



Préface

Après avoir traversé une succession de crises sans précédent – du Covid-19, aux inondations, en passant par un trop long chantier du tram ou encore l'incendie de la tour Kennedy – Liège aspire à enfin revivre pleinement.

Les ingrédients sont là : un espace public réaménagé sur plus de 50 hectares, un nouveau moyen de transport structurant, un dynamisme économique et commercial qui ne se dément pas – Liège est la quatrième ville belge en nombre de travailleurs derrière Anvers, Bruxelles et Gand – ainsi qu'un tissu scolaire, culturel et associatif extrêmement dense et riche.

Cette attente légitime d'une ville qui respire à nouveau se confronte toutefois à un enjeu essentiel, trop longtemps laissé de côté malgré les appels lancés à tous nos partenaires institutionnels : celui de la reconnaissance du statut métropolitain de Liège. Bien que le rôle moteur des grands centres urbains ne fasse plus débat depuis longtemps partout ailleurs, reconnaître ce statut et les besoins qui y sont liés ne va toujours pas de soi chez nous.

Pour notre Ville, cette difficulté s'exprime notamment en des termes budgétaires.

Or, il est plus que temps que les charges liées à la centralité de Liège soient reconnues et financées de façon juste, à la hauteur des missions qu'elle assume. Cette charge nette de la centralité sur le budget communal a été estimée à 35 millions d'euros au minimum. 35 millions endossés annuellement par les Liégeoises et les Liégeois au profit de centaines de milliers d'usagers réguliers ou occasionnels.

C'est un rôle que, en tant que Liégeoises et Liégeois, nous sommes fiers de jouer mais il est indispensable qu'il soit soutenu par les autres niveaux de pouvoir et qu'un juste financement y soit associé.

En matière de Police par exemple, si Liège percevait du fédéral le financement moyen accordé aux autres zones, elle enregistrerait instantanément une hausse de ses recettes de 10,5 millions d'euros. Or, les dépenses dont on parle ici sont un effet évident de la centralité : il s'agit de financer la lutte contre les réseaux de la drogue, le maintien de l'ordre (football, marché de la Batte, Carré, manifestations revendicatives...) mais aussi le travail effectué pour le compte de la Police fédérale et des autres zones. Malgré ces difficultés, qu'il conviendra de prendre à bras-le-corps, Liège conserve toute son ambition.

Et la formidable mobilisation citoyenne qui a accompagné la constitution de ce PST « Liège 2030 » en atteste : cette ambition est partagée par toutes et tous.

8 627 participants à l'enquête, 249 739 votes, 10 370 nouvelles propositions déposées, 161 institutions représentées aux treize tables rondes et 170 participants tirés au sort pour des panels riches d'enseignements...

Là aussi, la vitalité liégeoise est débordante.

Afin d'y répondre, la Ville a structuré son PST en six objectifs stratégiques qui constitueront la feuille de route des six prochaines années :

- permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement ;
- offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible ;
- renforcer le rayonnement et l'attractivité de Liège au-delà de ses frontières ;
- attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux ;
- construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain ;
- disposer d'un service public de qualité, proche et accessible.

Le Collège communal vous invite à découvrir dans les pages qui suivent les actions qu'il a retenues pour faire – chaque jour un peu plus – de ces objectifs une réalité tangible.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1. Éléments de contexte	4
Liège, une métropole métamorphosée	4
Analyse contextuelle et chiffres-clés	5
 Chapitre 2. Méthodologie d'élaboration du Programme Stratégique Transversal	 19
La Déclaration de Politique Communale	19
Les programmations stratégiques thématiques	21
Le processus participatif « Liège 2030 »	22
Les Objectifs de Développement Durable	28
 Chapitre 3. Programme Stratégique Transversal	 31
Objectif Stratégique 1 :	33
Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir, et vivre dignement	
Objectif Stratégique 2 :	51
Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	
Objectif Stratégique 3 :	73
Renforcer le rayonnement et l'attractivité de Liège au-delà de ses frontières	
Objectif Stratégique 4 :	89
Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux	
Objectif Stratégique 5 :	97
Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain	
Objectif Stratégique 6 :	115
Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible	
 Chapitre 4. Perspective de Développement Urbain	 135
Du Plan Stratégique Transversal à la Perspective de Développement Urbain	135
Fiches action de la Perspective de Développement Urbain	144
Tableaux récapitulatifs	234

Chapitre 1. Éléments de contexte

Liège, une métropole métamorphosée

Comme beaucoup d'autres villes et régions, Liège a payé au XX^e siècle le prix fort de la désindustrialisation et particulièrement du déclin du secteur sidérurgique et minier. Liège a pris son destin en main dès le début des années 2000, avec l'objectif de redensifier son tissu urbain, de « reconstruire la ville sur la ville » et d'adapter progressivement son territoire pour y garantir un haut niveau de qualité de vie.

La mobilité et l'accessibilité ont constitué des axes prioritaires de cette métamorphose, avec notamment la requalification d'axes urbains et l'émergence de la gare des Guillemins comme porte d'entrée internationale. Le centre-ville a été repensé pour renforcer son attractivité et sa convivialité, tandis qu'une attention particulière a été portée au rôle structurant de la culture et des institutions culturelles dans le rayonnement de Liège. Parallèlement, la reconversion de friches urbaines a ouvert de nouvelles opportunités, tant en matière de logements que de développement économique.

Cette dynamique de transformation est indéniable et confère à Liège une nouvelle image de ville ouverte et moderne. Toutefois, de nombreux défis restent à relever, afin que les bénéfices de cette métamorphose puissent profiter à l'ensemble des citoyens.

Les grands projets comme moteur

Les grands projets lancés à Liège ont profondément transformé le visage de la ville, tant au centre que dans les quartiers. Gare des Guillemins, Théâtre de Liège, La Boverie, Opéra, Cité Miroir, Grand Curtius, les piscines Jonfosse et Outremeuse, la patinoire olympique, le Trinkhall Museum, Liège Expo ou encore la Cité administrative illustrent comment des réalisations emblématiques peuvent agir comme des catalyseurs de dynamisme urbain.

À plus grande échelle, les transformations de Droixhe, Coronmeuse, Bavière, des quais de Meuse ou du Val Benoît témoignent d'une ambition de réinventer les espaces urbains tout en valorisant leur potentiel.

Au-delà de ces projets structurants, la Ville s'est attachée à améliorer la qualité de vie dans les quartiers par l'aménagement d'espaces publics, la végétalisation, la création de logements mieux intégrés et ce, dans une optique de favoriser le bien-être des habitants.

Le tram, colonne vertébrale du redéploiement

Inauguré en mai 2025, le tram incarne cette stratégie globale de transformation urbaine. Il relie les grands pôles et les quartiers, facilitant ainsi la mobilité quotidienne et la cohésion entre les différents espaces de la ville. Véritable outil métropolitain, il symbolise l'ambition de Liège de concilier attractivité, modernité et qualité de vie pour tous ses habitants.

Le défi de la transition

Liège évolue dans un contexte mondial marqué par des défis environnementaux et climatiques sans précédent. La Ville a choisi d'intégrer ces enjeux au cœur de sa stratégie urbaine, en plaçant la transition écologique comme un levier de qualité de vie et de résilience.

L'objectif n'est pas seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais de repenser la ville dans son ensemble : limiter les îlots de chaleur, favoriser la déminéralisation et la présence de nature en ville, et soutenir la biodiversité tout en améliorant le confort des habitants. Cette approche stratégique permet de concilier attractivité, durabilité et bien-être, et guide l'ensemble des projets urbains, qu'il s'agisse d'aménagements publics, de requalification de quartiers ou de constructions nouvelles.

Des investissements conséquents avec les partenaires de la Ville

Pour concrétiser sa feuille de route, la Ville de Liège a investi mais elle n'aurait pu réussir seule. Au travers de différents programmes publics (communautaires, régionaux, fédéraux et européens), comme notamment la Politique des Grandes Villes, les programmes de rénovation urbaine, la Politique Intégrée de la Ville (PIV), la Perspective de Développement Urbain (PDU)... et bien entendu les fonds FEDER, elle a pu impulser des projets très ambitieux.

Parallèlement, de nombreux partenaires privés et acteurs institutionnels ont joué un rôle décisif, en investissant, en co-concevant ou en accompagnant les projets, permettant ainsi de transformer cette vision en réalité et d'inscrire durablement le redéveloppement urbain dans le quotidien des habitants.

Dans le contexte financier difficile qu'elle traverse, la Ville doit à présent fournir des efforts importants pour retrouver une trajectoire budgétaire tenable. Des accords doivent être trouvés avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement wallon afin de garantir la soutenabilité des services rendus par la Ville à l'ensemble de la métropole liégeoise et afin de maintenir les investissements nécessaires à la poursuite de la métamorphose.

Un nouvel élan pour Liège

Les crises récentes, tant au niveau local (avec les inondations, l'attaque informatique...) qu'à un niveau plus global (avec la crise sanitaire, le réchauffement climatique, les répercussions des conflits internationaux notamment sur le coût de la vie), ont eu un impact sur la mise en œuvre de la stratégie de la Ville. Mais elles ont aussi rendu sa concrétisation plus nécessaire que jamais.

De nouveaux projets sont déjà sur la table comme la requalification en profondeur de Fontainebleau et du site LBP à Chênée.

Le Programme Stratégique Transversal de cette mandature va donner un nouvel élan dans de nombreux domaines comme la promotion du commerce local, la lutte contre la toxicomanie et la grande précarité, la protection contre les inondations, la poursuite de la chaîne des parcs...

L'objectif est plus que jamais d'offrir un avenir meilleur à tous les Liégeois et de renforcer la Cité ardente dans son rôle de métropole accessible, durable et attractive.

Analyse contextuelle et chiffres-clés

Population

Avec une population liégeoise de 197 323 habitants en janvier 2025, la Ville connaît une croissance démographique soutenue (Statbel, 2025).

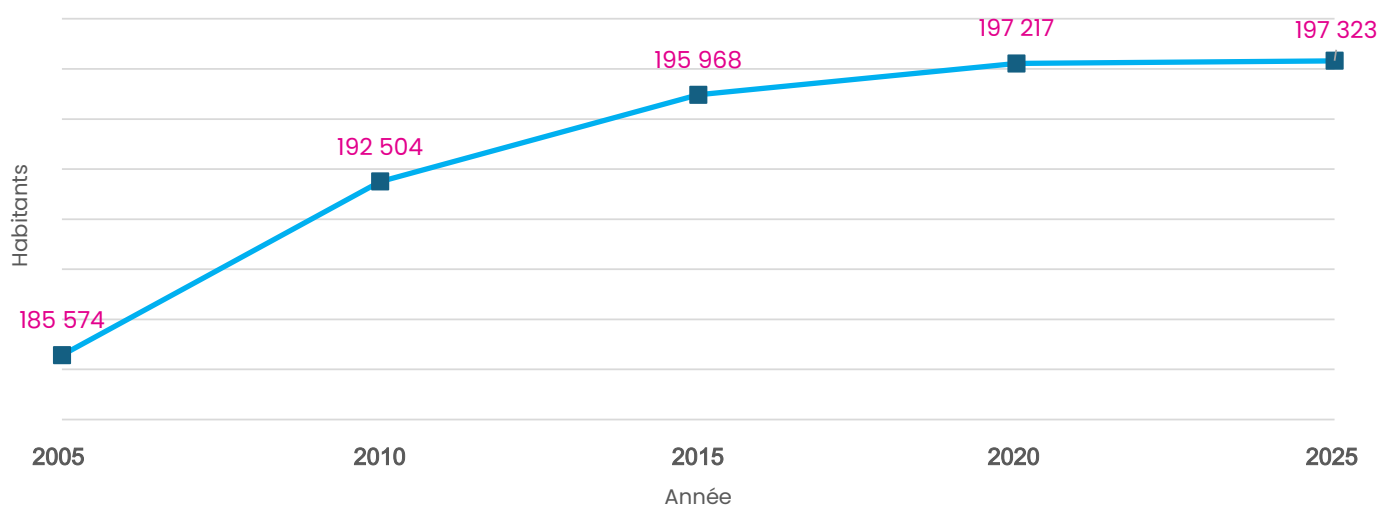
Au cœur d'une aire métropolitaine de plus de 639 000 habitants représentant 17 % de la population wallonne, Liège se distingue comme la métropole la plus peuplée de Wallonie (Walstat, 2025). Sur le plan national, Liège se positionne comme la troisième métropole de Belgique, après Bruxelles et Anvers, rôle confirmé par sa structure urbaine dense et ses fonctions clés – économiques, culturelles, universitaires, hospitalières – irrigant toute la région.

La densité de population de la Ville de Liège atteint 2 847 habitants/km² (avec 197 323 habitants sur 69,39 km²), ce qui en fait la deuxième commune la plus dense de Wallonie, juste derrière Saint-Nicolas (plus de 3 500 habitants/km²). Certains quartiers comme Bressoux, Outremeuse ou le centre-ville affichent des densités encore plus élevées, dépassant 10 000 habitants/km², ce qui implique de forts enjeux en termes de logement et de qualité de vie.

Sur le plan générationnel, Liège se réinvente avec une population majoritairement jeune : environ 60 000 personnes ont entre 20 et 40 ans (30 %) ce qui représente une proportion plus élevée que la moyenne wallonne (25 %) (Walstat, 2025).

Avec plus de 160 nationalités représentées, Liège se démarque par le caractère multiculturel de sa population. Les personnes étrangères (non-Belges) représentent 21 % de la population (soit 41 043 personnes). Parmi celles-ci, près de 40 % sont européennes (UE) et 60 % extraeuropéennes. Les personnes d'origine étrangère (qui ont eu une première nationalité étrangère et/ou un ou deux parents ayant eu une première nationalité étrangère) représentent 37 % de la population (soit 72 810 personnes), dont 33 % sont originaires d'un pays de l'UE et 67 % sont d'origine extraeuropéenne (Statbel, 2025).

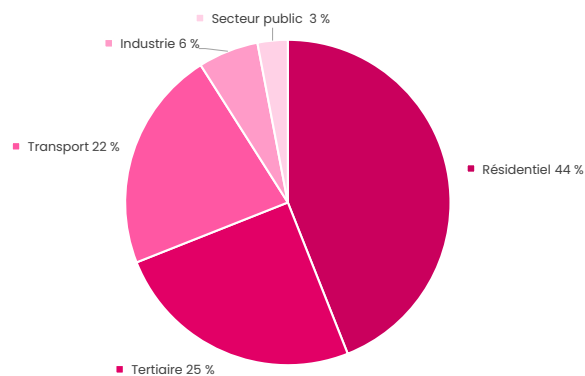
Évolution de la population liégeoise



Climat, biodiversité et alimentation

En 2021, la Ville de Liège a établi son Plan Climat-Énergie et s'est engagée auprès de la Convention des Maires à atteindre un objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030, par rapport à 2005. Cinq secteurs responsables de ces émissions sont identifiés : le résidentiel (44 %), le tertiaire (25 %), le transport (22 %), l'industrie (6 %) et le secteur public (3 %), majoritairement au travers de leurs consommations d'énergies fossiles. Ces consommations montrent une tendance générale à la baisse entre 2005 et 2021, plus ou moins marquée selon les secteurs, à l'exception du résidentiel qui témoigne notamment d'une faible performance énergétique du bâti liégeois (PEB moyen E).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en 2021



À l'échelle du territoire, tous secteurs confondus, les émissions ont baissé de 26 % entre 2005 et 2021. Des mesures supplémentaires doivent donc être mises en place pour atteindre l'objectif fixé à -55 %. Toutefois, les dernières données disponibles datant de 2021, il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact de certaines actions déjà mises en œuvre telles que la mise en service du tram et autres aménagements cyclo-piétons, les rénovations de logements ou encore le passage au LED de l'éclairage public.

Quant à la part de production d'énergie renouvelable à Liège, elle est passée de 2 à 7 % des besoins énergétiques du territoire entre 2005 et 2021. Le potentiel de production, estimé à 25 % des besoins en 2021, est encore

largement à exploiter, notamment en tirant profit dans les prochaines années de sources telles que le solaire, la géothermie, l'aquathermie, la riothermie et les chaleurs fatales.

Par ailleurs, le climat et la biodiversité sont intrinsèquement liés étant donné l'interdépendance des espèces aux variations climatiques et l'influence de la biodiversité sur le climat par ses capacités à réguler la température, capter le CO₂, stocker les eaux pluviales... C'est pourquoi la Ville de Liège a également investi depuis des années pour soutenir et favoriser le développement de la biodiversité sur son territoire.

En 2021, la superficie totale de canopée d'arbres s'élevait à 2 156 hectares, dont 60 % étaient situés en espace public et 40 % en espace privé. Cette surface représentait 31 % du territoire communal. Une cartographie a mis en évidence les quartiers dépourvus d'arbres, principalement situés en fond de vallée et le long de la Meuse. L'analyse a été complétée par une identification des îlots de chaleur urbains, ainsi que par une étude, quartier par quartier, portant sur la densité de logement, de population et de population sensible aux fortes chaleurs.

Plus globalement, la couverture végétale représente aujourd'hui 52 % du territoire (20 % de forêt et 32 % de végétation herbacée / arbustive), mais la réalité est très différente et variable selon les quartiers. De nombreuses autres actions permettent de stabiliser et accroître cette couverture en favorisant le développement de la biodiversité :

- préservation de 2 000 ha de sols non-bâties grâce à l'élaboration d'un Projet de Territoire qui permet de changer de regard sur la valeur des espaces non bâtis ;
- permis de végétaliser les façades ;
- plantation de comestibles dans les espaces publics avec notamment 72 sites potagers, six vergers dont certains gérés en éco-pâturage ;
- aménagement de berges (400 m de fascines végétales sur les berges de la Dérivation) ;
- application du fauchage tardif ;
- préservation de 40 sites d'intérêt biologique couvrant une superficie de près de 1 500 ha dont 640 classés de grand intérêt biologique ;
- l'entretien de 26 parcs et espaces verts de qualité qui constituent des îlots de fraîcheur pour les citoyens.

En ce qui concerne l'alimentation, la Ville de Liège développe depuis 2018 une politique active pour le développement d'une alimentation saine et durable. Ainsi, un pôle agro-alimentaire se déploie à Droixhe avec notamment la création d'une légumerie-conserverie et d'un hub logistique circuit-court, en collaboration avec la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise. De plus, 5,8 ha de parcelles agricoles publiques ont été mises à disposition de maraîchères et maraîchers pour la culture de produits en circuits-courts, respectueux de l'environnement via le projet CréaFarm. La Ville œuvre également à distribuer des repas 100 % bios, locaux et de saison dans les écoles et crèches communales (3 500 repas distribués par jour). Enfin, le « marché Court-Circuit » est organisé chaque jeudi en saison place de la Cathédrale.

Culture, tourisme et patrimoine

En 2024, Liège présentait un indice de touristicité de 10/10, soit le niveau le plus élevé en Wallonie, ce qui traduit une activité touristique particulièrement soutenue. La Ville a enregistré 311 311 arrivées et 525 667 nuitées, soit une dynamique nettement supérieure à celle observée avant la crise sanitaire (354 537 nuitées en 2019). La fréquentation repose sur une offre d'hébergement diversifiée, comprenant 133 établissements, dont six hôtels 4 étoiles, et 3 852 lits. La répartition des séjours met en évidence une complémentarité entre le tourisme de loisirs (41 % des nuitées) et les séjours professionnels, dont près d'un tiers est lié aux activités de type MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions). En termes de fréquentations, les principaux marchés pourvoyeurs de touristes sont le marché interne (Belgique 49 %), la France (15 %), l'Allemagne (7 %) et les Pays-Bas (6 %) (Observatoire wallon du Tourisme, 2024, Statbel).

L'offre culturelle attire également un public conséquent. En 2024, les quinze attractions et musées de la Ville ont accueilli 481 224 visiteurs, dont 204 437 pour les musées communaux. Ces chiffres soulignent le rôle structurant des institutions culturelles dans l'attractivité globale de Liège et confirment une fréquentation stable, voire en croissance, par rapport aux années précédentes. Portée par des institutions prestigieuses telles que l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique, le Théâtre de Liège et le Forum, la culture et l'ensemble des acteurs sont des leviers essentiels de l'identité et de l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, le patrimoine contribue de manière significative à cette attractivité. Avec 443 bâtiments classés, dont 26 inscrits au patrimoine exceptionnel de Wallonie, Liège se distingue par une densité patrimoniale remarquable au sein de la région (3 945 bâtiments classés en Wallonie) (Agence wallonne du Patrimoine, 2025). Ce socle architectural et historique participe à l'image de la ville et complète l'offre culturelle et muséale, en renforçant la diversité des expériences proposées aux visiteurs.

Enfin, l'événementiel constitue un moteur non négligeable de fréquentation. La ville a accueilli en 2024 douze manifestations internationales à caractère culturel, touristique ou sportif. Ces rendez-vous, complétés par les grands événements organisés dans la région liégeoise, tels que Liège-Bastogne-Liège, Spa-Francorchamps ou les Francfolies, génèrent un impact direct sur le remplissage des hébergements et la vitalité économique locale. À cela s'ajoutent les 26 005 visiteurs reçus à l'office du tourisme, un indicateur concret de l'intérêt porté à l'offre et de la visibilité de la destination.

Enfin, réunissant plus d'un million de visiteurs chaque année, la Foire de Liège, Liège Cité de Noël et les fêtes du XV-Août sont des vecteurs alliant patrimoine culturel, tradition locale et dynamisme du territoire.

Économie et commerce

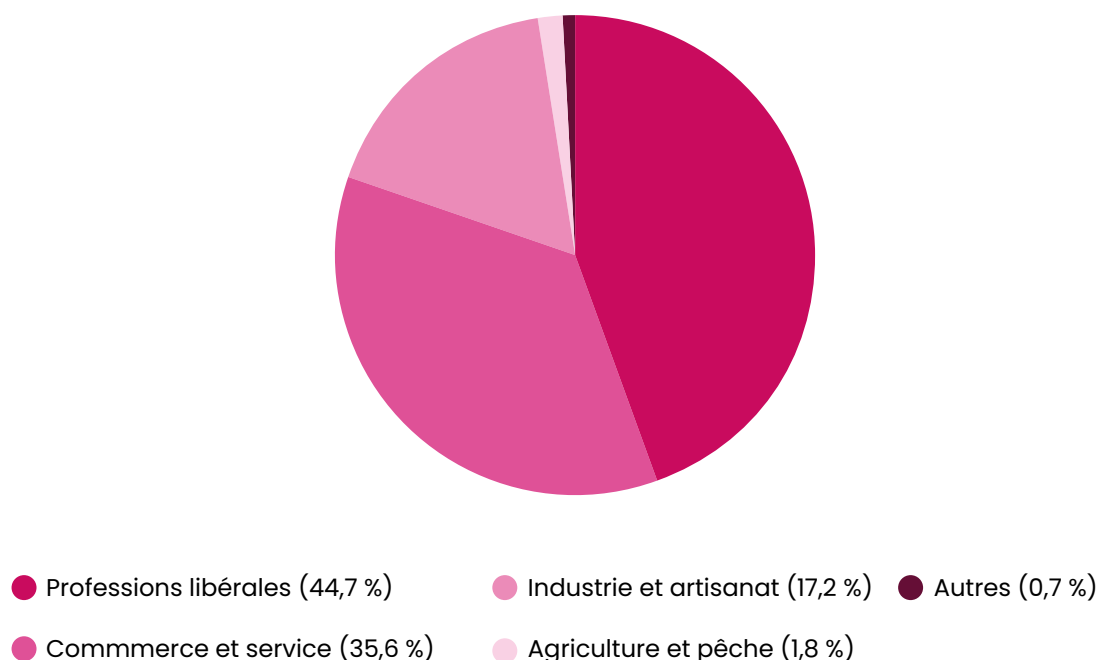
Comme dans la plupart des grandes villes, le marché de l'emploi à Liège présente la caractéristique suivante : les postes de travail disponibles sur le territoire communal sont occupés majoritairement par des personnes non-résidentes.

Cela explique que, bien que Liège souffre d'un taux de chômage élevé (25 % en 2024 pour 14 % en Wallonie), elle dispose d'un ratio d'emploi intérieur extrêmement positif. Cet indicateur, qui calcule le ratio entre le nombre de postes de travail sur le territoire par rapport à la population en âge de travailler, est de 88 % pour Liège contre 62 % pour la Wallonie.

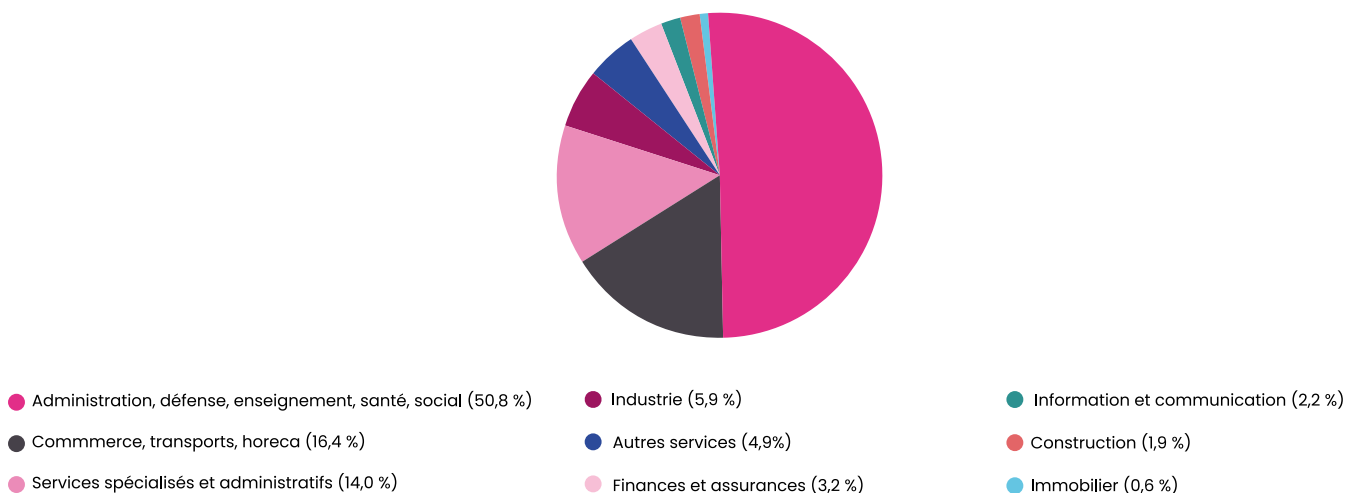
C'est ainsi qu'en 2022, sur 112 366 postes de travail salariés et indépendants, seuls 30 % étaient occupés par des Liégeoises et des Liégeois.

En termes de répartition, le secteur « Administration, Enseignement, Santé » représente la part la plus importante pour les postes salariés et le secteur « Professions libérales » pour les travailleurs indépendants.

Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité



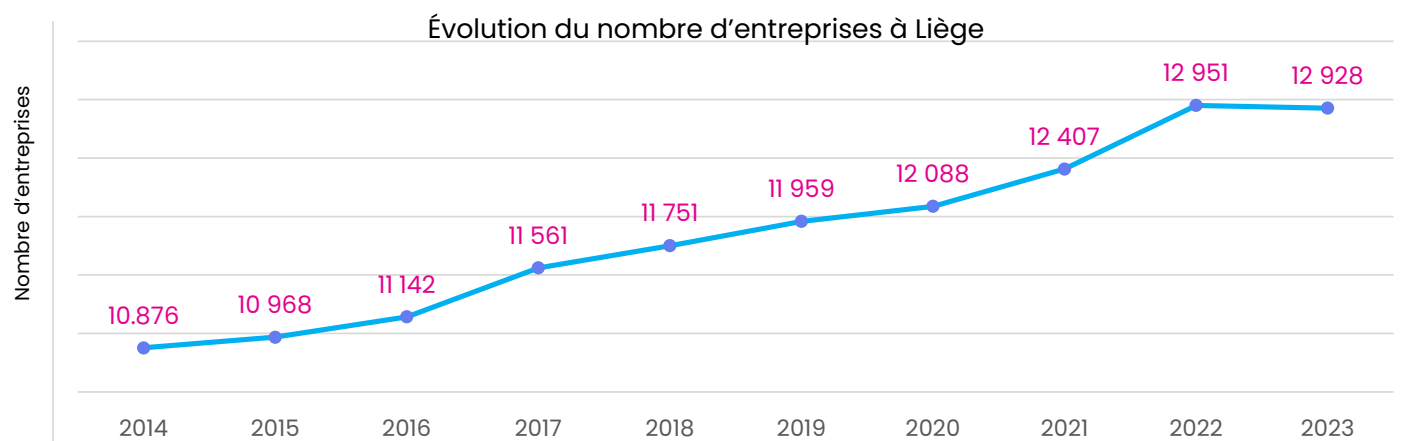
Répartition des poste de travail salarié selon le secteur d'activité



IWEPS | ONSS - Statistique décentralisée

En ce qui concerne le nombre d'entreprises actives sur le territoire, on constate également une dynamique positive. En effet, bien que le nombre de faillites reste élevé (3 633 en 2023), elles sont compensées par la création de nouvelles entreprises (3 921 en 2023).

Ainsi le nombre d'entreprises actives à Liège est en constante augmentation depuis le milieu des années 2010 pour se porter à 12 928 en 2023.



Parmi les secteurs d'activités en croissance, il convient de souligner les Biotechnologies et les Sciences de la Vie autour des hôpitaux du CHU et du MontLégia. Ce pôle Medtech emploie à lui seul plus de 4 000 travailleurs qualifiés. Émergent également les secteurs de l'Aérospatiale et de l'Aéronautique, la Production d'images, l'Economie créative et l'IT.

Le commerce et l'HoReCa sont eux aussi des piliers de l'économie liégeoise. En 2025, on recense 4 299 établissements en activité. Mais bien que Liège reste le plus grand pôle commercial de Wallonie, grâce notamment à ses galeries périphériques Médiacité, Belle-Île et Rocourt, il convient de noter que le nombre de cellules commerciales tend à diminuer, spécialement dans l'hypercentre, tant quantitativement que qualitativement.

Il n'en demeure pas moins que Liège reste le moteur de son agglomération et apporte une part majeure au PIB de son arrondissement qui représente plus de 18 % du PIB de la Wallonie (Statbel-IWEPS-ONSS-INASTI-BNB).

Enseignement

Avec plus de 109 000 élèves et étudiants, Liège s'affirme comme le premier pôle d'éducation de Wallonie. Cette position ne se résume pas à un simple chiffre : elle traduit avant tout la richesse et la diversité de l'offre d'enseignement proposée sur le territoire. De la maternelle au supérieur, en passant par l'enseignement secondaire, qualifiant ou spécialisé, Liège constitue un véritable carrefour éducatif, accessible à toutes et à tous.

L'enseignement fondamental et secondaire accueille à lui seul plus de 49 000 élèves, répartis dans des établissements implantés au cœur des quartiers. Parmi tous les établissements disponibles sur le territoire, la Ville gère directement 63 écoles ordinaires et spécialisées. Par ailleurs, près de 84 % des jeunes Liégeois choisissent de fréquenter une école située sur le territoire communal, un chiffre qui fait de Liège l'une des communes affichant un taux de rétention scolaire parmi les plus élevés de Wallonie (Walstat, 2025).

L'influence éducative de Liège dépasse largement ses frontières locales grâce à son offre d'enseignement supérieur. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants venus de toute la Belgique, mais aussi de nombreux pays étrangers, choisissent d'y poursuivre leurs études. L'ULiège, seule université publique complète de Wallonie, et les Hautes Écoles proposent un large éventail de formations, allant des sciences humaines et sociales aux disciplines médicales, technologiques et artistiques. Ce rayonnement contribue non seulement à l'augmentation constante du nombre d'étudiants, mais également à l'ouverture internationale de la Ville. Ainsi, l'ULiège, qui compte aujourd'hui plus de 29 000 étudiants, a presque doublé ses effectifs au cours des vingt dernières années.

Territoire et espaces publics

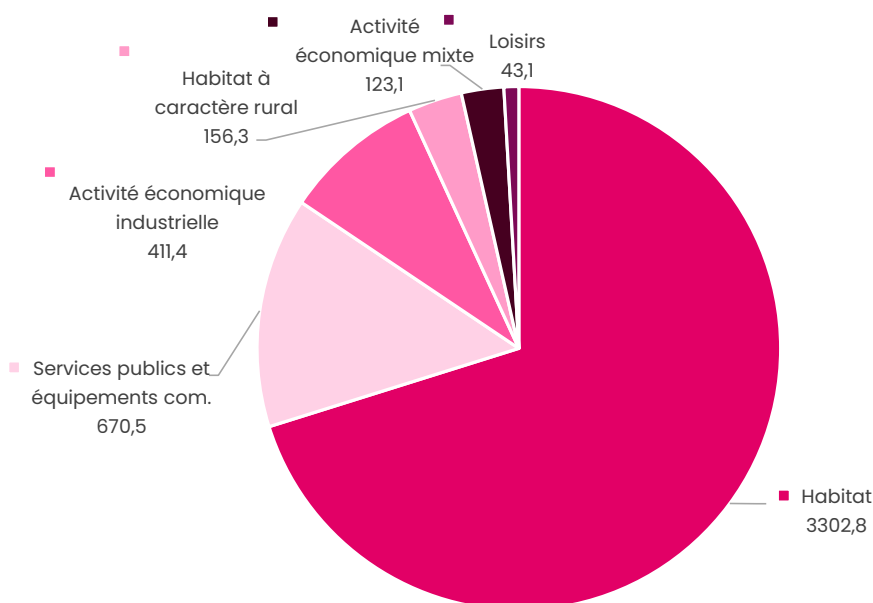
Selon une analyse menée en 2020 par la Ville, le territoire communal est constitué à 79 % d'espaces dits « ouverts », c'est-à-dire non bâtis, le reste (21 %) étant par définition, bâti.

Les espaces ouverts se répartissent comme suit :

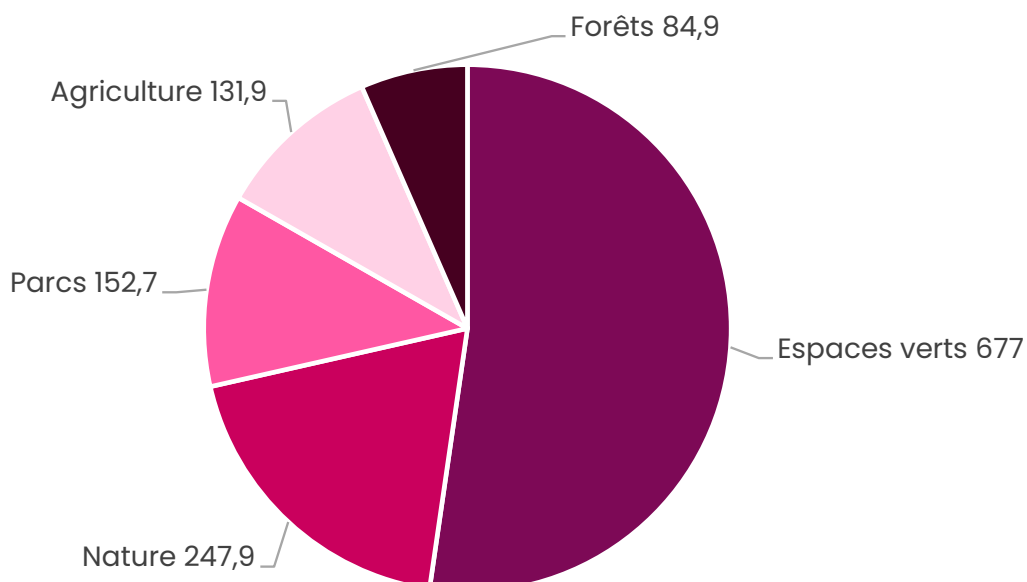
- 40 % sont occupés par une végétation herbacée ou arbustive, principalement des prairies et des jardins privés.
- 26 % sont couverts par une végétation arborée, incluant les forêts, les versants pentus et les terrils.
- 22 % correspondent à des surfaces imperméabilisées, principalement liées aux infrastructures de transport (réseaux routiers et ferroviaires).
- 6 % sont des sols nus, essentiellement des terrains agricoles.
- 6 % sont constitués de surfaces d'eau, telles que les cours d'eau et les canaux.

En termes d'espaces bâtis, 70 % est utilisé pour de l'habitat, tandis que le reste se répartit entre activités économiques, de service public et de loisirs.

Superficie des zones destinées à l'urbanisation (en hectares)



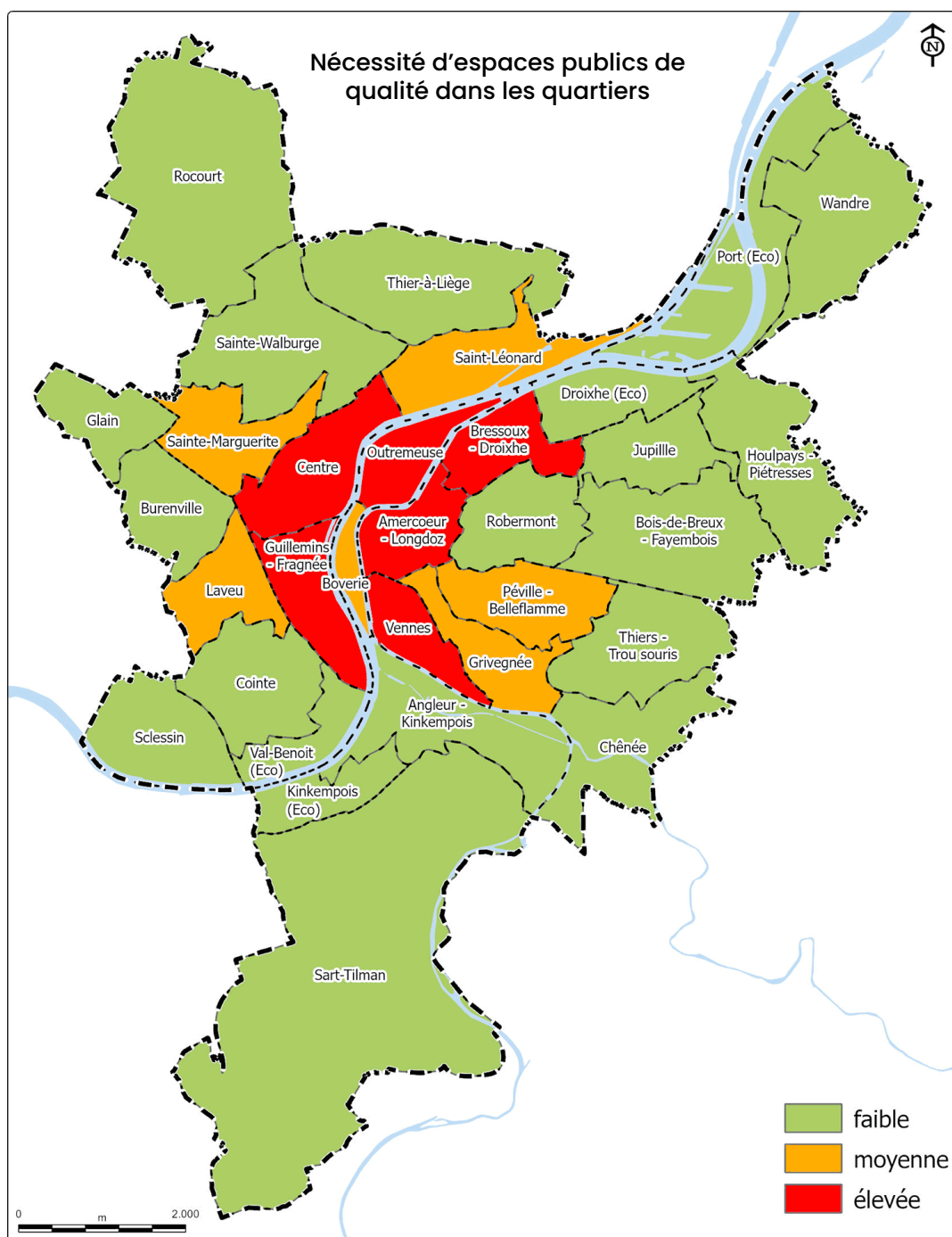
Superficie des zones non destinées à l'urbanisation (en hectares)



Dans le cadre des études menées sur les espaces publics (notamment l'étude PEP's initiée dès 2017), une analyse fine du territoire a permis d'identifier les quartiers dans lesquels le développement de nouveaux espaces était prioritaire. Cette démarche s'est appuyée sur deux indicateurs complémentaires : le nombre de mètres carrés d'espaces publics disponibles par habitant, d'une part, et la présence d'espaces extérieurs privés, d'autre part.

À l'issue de cette analyse, cinq quartiers ont été désignés comme prioritaires pour la création et l'aménagement d'espaces publics de qualité : l'hypercentre, Outremeuse, Longdoz-Amercœur, Vennes-Fétinne et Chênée-bas. Ces territoires font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Projet de Territoire afin de renforcer l'accessibilité, le confort et la qualité de vie pour l'ensemble des habitants.

Une même attention s'est portée sur les aires de jeux et de sport, qui sont respectivement au nombre de 100 et 82 réparties sur l'ensemble du territoire. On comptabilise un taux de fréquentation élevé de ces espaces et infrastructures, avec pour conséquence un besoin de rénovations régulières. Les piscines d'Outremeuse et de Jonfosse ont, par exemple, accueilli 163 665 visiteurs pendant la saison 2024-2025.



Logement

A Liège, le parc bâti et de logements est :

- relativement ancien, environ la moitié du bâti été construit il y a plus de 100 ans ;
- composé à 58 % d'immeubles collectifs (buildings à appartements ou maisons divisées en plusieurs logements), proportion qui a tendance à grandir au cours du temps ;
- occupé pour 40 % par le propriétaire du bien, les 60 % restants étant mis en location, écart qui grandit au cours du temps et est le plus important de Wallonie et de Flandre, avec une part non négligeable de logements publics (un peu plus de 7 % du parc de logements) mais encore insuffisante par rapport aux besoins et aux ambitions régionales et locales (10 % minimum) ;
- où le logement domiciliaire (destiné à l'habitation permanente) est majoritairement occupé (52 %) par des ménages d'une seule personne, et où le logement non-domiciliaire est en augmentation ;
- où le logement étudiant évolue et augmente (plus de 15 000 étudiants koteurs) ;
- où l'hébergement touristique a pris une place dans le parc immobilier privé et se développe ces dernières années ;
- dont le prix à l'achat est situé dans la moyenne régionale, mais est de moins en moins abordable.

Une dynamique active de production et de rénovation

L'Administration délivre environ 1 250 permis d'urbanisme par an. Entre 65 et 75 % des permis concernent du logement.

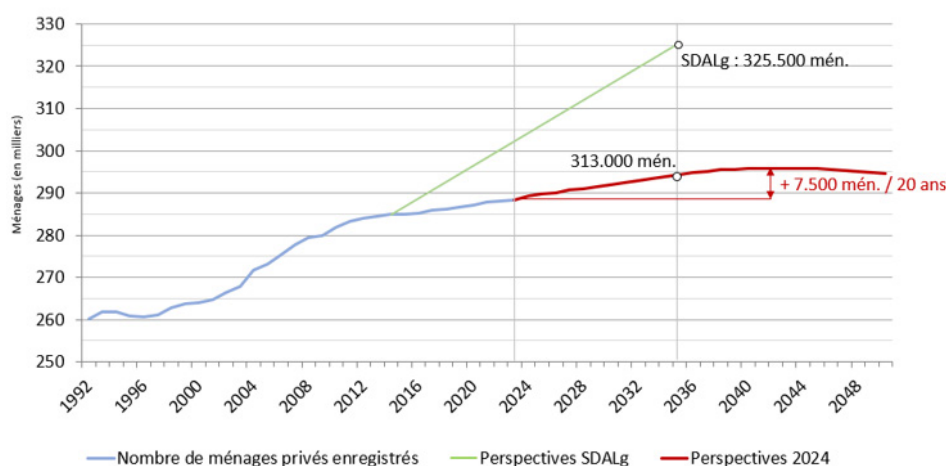
Ces cinq dernières années, le nombre total de logements est en augmentation : 113 526 logements en janvier 2025 contre 109 609 en janvier 2020 soit un gain de 3 917 unités.

Durant cette période, la croissance annuelle moyenne a été de 783 nouvelles unités, dont une petite moitié via construction neuve. Des opérations immobilières de grandes tailles sont menées (Coronmeuse, Bavière...), d'autres se préparent (Fontainebleau-Hesbaye, Espérance Bonne-Fortune...). Des opérations de moyennes ou petites tailles ont lieu un peu partout dans la ville. À Liège, la production (en amélioration, en rénovation lourde, en nouvelles constructions) est donc dynamique.

Malgré le ralentissement de l'activité immobilière liées à la COVID, à l'augmentation des prix des matériaux, à la stagnation de la croissance démographique, Liège a pu assumer 32 % de la production de nouvelles unités de logements des 24 communes de l'arrondissement.

Cette production cadre avec les besoins en logements correspondant aux perspectives démographiques qui ont diminué depuis 2018, ce qu'illustre le schéma ci-dessous.

Évolution des ménages de l'arrondissement de Liège et perspectives



Données issues du SPF Economie (Statbel, 2024) et du BFP (2024)

Mais l'importance de la proportion du marché locatif pose question à Liège, ainsi que sa croissance.

L'offre en logement public, par différentes voies

Avec la Région, la Ville souhaite atteindre un minimum de 10 % sur son territoire. Elle dispose aujourd'hui de 8 000 logements créés et gérés par différents organismes publics (régionaux et locaux) et privés.

Le petit logement et la dignité du logement

En Wallonie, Liège est une des communes où la superficie moyenne du logement est la plus basse, notamment en raison de la forte présence de logement étudiant, mais pas seulement. Les divisions d'immeubles non déclarées ou trop nombreuses ont été et sont toujours une problématique importante.

Outre les permis d'urbanisme, la Ville délivre les permis de location, nécessaires en cas de logements de moins de 28 m² habitables. En moyenne, depuis 2018, ce sont 517 unités par an qui sont autorisées, pour 425 refusées. Au total, Liège a environ 3 000 logements autorisés via permis de location.

Liège mène une lutte contre les « marchands de sommeil », l'insalubrité et l'insécurité : elle a pris plus de 600 arrêtés d'inhabitabilité durant la mandature écoulée.

Les prix

Sur le marché de la vente, le prix médian des logements pour le marché secondaire était en 2023 de 1 671 €/m² (maisons et appartements confondus). Celui-ci s'est élevé de 23 % au cours des 5 dernières années. Le prix médian pour le marché primaire était quant à lui nettement supérieur : 2 811 €/m² (+ 68 % par rapport au marché primaire). Son inflation est également plus prononcée : + 37 % au cours des 5 dernières années. (Matrice cadastrale SFP-Fin. – AGDP, 2023).

Mobilité

La mobilité est un enjeu central dans le développement d'une ville plus durable, plus inclusive et plus agréable à vivre. Sur base de son Plan Communal de Mobilité (PCM), la Ville s'est attachée à repenser les déplacements, favoriser les modes actifs, soutenir les transports publics et fluidifier les connexions entre quartiers.

Le tram de Liège ouvre une nouvelle ère en reliant désormais les principaux pôles économiques, culturels et scolaires de la vallée de la Meuse. Les stations terminus à Droixhe et Sclessin intègrent des parking P+R (1 600 places) et améliorent l'accessibilité multimodale.

En 2023, il y a eu 49 millions de montées dans les bus circulant dans Liège. La mise en service du tram a été accompagnée d'une réorganisation du réseau de bus, dont le nombre a malheureusement diminué de 8 %. Certaines lignes enregistrent des baisses de 10 % à 25 % avec un impact particulièrement négatif sur la vie de plusieurs milliers de Liégeois.

Au cours des prochaines années, le TEC souhaite développer un réseau de quatre lignes Busway. Parallèlement, la Ville plaidera pour qu'une réflexion sur une seconde ligne de tram soit entamée. Il s'agit d'investissements essentiels pour renforcer l'offre de mobilité durable, désenclaver les quartiers et accompagner la transformation du territoire communal.

L'offre ferroviaire a augmenté. Liège-Guillemins, desservie quotidiennement par 504 trains (+17 % en quatre ans), a renforcé son rôle de hub et est devenue la première gare de Wallonie. Liège Saint-Lambert et Liège-Carré, avec 272 trains par jour, ont une offre qui a progressé de 40 % en quatre ans, grâce au développement du réseau suburbain.

De son côté, le vélo progresse. En effet, le réseau adapté au cycliste couvre à présent près de 200 km et le nombre de vélo a triplé en 10 ans. Ce sont des pistes cyclables, mais aussi des sens uniques limités ou des rues cyclables. Par ailleurs, si l'offre de stationnement vélo s'est multipliée au fil des ans (77 box vélos, 600 places dans les gares, 300 places dans les parkings privés, 2 500 arceaux sur l'espace public), la demande reste importante pour accroître l'offre sécurisée.

Le Liégeois aime la marche. À titre d'exemple, la passerelle Saucy est parcourue annuellement par 1,6 millions de piétons et la rue Saint-Paul par trois millions de piétons. Liège a ainsi développé des piétonniers qui ont été récemment agrandis pour atteindre près de onze kilomètres. À cela s'ajoutent près de 40 km de passerelles, venelles, rampes, escaliers, sentiers... Il est essentiel de maintenir une attention particulière pour que le piéton se sente en sécurité dans le centre-ville et les quartiers.

Les micromobilités font partie des nouvelles manières de se déplacer dans les grandes villes avec, à Liège, 13 000 trajets par jour. La Ville a élaboré une charte pour encadrer leur arrivée, et les trois opérateurs mettent actuellement 1 200 trottinettes en service sur le territoire.

Chaque jour, sur le territoire de Liège, on dénombre 1,2 millions de déplacements en voiture, camionnette ou camion (ce chiffre intègre le réseau autoroutier). Si les autres modes de déplacement et les alternatives se développent, la voiture reste un moyen très utilisé. Dans les quartiers, le trafic de transit, qui ne s'arrête pas à Liège, représente encore 22 % du trafic.

Si 158 km des voiries communales sont déjà en zone 30, des mesures seront amplifiées pour augmenter le sentiment de sécurité dans les quartiers, via des plans de circulation adaptés et concertés, des extensions des zones 30 et par la limitation de circulation des poids lourds.

La Ville de Liège a développé de nombreuses places de stationnement spécifiques pour répondre aux besoins de tous : 5 151 places riverains, 1 292 places PMR, 383 places Shop & Drive, 78 places Kiss and Ride et plus de zones de livraisons.

Pendant l'été 2024, un nouveau plan de stationnement a été mis en place : plus flexible et plus souple, il répond à de nombreuses demandes émanant des riverains, des professionnels en lien avec les soins de la personne et des aidants proches.

Propreté et démarche « Zéro Déchet »

La Ville de Liège s'inscrit dans une dynamique proactive en matière de gestion des déchets et de propreté publique, articulée autour de deux axes complémentaires : l'amélioration des services de propreté urbaine et l'engagement dans une démarche de réduction des déchets à la source.

En 2025, on dénombre sur l'espace public 4 258 corbeilles publiques (plus 28 poubelles « intelligentes »), relevées par 200 agents communaux et dédiées à garantir un espace public propre pour les citoyens et visiteurs. De plus, afin de renforcer l'action du service de l'Accueil Maintenance, l'application « Liège en Poche » permet aux citoyens de signaler en temps réel les problèmes de propreté dans l'espace public. En 2023, 33 686 signalements ont été reçus et traités. De plus, deux agents constatateurs œuvrent à mettre en application les règlements communaux de propreté avec 4 442 procès-verbaux dressés en 2024.

En parallèle, Liège s'est engagée dès 2018 dans le réseau des Communes « Zéro Déchet » de Wallonie, avec pour objectif de réduire les déchets résiduels à moins de 100 kg par habitant et par an. En 2024, on observe que le Liégeois produit 136,7 kg de déchets résiduels ; 21,9 kg de PMC ; 38,6 kg de cartons et 25,2 kg de déchets organiques. Le nombre de conteneurs organiques est passé de 16 400 en 2019 à près de 23 000 en 2023 permettant ainsi de collecter 30 % de déchets organiques supplémentaires.

Afin de permettre aux citoyens d'appliquer les règles de tri imposées, 230 bulles à verre, dont 153 enfouies, et 60 bulles à textile sont également disponibles. Des initiatives spécifiques comme le Recyparc mobile, présent dans les quartiers à 64 reprises en 2025, permettent également de collecter les déchets ménagers dangereux, contribuant à une gestion différenciée et sécurisée des flux de déchets.

La Ville lutte également contre l'utilisation abusive du plastique en accompagnant les organisateurs d'événements dans la gestion, la prévention et le recyclage des déchets (700 conteneurs de tri disponibles durant la Foire d'octobre), en informant et en sensibilisant les citoyens.

Des actions de sensibilisation sont également menées, notamment à travers la charte d'engagement citoyen accessible en ligne sur le site www.liege.be : 1 260 Liégeois ont déjà signé la charte « Zéro Déchet ». La Ville propose un accompagnement auprès de son Administration en équipant ses bâtiments en îlots de tri à quatre fractions. Cinq capsules-vidéo et des cahiers de coloriage pédagogiques ont été mis à disposition des élèves et étudiants. Enfin, des kits de 500 gobelets réutilisables ont été mis à disposition du secteur associatif.

Sécurité

Liège est une métropole active dans de nombreux domaines. Beaucoup de personnes la fréquentent sans y vivre, que ce soit pour le travail, les loisirs ou les services offerts. Le ratio entre la population de la Ville et celle de son agglomération est un des plus importants de Wallonie.

Les actions de la Police sur le terrain sont guidées par les problématiques actuelles (directement remontées grâce à notre police de proximité) mais aussi par les priorités fixées dans le Plan Zonal de Sécurité : la sécurité routière, les nuisances environnementales, la lutte contre les stupéfiants, la lutte contre les vols (avec une attention particulière pour le Carré), la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent et la lutte contre les violences intra-familiales.

Le nombre d'infractions de la catégorie « Criminalité » est en diminution (-5 %) en 2024. Les chiffres restent plus ou moins stables depuis 2020. En 2024, les atteintes aux biens sont les types de faits les plus fréquents, représentant 52 % des infractions enregistrées, suivies des atteintes aux personnes (21 %). Ensuite, les stupéfiants (9 %) et la législation étrangers (6 %) complètent le top 4. Ces quatre catégories représentent 88 % de la criminalité enregistrée.

Les atteintes aux biens : vol et extorsion (70 %), fraude (16 %), dégradation volontaire (12 %), recel (1 %) et incendie et explosion (1 %). 90 % des faits de vol sont sans violence. 10% des faits de vol sont avec violence. Les vols simples (27 %), les vols dans véhicule (24 %), les vols à la tire (14 %) et les vols dans les habitations (13 %) constituent 78 % des vols sans violence. Les quatre types de vols les plus fréquents sont en diminution.

Les atteintes aux personnes représentent 21 % des faits de criminalité. Les coups et blessures représentent 93 % des atteintes à l'intégrité physique. 32 % des atteintes aux personnes se produisent dans la sphère familiale. Les violences intrafamiliales se répartissent de la manière suivante: 44 % de coups et blessures (1 211 sur 2 725) et 32 % de harcèlement/menaces (886 sur 2 725).

Les chiffres relatifs aux infractions à la réglementation communale présentent une diminution de -7 % par rapport à 2023. Les faits liés à la propreté et aux incivilités (essentiellement les déchets) sont les plus nombreux. Ils sont suivis par ceux relatifs à la sécurité publique (vols simples et dégradation et double incrimination) et par ceux de la problématique de l'alcool (consommation sur la voie publique).

En matière de sécurité routière, 72 % des infractions constatées concernent la vitesse (43 %) et l'arrêt et stationnement (29 %).

Action sociale

La Ville de Liège se distingue par l'importance et la diversité des institutions et associations actives dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Elle doit aussi sa réputation de « ville inclusive, solidaire et accueillante » à ses citoyens.

Les grandes métropoles comme Liège sont confrontées à une dualisation croissante : elles sont, d'une part le moteur du développement économique de la région et, d'autre part un espace refuge pour les populations vulnérables et précarisées.

Depuis 2019, la Ville a modifié sa stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Les dernières années ont également été mises à profit pour revoir la politique d'accueil des personnes étrangères et d'origine étrangère. Lourdemment impactée par les charges de centralité, la Ville cherche à développer de nouvelles synergies avec les communes limitrophes, la région et le fédéral pour trouver des solutions innovantes aux défis sociaux.

L'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits fondamentaux (ISADF) 2025 de la Ville de Liège, composé de 148 indicateurs, révèle que l'accès au logement, à l'alimentation, au travail et à un revenu digne sont problématiques pour une partie de la population.

Dans le secteur de la grande précarité, la Ville connaît depuis 2022 une augmentation de la fréquentation des services de première ligne. En 2024, 4 487 personnes différentes ont fréquenté les différents services d'accueil de jour, et parmi elles, 830 les fréquentaient déjà en 2022, ce qui représente un taux élevé d'installation dans la précarité. 1 180 personnes différentes ont fréquenté les abris de nuit en 2024, avec 165 d'entre-elles qui les fréquentaient déjà en 2023.

D'autres données soulignent également l'ampleur du phénomène. En mai 2025, le seul CPAS de Liège comptabilisait 1 173 dossiers « SDF » actifs : 387 adresses de référence (dont 220 dossiers personnes incarcérées) et 786 Revenus d'Intégration « rue ».

Si ces données quantitatives n'accusent pas de variation significative, les constats partagés par les partenaires et acteurs de terrain doivent attirer l'attention sur une dégradation plurifactorielle de l'état des usagers et un engorgement des services d'accueil.

En 2024, 41 % des 4 487 personnes différentes ayant fréquenté les différents services d'accueil de jour étaient originaires d'en dehors de l'Union Européenne. En 2023, 2 176 personnes ont entamé leur parcours d'intégration (sur les 55 communes de Liège-Huy-Waremme, dont Liège représente la ville la plus importante).

Service public de qualité

La Ville s'impose comme un employeur et un acteur majeur du service au citoyen en veillant à garantir un service au public de qualité, accessible et de proximité.

Grâce à ses 3 192 agents communaux, rouages essentiels de son action de service au public, répartis dans plus de 150 métiers différents, la Ville de Liège met en œuvre des politiques concrètes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : action sociale, logement, état-civil, enseignement, aménagement du territoire, petite enfance, environnement... Elle compte aussi sur l'appui de la Zone de Police (1 168 agents, policiers et administratifs confondus), du CPAS (704 agents) et de l'Enseignement Communal Liégeois (près de 3 000 personnes).

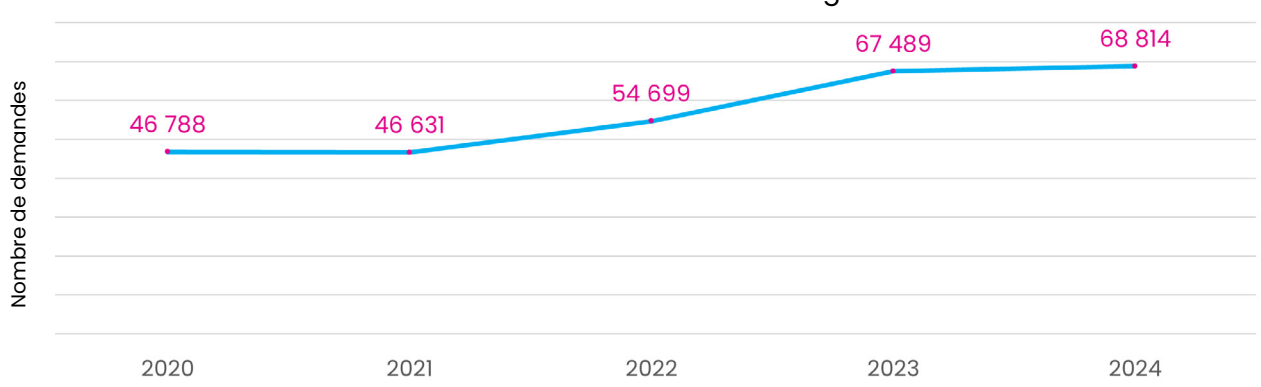
Ces dernières années ont été riches d'avancées importantes en matière de politique du personnel et de professionnalisation de ses missions pour permettre à l'Administration de renforcer la qualité et la diversité des services à l'attention de la population liégeoise et des usagers de la Cité ardente.

Dans une démarche d'optimisation de l'efficacité de ses services, la Ville veille à maintenir une offre de formation qualitative et attractive à l'attention de l'ensemble du personnel pour lui permettre de s'adapter aux nombreux changements, comme l'évolution des réglementations, l'émergence de nouvelles technologies et/ou méthodes de travail, tout en veillant à son bien-être au travail. En 2024, 1 312 agents communaux, soit 41 % du personnel, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations parmi plus de 262 modules différents de formation en interne et/ou externe à l'Administration, comme la professionnalisation de l'accueil du citoyen.

La prise en charge de la population, un axe prioritaire de l'action de service public, se veut positive, bienveillante et orientée solution avec une optimisation des postes d'accueil et la mise en place de permanences au sein des services communaux pour en faciliter l'accessibilité. À titre d'exemple, citons la permanence organisée au service de l'Urbanisme avec une moyenne mensuelle de 200 personnes ou encore celle du Service social communal qui a reçu 3 654 personnes sur l'année 2024. Avec une moyenne de 952 entretiens réalisés chaque jour, dont près de 300 pour la seule Mairie du centre-ville présente au rez-de-chaussée de la Cité administrative, les six Mairies de quartier jouent un rôle essentiel au contact de la population. En 2024, ce sont 240 559 demandes administratives diverses qui ont été traitées par les agents communaux officiant au sein des Mairies.

Afin d'optimiser l'accessibilité de ces services et répondre au mieux aux attentes de la population, l'Administration poursuit la diversification de ses offres de service en ligne, tout en maintenant une alternative non numérique, sans oublier la diffusion des infos services et autres initiatives organisées à l'attention de l'ensemble de la population. Les demandes dématérialisées via le portail e-Guichet, accessible en permanence et comprenant un système de paiement intégré, s'appliquent à des domaines variés et rencontrent un intérêt croissant auprès d'un grand nombre de citoyens avec près de 69 000 demandes enregistrées en 2024. La nouvelle version de l'application « Liège en poche » avec ses 62 services a déjà été téléchargée à 17 500 reprises. Un intérêt grandissant qui s'ajoute aux 820 000 utilisateurs actifs du site www.liege.be (augmentation de 6 %) et les 82 800 abonnés aux réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Instagram, X, LinkedIn) qui suivent quotidiennement l'actualité sociale et administrative de la Ville.

Évolution des demandes sur l'e-guichet



Chapitre 2. Méthodologie d'élaboration du Programme Stratégique Transversal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est un instrument pluriannuel de gouvernance instauré par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (décrets du 19 juillet 2018, article L1123-27 §2). Il vise à renforcer la planification, la transparence et l'évaluation des politiques publiques. Celles-ci sont structurées autour de trois niveaux complémentaires :

- les objectifs stratégiques, qui traduisent les grandes orientations de la mandature ;
- les objectifs opérationnels, qui en précisent les axes d'action ;
- les actions, qui concrétisent les engagements à travers des projets ciblés.

Si l'élaboration d'un PST est devenue obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces depuis 2018, la Ville de Liège a été pionnière en la matière, planifiant dès 2003 son action communale en y intégrant de surcroît un processus de participation citoyenne.

Actualisé à chaque nouvelle mandature, le PST est le fruit d'une collaboration active entre le Collège communal et l'Administration, tant dans sa phase d'élaboration, que dans la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire. Il est rédigé à partir de trois sources principales :

- la Déclaration de Politique Communale ;
- les programmations stratégiques thématiques ;
- le processus participatif « Liège 2030 ».

La Déclaration de Politique Communale

La Ville de Liège s'est dotée d'une Déclaration de Politique Communale, document fondateur qui définit et oriente l'action du Collège tout au long de la législature. Présentée au Conseil communal le 4 février 2025, elle fixe le cap et propose de faire converger l'ensemble des décisions vers la réalisation de six objectifs stratégiques qui dessinent l'avenir de Liège et de ses habitants :

Objectif stratégique 1 :

Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement

La Ville place l'épanouissement de chacun au cœur de son action. Elle veille à offrir un cadre propice à la jeunesse, avec un accès équitable à l'éducation et des passerelles vers l'insertion socio-professionnelle. Elle lutte activement contre la précarité et le sans-abrisme, tout en promouvant l'égalité des droits et l'inclusion. L'accessibilité, le sport pour tous et les initiatives intergénérationnelles renforcent la cohésion sociale et construisent une ville solidaire.

Objectif stratégique 2 :

Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

Dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie, plusieurs leviers sont mobilisés pour anticiper les besoins futurs en matière de sécurité, d'accessibilité et de qualité des services. L'évolution des services de proximité vise à garantir une relation citoyenne plus fluide et réactive, grâce à des dispositifs accessibles et digitalisés. La montée en puissance des capacités policières, couplée à une coordination renforcée et à l'usage d'outils technologiques, permettra une présence accrue et une gestion proactive de l'espace public. Enfin, l'investissement dans la formation, l'équipement et les partenariats avec la Police constituent un socle essentiel pour répondre aux enjeux sécuritaires.

Objectif stratégique 3 :

Renforcer le rayonnement et l'attractivité de Liège au-delà de ses frontières

Liège ambitionne d'élargir son rayonnement par une stratégie concertée de relance du commerce et de redynamisation du centre-ville. La promotion de ses atouts culturels et patrimoniaux, la rénovation de sites emblématiques et le développement d'une offre touristique inclusive visent à positionner la Ville comme un pôle dynamique, accueillant et tourné vers l'international.

Objectif stratégique 4 :

Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux

Liège mise sur un développement urbain durable pour renforcer son attractivité économique. La transformation des entrées de ville, le dynamisme autour du tram, et la valorisation des secteurs événementiels et touristiques soutiennent cette ambition. La reconversion des friches urbaines permet de reconstruire la ville sur elle-même, créant un cadre propice à l'investissement, à l'innovation et à la création de valeur.

Objectif stratégique 5 :

Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain

Liège va renforcer sa résilience face aux enjeux environnementaux et sociaux. Elle vise une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, soutient un urbanisme durable et développe une politique alimentaire responsable. La Ville prépare ses habitants aux effets du changement climatique, tout en valorisant son patrimoine naturel et en améliorant la performance énergétique de son territoire. Ces actions dessinent un territoire plus durable, inclusif et résilient.

Objectif stratégique 6 :

Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible

La Ville s'engage à offrir un service public performant, équitable et proche des citoyens. Elle favorisera la participation citoyenne, optimisera ses ressources humaines et immobilières, et veillera à sa soutenabilité financière. Le numérique, dont l'intelligence artificielle, améliore l'accès à l'information et l'efficacité des services. Cette dynamique, soutenue par le CPAS et le Programme Stratégique Transversal, repose sur une gouvernance responsable fondée sur les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Ces six objectifs stratégiques émanant de la Déclaration de Politique Communale constituent le fondement de l'action communale pour l'ensemble des six années de la mandature. C'est sur ces piliers que s'appuie l'élaboration du Programme Stratégique Transversal (PST), garantissant que toutes les initiatives et projets communaux soient cohérents, alignés et orientés vers la réalisation de ces ambitions pour Liège et ses habitants.

Les programmations stratégiques thématiques

Le Plan Stratégique Transversal de la Ville de Liège s'appuie également sur une série d'outils de planification stratégique. Ces outils, chacun centrés sur des thématiques spécifiques, définissent des orientations qui guident les choix de la Ville sur une période déterminée. Les principaux plans sont énumérés ci-dessous.

Le Projet de Territoire

Le Projet de Territoire de Liège est un outil d'aménagement du territoire qui définit une vision à long terme pour la Ville, combinant stratégie et actions concrètes. Il précise l'organisation spatiale de la ville, identifie les sites clés et propose des recommandations pour une mise en œuvre immédiate et durable.

Transversal, il coordonne les politiques sectorielles liées à l'habitat, la mobilité, l'économie, l'environnement, la santé et les équipements publics. Il s'appuie sur les plans stratégiques existants et récents, en intégrant notamment l'évolution des modes de déplacement.

L'objectif est de faire évoluer Liège de manière harmonieuse et équitable, valoriser ses atouts (fleuve, espaces verts, pôles d'emploi), renforcer les identités locales, attirer les investissements et aménager la ville de façon partagée, inclusive et adaptée aux défis climatiques.

Le Plan Climat-Énergie

Le Plan Climat-Énergie de la Ville de Liège, adopté en 2021, est un ensemble d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et à préparer la ville aux impacts des changements climatiques. Il repose sur deux axes complémentaires : l'atténuation, pour réduire les émissions et promouvoir des pratiques durables, et l'adaptation, pour renforcer la résilience de la ville face aux événements climatiques extrêmes.

Ce plan s'inscrit dans une démarche collective, impliquant pouvoirs publics, citoyens, entreprises et associations, et vise à préparer Liège aux multiples défis liés aux changements climatiques, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Le Plan Canopée

Le Plan Canopée de la Ville de Liège, adopté en 2021, est un outil visant à renforcer la couverture arborée de la ville pour améliorer sa résilience face aux changements climatiques. Il prévoit la plantation de 24 000 arbres d'ici 2032 et repose sur une méthodologie participative impliquant citoyens, entreprises et institutions locales.

Ce plan cherche à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à renforcer le maillage écologique et à accroître les services écosystémiques offerts par les arbres, tout en rendant Liège plus verte, agréable et résiliente, dans le cadre d'une démarche globale de transition écologique.

Le Schéma Communal de Développement Commercial

Le Schéma Communal de Développement Commercial de Liège est un outil stratégique visant à organiser et encadrer l'implantation des commerces dans la ville. Il identifie les zones où le commerce peut se développer tout en préservant l'équilibre entre les différents quartiers et en renforçant les centralités existantes.

Ce schéma s'appuie sur l'analyse des dynamiques économiques et démographiques locales afin de favoriser un commerce de proximité attractif et durable. Il sert de cadre pour orienter les projets d'implantation commerciale et contribuer à la vitalité économique de Liège, tout en maintenant une cohérence avec l'aménagement du territoire et les objectifs de développement urbain de la ville.

Le Plan Communal de Développement de la Nature

Le Plan Communal de Développement de la Nature de la Ville de Liège est un outil destiné à intégrer durablement la nature et la biodiversité dans le développement social et économique de la ville, et donc dans l'ensemble des projets présents et futurs du territoire.

Le plan repose sur un diagnostic de la biodiversité à l'échelle communale, afin que les autorités locales puissent planifier et mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux naturels. De nombreuses initiatives peuvent être menées avec la participation des acteurs locaux. Le PCDN est conçu pour être participatif : citoyens, écoles, propriétaires fonciers, administration communale, agriculteurs, décideurs politiques et entreprises sont invités à contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions concrètes pour protéger et valoriser la nature en ville.

Le Plan Communal de Mobilité

Le Plan Communal de Mobilité de la Ville de Liège est un outil stratégique visant à organiser et améliorer les déplacements dans la ville. Il a pour objectif de favoriser des modes de transports durables et sûrs, tout en assurant une circulation fluide pour tous les usagers.

Ce plan prend en compte l'ensemble des mobilités, qu'il s'agisse des déplacements à pied, à vélo, en transports en commun ou en voiture, et vise à réduire l'empreinte environnementale de la ville. Il permet également de planifier l'aménagement des espaces publics et des infrastructures de transport afin de renforcer la qualité de vie des habitants et la sécurité dans les quartiers. Le Plan Communal de Mobilité s'inscrit dans une démarche globale de transition urbaine et écologique, visant à rendre Liège plus accessible, agréable et résiliente face aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le Plan Stratégique Informatique

Le Plan Stratégique Informatique de la Ville de Liège est un outil visant à moderniser et optimiser le système d'information de l'Administration. Il définit les orientations pour le développement des infrastructures numériques, des applications et des services informatiques afin de soutenir l'ensemble des missions de la Ville. Ce plan a pour objectif d'améliorer l'efficacité des services publics et des procédures internes, de faciliter l'accès à l'information pour les citoyens et d'accompagner la transition numérique de la commune. Il contribue également à renforcer la sécurité des données et la résilience des systèmes face aux risques numériques.

Le processus participatif « Liège 2030 »

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Stratégique Transversal, la Ville de Liège innove depuis 2003 en privilégiant une démarche participative. Ce choix fort repose sur la volonté d'associer les acteurs locaux et les citoyens à la définition des priorités, afin d'identifier ensemble les actions à mener en priorité pour répondre aux besoins du territoire et renforcer l'efficacité des politiques publiques. Le processus s'est déroulé du 21 mai au 20 juin 2025. Les différentes phases de la dynamique participative « Liège 2030 » ainsi que leurs résultats sont détaillés dans un rapport spécifique.

Les chiffres-clés de la participation

- 8 627 participants à l'enquête
- 249 739 votes sur les actions proposées
- 10 370 nouvelles propositions déposées
- 170 participants aux panels citoyens
- 227 participants aux treize tables rondes thématiques, représentant 161 institutions

Le processus s'est articulé autour des trois piliers suivants : l'enquête citoyenne « Liège 2030 », les tables rondes et les panels citoyens.

L'enquête citoyenne « Liège 2030 »

L'enquête citoyenne a invité les habitants et les usagers à s'exprimer sur l'avenir de leur ville via une plateforme en ligne dédiée. Chacun pouvait choisir les projets qu'il jugeait prioritaires parmi douze thématiques et proposer ses idées pour enrichir la réflexion.

Pour toucher le plus grand nombre, une campagne de communication multicanale a été déployée : digital, affichage dans l'espace public, relais dans la presse, mais aussi présence sur le terrain dans les marchés de quartier, le tram ou durant la Batte. L'initiative a également bénéficié du soutien d'institutions et entreprises qui l'ont relayée sur leurs réseaux internes. Pour les personnes préférant le format papier, des formulaires étaient mis à disposition dans les bibliothèques et dans les mairies de quartier.

Au total, plus de 8 600 citoyens ont participé.



- **Analyse quantitative des répondants**

Le nombre de répondants est en constante augmentation depuis le premier Projet de Ville en 2003. La participation a été la plus forte dans les différentes tranches entre 25 et 60 ans, suivie par les tranches 18-25 ans et 61-70 ans. Les femmes (56 %) ont davantage participé que les hommes (44 %). 80 % des répondants ont déclaré qu'ils habitaient à Liège dont la majorité (62 %) étaient des Liégeois de longue date.

- **Les grandes tendances de l'enquête**

L'enquête a enregistré 249 739 votes et 10 370 nouvelles propositions. Parmi les 122 actions proposées, voici les actions ayant récolté le plus de suffrages :

	Actions	Votes
1	Lutter contre les îlots de chaleur en poursuivant la plantation de 24 000 arbres d'ici à 2032	5 674
2	Lutter contre l'insalubrité des logements, contre les marchands de sommeil et la traite des êtres humains	5 529
3	Préserver 2 000 hectares de nature sur le territoire communal	5 056
4	Réaliser des pistes cyclables sécurisées et continues à travers la ville	4 864
5	Attirer à Liège des grands événements internationaux	4 574
6	Améliorer la restauration du patrimoine liégeois, majeur ou « populaire » afin de mettre en lumière la richesse de la ville	4 436
7	Permettre à chaque citoyen d'avoir un accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes à pied (créations, réaménagements...)	4 261
8	Adapter les horaires des services et des Mairies de quartier aux besoins des citoyens	4 243
9	Lutter contre la mendicité agressive	4 225
10	Identifier et réhabiliter des logements inoccupés au-dessus des commerces	4 200
11	Poursuivre l'embellissement de l'espace urbain via le street art et l'installation d'œuvres monumentales d'art contemporain	4 189
12	Aider les personnes sans-abri à retrouver un logement stable et un accompagnement vers la réinsertion sociale et professionnelle en renforçant les dispositifs Housing First et Housing Led.	4 187
13	Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro vis-à-vis des drogues	4 035
14	Sensibiliser les jeunes à tous types de harcèlement, notamment en ligne, et à la question du consentement	3 948
15	Augmenter l'offre de places dans les crèches et faciliter les inscriptions	3 925

Les tables rondes

Treize tables rondes thématiques ont été organisées afin de favoriser un échange privilégié entre le Collège, l'Administration et les forces vives – institutions, associations, acteurs de terrain et experts – sur différentes thématiques de la ville. Ces rencontres ont rassemblé plus de 220 participants et ont permis de faire émerger de nouvelles propositions d'actions.

Les priorités qui ressortent des treize tables rondes sont les suivantes .

- **Gaspillage alimentaire** : valoriser les excédents, sensibiliser les citoyens, développer un centre de distribution urbain...
- **Personnes en situation de handicap** : améliorer l'accès aux services, aux espaces publics, au logement, à la culture, rendre les documents officiels compréhensibles (FALC)...
- **Commerce** : créer une identité forte, attirer des enseignes stratégiques, mettre en place une task force commerce...
- **Jeunesse** : aménager les horaires scolaires, végétaliser les cours de récréation, lutter contre le harcèlement en rue...
- **Égalité Femmes / Hommes** : intégrer la thématique de manière transversale, visibiliser les femmes dans l'espace public, améliorer l'accès aux toilettes, créer un abri de nuit pour femmes...
- **Tourisme** : renforcer l'attractivité du centre-ville, améliorer la sécurité et la mobilité, favoriser les séjours longs et le tourisme d'affaires...
- **Emploi-Précarité** : favoriser l'insertion socioprofessionnelle, pérenniser la conciergerie sociale, booster le public cible à se rendre aux séances « Welcome » du FOREM...

- **Culture** : centraliser l'information culturelle, adapter les horaires pour de nouveaux publics, aménager des lieux vides pour artistes émergents, créer un parking vélo sécurisé à proximité de l'Opéra...
- **Biodiversité** : encourager la végétalisation du bâti, sensibiliser à la biodiversité urbaine, créer un pack « nouveau citoyen » axé biodiversité, solliciter un avis du service Environnement lors de l'organisation d'événements dans ou proche d'espaces d'intérêts biologiques...
- **Comités de quartier** : renforcer la collaboration avec l'Administration et la Police, maintenir les subventions, mettre en place une Commission consultative communale des comités de quartier et étudier une formule associant tous ces entités...
- **Alimentation durable** : sensibiliser enfants/jeunes à l'alimentation saine, améliorer la qualité des repas scolaires, interdire les distributeurs non-sains dans les écoles...
- **Terre d'accueil des investisseurs** : lancer une opération de marketing urbain, réduire les délais d'analyse des projets, sanctuariser des zones économiques...
- **Propreté et « Zéro Déchet »** : responsabilisation collective, application stricte des règlements, renforcer les contrôles, adapter le mobilier urbain...



Les panels citoyens

Les panels citoyens constituent une étape particulièrement symbolique du processus de participation. Dans le cadre de « Liège 2030 », 4 000 Liégeois ont été tirés au sort et invités à prendre part à deux panels organisés à l'Hôtel de Ville les 12 et 14 juin. Au total, plus de 170 participants se sont présentés. Ils étaient issus de tous les quartiers de Liège et présentaient une répartition tout à fait représentative de la population liégeoise en termes démographiques.

Accompagnés par un prestataire et des animateurs spécialisés dans l'animation de panels citoyens, ils ont eu l'occasion de débattre sur les thématiques qu'ils jugeaient prioritaires, d'évaluer 36 actions issues de l'enquête selon leur importance et leur degré d'urgence, et de faire émerger des propositions concrètes pour le territoire, sous la forme de fiches projets.

Les neuf actions ci-dessous ont été considérées comme les plus importantes et urgentes par les participants aux deux panels.

1	Lutter contre l'insalubrité des logements et les marchands de sommeil (plateforme de signalement et application de sanctions, attention portée sur des logements à loyers modérés)
2	Lutter contre la mendicité agressive (éducateurs de rues, suivi social, toilettes publiques, éclairage sécurisant)
3	Proposer une prise en charge multidisciplinaire des 18-25 ans en grande précarité (prise en charge précoce, suivi personnalisé, formations professionnalisantes)
4	Lutter contre les îlots de chaleur en poursuivant la plantation de 24 000 arbres (végétalisation intensive, urbanisme vert, incitants financiers)
5	Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro vis-à-vis des drogues (doublement des abris de nuit, prévention, réouverture de la salle de consommation à moindre risque)
6	Sensibiliser les jeunes à tous types de harcèlement, notamment en ligne, et à la question du consentement
7	Lutter contre le harcèlement des femmes et les violences en rue
8	Aider les personnes sans-abri à retrouver un logement stable et un accompagnement vers la réinsertion sociale et professionnelle en renforçant les dispositifs Housing First et Housing Led
9	Doubler le nombre de places de l'abri de nuit et renforcer l'équipe éducative

Les actions plébiscitées dans le cadre du processus de participation citoyenne font partie intégrante de l'élaboration du Programme Stratégique Transversal. Elles sont identifiées dans le plan d'action avec des symboles spécifiques. Prioritaires pour le Collège, elles feront l'objet d'un suivi particulier et d'une communication spécifique sur la plateforme « Liège 2030 ».

Les actions les plus plébiscitées sur la plateforme « Liège 2030 » sont identifiées par le pictogramme :



Les actions mises en avant lors des discussions avec les experts et forces vives à l'occasion des tables rondes sont identifiées avec le pictogramme :



Les Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par les Nations Unies en 2015 (193 pays signataires). Ils fournissent un cadre global à l'horizon 2030 qui promeut une société qui ne laisse personne de côté et répond aux besoins des générations actuelles et futures selon cinq piliers : Planète, Population, Prospérité, Paix et Partenariats. Cet agenda mondial, véritable boussole commune, traduit les priorités pour assurer une transition juste. Les ODD visent à ouvrir la voie à l'éradication de l'extrême pauvreté, à la lutte contre les injustices et inégalités ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles.



Les villes concentrent les plus grands défis liés aux Objectifs de Développement Durable : pauvreté, pollution, inégalités, accès aux services. En s'engageant dans une démarche ODD, une ville agit localement pour un impact global, améliore la qualité de vie, structure ses politiques publiques, mobilise les acteurs du territoire et renforce son attractivité. L'engagement de la Ville de Liège envers le développement durable, entamé il y a 25 ans, a été renforcé par l'évaluation de ses politiques au regard des ODD dans le cadre d'un appel à projets de la Région wallonne en 2023.

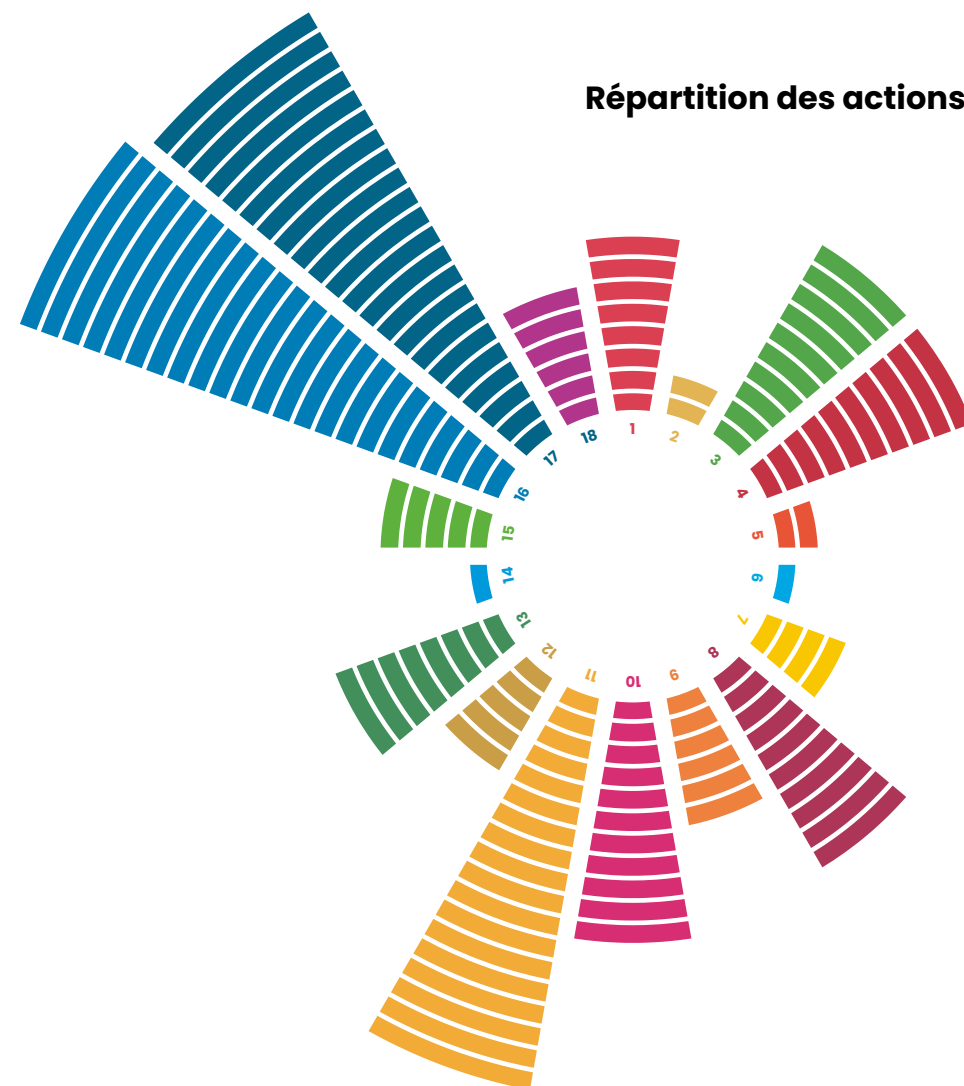
Animée par la volonté de garantir le bien-être de tous ses citoyens et de faire de son territoire un lieu accueillant et inclusif, la Ville affirme aujourd'hui sa volonté d'inscrire les Objectifs de Développement Durable (ODD) au cœur même de son Programme Stratégique Transversal. En adoptant cette approche transversale, elle engage une dynamique positive, tournée vers l'avenir, et renforce la cohérence de ses actions menées en synergie avec les citoyens, les entreprises, le milieu associatif et le secteur académique.

Dans le PST, les actions ont été soumises à une analyse via l'outil « Check ODD » proposé par la *Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten* (VMSG), équivalent flamand de l'Union des Villes et des Communes. Cet outil pratique permet d'établir une cotation pour chaque action soulignant la contribution du projet à l'ensemble des ODD et aux trois principes suivants : ne laisser personne de côté, l'interconnexion intrinsèque des ODD, et les partenariats multipartites. Il représente donc une évaluation de la durabilité et du caractère exhaustif du projet.

Complémentairement aux 17 ODD, la Ville souhaite également reconnaître la culture comme un pilier essentiel du développement durable des villes, vecteur d'émancipation et de cohésion sociale. L'interculturalité, une caractéristique typique du tissu social urbain, est également valorisée dans ce 18ème Objectif de Développement Durable intitulé « Culture et Patrimoine ».

Cette évaluation permet de mettre en avant les quinze actions dont la mise en œuvre repose le plus qualitativement sur les cinq piliers du développement durable. Ainsi, elles sont identifiées dans le plan d'action à l'aide d'un symbole.

Répartition des actions selon les ODD



L'analyse ODD des actions de ce PST témoigne d'une stratégie qui repose sur les missions fondamentales de la Ville, ses compétences propres et une volonté affirmée de transformation territoriale. Elle reflète une approche intégrée, inclusive et tournée vers l'action, en particulier dans un contexte urbain.

Cette répartition des ODD est indicative : certaines actions répondent à plusieurs ODD tandis que d'autres n'en concernent qu'un seul ; un score important de certains ODD dans le schéma ci-dessus traduit les missions transversales de la Ville, et une moindre intensité pour d'autres signifie qu'ils sont abordés de manière plus ciblée.

La Ville agit pour un aménagement urbain équilibré, garantissant l'accès à un logement abordable, des infrastructures de transport durables, et une planification urbaine respectueuse de l'environnement (ODD 11 – Villes et communautés durables). En tant qu'autorité publique, la Ville place au cœur de son action une gouvernance de qualité reposant sur la transparence, la participation citoyenne (ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces) et l'implication des parties prenantes (ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs), renforçant ainsi la confiance et la coopération.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales (ODD 10 – Réduction des inégalités) est transversale à l'ensemble de la stratégie. L'accessibilité des services, les politiques sociales inclusives, les dispositifs d'insertion et les initiatives intergénérationnelles contribuent à renforcer la cohésion sociale. L'attention portée aux publics vulnérables et aux quartiers en difficulté permet de réduire les écarts et de promouvoir l'égalité des chances.

Plus spécifiquement, la Ville affiche un engagement fort dans la lutte contre la pauvreté, à travers des politiques sociales inclusives et des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables (ODD 1 – Éradication de la pauvreté). De plus, elle soutient également l'accès équitable à l'éducation et à la formation tout au long de la vie (ODD 4 – Éducation de qualité). Elle développe des passerelles vers l'insertion socio-professionnelle, notamment pour les jeunes, et valorise les compétences citoyennes à travers des démarches participatives. L'éducation est également mobilisée comme levier de sensibilisation aux enjeux climatiques, sociaux et culturels.

La qualité de vie et le bien-être des habitants (ODD 3 – Bonne santé et bien-être) sont au cœur des missions de la Ville. L'aménagement des espaces publics, la végétalisation, le sport pour tous, la lutte contre la précarité énergétique et les actions en faveur d'un environnement sain contribuent à améliorer la santé physique et mentale des citoyens.

La transition écologique est au cœur des actions communales (ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques), notamment par la végétalisation des espaces publics (ODD 15 – Protection des écosystèmes terrestres) et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces efforts contribuent à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques.

De plus, l'économie locale est soutenue (ODD 8 – Travail décent et croissance économique) par une politique alimentaire territoriale (ODD 2 – Faim zéro) et des pratiques d'achat public responsables, favorisant l'emploi et les circuits courts. L'analyse met également en lumière l'émergence de la thématique de l'énergie (ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable), révélant une orientation renforcée de la Ville vers les enjeux contemporains.

En se dotant d'une grille de lecture du PST orientée ODD, la démarche de la Ville est double. D'une part, Liège s'équipe désormais d'un processus d'évaluation continue de ses actions dans une optique globale de durabilité. Elle s'inscrit d'autre part dans une démarche de sensibilisation et de mobilisation de son personnel, des citoyens et de ses parties prenantes dans les objectifs globaux fixés à l'horizon 2030.

Chapitre 3. Programme Stratégique Transversal

Afin de faciliter la compréhension des différentes phases du processus d'élaboration du PST, présenté ci-dessous dans sa version finale, certaines actions ont été associées à un ou plusieurs pictogrammes.



Pictogramme citoyen

Ce pictogramme permet d'identifier les actions les plus soutenues par les citoyens dans le cadre de la consultation citoyenne « Liège 2030 ». Il s'agit des quinze actions ayant reçu le plus de votes lors de l'enquête ainsi que les neuf actions ayant été le plus travaillées par les citoyens lors des panels.



Pictogramme tables rondes et experts

Ce pictogramme permet d'identifier les actions ayant été proposées lors des treize tables rondes organisées avec des experts et forces vives lors du processus « Liège 2030 ».



Pictogramme ODD

Ce pictogramme permet d'identifier les quinze actions qui contribuent le plus aux Objectifs de Développement Durable tel que précisé à la page 28.



Pictogramme PDU

Ce pictogramme permet d'identifier les actions soutenues dans le cadre de la Perspective de Développement Urbain (PDU). Il s'agit d'un programme de soutien financier de la Région wallonne envers les communes à caractère urbain afin de leur permettre d'atteindre des objectifs de rénovation et/ou de revitalisation urbaine. Le Chapitre 4 de ce document est consacré à une présentation plus détaillée des actions concernées par la PDU.

*En préambule, le **Collège communal** insiste sur l'importance de garantir la soutenabilité des finances de la Ville, en réduisant les dépenses et en maximisant les recettes et le recouvrement, et d'assurer une gouvernance exemplaire.*



Objectif Stratégique 1

Permettre à chaque citoyen de grandir,
s'épanouir et vivre dignement



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 1.1. Offrir un cadre de vie propice à l'élevation des enfants et des jeunes



ACTION 1 : Améliorer l'offre dans les crèches et faciliter les inscriptions

Face à la nécessité de soutenir l'engagement professionnel des parents, la Ville prévoit d'optimiser son offre d'accueil de la petite enfance, notamment en explorant toutes les formes de coopération susceptibles de renforcer l'offre de places sur le territoire de la Ville.

Actuellement, au niveau des crèches communales, la Ville dispose de 899 places autorisées par l'ONE, réparties de manière équitable entre les quartiers. Au cours de cette mandature, deux nouvelles structures verront le jour : l'une de 42 places sur le site de Bavière et l'autre de 28 places dans le quartier « Paradis Express » aux Guillemins. Enfin, pour faciliter l'accès aux crèches, en veillant à la transparence et l'efficacité du système, la Ville prévoit de numériser davantage les procédures d'inscription et de réduire les délais entre la demande et l'attribution d'une place.

ACTION 2 : Éditer une charte de protection de l'enfance et offrir aux familles des outils d'accompagnement à la parentalité

Après l'adoption au Conseil communal d'octobre 2021 d'une motion affirmant son engagement à protéger les enfants contre toutes formes de violences physiques, psychologiques et sexuelles, la Ville va concrétiser cette détermination par la rédaction et l'édition d'une charte de protection de l'enfance. Dans la foulée, une campagne d'affichage dans les crèches, les écoles et Mairies de quartier sera organisée pour sensibiliser enfants, familles et professionnels aux droits des enfants ainsi qu'aux moyens de signaler ces violences.



ACTION 3 : Sensibiliser les jeunes au consentement sexuel, à l'égalité de genre et au harcèlement scolaire

Le respect et l'égalité de genre ne peuvent se concevoir sans une prise de conscience précoce. Dans ce but, la Ville poursuivra la mise en œuvre de dispositifs dans les écoles communales d'enseignement primaire et secondaire (livrets pédagogiques, vidéos...). La campagne mondiale « Ruban blanc » sera l'occasion de prolonger annuellement la sensibilisation dans l'espace public en présentant aux citoyens les services compétents, les bonnes réactions à adopter et les outils disponibles, dont l'application d'alerte et d'écoute App-Elles®.

Des dispositifs de sensibilisation seront également développés dans le but d'informer et de sensibiliser les jeunes en soirée ou lors d'événements festifs.

ACTION 4 : Créer un guichet unique d'orientation, d'accompagnement psychologique et de soins pour les ados et les jeunes adultes

Un guichet unique d'aide et d'information pour les jeunes s'installera dans le bâtiment de l'ancien hôpital du Pèrî, propriété de l'intercommunale ISoSL, qui sera également aménagé en 104 logements étudiants d'intérêt public. Ce guichet unique, composé de la MAdo, de l'AIS et du CITES, permettra de centraliser les ressources, simplifier les démarches et offrir un point d'ancrage clair pour tous les jeunes qui cherchent écoute, conseil ou orientation, et ainsi favoriser leur santé mentale. Les services proposés comprendront notamment des ateliers de gestion du stress, des méthodes de travail adaptées et la présence de psychologues de première ligne.

Objectif Opérationnel 1.2. Garantir une éducation de qualité accessible pour toutes et tous



ACTION 5 : Former et sensibiliser le personnel enseignant et les accueillants extrascolaires, notamment au harcèlement scolaire

Face à la complexité et à la gravité des situations de harcèlement scolaire, il est primordial de renforcer leurs compétences par des dispositifs de formation adaptés. Les professionnels de l'éducation doivent être en mesure d'identifier les signaux d'alerte, d'intervenir efficacement et d'instaurer un climat de confiance au sein des établissements. Un programme de formation et de sensibilisation sera mis en place à destination du personnel enseignant et des auxiliaires d'éducation. Il se déclinera en journées thématiques, combinant des temps d'échanges de pratiques et la présentation d'outils concrets. Ces rencontres auront pour objectif d'outiller le personnel afin qu'il puisse agir de manière appropriée face aux situations de harcèlement, tout en contribuant à un environnement scolaire bienveillant et sécurisant pour tous les élèves et étudiants.



ACTION 6 : Poursuivre les Assises de l'Enseignement communal liégeois

Initiée avec succès lors de la précédente mandature, cette démarche de consultation reste essentielle pour identifier les forces et les pistes d'amélioration de l'enseignement communal, dans le but d'optimiser et de rationaliser l'offre éducative. Au-delà d'un simple état des lieux, il s'agit de construire de manière participative un projet pédagogique commun, en phase avec les réalités socio-économiques de la Ville.

Cette dynamique vise également à renforcer les pratiques pédagogiques innovantes et inclusives, tout en favorisant les partenariats entre les écoles fondamentales et secondaires, qu'elles soient ordinaires ou spécialisées.

Quelques objectifs :

- garantir un enseignement de qualité en évaluant les différents types de pédagogies (Freinet, immersion, pédagogie inversée, enseignement explicite...) et renforcer la formation initiale / continue des enseignants ;
- mener une réflexion sur l'organisation du temps scolaire dans le secondaire, avec l'objectif de libérer des plages horaires dédiées à la remédiation et à des activités créatives ou culturelles ;
- renforcer les partenariats entre écoles fondamentales et secondaires, pour favoriser la continuité pédagogique et la cohérence des parcours.



ACTION 7 : Poursuivre et amplifier les projets de végétalisation des cours de récréation

La végétalisation des cours de récréation génère nombre d'effets positifs : elle favorise l'épanouissement des élèves, soutient la biodiversité urbaine et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

En poursuivant sa participation aux appels à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme « Ose le vert », la Ville entend améliorer durablement le cadre de vie scolaire et renforcer encore son engagement dans le Plan Canopée.

Parallèlement à cette déminéralisation, l'aménagement de potagers pédagogiques permettra de sensibiliser les élèves à l'alimentation durable, saine et de circuit court.



ACTION 8 : Maintenir des infrastructures scolaires modernes et de qualité répondant aux besoins de chacun

Le bien-être et la réussite des élèves reposent de façon significative sur la qualité de leur environnement scolaire. La Ville poursuivra cet objectif en investissant dans l'entretien, la rénovation et l'adaptation durable de ses infrastructures scolaires.

Les efforts porteront notamment sur :

- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments, en mobilisant les subsides disponibles et/ou en répondant à des appels à projets pour mieux accueillir les élèves, notamment en situation de handicap ;
- l'optimisation du confort des locaux, avec des interventions sur l'acoustique, la connectivité numérique et l'équipement des classes ;
- la création ou la rénovation de réfectoires, afin d'offrir des espaces conviviaux et fonctionnels où les élèves peuvent prendre leur repas dans de bonnes conditions ;
- l'aménagement des cours de récréation, avec du mobilier, des marquages au sol et des zones dédiées aux activités sportives, ludiques et de détente, prenant en compte la dimension de genre.

Cette démarche vise à garantir un cadre d'apprentissage stimulant, inclusif et durable, en phase avec les besoins des élèves, des enseignants et des auxiliaires d'éducation.

ACTION 9 : Assurer la promotion et la visibilité de l'enseignement communal via des moyens de communication technologiques et adaptés au public ciblé

Il est nécessaire que la Ville mette en place une communication efficace, tant sur ses établissements que sur son offre de formations. En plus de permettre une meilleure mise en avant de l'éventail d'opportunités d'enseignement pour les futurs élèves et étudiants, il s'agit aussi de générer un meilleur esprit de corps pour l'ensemble des agents (enseignants, directions, agents d'administration...). Pour ce faire, une refonte du site « www.ecl.be » sera opérée, ainsi qu'un travail d'uniformisation des logos par niveau d'enseignement. Le travail commencera dans un premier temps par l'enseignement pour adultes (anciennement de promotion sociale) dispensé dans les huit établissements du Pouvoir Organisateur de la Ville.

ACTION 10 : Favoriser le dialogue interculturel en milieu scolaire

Dans les établissements scolaires, des tensions peuvent parfois émerger entre enseignants et familles, notamment en raison de différences culturelles et de codes sociaux variés. Consciente de cette problématique, la Ville mettra en œuvre le projet « Dialogue interculturel en milieu scolaire » pour lequel elle a obtenu un subside. Cette démarche a pour objectif de créer des espaces de médiation favorisant la compréhension mutuelle et la coopération, ainsi que de mettre en place des lieux de dialogue et des outils pédagogiques destinés aux enseignants et aux familles.

En 2025, le projet se concentrera sur trois axes majeurs : la réalisation d'un diagnostic de terrain, la recherche et la formation des professionnels de l'éducation.

Son objectif global est de renforcer l'inclusion scolaire, de prévenir le décrochage et l'absentéisme, et de contribuer à des relations plus apaisées entre l'école et les parents.



ACTION 11 : Améliorer le statut et la formation des auxiliaires d'éducation

Dans une volonté de valoriser le rôle des auxiliaires d'éducation auprès des élèves, la Ville prévoit de les intégrer pleinement au statut des agents communaux et de renforcer leur professionnalisme par des dispositifs de formation adaptés. Cette démarche inclut également la formation des accueillants extrascolaires à des techniques créatives, ludiques et sportives, ainsi qu'une sensibilisation à la prévention du harcèlement scolaire.

ACTION 12 : Positionner les bibliothèques communales comme piliers d'accès à la culture pour tous

Les bibliothèques communales continueront de jouer un rôle essentiel dans la démocratisation culturelle, en agissant comme des catalyseurs au sein des quartiers. Elles deviendront des lieux de rencontre ouverts à tous, favorisant le lien social et l'accès à la culture.

Partant d'une démarche fondée sur l'accès à la lecture, elles élargiront progressivement leur offre en proposant d'autres types d'activités culturelles. Elles seront également le point de départ de sorties culturelles accompagnées, permettant aux habitants de découvrir les ressources culturelles de leur environnement. Ces expériences seront prolongées par des moments d'échange, qui seront l'occasion de revenir sur les découvertes réalisées, de partager les ressentis et de poursuivre les apprentissages.

Objectif Opérationnel 1.3.

Favoriser l'insertion socio-professionnelle en intensifiant les collaborations entre les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion au sein de la Ville, le FOREM, les entreprises et les forces vives



ACTION 13 : Développer des micro-certifications notamment à l'attention des jeunes éloignés de l'enseignement et des bénéficiaires du CPAS

Les micro-certifications sont des reconnaissances officielles qui valident l'acquisition d'une compétence spécifique à l'issue d'une formation de courte durée. Plus rapides à obtenir qu'un diplôme classique et étroitement alignées sur les besoins du marché du travail, elles peuvent être délivrées par des universités, des centres de formation, des plateformes en ligne ou encore des entreprises.

Dans le cadre du label « Villes apprenantes » de l'UNESCO, obtenu conjointement par la Ville et l'ULiège en 2023, les deux institutions mettront en œuvre un projet centré sur la problématique des NEETs (jeunes de 15 à 24 ans, sans emploi ni formation) et de leur réinsertion grâce au dispositif de micro-certifications.

Par ailleurs, à partir de l'année scolaire 2025-2026, deux micro-certifications seront proposées aux enseignants, en partenariat avec l'Institut de Formation Continue et la Haute École de la Ville :

- une formation en français langue de scolarisation pour renforcer les compétences linguistiques nécessaires à l'intégration des élèves dans un parcours éducatif ou professionnel ;
- une formation axée sur les besoins spécifiques des enfants en difficultés d'apprentissage dans l'enseignement fondamental ;
- une formation d'instituteur primaire en horaire décalé pour les étudiants déjà titulaires d'un bachelier.



ACTION 14 : Développer et renforcer les partenariats entre le CPAS et les établissements d'enseignement pour adultes afin de favoriser leur accès à l'emploi

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la Ville proposera à des jeunes adultes peu ou pas qualifiés, bénéficiaires d'une aide du CPAS, des formations « sur mesure », plus accessibles et directement liées aux besoins du marché de l'emploi. Grâce à une collaboration renforcée avec les établissements d'enseignement pour adultes, ces parcours permettront à ces jeunes de se former efficacement et d'accéder à un emploi stable. L'objectif est que minimum 30 jeunes adultes intègrent une formation chaque année civile.



ACTION 15 : Proposer une prise en charge multidisciplinaire des 18 – 25 ans en grande précarité

Face à la précarité croissante touchant les jeunes de 18 à 25 ans, il est primordial d'adopter une prise en charge globale et coordonnée pour leur proposer un véritable parcours d'insertion. L'objectif de la Ville est de redéfinir la collaboration entre le CPAS et la MAdo (Maison de l'Adolescent), afin d'apporter une réponse adaptée aux jeunes accompagnés par le CPAS, souvent confrontés à une grande fragilité sociale, psychologique et administrative. Cette approche multidisciplinaire vise à mieux articuler les expertises sociales, éducatives et médicales pour offrir un accompagnement cohérent, personnalisé et efficace.



ACTION 16 : Définir une offre de formation qualifiante répondant aux attentes des étudiants, adaptée aux besoins socio-économiques et complémentaire à l'offre de l'enseignement pour adultes

Garantir une orientation éclairée et une insertion professionnelle réussie pour les jeunes nécessite une offre de formation qualifiante cohérente, attractive et en phase avec les réalités socio-économiques. Ainsi, la réforme du tronc commun de l'enseignement secondaire, qui unifie les parcours qualifiants en une seule filière de trois ans, impose une adaptation en profondeur. Il est en effet essentiel de mettre en place, dès le premier degré, des démarches d'orientation positive et des ateliers de sensibilisation aux métiers. Cette approche sera mise en place, notamment à l'Athénée Maurice Destenay, en collaboration avec les écoles qualifiantes et générales du Pouvoir Organisateur de la Ville.

Cette dynamique se prolonge en 3^{ème} secondaire polyvalente, où les élèves peuvent expérimenter quatre options de formation durant l'année, facilitant ainsi un choix réfléchi vers l'enseignement technique ou professionnel. Enfin, pour répondre aux nouvelles contraintes réglementaires, il est indispensable de renforcer les passerelles et les complémentarités entre l'enseignement de plein exercice et l'enseignement pour adultes, afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences techniques nécessaires à son projet professionnel.



ACTION 17 : Optimiser l'offre de formation pour adultes en lien avec les réalités du marché du travail

La Ville va repenser en profondeur l'organisation de son enseignement pour adultes en fonction des besoins du tissu économique liégeois. Actuellement, huit établissements d'enseignement pour adultes (anciennement enseignement de promotion sociale) proposent une offre de formation riche, mais manquant parfois de cohérence. La réforme « Contrat 2035 » de l'enseignement de promotion sociale initiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en novembre 2024 offre une opportunité stratégique pour rationaliser cette offre, en concertation avec les écoles qualifiantes et les acteurs socio-économiques du territoire. Cette démarche vise à garantir une meilleure efficacité des parcours de formation, tout en évitant les doublons et en maximisant l'impact sur l'insertion professionnelle.

Objectif Opérationnel 1.4. Lutter contre la précarité et le sans-abrisme



ACTION 18 : Doubler le nombre de places en abri de nuit et renforcer l'équipe éducative d'encadrement

Renforcer l'accueil d'urgence pour les personnes sans-abri est une priorité sociale majeure, particulièrement face à l'augmentation du nombre de citoyens en grande précarité. A cette fin, la capacité d'accueil de l'abri de nuit sera doublée, une extension qui permettra d'accueillir 30 personnes supplémentaires en période classique et 60 en période de grand froid. Le renforcement de l'équipe éducative s'imposera pour assurer un encadrement de qualité corrélé à l'augmentation de la capacité d'accueil. Ces moyens supplémentaires nécessiteront la mobilisation et la réorientation de certaines actions du Plan de Cohésion Sociale et/ou du Relais Social du Pays de Liège.



ACTION 19 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement des SDF via le Housing First et le Housing Led ainsi que le case management

L'accompagnement intensif et aussi longtemps que nécessaire des personnes sans-abri constitue un pilier central de lutte contre l'exclusion sociale. Coordinés par le Plan de Cohésion Sociale et le Relais Social du Pays de Liège, les dispositifs déployés par la Ville s'appuieront sur un large réseau d'acteurs et de services : Urgence sociale, Relais santé, Relais logement, Abri de jour et de nuit, Opération Thermos, ICAR, Racynes, Infirmiers de Rue, AIS Liège-Logement, Service Mobile Infirmier Liégeois, Devenir propriétaire solidaire/Habitat-Service, CHR-Citadelle UMPS, START-MASS, entre autres.

Il s'agit de renforcer l'accompagnement intensif en réseau, en assurant une continuité entre l'urgence et l'accès au logement, tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque personne. La généralisation du case management, soit un encadrement personnalisé, permettra de coordonner les interventions autour de l'usager, en mobilisant les ressources adéquates à chaque étape de son parcours. Cette approche intégrée est essentielle pour permettre une sortie durable de la rue, en offrant non seulement un toit, mais aussi un accompagnement global vers le rétablissement et l'inclusion durable des personnes.

ACTION 20 : Augmenter le nombre de logements proposés par des propriétaires solidaires aux familles et aux personnes en grande précarité

La Ville et le CPAS de Liège souhaitent diversifier leur réseau de propriétaires solidaires publics et privés. L'action visera à renforcer les capteurs logement et les équipes d'accompagnement social en logement, dans le but de construire des relations de confiance avec les propriétaires solidaires, et d'ainsi garantir une plus grande mixité sociale dans les quartiers. Les agences immobilières, SLSP, coopératives immobilières sociales et associations constitueront des partenaires privilégiés.

ACTION 21 : Mettre en place des actions de lutte contre la précarité menstruelle, particulièrement chez les jeunes

En Belgique, la précarité menstruelle touche environ une femme sur dix. Faute de moyens, certaines d'entre elles doivent recourir à des solutions de fortune qui comportent des risques sérieux pour la santé.

Ce problème dépasse les protections hygiéniques car les médicaments, les diagnostics et les soins restent souvent inaccessibles. Les conséquences sont aussi sociales (absences scolaires, renoncements professionnels, tabou). Face à ce constat, la Ville entend lutter contre ces inégalités, via notamment la distribution gratuite de protections hygiéniques. Ce programme a pour ambition de permettre à chaque jeune femme de choisir la protection qui lui convient (serviettes, tampons, cup ou culottes menstruelles) tout en veillant au respect de la dignité de chacune.

L'action vise également à sensibiliser sur les avantages que proposent les protections réutilisables. Une campagne d'information et de distribution de protections hygiéniques durables sera organisée à cet égard.



ACTION 22 : Œuvrer, avec tous les niveaux de pouvoir concernés, à la mise en place de haltes-soins, intégrant un accompagnement sous contrainte pour les personnes dépendantes, afin de favoriser leur réinsertion sociale durable

Face à l'aggravation de la grande précarité, la Ville réaffirme son engagement à développer des réponses concrètes et adaptées. La mise en place de haltes-soins s'inscrit dans cette dynamique, en garantissant un accès effectif aux soins pour les personnes sans-abris, souvent confrontées à des problématiques médicales, psychiatriques et d'assuétudes.

Ces structures, conçues en partenariat avec l'ensemble des niveaux de pouvoir concernés, intégreront un accompagnement pour les personnes dépendantes, dans une perspective de réinsertion sociale durable. Elles permettront d'assurer la continuité des soins à la sortie de l'hôpital ou lors de pathologies ne nécessitant pas d'hospitalisation, tout en garantissant un suivi social et sanitaire global.

En collaboration avec les acteurs hospitaliers et sociaux, ce dispositif vise à réduire les ré-hospitalisations évitables, à alléger la pression sur les services d'urgence, à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires et à favoriser leur réinsertion.

Objectif Opérationnel 1.5. Promouvoir une ville inclusive, garantissant l'égalité des droits et la coexistence de toutes les singularités



ACTION 23 : Poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » qui vise à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants à Liège

En 2017, le Conseil communal s'est engagé avec la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes migrantes à Liège. Depuis octobre 2023, la Ville participe au réseau de villes européennes URBACT Weldi. Ce réseau permet à la Ville d'échanger de bonnes pratiques avec d'autres villes européennes concernées par cette thématique afin d'élaborer des solutions communes mais également propres aux spécificités de chaque territoire. En partenariat avec le CPAS de Liège, le CRIPEL et le secteur associatif représenté par le Collectif « Liège, Ville hospitalière », un plan d'actions intégré est en co-construction et devra être mis en œuvre dans la mandature à venir.

Ce plan d'actions prévoit plusieurs mesures qui permettront aux personnes migrantes d'avoir accès aux droits fondamentaux. Parmi ces mesures, il s'agira notamment de renforcer la coordination entre les services de l'Administration, du CPAS et du CRIPEL afin de proposer un meilleur suivi des dossiers aux personnes concernées. En collaboration avec le CRIPEL et les associations, un « guide du migrant » sera également rédigé afin que ces personnes puissent avoir accès à une information centralisée et de qualité.



ACTION 24 : Poursuivre l'intégration d'un budget genré au sein de l'Administration

La Ville souhaite réaffirmer sa volonté de maintenir son attention sur les inégalités de genre. C'est la raison pour laquelle, l'approche genrée du budget était et continue à faire partie de ses priorités. Dans un premier temps, il s'agit de maintenir ce qui est déjà mis en place depuis 2020 tout en l'affinant (classification des articles budgétaires : neutre, genré et « genrable ») et d'informer tous les Départements quant à la méthodologie de l'analyse de genre dans le budget. Sans coût supplémentaire, cette approche permet de révéler les inégalités implicites et de sensibiliser les Services. Liège est d'ailleurs citée en exemple par l'UVCW auprès des communes wallonnes.

Quelques actions concrètes consisteraient à mettre en place une collaboration avec le CPAS pour une analyse genrée de son budget, proposer une vision égalitaire quant aux articles budgétaires encore « genrables » ou fortement genrés, affiner l'analyse genrée du budget en suivant les avis/conseils d'experts, signer la « Charte européenne pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale » du Conseil des Communes et Régions d'Europe ou encore redynamiser la Commission Communale Consultative Femmes et Ville et l'inclure dans la démarche.

ACTION 25 : Favoriser le bien-être des personnes LGBTQIA+ et sensibiliser à la question de l'identité de genre au sein des écoles

Promouvoir le respect de la diversité et l'inclusion dès le plus jeune âge est essentiel pour construire un environnement scolaire bienveillant et ouvert. En collaboration avec la Maison Arc-en-ciel, la Ville poursuivra des actions de sensibilisation auprès des jeunes à tous les niveaux d'enseignement.

Elle s'appuiera également sur le projet « Unique en son genre » qui propose des ateliers de lecture inclusive, animés par des artistes drag et de cabaret, visant notamment à déconstruire les stéréotypes de genre et encourager le dialogue intergénérationnel.

Enfin, la Ville saisira de manière proactive toutes les opportunités de promouvoir les valeurs de tolérance et de bienveillance auprès des citoyens, tant via des campagnes de fond que par un soutien aux associations, dans la limite des moyens disponibles.

Objectif Opérationnel 1.6. Rendre la ville plus accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap



ACTION 26 : Développer une culture du handistreaming en intégrant la dimension handicap dans tous les dossiers d'une manière transversale et préventive

Pour construire une ville véritablement inclusive et accessible, il est fondamental d'intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques communales. Le développement d'une véritable culture du handistreaming vise à garantir que chaque décision, chaque projet et chaque aménagement tienne compte de ces besoins dès leur conception. Cela implique notamment une attention particulière du service « AccessPlus » dans l'analyse des dossiers urbanistiques, afin que les infrastructures publiques et privées soient pensées pour tous les usagers, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Il est également nécessaire qu'une même attention soit portée au fait que l'ensemble des démarches administratives soient accessibles à tous. Pour concrétiser cette démarche, il est prévu de désigner un référent « handicap » dans chaque département de l'Administration. Ce référent aura pour mission de veiller à l'intégration des principes du handistreaming dans les pratiques quotidiennes.

ACTION 27 : Viser la labellisation « Access-I » lors des rénovations et des nouvelles constructions des bâtiments communaux

L'accessibilité des bâtiments communaux est fondamentale pour une ville qui se veut inclusive, accueillante et respectueuse des besoins de tous ses citoyens. La Ville va placer cet impératif au cœur de ses projets de rénovation et de construction. L'objectif est d'obtenir, chaque fois que cela est possible, le label « Access-I », qui atteste d'un niveau d'accessibilité optimal pour un large éventail de publics : personnes en fauteuil roulant, de petite taille, avec poussette, souffrant de troubles de l'équilibre, utilisant une canne ou des béquilles, facilement fatigables, aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes...

Pour y parvenir, la Ville s'engage à prendre en compte l'ensemble des aménagements : cheminements extérieurs et intérieurs, signalétique visuelle et sonore, mobilier, ascenseurs, sanitaires adaptés, etc. Cette démarche vise à améliorer concrètement l'accueil de tous les citoyens, en intégrant l'accessibilité dès la conception des infrastructures, et non comme une adaptation a posteriori.



ACTION 28 : Développer une offre de logements publics adaptés aux personnes à mobilité réduite

Proposer des logements adaptés à tous traduit la volonté concrète de la Ville de promouvoir l'inclusion. Elle entend poursuivre cette démarche qui consiste à maintenir l'objectif selon lequel 30 % de logements créés par la Régie foncière doivent être adaptés ou adaptables. À ce jour, 172 logements sur 451, réalisés ou en projet, répondent déjà à ce critère. Cet objectif guide la planification des futurs projets immobiliers de la Régie foncière, en réponse aux besoins spécifiques des citoyens, mais aussi en anticipant les évolutions démographiques et les parcours de vie. Dans cette même dynamique, la Ville soutiendra le développement de formes d'habitats innovants, comme l'habitat inclusif, autonome et solidaire, qui favorise l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Objectif Opérationnel 1.7. Encourager la pratique du sport par toutes et pour tous



ACTION 29 : Rénover les infrastructures sportives publiques

La pratique sportive est fondamentale pour le bien-être des citoyens, renforçant en cascade la cohésion sociale et l'inclusion. Dans ce contexte, la Ville poursuivra la rénovation de ses infrastructures sportives, telles que les pistes d'athlétisme et les terrains de sport. Elle s'attachera dans un premier temps à la rénovation de la plaine des sports de Cointe, une des plaines les plus prisées des concitoyens. En outre, la Ville continuera ses plans de rénovations, notamment énergétiques, de complexes sportifs tels que le centre sportif et la piscine de Grivegnée, les halls sportifs de Bressoux, d'Angleur (Sous-le-Bois) et d'Outremeuse (boulevard de la Constitution) ainsi que l'aménagement d'un terrain synthétique au club de football du JS-Thier, la construction d'un nouveau bâtiment vestiaires-buvette au club FC Jupille et l'installation d'un nouvel éclairage au club de l'UCE Liège.

ACTION 30 : Développer un programme de sport adapté pour les seniors

L'activité physique régulière permet de préserver l'autonomie, de renforcer la santé physique et mentale et de maintenir un lien social. Ce programme a pour ambition de promouvoir des activités physiques adaptées aux personnes âgées, en tenant compte de leurs capacités et de leurs besoins spécifiques. Il prévoit la mise en place de séances encadrées par des animateurs formés, dans des lieux de proximité et conviviaux tels que les Maisons InterG, les Maisons des seniors ou encore les halls sportifs. Le programme proposera des activités variées (gymnastique douce, marche nordique, yoga adapté, aquagym, etc.) afin de répondre à la diversité des envies et des profils des Liégeois. Une attention particulière sera portée à la régularité des séances, à la motivation des participants et à l'évaluation des effets sur la santé, dans une logique de prévention et de promotion du « bien vieillir à Liège ». Enfin, pour toucher un public plus large, un partenariat avec les Maisons médicales sera développé, renforçant ainsi l'ancrage local et la coordination entre acteurs de terrain.

ACTION 31 : Organiser des journées sportives inter-écoles et inclusives en réunissant les élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé

Créer des moments de rencontre et de coopération entre tous les élèves, quels que soient leurs parcours, contribue à bâtir une école plus ouverte et solidaire. Dans cette optique, des journées sportives inter-écoles seront organisées à destination des élèves du réseau primaire communal, en réunissant les enfants issus de l'enseignement ordinaire et spécialisé. L'objectif est de renforcer la solidarité entre élèves, de favoriser la découverte de nouveaux sports et de valoriser les capacités de chacun. Elles seront organisées en collaboration avec les services de proximité et des professeurs d'éducation physique.

Objectif Opérationnel 1.8. Développer et encourager les échanges intergénérationnels



ACTION 32 : Organiser annuellement des journées intergénérationnelles dans les quartiers en associant les Maisons de jeunes

Dans une volonté de renforcer la cohésion sociale et de favoriser le dialogue entre générations, la Ville souhaite organiser chaque année des journées intergénérationnelles au cœur des quartiers. Ces journées festives et participatives auront pour objectif de renforcer les liens entre les générations. En collaboration avec les Maisons de jeunes, les Comités de quartier et les associations locales, des activités communes seront organisées : jeux, ateliers créatifs, repas partagés, témoignages, spectacles, etc. L'implication des jeunes dans la co-construction de ces événements favorisera leur responsabilisation et leur ouverture aux réalités des seniors. Ces rencontres permettront de lutter contre les stéréotypes liés à l'âge, de valoriser les savoirs des seniors et de créer un climat de solidarité intergénérationnelle. Une attention sera portée à la diversité culturelle et sociale des participants pour garantir une inclusion maximale.

ACTION 33 : Créer un réseau de jardins partagés intergénérationnels

Allier transmission intergénérationnelle, convivialité et engagement écologique sont aux fondements du développement de ce projet de réseau de jardins partagés dans les quartiers. Il vise à développer des espaces verts collaboratifs où jeunes et seniors pourront jardiner ensemble, échanger des savoirs et tisser des liens durables. Les jardins seront implantés dans différents quartiers, en lien avec les écoles, les Maisons de repos, les Maisons de jeunes, de seniors, les espaces intergénérationnels et les habitants. Ils seront conçus comme des lieux de rencontres, d'apprentissage et de détente. Les seniors pourront transmettre leur expérience en jardinage, tandis que les plus jeunes apporteront leur énergie et leur créativité. Des animations régulières (ateliers, récoltes collectives, fêtes des saisons) viendront rythmer la vie des jardins. Ce réseau contribuera à la cohésion sociale, à la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation locale.

ACTION 34 : Créer un programme de bénévolat senior

Favoriser l'engagement citoyen des seniors, c'est leur permettre de rester actifs, utiles et connectés à la vie locale. Ce programme a pour ambition de valoriser l'engagement citoyen des personnes âgées en leur proposant des missions de bénévolat adaptées à leurs envies, compétences et disponibilités. Il s'agira de recenser les besoins des associations locales, des écoles, des ASBL sociales et/ou culturelles, et de mettre en relation ces structures avec des seniors motivés. Un accompagnement sera prévu pour faciliter l'intégration des bénévoles via des séances d'information, des formations et un suivi personnalisé. Le programme permettra aux seniors de rester actifs, de se sentir utiles et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté.



Objectif Stratégique 2

Offrir un cadre de vie sûr,
agréable et accessible



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 2.1. Garantir une Police performante et de proximité



ACTION 35 : Déployer un commissariat mobile dans les quartiers où la présence et l'accessibilité de la Police doivent être renforcées

Afin de renforcer la présence, la visibilité et l'accessibilité de la Police dans les quartiers où les besoins sont les plus marqués, un commissariat mobile sera déployé à l'aide du nouveau « command-car ». Ce véhicule, spécialement équipé, permettra d'assurer une présence policière effective et rassurante au cœur des quartiers lorsqu'il n'est pas mobilisé pour des missions de gestion négociée de l'espace public. Il jouera pleinement son rôle de bureau de Police mobile, offrira aux citoyens l'ensemble des services habituellement disponibles dans un commissariat fixe : dépôt de plainte, information, orientation, prise de contact avec les agents de quartier, etc.

ACTION 36 : Mettre en place une présence policière numérique de proximité via des canaux en ligne (réseaux sociaux...) afin de renforcer le lien avec les citoyens

Afin de renforcer la relation de confiance et la proximité avec les citoyens, la Police développera une présence numérique de proximité. Les policiers pourront ainsi communiquer via les réseaux sociaux des Comités de quartier pour informer, orienter et détecter les situations problématiques, permettant une prise en charge rapide et adaptée. Ce dispositif permettra d'améliorer la réactivité des services de la Police tout en maintenant une logique de proximité, même à distance.

ACTION 37 : Organiser des « Coffee with a cop », rencontres informelles entre citoyens et policiers pour favoriser le dialogue

Le projet « Coffee with a cop » est une initiative lancée en 2011 en Californie et qui a depuis lors été développée dans 40 pays. Il a pour but de favoriser le dialogue et la confiance entre les citoyens et les forces de l'ordre autour de rencontres conviviales baptisées « Coffee with a Cop » (soit « Un café avec un policier »). A Liège, ces moments d'échanges informels seront organisés dans les différents quartiers de la ville. Ils permettront aux Liégeois de rencontrer les policiers dans un cadre détendu pour faire connaissance, poser des questions ou partager leurs préoccupations. Ces moments de dialogue visent à désamorcer les tensions potentielles et à encourager une communication ouverte et bienveillante, en dehors de tout contexte d'intervention.

Objectif Opérationnel 2.2. Lutter contre la toxicomanie et les réseaux criminels



ACTION 38 : Mettre en œuvre, avec tous les acteurs présents sur le territoire, une politique de tolérance zéro vis-à-vis du deal

La lutte contre le trafic et la consommation de drogues est un enjeu majeur pour garantir la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie dans les quartiers. En mettant en œuvre une politique de tolérance zéro vis-à-vis du deal, la Ville réaffirme sa détermination à agir de manière ferme face à ce phénomène. Avec l'appui du Parquet, chaque infraction liée à la drogue fera l'objet de poursuites systématiques, proportionnées à sa gravité : de la transaction immédiate à la privation de liberté. Cette approche ciblée vise à restaurer l'autorité, à protéger les citoyens (en particulier les plus jeunes), et à endiguer l'emprise des réseaux de trafic sur l'espace public. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de prévention, de dissuasion et de répression.



ACTION 39 : Actualiser le plan global et intégré en matière de lutte contre la toxicomanie

Comme dans toutes les grandes villes, les problématiques liées à l'usage de drogues sont multiples à Liège. La Ville y consacre des moyens conséquents depuis près de 20 ans en assurant une concertation et une coordination des actions avec l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux, associations de terrain, Police, Parquet, Province). C'est sur cette base que la Ville a réalisé, en 2002, un plan d'action global et intégré, qui prévoyait notamment l'expérimentation du traitement assisté par Diacétylmorphine (TADAM) et l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque. Afin de poursuivre et d'amplifier son action dans ce domaine complexe et en perpétuelle évolution, la Ville actualisera le plan d'action global et intégré « Drogue » pour qu'il serve de feuille de route d'ici 2030. Ce plan procèdera aux évaluations, établira les constats et définira les perspectives concernant le travail en réseau, le diagnostic local, la prévention, l'accompagnement, le traitement, la réduction des risques et la répression.

ACTION 40 : Sensibiliser les jeunes Liégeois à la problématique des assuétudes

Dans le cadre de sa politique de prévention, en collaboration avec la Police, la Ville mettra en place un programme de sensibilisation aux assuétudes à destination des élèves de deuxième année secondaire. Ces séances d'information, proposées à l'ensemble des écoles communales liégeoises, aborderont des thématiques telles que l'alcool, les drogues, le protoxyde d'azote, mais aussi des formes d'addiction plus diffuses comme les jeux en ligne et les écrans. Elles ont pour objectif d'informer les jeunes, d'objectiver leurs consommations à travers un questionnaire anonyme et de les amener à réfléchir sur leurs comportements. Ce dispositif vise à prévenir les conduites à risque, favoriser une prise de conscience individuelle et renforcer le dialogue autour des pratiques addictives dans un cadre bienveillant.

Des dispositifs de sensibilisation seront également développés dans le but d'informer et de sensibiliser les jeunes en soirée ou lors d'événements festifs.

ACTION 41 : Réorganiser, en partenariat avec la Région wallonne et l'ensemble des acteurs du secteur, la salle de consommation à moindre risque pour assurer une meilleure prise en charge des usagers de drogue précarisés

L'accompagnement des usagers de drogues en situation de grande précarité nécessite des dispositifs adaptés, accessibles et coordonnés. Dans cette optique, la réorganisation de la salle de consommation à moindre risque (SCMR), en partenariat avec la Région wallonne, visera à renforcer l'efficacité et la qualité de la prise en charge. Sur base de l'évaluation scientifique menée avec l'ULiège et l'équipe BELSPO Reve-Droom, la Ville proposera un nouveau modèle de fonctionnement centré sur la gouvernance partagée, la coordination en réseau, la gestion rigoureuse des données et l'amélioration des infrastructures. Cette action s'inscrit dans une volonté appuyée de réduire les risques sanitaires et sociaux, de renforcer l'accès aux soins et de mieux intégrer les publics vulnérables dans un parcours de santé et de réinsertion.

Objectif Opérationnel 2.3.

Permettre à tout un chacun de se sentir en sécurité dans toute la ville



ACTION 42 : Mettre en place des actions de terrain contre le harcèlement et les violences en rue

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de prévention, la Ville poursuivra la mise en œuvre de dispositifs concrets :

- le réseau Safe Place en collaboration avec les commerces du centre-ville. Ces lieux, identifiables par un autocollant, offriront un accueil sécurisé aux personnes grâce à des équipes formées à la prise en charge et à l'orientation vers les services d'aide ;
- lors des grands événements, la Ville maintiendra la mise en place de « Safe Zones », des espaces sécurisés encadrés par le SECCo (service événementiel de la Ville), le SAPV (Service d'Assistance Policière aux Victimes) et le CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles). Chaque « Safe Zone » sera précédée d'une campagne d'information sur les bons réflexes à adopter en tant que victime, témoin ou auteur potentiel ;
- la promotion active de l'application App-Elles® auprès des étudiants liégeois, via les réseaux sociaux, les cercles étudiants, l'AGEL, les « Safe Zones » et les formations des bleus. L'objectif étant que chaque étudiant ait l'application à portée de main pour renforcer la sécurité lors des sorties festives ;
- le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences Critiques dans le Couple (DIViCo) sera consolidé afin d'améliorer la prise en charge des situations à haut risque, telles que les féminicides, infanticides, enlèvements d'enfants ou suicides ;
- la Ville soutiendra également le programme ECHIR (Étudiants Contre le Harcèlement et l'Insécurité en Rue) qui vise à sensibiliser les étudiants des Hautes Écoles et de l'ULiège aux outils de prévention, aux services disponibles et aux bonnes réactions à adopter en cas de harcèlement ;
- la Ville poursuivra ses campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et maintiendra la formation annuelle obligatoire des bleus et bleuettes, afin de diffuser largement les messages de prévention et de sécurité dans le milieu étudiant.



ACTION 43 : Détecter les lieux publics insécurisants avec les habitants et les usagers par l'organisation de marches exploratoires

Les marches exploratoires sont des outils stratégiques pour améliorer la perception de sécurité dans la ville. Elles favorisent une meilleure appropriation de l'espace public et apportent des réponses concrètes aux préoccupations de sécurité exprimées par les habitants, ce compris les habitantes et les seniors. La poursuite de leur mise en œuvre s'inscrira dans un dispositif global et participatif débutant par les « Concertations Sécurité ». Ces réunions, organisées dans chaque Zone de Police, rassemblent les habitants, les services communaux et les forces de l'ordre afin d'aborder ensemble cette problématique. Ce travail collaboratif permet de définir un périmètre d'exploration pour les marches à venir.

Cette démarche vise à produire des effets concrets et durables :

- l'amélioration du dialogue entre citoyens, administration et forces de l'ordre ;
- le traitement effectif des problèmes recensés ;
- l'évolution des perceptions liées à l'insécurité ;
- la réduction du sentiment d'insécurité dans les quartiers concernés ;
- l'adoption de comportements préventifs par les habitants ;
- l'amélioration des cheminements piétons pour garantir à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, un accès sécurisé aux trottoirs.

ACTION 44 : Lutter contre le radicalisme par la prévention

Face à la montée des phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent, il est essentiel que la Ville poursuive une politique de prévention cohérente, proactive et ancrée dans le tissu local. L'enjeu est de préserver la cohésion sociale, de renforcer le vivre-ensemble et de protéger les jeunes les plus vulnérables face aux discours de haine et aux dynamiques de repli identitaire.

Dans cette optique, la Ville continuera à développer une approche intégrée reposant sur la concertation pluridisciplinaire des intervenants locaux. Cette coordination est assurée par la CSIL-R stratégique (Cellule de Sécurité Intégrale Locale – Radicalisme) qui réunit les acteurs de terrain tels que la Police, les associations, les services sociaux, les écoles, les services d'aide à la jeunesse, les acteurs interculturels et l'ULiège. En parallèle, la CSIL-R opérationnelle assure un accompagnement socio-préventif individualisé des jeunes en voie de radicalisation ainsi que de leurs familles. Cette approche vise à restaurer le dialogue, à renforcer les liens sociaux et à proposer des alternatives concrètes à l'isolement ou à l'adhésion à des idéologies violentes.

La Ville mise également sur la prévention par la valorisation des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et citoyennes.



ACTION 45 : Lutter contre la mendicité agressive

La Ville connaît un phénomène de mendicité agressive, lequel représente à la fois un problème social et un défi du vivre-ensemble dans l'espace public. Malgré le règlement communal en matière de mendicité et les efforts conjugués de la Police et des partenaires publics et associatifs, un noyau dur de mendicité agressive persiste sur le territoire liégeois.

Dans une philosophie d'action qui vise l'apaisement de l'espace public, tout en étant respectueuse des personnes, la Police amplifiera la dynamique partenariale avec les acteurs sociaux, notamment avec le Dispositif d'Urgence Sociale et les dispositifs du Relais Social du Pays de Liège.

Elle s'inscrira dans la démarche de mise en œuvre d'une approche individualisée des situations rencontrées (Case Management) en vue d'une prise en charge optimale des personnes.

ACTION 46 : Poursuivre l'installation des caméras de surveillance aux endroits sensibles, dans le respect de la vie privée

Dans une stratégie globale de lutte contre l'insécurité, la Ville poursuivra le déploiement de son réseau urbain de caméras de vidéo-surveillance sur l'ensemble de son territoire en ciblant les zones sensibles. Il existe actuellement plus de 230 dispositifs, auxquels il faut ajouter les dispositifs mobiles, veillant également à lutter contre les infractions environnementales.

Dans le cadre du déploiement des réseaux de caméras de la SNCB et de la TEC sur le parcours du tram, des protocoles d'accord de partage et de collaboration ont été conclus et permettront un redéploiement des caméras du réseau Ville pour augmenter le spectre et la surface couverte.

Objectif Opérationnel 2.4. Faire de Liège une ville plus propre et apaisée



ACTION 47 : Développer le tri sélectif dans l'espace public

Face aux enjeux environnementaux et à la nécessité d'améliorer la gestion des déchets, la Ville renforcera sa stratégie de tri sélectif dans l'espace public pour encourager des comportements durables et responsables. Tous les acteurs de la Ville sont impliqués : citoyens, commerçants, entreprises, organisateurs d'événements... Des actions de sensibilisation seront régulièrement organisées pour encourager les bonnes pratiques.

Cette dynamique s'accompagne de diverses interventions dans l'espace public. Ainsi, l'enfouissement des bulles à verre sera poursuivi et étendu. L'expérience montre en effet que les sites enfouis sont moins sujets aux dépôts clandestins et s'intègrent mieux dans l'environnement urbain. Cette approche sera également testée sous forme de conteneurs collectifs enterrés pour certains immeubles, afin de répondre aux besoins spécifiques des zones à forte densité de population.

Parallèlement, la Ville continuera à équiper l'espace public en poubelles de tri sélectif. Des poubelles de grande capacité seront également déployées dans les zones à forte fréquentation. Des poubelles intelligentes, capables de signaler leur niveau de remplissage, sont actuellement en phase de test.



ACTION 48 : Intensifier le contrôle et l'application des sanctions des incivilités environnementales et mettre l'accent sur les petites incivilités

Garantir un espace public propre et agréable nécessite une vigilance constante pour maintenir la qualité de vie dans l'espace urbain. Dans cette perspective, la Ville renforcera sa stratégie de lutte contre les incivilités environnementales en poursuivant ses efforts de sensibilisation et de communication sur les règles de propreté et de gestion des déchets.

Une attention particulière sera portée aux petites incivilités, telles que les jets de mégots, les déjections canines et le non-respect du tri des déchets ménagers.

La présence sur terrain d'agents constatateurs sera accrue, en complément d'opérations « coup de poing » ciblées sur les zones sensibles. Des caméras seront également installées aux abords des points noirs identifiés.

ACTION 49 : Développer de nouveaux recyparcs et des moyens innovants de collecte des déchets

Actuellement, le territoire communal ne dispose que de trois recyparcs classiques, un nombre insuffisant au regard de la densité de population. Consciente de cette limite, la Ville poursuivra activement ses démarches auprès de l'intercommunale Intradel afin de favoriser l'implantation de nouveaux recyparcs dans des zones stratégiques.

Parallèlement, la Ville s'engage à développer des moyens innovants de collecte, en explorant des solutions complémentaires aux recyparcs traditionnels (dispositifs mobiles, points de collectes spécifiques pour certaines fractions de déchets, systèmes de collecte intelligents, projets pilotes de conteneurs collectifs enterrés...).

Une attention particulière sera portée à la qualité du service minimum inclus dans la taxe urbaine, afin qu'il soit le plus complet et adapté possible aux besoins des habitants, tout en respectant les contraintes réglementaires et financières, notamment le principe du coût-vérité.



ACTION 50 : Poursuivre les actions de sensibilisation afin de tendre vers le « Zéro Déchet / Zéro Plastique »

En 2018, Liège a rejoint le réseau des « Communes Zéro Déchet en Wallonie ». Depuis 2019, la Ville a également pris l'engagement de réduire drastiquement sa consommation de plastique.

En s'appuyant sur la mise à jour du diagnostic communal « Zéro Déchet » effectuée en décembre 2024, la Ville poursuivra ses actions par :

- la mise en valeur des gestes simples du quotidien et des bénéfices socio-économiques et environnementaux liés à la démarche « Zéro Déchet » ;
- la communication renforcée auprès de l'ensemble des citoyens liégeois, et notamment lors de l'accueil des nouveaux arrivants, sur la valorisation, le tri et les collectes sélectives des déchets, notamment textiles, médicamenteux, capillaires et organiques ;
- l'organisation d'une information annuelle dans les établissements scolaires autour de la prévention et de la gestion des déchets ;
- l'accompagnement des commerces, établissements HoReCa et acteurs événementiels à travers des conseils pratiques pour réduire leur production de déchets (projet CIBUS) ;
- la mise en place d'une approche participative dans les quartiers, en collaboration avec les acteurs locaux, pour encourager les échanges de bonnes pratiques entre habitants et entre quartiers ;
- l'engagement à faire des événements liégeois des rendez-vous sans gobelets jetables, en privilégiant des alternatives durables.



ACTION 51 : Organiser des opérations « tornades blanches » dans les quartiers

Pour renforcer la propreté et le cadre de vie, des opérations « tornades blanches » seront organisées à intervalles réguliers. Il s'agira d'actions coordonnées menées à l'échelle d'un quartier, en partenariat avec le service propreté, les agents constatateurs et la Police. Elles visent à améliorer significativement la salubrité urbaine par des interventions ciblées de nettoyage (nettoyage intensif des rues, incluant les égouttages, trottoirs, voiries, façades, enseignes et mobilier urbain) et de sensibilisation. Parallèlement, des contrôles seront effectués pour identifier les infractions liées à la salubrité, avec des avertissements adressés aux contrevenants et, si nécessaire, des sanctions appliquées pour garantir le respect des règles.

**ACTION 52 : Encadrer de manière plus stricte l'occupation de l'espace public**

Il est essentiel que chacun puisse vivre en harmonie dans les quartiers, dans le respect de l'usage collectif de l'espace public. Or, la Ville constate régulièrement des occupations non réglementaires, qui nuisent à la sécurité, à la fluidité de la circulation et à la qualité esthétique des lieux.

Ces usages non autorisés peuvent se traduire, par exemple par l'installation de terrasses temporaires sans demande préalable d'occupation ou par le placement de marchandises sur les trottoirs par certains commerces, sans autorisation. Ces pratiques représentent un risque pour les piétons, entravent la mobilité et dégradent l'image des quartiers.

Afin de préserver un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous, la Ville veillera à encadrer de manière stricte ce type d'occupation de l'espace public par une réglementation. Elle renforcera les contrôles et sensibilisera les acteurs concernés à l'importance du respect des règles en vigueur.

Objectif Opérationnel 2.5. Améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers



ACTION 53 : Permettre à chaque citoyen d'avoir un accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes à pied, dans le respect du principe « 3-30-300 »

Pour le bien-être de ses habitants au sein de tous les quartiers, la Ville aménagera de nouveaux parcs et espaces verts. Les objectifs poursuivis sont multiples comme le renforcement de la cohésion sociale, le retour de la nature en ville, le renforcement de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur, particulièrement dans les quartiers fortement minéralisés.

Cette dynamique s'appuie sur le principe du « 3-30-300 », qui guide la gestion des espaces verts en milieu urbain. Selon cette règle, chaque personne devrait pouvoir voir au moins trois arbres depuis son domicile ou son lieu de travail, les quartiers devraient comporter au moins 30 % de couverture arborée pour garantir un environnement sain, et tout habitant devrait vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert accessible afin de favoriser un contact régulier avec la nature.

Plusieurs projets verront le jour afin de pallier les carences sur son territoire :

- l'aménagement d'un parc urbain sur le site « Palmolive » et rue de Mulhouse dans le quartier du Longdoz ;
- la rénovation du parc Clajot à l'intersection des quartiers Molinvaux et Sainte-Marguerite ;
- la rénovation du parc de Péralta à Angleur ;
- la création d'un espace vert au carrefour Fontainebleau dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite ;
- la création d'un parc sur le site de l'ancienne usine LBP à Chênée ;
- la rénovation du parc de Wandre ;
- l'aménagement d'un parc public à Rocourt ;
- le réaménagement du parc ludique rue de Londres dans le quartier Vennes-Fétinne.

ACTION 54 : Solliciter la Région wallonne pour poursuivre l'installation d'un réseau de capteurs et de stations pour analyser la qualité de l'air, la pollution sonore et la température ressentie à Liège et élaborer un plan unique « Qualité environnementale »

La Ville dispose de 27 stations fixes et mobiles qui mesurent la qualité de l'air et transmettent les données presque en temps réel pour mieux suivre ses variations dans le temps et l'espace.

Afin de renforcer ce réseau, une demande sera adressée à la Région wallonne pour l'acquisition de nouvelles stations et l'élargissement du maillage existant. Un maillage plus dense permettra une analyse plus fine des impacts liés à l'aménagement de l'espace public et à la mobilité (parcours du tram, parkings relais...), tout en fournissant aux citoyens des informations utiles pour organiser leurs activités et déplacements, notamment lors de pics de pollution ou d'épisodes caniculaires. Ce réseau renforcé constituera également un outil d'aide à la décision pour l'administration dans l'orientation de ses politiques futures.

Par ailleurs, la Ville étudiera aussi d'autres variables telles que la qualité de l'eau, du sol, du bruit et des ondes électromagnétiques qui peuvent affecter la santé. Ces données seront partagées en Open Data pour informer les citoyens et guider les projets de mobilité et d'aménagement.

ACTION 55 : Sensibiliser les citoyens et œuvrer pour le bien-être animal

La Ville continuera ses actions de sensibilisation au bien-être animal. Une Commission communale consultative sera créée. Elle réunira citoyens, associations et professionnels pour élaborer notamment des règles contre la maltraitance et promouvoir le respect des animaux.

D'autre part, la cellule « bien-être animal » composée de l'Échevin de tutelle, de la Police et du vétérinaire communal, traitera les plaintes et interviendra en cas de maltraitance.

Enfin, la Ville renforcera ses partenariats avec les associations, comme la SRPA, pour soutenir les refuges via des collectes de matériel et de nourriture.

ACTION 56 : Développer des projets de « contrat-école » dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers

Les « contrats-écoles » sont des programmes de rénovation urbaine concertés École/Ville/Région, dont l'ambition est d'améliorer l'environnement scolaire et de renforcer les relations entre l'école et son quartier. Mis en place avec succès en Région bruxelloise depuis 2018, ceux-ci ne trouvent pas encore de pendant en Wallonie. L'ambition est ici de mettre en place un programme-pilote permettant de coordonner la restructuration d'un îlot scolaire et de ses abords par l'ouverture d'une partie de ses infrastructures (salles et terrains d'activités) au quartier et la déminéralisation partielle de sa cour de récréation.

Le ou les choix de sites scolaires de ce « contrat-école » seront à étudier. Des opportunités sont toutefois déjà identifiées dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite



ACTION 57 : Faire des écoles de quartier des supports de la cohésion sociale en ouvrant les cours de récréation pendant les congés scolaires

Renforcer la cohésion sociale passe aussi par une meilleure utilisation des infrastructures existantes, en particulier celles des écoles disséminées dans les quartiers. En ouvrant les cours de récréation des écoles communales fondamentales pendant les congés scolaires, la Ville souhaite offrir aux jeunes un espace sécurisé, accessible et familier pour se retrouver, jouer et s'épanouir. Cette mise à disposition avec, l'appui du service de Proximité, favorisera la lutte contre l'isolement, préviendra les incivilités et favorisera les liens intergénérationnels dans les quartiers.

ACTION 58 : Améliorer la mobilité dans les quartiers en mettant en place des zones 30 km/h et en y interdisant la circulation des poids lourds

Apaiser la circulation dans les quartiers est une priorité pour garantir la sécurité des habitants et améliorer leur qualité de vie. D'une part, la mise en œuvre des zones 30 km/h se poursuivra dans le but de protéger les usagers les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées. Pour en assurer l'efficacité, la Ville prévoit des contrôles répressifs, notamment à l'aide de radars, afin de renforcer le respect des limitations de vitesse.

D'autre part, l'interdiction de circulation des poids lourds dans les quartiers, sauf pour la desserte locale, vise à sécuriser les traversées, réduire les nuisances et préserver la tranquillité des citoyens. Ces deux actions conjuguées traduisent une volonté affirmée de faire des quartiers des lieux plus sûrs, plus sains et plus agréables à vivre pour toutes et tous.



ACTION 59 : Poursuivre la piétonnisation du centre-ville

La piétonnisation du centre-ville constitue un levier fort pour améliorer la qualité de vie, dynamiser le commerce local et renforcer l'attractivité de la Ville. Grâce à l'arrivée du tram, le piétonnier du centre-ville a été étendu au cœur historique. La Ville entend poursuivre cette dynamique en étendant progressivement les zones piétonnes à des espaces emblématiques comme la place Xavier-Neujean et les abords de l'Opéra. Le réaménagement du périmètre de la Cité administrative, en supprimant le stationnement en surface sur la dalle du parking, est aussi à l'étude pour y créer un espace public végétalisé. Toujours dans la continuité des aménagements du tram, la réalisation d'un piétonnier sera envisagée dans les rues du Pont et des Mineurs. Ces aménagements seront menés en concertation avec les Liégeois et les commerçants.

En fonction des moyens disponibles, des mesures transitoires, telles que le contrôle d'accès par caméras de surveillance ou des mesures de Police en matière de circulation, pourraient être mises en place avant un réaménagement définitif.



ACTION 60 : Améliorer l'aménagement et la qualité du parc d'Avroy

La transformation du parc d'Avroy constitue une occasion unique de renforcer la qualité du cadre urbain à Liège. La mise en service du tram a permis de libérer le site propre des bus le long du boulevard d'Avroy, ouvrant la voie à la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Ce nouvel aménagement facilitera les mobilités douces, en assurant une liaison continue entre la gare des Guillemins et le grand piétonnier du centre-ville.

Le nouveau masterplan prévoit une rénovation du parc qui améliore les connexions pour les piétons et les cyclistes circulant tant sur l'axe Guillemins/centre-ville que sur l'axe Sainte-Marie/Longdoz. Il s'agira d'assurer une meilleure protection de cet espace arboré en cœur de ville, à la fois lieu de détente et cadre d'événements de grande ampleur. L'objectif est de redonner au parc toute sa place dans la vie urbaine en le rendant plus accessible et apaisé et en y développant la biodiversité présente.



ACTION 61 : Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse

Engager une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse représente une étape essentielle pour impulser une dynamique de requalification du quartier.

Ce quartier est marqué par une forte concentration de logements et de commerces souvent dégradés par une mobilité piétonne et cyclable peu adaptée et par des espaces publics qui méritent d'être améliorés et déminéralisés.

Le projet vise à définir un périmètre de Développement Urbain centré sur l'axe historique chaussée-des-Prés/Puits-en-Sock, dont l'étude déterminera les actions à mener : rénovation du bâti, amélioration des espaces publics, renforcement de la mobilité douce et redynamisation commerciale.

La place de l'Yser sera intégrée à la dynamique en veillant à sa végétalisation et à son animation, visant son appropriation par les habitants comme espace de cohésion sociale.

Objectif Opérationnel 2.6.

Rendre la mobilité plus active et sécurisée pour tous les modes de déplacement



ACTION 62 : Accentuer les mesures de sécurité routière

La sécurité des usagers de la route constitue un enjeu majeur, tant en matière de qualité de vie, que de prévention des risques. La Ville s'engage à accentuer les mesures de prévention et de contrôle en coordination étroite avec les services de Police. Cette démarche a pour objectif de réduire les comportements à risque pour un cadre de vie plus apaisé et sécurisé.

Concrètement, le monitoring des données de mobilité – telles que l'accidentologie, la vitesse des véhicules et la densité du trafic – sera intensifié. Ces données permettront d'objectiver les situations à risque et de cibler les interventions de manière efficace.

Sur cette base, des actions renforcées seront mises en œuvre, notamment :

- la création ou l'extension de zones limitées à 30 km/h dans les quartiers ;
- le renforcement des contrôles de vitesse pour garantir le respect des limitations.

Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale de sécurisation des voiries, avec pour objectif de protéger tous les usagers, en particulier les plus vulnérables.

ACTION 63 : Réaliser des itinéraires vélos continus et protégés à travers la ville

Dans une volonté affirmée de promouvoir une mobilité douce, sécurisée et cohérente à l'échelle du territoire, la Ville s'engage à poursuivre la réalisation d'itinéraires cyclables, articulés autour de plusieurs axes structurants

Il s'agit en particulier de :

- finaliser les quais de Meuse entre le site du Val Benoît et l'écoquartier de Coronmeuse ;
- transformer le site des bus du boulevard d'Avroy en une large piste cyclable bidirectionnelle ;
- finaliser l'aménagement de l'axe cyclable entre Saint-Léonard et le Thier-à-Liège ;
- créer un axe cyclable entre Angleur et le parc de la Boverie ;
- créer un axe cyclable entre Liège et Seraing ;
- créer un axe cyclable entre le Val Benoît et Sclessin ;
- accompagner la Région wallonne dans la mise en place d'un réseau cyclable structurant et développer le réseau de déserte locale.





ACTION 64 : Créer des espaces de stationnement sécurisé pour vélos, via la concrétisation d'un parking sécurisé en centre-ville, une collaboration avec les parkings publics et lors de grands événements

Le développement du stationnement sécurisé pour vélos est une condition essentielle pour encourager la pratique en ville. En facilitant l'accès à des espaces de stationnement sûrs, la Ville continuera à répondre à la demande croissante des Liégeois en luttant contre le vol, principal frein à l'usage quotidien du vélo, ce compris pour se rendre à de grands événements.

Pour atteindre cet objectif, la Ville mettra en service un parking vélo sécurisé au centre-ville et poursuivra sa collaboration avec les exploitants de parkings privés afin d'augmenter significativement le nombre de places dédiées aux cyclistes.

ACTION 65 : Solliciter le TEC et l'AOT afin de restaurer les fréquences de bus dans les quartiers

La réorganisation du réseau de bus a engendré des diminutions significatives de fréquences sur de nombreuses lignes urbaines, avec parfois jusqu'à 25 % de bus en moins. À cela s'ajoutent des suppressions régulières et inopinées impactant les usagers des transports en commun et les obligeant à trouver des solutions de mobilité alternatives.

Ce constat nuit gravement à la qualité globale du service de transport public attendu avec la mise en service du tram.

La Ville va donc solliciter le TEC et l'AOT (Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés au niveau de la Région wallonne) afin de restaurer des fréquences de bus nécessaires au bon fonctionnement de la mobilité liégeoise et à la qualité de service que Liège se doit apporter aux citoyens en terme de mobilité durable.

ACTION 66 : Solliciter auprès de la Région une étude financière et technique d'une deuxième ligne de tram

Le développement d'un réseau de transport en commun performant est un pilier central de la stratégie de redéploiement urbain. C'est pourquoi la Ville, comme inscrit dans sa Déclaration de Politique Communale, sollicitera auprès de la Région wallonne le lancement d'une étude financière et technique pour une deuxième ligne de tram. Il s'agit d'investissements essentiels pour renforcer l'offre de mobilité durable, désenclaver les quartiers et accompagner la transformation du territoire communal.

ACTION 67 : Développer le réseau de stations de recharge de véhicules électriques

Dans un contexte de transition énergétique accélérée et d'évolution réglementaire à l'échelle européenne, la Ville doit anticiper les besoins croissants liés à l'électrification du parc automobile. L'interdiction de la vente de véhicules neufs à motorisation thermique à partir du 1^{er} janvier 2035 impose une adaptation rapide des infrastructures urbaines pour accompagner ce changement majeur.

Le développement d'une offre de recharge accessible, performante et diversifiée devient une priorité. Il s'agit de proposer, dans l'espace public, des solutions de recharge semi-rapide (pour des durées de trois à quatre heures) et ultra-rapide (pour des recharges de moins de 30 minutes), répondant aux besoins des habitants comme des visiteurs.

La Ville s'inscrira dans le projet de la Région wallonne d'équiper les communes en bornes de recharge, d'accueillir (via la mise à disposition d'espaces publics adéquats) des stations entièrement dédiées à la recharge ultra-rapide, et de favoriser et d'encourager l'implantation de bornes sur des terrains privés.



ACTION 68 : Mettre en œuvre le plan de stationnement

La Ville va poursuivre la mise en œuvre de son plan global de stationnement pour mieux répondre aux enjeux de mobilité, renforcer les contrôles, faciliter l'accès pour les PMR et lutter contre les incivilités.

Pour mettre en place cette dynamique, il s'agira de :

- faire évoluer la zone de stationnement réglementée et de protection des riverains en accord avec les modifications du territoire et les défis de mobilité ;
- faciliter l'accès à la gratuité du stationnement aux PMR ;
- contrôler le stationnement sur les places limitées dans le temps (Shop&Drive et Kiss&Ride) à l'aide de caméras ;
- améliorer l'efficacité du contrôle du stationnement et étendre les types de contrôles effectués par la scancar ;
- renforcer la sensibilisation et le contrôle de l'occupation irrégulière des emplacements de stationnement réservés aux PMR sur la voie publique ;
- lutter contre le parking sauvage pour réduire le sentiment d'impunité, y compris pendant les grands événements ;
- mettre en place un système d'octroi temporaire de droit de stationnement pour les visiteurs des habitants domiciliés à Liège.



ACTION 69 : Poursuivre les investissements dans la « mobilité intelligente » afin de développer des outils de gestion et d'analyse permettant de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement

Le Plan Urbain de l'agglomération de Liège a démontré, sur base d'analyses chiffrées, que l'arrondissement de Liège constituait un bassin de mobilité cohérent dont Liège était le cœur et le pôle d'attraction principal. De ce fait, Liège concentre les problèmes de congestion et de pollution liés à la mobilité des automobiles.

Toutefois, les aménagements d'ampleur de l'espace public consécutifs à l'arrivée du tram, ainsi que ceux encore attendus, sont de nature à modifier profondément la mobilité dans et vers Liège pour plus de fluidité, d'apaisement et de qualité de vie. Il est dès lors primordial de monitorer et d'objectiver les comportements pour être en mesure de proposer des mesures d'accompagnement les plus efficaces possibles.

Dans cette perspective, la Ville s'est résolument engagée dans des projets lui permettant de mieux connaître sa mobilité et son territoire : mission de « mobile mapping » d'ampleur (collecte de données) ayant permis le relevé précis et complet d'un ensemble de données de mobilité ; mise en place du contrôle d'accès au cœur historique circulé par le tram pour un quartier apaisé et plus sécurisé ; nouveau plan de stationnement mis en œuvre au 1er juillet 2024.

La collecte et la mise à jour continues des données de mobilité sont essentielles pour ajuster les décisions de la Ville. Elles permettent d'adapter les politiques et les outils en fonction de la réalité du terrain et des besoins réels des usagers.

À titre non exhaustif, la Ville entreprendra les actions suivantes : la collecte de données de mobilité ; le maintien à jour des données de mobilité issues du mobile mapping ; l'amplification du contrôle d'accès par caméras ANPR pour des sites à forts enjeux ; le développement des outils de stationnement (statistiques d'occupation et de rotation, modulation des statuts des places dans le temps, contrôle du stationnement illicite, formules de stationnement à la demande, optimisation du contrôle et du déploiement des places limitées dans le temps).

Objectif Opérationnel 2.7.

Augmenter, diversifier et améliorer l'offre de logements de qualité ainsi que l'accès à ces logements en fonction de la composition des familles



ACTION 70 : Faire de la Maison de l'Habitat un Pôle Logement Local (PLL)

L'accès à un logement de qualité, adapté et économe en énergie est primordial pour améliorer la vie des citoyens et lutter contre la précarité. C'est dans cette perspective que la Ville souhaite faire de la Maison de l'Habitat un véritable Pôle Logement Local (PLL).

Ce pôle prendra la forme d'un guichet unique, accessible sur place et en ligne, regroupant tous les services liés au logement : recherche de logement, location, accès à la propriété, aides financières, rénovation, efficacité énergétique, permis de location, etc. Il simplifiera les démarches, orientera et accompagnera les Liégeois selon leurs besoins et offrira des conseils utiles pour améliorer leurs conditions de logement. Une structure faîtière, portée par la Ville et intégrant les opérateurs locaux, assurera la coordination du dispositif.

ACTION 71 : Accompagner les citoyens pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs habitations

L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements est un levier essentiel pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux à l'échelle locale. La Ville accompagnera les citoyens, notamment les locataires des logements gérés par la Régie foncière, vers une meilleure utilisation des équipements techniques et la réduction de leur consommation d'énergie.

Cela se traduira par des séances d'information et de formation, organisées à la Maison de l'Habitat ou directement à domicile, ainsi que des permanences du Guichet Énergie. En parallèle, les candidats à la rénovation bénéficieront d'un accompagnement renforcé : ateliers, conférences, campagnes de sensibilisation. L'ASBL Liège Énergie, membre de la Maison de l'Habitat, est également partie prenante dans ces actions par le biais de réunions d'information, de groupements d'achats, de rénovation de copropriétés...

La lutte contre la précarité énergétique constitue un autre pilier majeur. La Ville soutiendra la plateforme locale de rénovation énergétique qui propose des audits, des suivis de travaux, des accompagnements administratifs et la mobilisation de partenaires.

Enfin, la Ville coordonne un projet pilote dédié plus spécifiquement au public en situation de précarité énergétique. Ce projet pilote inclus le RenoVan, atelier mobile effectuant des petites réparations à domicile ainsi qu'un train de rénovation, rénovation groupée de logements, en collaboration avec l'ASBL Liège-Énergie.

ACTION 72 : Encadrer la création de kots

Afin de répondre à la demande croissante de logements étudiants tout en garantissant leur qualité et leur accessibilité, la Ville va mettre en œuvre une stratégie en trois volets :

- la création d'une résidence publique de 104 logements étudiants dans l'ancien hôpital du Pèrî (propriété d'ISoSL), restructuré afin d'offrir des logements répondant à des critères de qualité élevés grâce à des espaces et services communs favorisant le bien-être des étudiants (services d'aide, d'information, etc.). La gestion sera assurée par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) ;
- l'encadrement des projets privés de grande envergure, avec obligation pour tout promoteur de résidence étudiante de plus de 40 logements de prévoir au moins 10 % des kots à un loyer modéré et de signer une convention de collaboration entre la Ville et le porteur de projet, définissant les engagements de chaque partie ;
- l'établissement d'une note de cadrage pour le développement des projets de kots, notamment en termes de localisation et de quantité.

ACTION 73 : Mettre en place des mesures contre les discriminations au logement

Cette démarche vise à sensibiliser, prévenir et garantir un accès équitable au logement pour toutes et tous. La Ville va lutter activement contre la discrimination au logement en menant des campagnes d'information ciblées à destination des propriétaires, via divers canaux : site internet de la Ville, affichage digital, dépliants, contacts directs avec les agences immobilières, etc. Elle renforcera également l'action de l'Agence Immobilière Sociale et veillera à l'application stricte des critères de non-discrimination dans l'attribution des logements de sa Régie foncière.

ACTION 74 : Augmenter le nombre de logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale

L'augmentation du nombre de logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) s'inscrit dans une dynamique de consolidation des dispositifs de lutte contre la précarité. L'objectif est d'atteindre 500 logements pris en charge par l'AIS.

En collaboration avec la Régie foncière, l'AIS assurera la gestion des 104 kots sociaux en création sur le site du Pèrî, ainsi que celle des kots qui font l'objet d'une convention avec les promoteurs de grands projets de logements pour étudiants.

La Ville poursuivra également ses efforts pour élargir le parc de logements accessibles, notamment en renforçant les partenariats avec les acteurs privés du secteur immobilier. Ces démarches viseront à favoriser l'intégration de logements à loyers modérés dans les projets de développement urbain, en cohérence avec les objectifs de mixité sociale et de diversification de l'offre locative.

ACTION 75 : Inciter les promoteurs immobiliers à proposer des logements abordables au sein de leurs projets

Dans le cadre de sa politique de développement urbain et de diversification de l'offre de logement, la Ville entend renforcer son action en matière de création de logements d'utilité publique. Que ce soit via la Régie foncière, les Agences Immobilières Sociales (AIS), les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les charges d'urbanisme ou encore les conventions de type « kots sociaux » : plusieurs leviers sont mobilisés pour répondre aux besoins en logements accessibles.

Afin d'élargir cette dynamique au secteur privé, la Ville incitera les promoteurs immobiliers à intégrer, au sein de leurs projets, un minimum de logements à prix ou loyers abordables. Cette orientation sera formalisée dans une note stratégique, qui proposera différentes formules de mise en œuvre, en tenant compte des spécificités des projets et des réalités du marché. L'objectif est de favoriser une mixité résidentielle équilibrée et de garantir l'accès au logement pour tous, dans une logique de cohésion sociale et de responsabilité partagée.

La Ville traduira ses attentes dans une note d'orientation (Urbanisme-Logement) où différentes formules de concrétisation possibles seront proposées.



ACTION 76 : Amplifier la lutte contre l'insalubrité des logements, les marchands de sommeil et la traite des êtres humains

Afin de garantir la sécurité, la salubrité et la conformité aux règles urbanistiques, la Ville va renforcer les contrôles. Il s'agit d'éviter la division abusive de logements unifamiliaux en unités de mauvaise qualité, et d'identifier les pratiques de contournement de la législation via la colocation ou le coliving. Cette démarche s'accompagnera d'une collaboration renforcée avec le service de Prévention incendie et avec la Zone de Police, notamment au travers du projet pilote « Cellule logement ». Le partage d'informations avec la Police permettra de poursuivre plus efficacement les propriétaires peu scrupuleux en ciblant les situations d'insalubrité, les marchands de sommeil et les cas potentiels de traite des êtres humains.



ACTION 77 : Identifier les logements inoccupés et contraindre les propriétaires à remettre ces logements sur le marché locatif ou acquisitif

Pour lutter contre les logements inoccupés, la Ville va poursuivre son action de recensement de ces logements. Pour ce faire, elle utilisera les outils mis à disposition par le Code Wallon de l'Habitation Durable (CWHd) afin de poursuivre l'élaboration de la liste des logements présumés inoccupés, d'engager des procédures de prise en gestion et d'introduire des actions en cessation. Une cellule transversale spécifique sera créée pour coordonner les différents leviers d'intervention. Par ailleurs, le développement d'un logiciel dédié permettra de faciliter le suivi des délais réglementaires, d'analyser les motifs d'inoccupation et de produire des statistiques utiles à la gestion et à l'évaluation de l'action.



ACTION 78 : Créer du logement abordable via des programmes de rénovation urbaine

La Ville va poursuivre les programmes de rénovation urbaine pour offrir de nouveaux logements accessibles à tous, tout en préservant le patrimoine existant.

Cette action comprend de nombreuses initiatives sur l'ensemble territoire.

- la rénovation du cloître Saint-Jean en quinze logements (dont cinq adaptées aux PMR) qui sera terminée fin 2026. Un espace semi-public sera aménagé dans la cour du cloître dont les éléments classés seront restaurés ;
- la construction de 140 logements, d'un espace de loisirs et l'aménagement d'une coulée verte reliant l'avenue de la Croix-Rouge et le parc public ;
- la deuxième phase de construction de 30 logements à Droixhe, avenue de la Croix-Rouge ;
- la création de 20 résidences-services sociales à Droixhe ;
- la rénovation / reconstruction de cinq logements (dont deux PMR) et d'un commerce rue du Stalon et rue Sainte-Catherine ;
- le développement d'un ensemble de logements familiaux aux abords du parc Clajot à Naniot ;
- la création de six logements (dont trois PMR) et d'équipements communautaires sur le site de l'îlot Firquet 2 dans le quartier Sainte-Marguerite ;
- la création de logements en entrée de liaison piétonne entre la rue Sainte-Marguerite et le parc des Franciscains ;
- le développement d'un ensemble de cinq logements (dont un PMR) et d'une placette d'accès vers le futur parc rue Vandervelde, dans le quartier de Glain ;
- le réaménagement de l'espace Goffin-Bovy en un espace public végétalisé et un ensemble de neuf logements dont trois PMR ;
- l'acquisition d'immeubles et la création de logements rue Gérardrie ;
- la création de cinq logements dans la rue Morinval à Saint-Léonard ;
- l'acquisition d'immeubles et de terrains en Amercœur.

ACTION 79 : Offrir des solutions de logements publics pour les personnes et ménages à revenus moyens

La Régie foncière a pour mission de mettre en location des logements publics de type moyen. Elle propose ainsi des habitations de qualité à loyers modérés, destinées aux ménages qui ne remplissent pas les conditions pour accéder au logement social mais qui ne disposent pas non plus des moyens nécessaires pour se tourner vers le marché privé. Le parc de la Régie foncière communale comprend environ 300 logements de cette catégorie, dont les loyers sont fixés à 20 % en dessous des prix pratiqués dans le secteur locatif privé. La Ville entend poursuivre cette action en maintenant ce parc de logements accessibles aux revenus moyens, tout en préservant sa politique tarifaire.



Objectif Stratégique 3

Renforcer le rayonnement
et l'attractivité de Liège au-delà
de ses frontières



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 3.1.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de relance du commerce à l'échelle du territoire



ACTION 80 : Mettre en œuvre le Schéma communal de Développement Commercial

La mise en œuvre du Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) a pour objectif de dynamiser le secteur du commerce. Début 2025, la Ville a mandaté un prestataire externe pour identifier des actions concrètes à mener à partir du SCDC. Ce travail a abouti à quatre fiches actions clés, détaillant pour chaque action les objectifs, les publics cibles, les modalités de mise en œuvre, des exemples inspirants et les ressources nécessaires.

D'autre part, il est important d'inclure la stratégie relative au commerce dans l'élaboration du futur Schéma de développement communal (SDC). En effet, une fois adopté, le SDC, servira de cadre de référence pour planifier l'aménagement du territoire de manière globale. Ainsi, en y intégrant un volet commercial, la Ville disposera d'un levier important pour mettre en place des politiques ambitieuses et cohérentes de renforcement des pôles commerciaux. Concrètement, cela donnera à Liège une base légale pour déterminer où il est pertinent – ou non – d'autoriser de nouvelles implantations commerciales et pour encourager le développement de véritables centralités commerciales.

ACTION 81 : Enrichir le concept Créashop par de nouveaux volets

Depuis sa création en 2012, Créashop a pour objectif de réduire le nombre de cellules commerciales inoccupées, tout en enrichissant l'offre de commerces à valeur ajoutée à Liège. Cette initiative, qui connaît un énorme succès, s'est considérablement étoffée. Créashop compte actuellement quatre volets : Créashop Quartier, Créashop Liège, Créashop Boost et Créashop Proprios.

La Ville poursuivra cette dynamique avec le développement d'un nouveau volet, qui a obtenu un financement de la Région wallonne, Créashop Connect. Il s'agit d'une plateforme de mise en relation entre les propriétaires de cellules commerciales inoccupées et les candidats commerçants.

D'autres fonctionnalités et développements du concept Créashop seront également étudiées et mise en œuvre si elles s'avèrent efficaces et réalisables d'un point de vue budgétaire.

ACTION 82 : Attirer les enseignes commerciales manquantes à Liège

Le nouveau Schéma communal de Développement Commercial (SCDC) confirme que Liège est un territoire stratégique pour une première implantation de grandes enseignes commerciales en Wallonie, voire en Belgique. Le SCDC a identifié plusieurs enseignes absentes du paysage commercial liégeois. Cette première liste doit être enrichie pour mieux refléter les opportunités du territoire.

Pour séduire les enseignes non-implantées sur le territoire liégeois, une approche proactive s'impose. Cela implique notamment la conception d'une plaquette mettant en lumière les nombreux atouts de Liège : vitalité du centre-ville, événements d'envergure, disponibilité de cellules commerciales attractives, etc. Cette démarche sera renforcée par des actions ciblées, telles que des prises de contact directes avec les enseignes concernées ou des collaborations avec des experts en implantation commerciale.

Par ailleurs, la diffusion d'une newsletter trimestrielle, ainsi que la participation à des salons professionnels comme le MAPIC, permettront d'affirmer Liège comme un pôle de référence en Belgique.



ACTION 83 : Promouvoir le commerce local

Redonner du souffle au commerce local et faire rayonner Liège à travers ses enseignes emblématiques sont au cœur de cette démarche. Il s'agit de valoriser les commerces liégeois qui se distinguent par leur caractère unique ou leur engagement. Cela inclut les commerces de spécialités locales, mais aussi les « commerces amis » qui acceptent les chiens, les paiements en « Val'heureux », les contenants réutilisables ou encore les cafés suspendus.

Ces commerces seront recensés, cartographiés et promus via des plateformes comme « Place 2 Shop » et l'application « Liège en poche » afin de les rendre visibles et accessibles au plus grand nombre.

En parallèle, des parcours thématiques seront développés à travers la ville pour mettre en avant les savoir-faire liégeois comme le chocolat, la bière, l'artisanat, les livres, le commerce de circuit court, etc. Proposés deux fois par an par le Bureau du commerce, ces itinéraires permettront de découvrir des enseignes parfois méconnues. Chaque parcours sera accompagné de fiches informatives (contexte historique, données socio-économiques, anecdotes, etc.) et pourra être intégré aux visites guidées de l'Office du Tourisme. Une brochure, en version papier ou digitale, viendra compléter la panoplie d'outils à destination des Liégeois et des touristes.



ACTION 84 : Soutenir l'organisation d'un salon du savoir-faire des commerçants liégeois

Afin de mettre en valeur la richesse et la diversité du commerce liégeois, la Ville envisage de soutenir tous les deux ans l'organisation d'un salon dédié au savoir-faire des commerçants locaux. Cet événement rassemblera une grande variété d'activités : des stands permettant aux commerçants de présenter leurs produits, des défilés de mode, des démonstrations culinaires (show cooking) et des dégustations, ainsi que des ateliers interactifs où les visiteurs pourront s'initier à différentes techniques artisanales (couture, customisation, confection de pralines, fabrication de bougies, etc.). Des colloques viendront compléter le programme, offrant des espaces de réflexion et d'échange tant pour les professionnels que pour le grand public.



ACTION 85 : Encourager les commerçants à se fédérer et créer une Commission du commerce

Afin de mieux comprendre les réalités de terrain et de mettre en place des actions ciblées (communication, promotion, propreté, aménagement, etc.), il est essentiel de renforcer la cohésion des commerçants à l'échelle de la Ville.

L'objectif est de refédérer les commerçants par quartier, pôle commercial ou axe spécifique, en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins. Cette dynamique permettra de créer des synergies et de favoriser une approche collective des enjeux commerciaux, en concertation étroite avec les représentants des commerces liégeois et la Gestion centre-ville.

Dans ce cadre, la mise en place d'une Commission du commerce est envisagée. Elle agirait comme interlocuteur privilégié entre les commerçants et la Ville, assurant la circulation des informations et le relais des préoccupations du terrain.

Cette organisation contribuera à renforcer la cohésion du tissu commercial liégeois et à soutenir plus efficacement sa redynamisation.

ACTION 86 : Agir sur la proportion de certains types de commerces proposant les mêmes services au sein des quartiers et artères commerçantes

Face à la multiplication de certains types de commerces moins qualitatifs dans les quartiers et artères commerçantes, la Ville entend agir pour préserver la diversité commerciale et l'attractivité du centre-ville. La Ville encadrera l'implantation de ces commerces, en instaurant de nouveaux règlements ou en adaptant les règlements existants (notamment pour les commerces de nuit), afin de limiter leur concentration excessive.

D'autres mesures seront également prises concernant les étalages occupant la voie publique devant les commerces. L'adoption d'une charte de bonnes pratiques doit permettre d'orienter les commerçants vers des installations esthétiques et harmonieuses.

ACTION 87 : Promouvoir et revitaliser le commerce ambulant

Dans une démarche de dynamisation du tissu commercial local, le commerce ambulant, moteur de proximité, de convivialité et d'animation de l'espace public, est un élément important.

Pour le marché de la Batte, un ensemble d'actions ciblées doit être mis en œuvre. Il s'agit notamment de moderniser le règlement, optimiser l'occupation des espaces, valoriser les commerçants fidèles, enrichir l'offre de produits et dynamiser l'ambiance par des animations thématiques comme les « Dimanches de... » (famille, musique, arts, gastronomie) et des concours attractifs.

En ce qui concerne le marché de Chênée, le projet de réhabilitation globale du quartier est une opportunité idéale pour redynamiser le marché.

La Ville analysera également la réaffectation des anciens kiosques, occupés par des fleuristes, place de la République française, reposant sur des appels à intérêts visant à diversifier l'offre commerciale.

Enfin, face à l'engouement pour la street food, la Ville étudiera la mise en place d'un circuit de foodtrucks en rotation sur plusieurs emplacements stratégiques du territoire.

L'ensemble de ces actions devra être complété par une opération de digitalisation des procédures pour les commerces ambulants (mise en place de formulaires e-guichet pour les marchands, adaptation des outils numériques...) et l'utilisation de l'interface « Merke » permettant la mutualisation des données des forains et simplifiant les démarches. Ce choix offrirait aussi l'accès à « Fori », un outil qui permet aux citoyens d'obtenir des bons de réduction.



ACTION 88 : Coordonner l'implantation des terrasses sur le domaine public via un « plan terrasses »

L'HoReCa est un moteur de l'attractivité de la Ville et contribue à la vie et à l'animation des rues. La Ville fera en sorte que l'installation des terrasses sur l'espace public soit harmonieuse, agréable et accessible à tous. Un « plan terrasses » définira les emplacements possibles, les dimensions et le style du mobilier afin de préserver la circulation des piétons, faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et maintenir la qualité du cadre urbain. La Ville accompagnera les commerçants dans leurs démarches, simplifiera les autorisations et veillera à ce que chaque terrasse contribue à l'animation et à la convivialité des rues liégeoises.

ACTION 89 : Moderniser l'interface numérique dédiée au commerce à Liège et accompagner les commerçants dans leur développement numérique

Une interface numérique performante est un outil clé pour dynamiser le commerce local et renforcer l'image de la Ville. Conçu en 2012, le site « Place 2 Shop » est aujourd'hui obsolète, tant sur le plan du contenu, que du design. Sa refonte est nécessaire pour offrir une interface plus dynamique, intuitive et adaptée aux besoins actuels. Cette modernisation inclura son intégration au site principal de la Ville, www.liege.be, afin d'harmoniser l'identité visuelle et institutionnelle.

Le nouveau site devra également être connecté au Webobservatoire mis à jour en continu par les agents de l'Observatoire du Commerce. Cet outil permet aux chalandes de rechercher des commerces par type ou localisation, et aux candidats commerçants d'accéder à des données socio-économiques en temps réel. Il intégrera un volet cartographique actualisé.

Par ailleurs, la Ville veillera à accompagner les commerçants locaux à améliorer leur présence en ligne et leur expertise en matière d'e-commerce.

Objectif Opérationnel 3.2. Redynamiser le centre-ville avec un plan d'action transversal à l'Administration et aux acteurs du territoire



ACTION 90 : Développer et mettre en œuvre une stratégie de redynamisation et d'attractivité incluant les services communaux et les acteurs du centre-ville

Ces dernières années, le centre-ville de Liège a été confronté à une série de défis qui ont affecté son attractivité : la crise sanitaire, les travaux liés au tram, un contexte économique difficile et des problématiques de sécurité accrues. Ces éléments ont fragilisé l'activité commerciale et la vie urbaine dans son ensemble.

Parallèlement, la Ville a engagé depuis plus de vingt ans une stratégie de transformation de ses infrastructures et de ses espaces publics. L'inauguration du tram en mai dernier constitue une étape symbolique qui marque un tournant en matière de mobilité, de qualité de vie et de réappropriation de l'espace public par les citoyens et par les utilisateurs de Liège. Ces réalisations constituent aujourd'hui de véritables leviers pour enclencher une nouvelle dynamique. À côté de ces avancées, le vivier des forces vives liégeoises – commerçants, acteurs de l'HoReCa, entrepreneurs, associations, institutions culturelles et académiques – représente le principal atout sur lequel la Ville peut s'appuyer pour renforcer l'attractivité et la vitalité du centre.

La Ville entend faire de la redynamisation du centre-ville une priorité stratégique. Elle mettra en place une démarche globale, multidisciplinaire et transversale, à l'échelle de tout le territoire. Cette stratégie s'appuiera sur un plan d'action structuré, assorti d'objectifs clairs, auquel l'ensemble des services communaux seront associés et responsabilisés. Elle intégrera également l'analyse de bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres villes confrontées à des défis similaires, en s'appuyant sur les relations privilégiées que Liège entretient avec plusieurs d'entre elles.

Enfin, cette démarche sera construite en concertation étroite avec les acteurs du territoire, et en particulier ceux du centre-ville. L'objectif est de faire de la redynamisation un véritable projet collectif, partagé et porté par l'ensemble des forces locales.

Objectif Opérationnel 3.3. Renforcer l'image et la notoriété de Liège en promouvant ses atouts



ACTION 91 : S'inscrire dans une démarche de marketing territorial à l'échelle de la métropole

Liège dispose incontestablement d'un nombre important d'atouts, qu'ils soient géographiques, économiques et surtout humains. Sur le plan économique, des fleurons de l'industrie et des services se développent sur le territoire liégeois tandis que des infrastructures logistiques majeures (aéroport, port, etc.) placent Liège sur la carte du monde. Sur le plan académique, le territoire liégeois reste le premier pôle étudiant de Wallonie. La métropole liégeoise bénéficie d'une véritable qualité de vie caractérisée notamment par une offre abondante d'activités culturelles et de loisirs. Enfin, le tram est venu ponctuer une stratégie de rééquipement des espaces publics initiée il y a plus de 20 ans.

Si le sentiment d'appartenance des Liégeois n'est plus à démontrer, Liège éprouve néanmoins des difficultés à « se vendre » et à promouvoir ses atouts au-delà de ses propres frontières.

La Ville s'inscrit dans la démarche de marketing territorial initiée par le GRE-Liège qui a pour vocation de changer la perception de la métropole liégeoise, tant vis-à-vis des locaux que du monde extérieur. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la métropole liégeoise, sa notoriété dans le but d'attirer plus d'entreprises, plus de touristes, plus de talents et plus d'habitants.

ACTION 92 : Organiser un dimanche « À pied, à cheval, à vélo, en tram » à l'occasion de l'anniversaire de la mise en service du tram

Dans une volonté de renforcer la convivialité urbaine et de promouvoir les mobilités douces, la Ville organisera la journée « À pied, à cheval, à vélo...en tram ! ». Organisé un dimanche, cet événement festif ouvrira les rues aux familles et aux associations pour une série d'activités accessibles à tous. Il s'agira de redécouvrir la Ville autrement, tout en mettant en valeur les nombreuses alternatives à la voiture et leurs bénéfices sur la santé (amélioration de la qualité de l'air, activité sportive...). Cette journée sera coordonnée avec une promotion commerciale et culturelle à l'échelle de la Ville.



ACTION 93 : Promouvoir les atouts touristiques, culturels et commerciaux dans un rayon de 400 km autour de Liège

Afin de renforcer durablement l'attractivité de Liège au-delà de ses frontières, la Ville entend mettre en avant ses atouts touristiques, culturels et commerciaux dans un rayon de 400 km, en visant en particulier le nord de la France, la Flandre, les Pays-Bas et le sud-ouest de l'Allemagne. L'objectif est d'ancrer Liège comme une destination incontournable de courts séjours, de découvertes culturelles et d'expériences authentiques.

Cette ambition se traduira par une stratégie de promotion unifiée et cohérente, combinant campagnes multisupports (presse, web, réseaux sociaux, voyages de presse) et actions ciblées par marché, avec une rotation annuelle des zones prioritaires.

En complément de ces campagnes, la Ville mettra en œuvre plusieurs actions concrètes et peu coûteuses mais à fort effet de levier :

- création de contenus numériques attractifs et multilingues (vidéos courtes, podcasts, portraits de commerçants, d'artisans, etc.) diffusés sur les réseaux sociaux et plateformes touristiques ;
- partenariats avec des influenceurs et micro-influenceurs locaux dans les régions ciblées ;
- mise en place d'offres combinées avec les opérateurs de transport (train, bus, covoiturage) et acteurs locaux (hôtels, musées, commerces) pour encourager les city-trips à Liège ;
- organisation d'événements promotionnels dans les villes-clés des zones ciblées et lors de salons spécialisés, en collaboration avec les acteurs du territoire ;
- valorisation des communautés liégeoises expatriées (étudiants, travailleurs, associations) comme relais naturels d'ambassadeurs de la ville dans leur pays d'accueil ;
- création d'un label « Destination Liège » permettant de fédérer les acteurs touristiques et commerciaux autour d'une identité commune et reconnaissable.

En combinant communication digitale créative, partenariats ciblés et actions de terrain originales, Liège renforcera sa visibilité et séduira de nouveaux publics, tout en optimisant ses ressources budgétaires.

ACTION 94 : Valoriser la ville et ses acteurs en sollicitant des labels de reconnaissance nationale et internationale (UNESCO, UE, etc.)

La Ville souhaite renforcer son attractivité et la fierté de ses habitants en faisant reconnaître ses atouts à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, elle déposera des candidatures pour obtenir des labels de reconnaissance, une démarche qui impliquera également la mise en œuvre d'un plan d'action concret sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec les acteurs publics et privés concernés. Les labels visés incluent notamment « UNESCO Villes apprenantes », « Réseau des villes créatives de l'UNESCO », « Capitale européenne du tourisme durable » et « Capitale de l'innovation ».

Objectif Opérationnel 3.4. Valoriser la richesse culturelle, folklorique et patrimoniale de Liège via une offre inclusive, adaptée et accessible



ACTION 95 : Renforcer l’ancrage des musées de la Ville et valoriser leurs collections à l’échelle internationale par des expositions temporaires

La Ville renforcera l’ancrage de ses musées afin de permettre à la population de mieux s’approprier son patrimoine, d’une part, et de renforcer la visibilité et la richesse des collections à l’attention de publics non-liégeois, d’autre part.

Pour y parvenir, plusieurs actions seront mises en place :

- la valorisation des collections permanentes avec des accrochages régulièrement renouvelés et des espaces repensés afin d’offrir une meilleure visibilité des œuvres ;
- le développement d’une médiation culturelle dynamique, visant à rendre les collections accessibles à tous les publics et à renforcer le lien entre les habitants et leur patrimoine ;
- l’amplification des actions à destination des publics fragilisés en intégrant au parcours permanent des supports de manipulation et explicatifs adaptés ;
- l’intensification de la recherche scientifique en collaboration avec le monde universitaire et la mise en œuvre de partenariats avec le monde économique ;
- l’organisation d’expositions temporaires nationales et internationales qui confronteront la richesse des collections de la Ville à d’autres collections grâce à des collaborations culturelles d’envergure et des thématiques porteuses d’intérêts pour tous les publics ;
- l’extension du projet « musée hors-murs » destiné à présenter des œuvres des collections dans différents quartiers de la ville et, à terme, dans des institutions étrangères, afin de faire connaître Liège et son patrimoine à un public toujours plus large ;
- la mise en place d’une signalétique urbaine comme outil stratégique de valorisation des musées.

Cette stratégie vise à consolider le rôle des musées comme piliers culturels de la Ville, tout en affirmant leur rayonnement européen et international.



ACTION 96 : Enrichir de manière significative l'espace public avec des œuvres d'art

L'espace public est le reflet de l'identité et du dynamisme d'une ville. En l'enrichissant de créations artistiques variées, la Ville souhaite embellir le cadre de vie et renforcer le lien entre habitants, visiteurs et culture urbaine. Ainsi, elle mènera deux actions emblématiques :

- Poursuite de l'opération Paliss'art : la Ville prolongera l'opération Paliss'art initiée en 2002 visant à réconcilier l'art et la ville. L'impact de ce projet sur la valorisation esthétique de l'espace public et l'identité de la Ville est important. Il participe de la reconnaissance des artistes, de l'implication des habitants des quartiers, de l'amélioration de la qualité de vie et d'une plus-value touristique et économique. Jusqu'à présent, 100 fresques urbaines ont été réalisées. Le succès du projet « Homme de la Meuse » en 2019, suivi de 24 nouvelles œuvres monumentales, ont confirmé l'impact positif de cette initiative sur l'image et l'attractivité de Liège ;
- Intégration d'œuvres d'art sur l'espace public : la Ville intégrera de nouvelles œuvres d'art sur l'espace public afin de valoriser son patrimoine, sa richesse culturelle et ses artistes. Ces installations seront présentes dans différents lieux de la ville : les quartiers, les places, les parcs ou même les cimetières, créant ainsi des parcours artistiques accessibles à tous. Placer l'art dans l'espace public permettra non seulement de renforcer l'attractivité des lieux et de mettre en lumière le patrimoine local, mais aussi d'améliorer la qualité de vie et de rapprocher l'art, sous toutes ses formes, du quotidien des habitants. Chaque œuvre constituera un point de rencontre entre la création artistique et le public, favorisant la découverte, la réflexion et le plaisir esthétique.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire de Liège une ville où l'art circule librement, touche tous les publics et contribue à l'identité culturelle et au rayonnement de la Métropole.

ACTION 97 : Renforcer les actions au sein des bibliothèques pour mettre en lumière la littérature à travers les auteurs et les illustrateurs et promouvoir les initiatives en langue wallonne

Les bibliothèques amplifieront les actions territoriales qui mettent en lumière les talents locaux : rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, interviews diffusées via les réseaux sociaux, sélection d'ouvrages. Elles développeront des actions qui participent à la préservation et à la transmission du wallon pour tous ; elles veilleront à maintenir cette identité culturelle forte qui participe de la mémoire collective de la communauté. Le maintien et l'organisation de prix littéraires (Prix biennal de littérature wallonne, du Prix Marcel Thiry et du Prix Paris-Liège de l'essai) participent de cette dynamique.



ACTION 98 : Promouvoir l'accès des musées aux moins de 26 ans

Pour encourager l'accès à la culture auprès des jeunes, la Ville fera la promotion des musées auprès des moins de 26 ans à travers diverses initiatives, visant à rapprocher ce public de la culture.

Un premier focus sera axé sur le Conseil communal des enfants et des jeunes, citoyens impliqués dans l'avenir de leur ville et ambassadeurs incontournables pour assurer la visibilité des musées et de la culture au sens large dans leurs réseaux de fréquentation en organisant, notamment, des visites guidées.

Les équipes du service de Proximité renforceront la visibilité des musées et des actions qui sont menées auprès des associations dans les quartiers (écoles de devoirs, Maisons de jeunes, etc.) L'anniversaire des dix ans de la rénovation du musée de La Boverie constituera une opportunité stratégique pour lancer un programme ambitieux de sensibilisation et de médiation à destination des jeunes. Celui-ci comprendra des ateliers créatifs dans le musée mais aussi hors de ses murs et une campagne promotionnelle originale reposant sur la réalisation et la diffusion d'une vidéo portée par une figure du stand-up afin de susciter l'intérêt de ce public via les réseaux sociaux et les plateformes qu'il fréquente.

Par ailleurs, la Ville veillera à augmenter le nombre de classes de l'enseignement communal qui visitent les musées. L'objectif est d'intégrer ces sorties pédagogiques dans les programmes scolaires, promouvant ainsi l'accès aux richesses culturelles et patrimoniales de la cité. La démarche a pour objectif de garantir que l'éveil à la culture soit proposé sans distinction à l'ensemble des élèves. Elle vise de plus l'éveil critique que peut apporter l'étude de l'histoire et de la culture.

ACTION 99 : Sensibiliser au devoir de mémoire

La Ville intensifiera et diversifiera ses actions de sensibilisation au devoir de mémoire avec l'objectif de renforcer la cohésion sociale autour d'une histoire commune. La finalisation de l'installation pérenne du mémorial NIZKOR dans la cour du Grand Curtius sera accompagnée de la création d'une salle dédiée à la médiation, qui permettra d'accueillir de nouvelles visites guidées, ateliers et animations pédagogiques.

En parallèle, des actions éducatives renouvelées seront développées dans les bibliothèques, les musées et les écoles afin de faire de ces lieux des espaces citoyens pour l'éducation, le débat et la mémoire. Des expositions et des animations seront développées de manière spécifique dans ces lieux : sélection d'ouvrages dans les bibliothèques, rencontres avec des témoins de l'histoire, visites thématiques des collections muséales, présence et participation active des écoles lors des cérémonies, soutien à des initiatives qui favorisent le dialogue et la construction citoyenne autour des questions mémorielles, amplification de la collaboration avec la Cité Miroir et les Territoires de la Mémoire.



ACTION 100 : Amplifier la restauration du patrimoine liégeois, majeur ou « populaire » afin de mettre en lumière la richesse de la Ville

Depuis de nombreuses années, la Ville, en collaboration avec différents partenaires, a mené une politique de restauration de nombreux biens patrimoniaux. Cette politique sera évaluée, poursuivie et, en fonction des moyens disponibles, amplifiée durant cette mandature.

Plus précisément, la Ville mènera un travail de sensibilisation et un dialogue auprès des propriétaires de biens patrimoniaux afin d'initier une politique propice à la restauration. Une promotion précise des aides existantes, tant publiques que privées, sera également menée, notamment auprès de propriétaires de biens classés, pastillés et/ou relevant du petit patrimoine populaire de Wallonie. Enfin, des approches thématiques seront également envisagées afin d'aboutir à des restaurations plus ciblées.

ACTION 101 : Accompagner et valoriser les groupes folkloriques, passeurs de traditions et facteurs de cohésion sociale

Les groupes folkloriques contribuent à la richesse culturelle et humaine de la Ville. Par leurs actions, ils participent largement à l'image d'une ville chaleureuse et accueillante. Depuis longtemps, ils fédèrent les citoyens, et même des quartiers entiers autour de projets porteurs pour transmettre des traditions ancestrales ou plus récentes (Fête des fous, XV Août, Carnaval du Nord).

Bien consciente de la fragilité et de la difficulté de faire vivre ces groupes folkloriques, la Ville souhaite initier un dialogue spécifique afin de les soutenir et de les aider à perpétuer les traditions dont ils sont les représentants.



ACTION 102 : Garantir un accès facilité aux lieux culturels grâce à une meilleure synchronisation avec les horaires de transports en commun

Afin de faciliter l'accès aux lieux culturels et de promouvoir la mobilité douce, la Ville accompagnera les opérateurs culturels dans leurs initiatives visant à améliorer l'accessibilité de leurs activités. Elle soutiendra notamment les démarches visant à encourager une meilleure coordination avec les horaires des transports en commun, afin que ceux-ci soient adaptés aux horaires des spectacles et permettent un retour des usagers en toute sécurité. La Ville appuiera également les demandes en faveur de la mise en place de tarifs préférentiels pour les déplacements liés à des activités culturelles.

En complément, elle encouragera le développement de services spécifiques pour les écoles ainsi que l'aménagement de parkings vélo sécurisés à proximité des lieux culturels, contribuant ainsi à une accessibilité inclusive et durable.

Objectif Opérationnel 3.5. Restaurer, rénover ou reconvertir des sites remarquables et patrimoniaux



ACTION 103 : Développer une stratégie sur l'avenir du patrimoine religieux

Dans un contexte de modifications des pratiques culturelles, la Ville souhaite engager une réflexion concernant l'avenir et l'évolution des lieux de culte. La Ville engagera un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés en lien avec cette thématique afin d'aboutir à une stratégie globale, cohérente et partagée. En parallèle, une réflexion distincte pour chaque édifice sera entamée afin d'identifier les pistes dans le respect de la législation en vigueur, et plus particulièrement celle relative au patrimoine. Cette réflexion sera menée en concertation avec les fabriques d'églises et les acteurs concernés.

ACTION 104 : Restaurer et rénover les bâtiments communaux à valeur patrimoniale

Des opérations de rénovation sont en cours ou démarreront prochainement. Si elle n'est pas systématiquement porteuse du projet, la Ville veillera à être partie prenante dans le travail de valorisation, réhabilitation, restauration des bâtiments classés, y compris comme patrimoine exceptionnel. Parmi les édifices concernés : l'Hôtel de Ville, le Palais des Princes-Évêques, le musée d'Ansembourg, la Collégiale Sainte-Croix et la Ferme de la Paix à Angleur (Ferme1313).

D'autres projets de restauration visant des bâtiments privés seront également étudiés, notamment la maison classée de l'établissement Å Pilori, place du Marché. Dans ce cas, la Ville se positionnera comme intermédiaire afin d'aider les propriétaires à identifier des solutions et des moyens pour éviter la dégradation irréversible des édifices.

ACTION 105 : Remettre à neuf les façades d'immeubles mixtes « commerce-logement(s) » situés dans des endroits stratégiques ou patrimonieusement intéressants

La Ville mettra en œuvre une action ciblée de remise à neuf des façades d'immeubles mixtes « commerce-logement(s) ». Cette action concernera prioritairement les bâtiments situés le long de l'axe structurant du tram, dans des parcours commerciaux actifs ou encore dans des zones à forte valeur architecturale actuellement dévalorisées par l'état des façades.

L'objectif est de restaurer l'image de ces immeubles, tant pour des raisons esthétiques que fonctionnelles, en stimulant ou en contraignant les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation de façades.

Pour ce faire, la Ville proposera différents dispositifs.

- **Contraignants** : créer une taxe sur les façades délabrées afin de pénaliser l'inaction prolongée des propriétaires. Celle-ci pourrait être modulée selon le degré de dégradation et la localisation stratégique de l'immeuble
- **Incitatifs et stimulants** : instaurer une prime à la rénovation de façade, octroyée aux propriétaires répondant à des critères définis (localisation, visibilité, qualité architecturale, etc.), pour encourager les initiatives privées tout en assurant une cohérence esthétique dans l'espace public
- **Participatifs** : élaborer un mécanisme de prise en droit réel sur les façades d'immeubles répondant à des critères prédéfinis, permettant ainsi une intervention directe ou conjointe sur les travaux de rénovation

ACTION 106 : Valoriser le patrimoine liégeois et sensibiliser le public à sa protection notamment en organisant le Prix du Matrimoine et du Patrimoine

La richesse du patrimoine liégeois, tant matériel qu'immatériel, constitue un élément essentiel de l'identité de la Ville. Une politique coordonnée sera mise en œuvre afin de mettre en valeur la richesse patrimoniale du centre historique et des monuments classés, en particulier ceux figurant sur la liste du patrimoine exceptionnel. Une approche thématique sera également envisagée pour attirer l'attention sur certains biens patrimoniaux.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée au courant Art nouveau, en lien avec l'adhésion au Réseau Art Nouveau Network (RANN), et élargira l'analyse au patrimoine moderniste.

Afin de renforcer la sensibilisation du public à sa protection et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de restauration et de mise en valeur, la Ville poursuivra l'organisation du Prix du Matrimoine et du Patrimoine. Ce Prix fera l'objet d'au moins une édition au cours de cette législature.

Ces distinctions visent à récompenser des initiatives exemplaires portées par des propriétaires, des associations ou des institutions ayant contribué de manière significative à la préservation ou à la valorisation du patrimoine liégeois.

En mettant en lumière ces démarches, le Prix a pour ambition de :

- stimuler l'émulation autour de projets de restauration de qualité ;
- servir d'exemple pour inciter d'autres acteurs à s'engager dans des actions similaires ;
- renforcer la reconnaissance du patrimoine lié à l'histoire des femmes, souvent sous-représentée dans les politiques patrimoniales traditionnelles.

Enfin, dialogue sera engagé avec les forces vives locales et la Région dans le but de faire évoluer l'inventaire régional, en intégrant les éléments patrimoniaux méconnus ou sous-valorisés.

Objectif Opérationnel 3.6. Diversifier et innover sur l'offre touristique proposée



ACTION 107 : Développer un pass touristique numérique sur une application pour centraliser les offres touristiques et commerciales de partenaires publics et privés

La Ville développera un « Pass », un outil touristique moderne et intégré, largement utilisé dans de nombreuses villes à travers le monde. Ce dispositif a démontré son efficacité pour renforcer l'attractivité des territoires, faciliter l'accès à l'offre culturelle et encourager une découverte plus complète de la ville.

Conçu sous la forme d'une application, elle regroupera en un seul support l'accès à une sélection de musées, attractions, événements, visites guidées et offres commerciales. Elle permettra aux visiteurs de vivre une expérience simplifiée, avantageuse et immersive, tout en valorisant les acteurs locaux.

Le « Pass » prendra la forme d'une application mobile multilingue (français, néerlandais, anglais et allemand), pensée pour répondre aux besoins d'un public varié, local comme international. Plusieurs formules seront proposées : 24h, 48h, 72h ou une semaine, afin de s'adapter à tous les types de séjours.

Ce projet contribuera à stimuler la fréquentation des lieux culturels et touristiques, à soutenir l'économie locale et à renforcer l'image de Liège comme destination dynamique, accessible et accueillante.

Dans une logique de mobilité durable et de valorisation de la métropole, la Ville étudiera avec le TEC et la SNCB la possibilité d'intégrer les transports en commun au « Pass », afin de faciliter les déplacements et d'encourager l'usage de modes doux.

ACTION 108 : Revaloriser les itinéraires de découvertes par le développement de l'application numérique quadrilingue « Visitez Liège »

Dans une volonté de dynamiser le patrimoine local, la Ville va revaloriser les itinéraires de découverte existants et en développer de nouveaux via l'application numérique quadrilingue « Visitez Liège / Balades liégeoises ».

Cette application d'autoguidage permettra aux visiteurs d'explorer la région de manière autonome grâce à l'intégration de parcours GPX — des fichiers de géolocalisation qui tracent précisément les itinéraires sur une carte interactive, compatibles avec les smartphones et les GPS.

Chaque balade sera enrichie de QR codes disposés in situ, permettant d'accéder facilement à des contenus multimédias (audio et vidéo) liés aux points d'intérêt rencontrés. L'application sera disponible en français, néerlandais, allemand et anglais, afin de garantir une accessibilité optimale à un large public.



ACTION 109 : Mettre en place des parkings pour les cars touristiques et de voyageurs

Avec son riche patrimoine, son offre culturelle et de loisirs, son secteur HoReCa dynamique, la présence de son Université et de ses Hautes Écoles, ainsi que sa position centrale au cœur de l'Europe, Liège s'impose naturellement comme une destination privilégiée. Son accessibilité par un réseau de transports comme le car est donc primordiale tant pour les touristes que pour les Liégeois.

Pour accueillir dans de bonnes conditions les voyageurs des sociétés de cars longue distance ainsi que les cars touristiques des tours opérateurs, la Ville doit se doter de zones de stationnement spécifiquement aménagées pour ce type de véhicules. Ces pôles doivent répondre à plusieurs critères essentiels : un accès aisé, un stationnement garanti, une connexion directe avec les transports en commun, notamment le tram.

Dans cette optique, il est essentiel de préserver le centre-ville des nuisances liées à la circulation de ces véhicules (congestion, pollution, sécurité) en identifiant et équipant un site en dehors de la zone urbaine dense, idéalement desservi par le tram.

ACTION 110 : Créer des circuits adaptés et former des guides spécialisés pour améliorer l'accessibilité des musées aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

La Ville poursuivra son engagement dans une politique culturelle inclusive en mettant en œuvre des actions concrètes pour améliorer l'accessibilité de ses musées aux personnes à mobilité réduite et à celles en situation de handicap. Cette initiative vise à garantir à chacun le droit fondamental de participer pleinement à la vie culturelle, sans barrières ni exclusions.

Pour ce faire, des circuits adaptés seront créés au sein des établissements muséaux. Ces parcours seront conçus en tenant compte des besoins spécifiques des visiteurs, qu'il s'agisse d'accès physique, de signalétique visuelle ou tactile, ou encore d'outils d'aide à la compréhension pour les personnes en situation de handicap cognitif ou sensoriel. L'objectif est de rendre chaque visite fluide, enrichissante et confortable pour tous.

Parallèlement, la Ville formera ses guides, afin qu'ils soient capables d'accompagner les publics en situation de handicap. Les médiateurs culturels recevront une formation approfondie sur les différents types de handicaps, les techniques de communication adaptées, ainsi que sur les dispositifs d'accessibilité disponibles dans les musées.



Objectif Stratégique 4

Attirer les investisseurs grâce à
un développement ambitieux et harmonieux



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 4.1.

Poursuivre la mutation des entrées de ville et en faire des pôles de développement social et économique



ACTION 111 : Développer le pôle économique de Droixhe

La Ville poursuivra le développement du pôle économique de Droixhe en s'appuyant sur les bases établies par les actions de requalification menées depuis les années 2000, qui ont favorisé la mixité sociale et fonctionnelle ainsi qu'une diversité de l'offre en logements. Depuis mai 2025, le tram relie le quartier au centre-ville, et l'ouverture des nouvelles halles des foires Liège Expo, a renforcé son attractivité économique.

En 2024, la finalisation d'un masterplan a défini les grandes orientations pour le développement économique de la plaine de Droixhe. La Ville développera le pôle agroalimentaire autour du marché matinal et mettra en place les conditions pour accueillir une diversité de fonctions économiques, contribuant au dynamisme de Liège. Ces initiatives seront pensées de manière à préserver et améliorer la qualité des espaces publics, au bénéfice des habitants du quartier, des quartiers voisins et des travailleurs.



ACTION 112 : Reconvertir la zone Fontainebleau

Dans le prolongement des opérations de rénovation urbaine menées à Sainte-Marguerite, la zone de Fontainebleau fait l'objet d'un ambitieux projet de requalification.

Ce projet vise à suturer le quartier Sainte-Marguerite en cicatrisant la blessure opérée par la voie rapide Fontainebleau. Cet objectif sera atteint par sa transformation en un boulevard urbain, la désartificialisation d'une partie de la chaussée et l'intégration d'itinéraire cyclo-piétons confortables et sécurisés entre Sainte-Marguerite haut et bas. La création de logements contribue centralement à cet objectif en proposant une mixité de typologies issues d'initiatives privées, publiques et sociales. Ces initiatives incluent la reconversion de l'ancien site de l'hôpital de Saint-Joseph, de l'îlot Legia, du site Bas-Rhieu et de l'angle Hesbaye/Bas-Rhieu.

Le réaménagement en profondeur des espaces publics situés en pied de colline permettra la création d'un grand parc qui rejoindra, en paliers, le quartier de Naimette. Ce réaménagement valorisera la colline de Naimette et ses infrastructures sportives par la création de dispositifs de jeux et de sports visant une diversité des publics (enfants, adolescents, adultes).

ACTION 113 : Poursuivre la mutation du quartier de Coronmeuse

L'écoquartier de Coronmeuse est désormais une réalité. Les premiers habitants ont emménagé dans de nouveaux logements et peuvent profiter d'espaces publics entièrement rénovés, ouverts aux résidents du quartier comme aux Liégeois. L'accès à l'eau a été renforcé et valorisé, tant le long des berges de la Meuse que de la darse côté Saint-Léonard, tandis que deux nouvelles passerelles piétonnes ont renforcé la connexion entre les quartiers.

Le quartier s'inscrit également dans une dynamique de mixité fonctionnelle : en mai 2025, Ethias a inauguré ses nouveaux locaux, contribuant à la vitalité économique de Coronmeuse.

Les années à venir marqueront la poursuite de cette transformation. La construction de plus de 1 300 logements au total est prévue, accompagnée d'infrastructures destinées au commerce et d'une maison de repos. Les aménagements liés au port de plaisance, notamment la capitainerie, seront réalisés, et de nouvelles affectations devront être trouvées pour le site du Grand Palais et le bâtiment emblématique de l'Équerre.

ACTION 114 : Réaménager les berges de la Vesdre à Chênée

Suite aux inondations de 2021 qui ont lourdement touché le quartier de Chênée, la Ville mettra en place un programme de réaménagement global du quartier, en particulier les zones situées en bordure de Vesdre. Il s'agit d'inscrire Chênée dans une dynamique de redéveloppement urbain ambitieuse et surtout durable et génératrice d'une meilleure qualité de vie pour les habitants et pour les utilisateurs du quartier.

Avec le soutien de la Wallonie et de l'Europe, le projet consistera dans un premier temps à transformer la rive gauche de la Vesdre, dont les sites assainis de l'ancienne usine LBP et de l'ancien Aldi/Traffic, en un espace multifonctionnel comprenant un grand parc public incluant une zone de rétention des eaux, une passerelle cyclo-piétonne surplombant la rivière, ainsi qu'un MobiPôle en connexion avec la gare. En parallèle, la Ville encadrera la création d'un parc d'affaires et accompagnera un projet de plusieurs dizaines de logements, en partenariat avec la SPAQuE et la SPI.

Dans un second temps, une attention particulière sera portée à la valorisation du site situé à la confluence de l'Ourthe et de la Vesdre.

Objectif Opérationnel 4.2. Accompagner le développement économique, particulièrement autour de l'axe du tram



ACTION 115 : Elaborer un relevé des opportunités foncières sur l'axe du tram

Avec l'arrivée du tram et le réaménagement de plus de 50 hectares d'espaces publics le long de son tracé, l'axe du tram deviendra un véritable moteur de transformation urbaine à Liège. Ce corridor structurant offre une opportunité unique de repenser la ville, de renforcer sa cohérence territoriale et de stimuler son attractivité.

Les opportunités foncières restent nombreuses le long de cet axe : dents creuses, logements inoccupés, commerces ou bureaux à louer... Pourtant, ces potentiels sont parfois méconnus ou sous-exploités. C'est pourquoi la Ville de Liège mettra en place une politique volontariste visant à transformer ces opportunités en projets concrets.

Cette politique s'articulera notamment autour de deux axes :

- la mise en visibilité des opportunités, via les canaux de communication communaux, afin de mieux informer les citoyens, les investisseurs et les opérateurs ;
- l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, pour faciliter l'émergence d'initiatives adaptées aux besoins du territoire.

Par ailleurs, la Ville analysera et sollicitera le soutien de l'ULiège pour étudier les effets du tram sur un ensemble d'indicateurs, tels que l'évolution de l'activité économique, les changements en matière de mobilité, les impacts sur les émissions de CO₂, ou encore les dynamiques de développement urbain. Ces analyses seront publiées régulièrement afin d'éclairer les politiques publiques et de valoriser les retombées positives de cette infrastructure.

ACTION 116 : Développer avec les forces vives une réflexion sur la nature et la diversité des activités économiques à accueillir à Liège et la mobilisation des espaces adéquats

En tant que capitale économique de la Wallonie, la Ville de Liège souhaite structurer une stratégie ambitieuse pour renforcer son attractivité et accueillir sur son territoire des activités génératrices de valeur. Cette stratégie reposera sur les opportunités foncières identifiées dans le cadre du Projet de Territoire, en particulier au sein des axes de développement stratégique et des pôles d'intensification. Ces espaces, situés dans des zones clés, seront mobilisés afin de permettre l'implantation d'activités diversifiées et adaptées aux besoins du tissu économique local et régional.

La Ville engagera une réflexion approfondie sur la nature des activités à développer, en veillant à concilier innovation, attractivité et création d'emplois durables. Cette démarche s'inscrira dans la continuité des initiatives déjà menées pour favoriser l'émergence d'éco-systèmes économiques performants, capables de consolider la position de Liège dans un contexte concurrentiel.

Afin de garantir une vision partagée et ancrée dans les réalités du territoire, cette réflexion sera menée en concertation avec les acteurs publics locaux (SPI, Noshag, GRE...) et régionaux mais également avec les acteurs privés. Chacun apportera son expertise, ses besoins et sa vision, permettant ainsi de construire une stratégie cohérente, concertée et opérationnelle.

Ces travaux s'inscriront dans un calendrier maîtrisé, afin que les conclusions puissent être intégrées dans le futur schéma de développement communal. Celui-ci constituera le cadre de référence pour l'aménagement des espaces économiques, en cohérence avec les ambitions de développement durable, d'innovation et de cohésion territoriale portées par la Ville de Liège.

Objectif Opérationnel 4.3. Utiliser le potentiel des secteurs événementiels et touristiques pour développer l'activité économique



ACTION 117 : Développer une stratégie MICE

L'ouverture en octobre 2024 des nouvelles halles d'exposition « Liège Expo » à Droixhe marque une étape décisive pour le positionnement de Liège sur la scène internationale. Cette infrastructure moderne offre une opportunité exceptionnelle de visibilité et renforce considérablement l'attractivité de la Ville. Il permet désormais de placer Liège parmi les destinations incontournables pour l'organisation de grands rassemblements, tout en valorisant ses richesses culturelles, patrimoniales et touristiques.

Aux côtés du Palais des Congrès, Liège Expo devient un levier stratégique pour le développement du MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) à Liège. Ce secteur est reconnu comme un moteur économique puissant pour les territoires. Ses retombées sont multiples : directes, à travers l'organisation de salons, congrès et expositions qui mobilisent de nombreux prestataires spécialisés ; et indirectes, par l'augmentation des nuitées d'hôtel, le dynamisme accru des restaurants, cafés et commerces, ou encore la visibilité médiatique et digitale générée par ces événements.

Au-delà de l'impact économique, les salons et congrès accueillis à Liège Expo et au Palais des Congrès viendront soutenir les secteurs et écosystèmes prioritaires du territoire. Ils offriront des lieux de rencontre et de synergie entre opérateurs, favoriseront les échanges professionnels et renforceront la capacité d'innovation des acteurs locaux. Ces événements contribueront également à accroître la notoriété de Liège et son rayonnement bien au-delà de ses frontières, en projetant une image dynamique, accueillante et tournée vers l'avenir.

La stratégie MICE de Liège doit être conçue dans une logique de coopération étroite entre acteurs publics et privés. Elle ne saurait se limiter aux seules infrastructures phares que sont Liège Expo et le Palais des Congrès. Elle englobe également l'ensemble de l'écosystème événementiel local, des hôtels aux salles de réception, en passant par les organisateurs d'événements, les traiteurs, les prestataires techniques et les opérateurs culturels. C'est en fédérant l'ensemble de ces forces vives que Liège pourra construire une offre cohérente, compétitive et durable, capable d'attirer des manifestations d'envergure et de fidéliser les organisateurs.

En capitalisant sur l'ouverture de Liège Expo et sur ses atouts uniques, Liège dispose aujourd'hui d'une opportunité historique pour s'affirmer comme une destination MICE de premier plan en Europe, générant à la fois développement économique, rayonnement international et fierté locale

Objectif Opérationnel 4.4. Reconstruire la ville sur la ville en reconvertissant les friches urbaines et anciens sites désaffectés



ACTION 118 : Encadrer la reconversion de l'ancien charbonnage Espérance et Bonne-Fortune

Après l'élaboration d'un Schéma d'orientation local et son approbation par la Région, la Ville va encadrer la reconversion du site de l'ancien charbonnage Espérance et Bonne Fortune à Glain. Le projet « Belle Fleur 187 » porte sur la construction de plus de 450 logements par le secteur privé.



ACTION 119 : Participer au développement du Parc d'affaires Dynamo sur le site de l'ancienne usine Vieille-Montagne à Angleur

La Ville soutiendra et accompagnera le développement du Parc d'affaires Dynamo sur le site de l'ancienne usine Vieille-Montagne à Angleur.

Porté par le Groupe Noshag, le projet prévoit la démolition des anciens bâtiments Everzinc et l'aménagement d'un espace industriel urbain dédié à des activités écologiques et sobres en énergie. Il permettra la création de près de 280 emplois et comprendra un nouveau cheminement public reliant la rue de Chênée au RAVeL. La végétalisation occupera une place centrale, avec des toitures vertes, des haies et des arbres à grande canopée.

Parallèlement, la Ville veillera à la préservation et à l'assainissement partiel du parc «Vieille-Montagne» attenant au site Dynamo afin de renforcer le maillage d'espaces verts de la vallée et de garantir son futur usage public.



ACTION 120 : Accompagner le projet de reconversion du bâtiment de l'Institut de Chimie sur le site du Val Benoît

L'Institut de Chimie constitue le dernier bâtiment historique à rénover sur le site du Val Benoît, vaste opération de reconversion d'un ancien campus universitaire en pôle mixte accueillant logements, entreprises et activités culturelles. Sa réaffectation représente une étape décisive pour achever la transformation du site et en faire un ensemble cohérent et attractif.

La Ville accompagnera la SPI dans la recherche d'investisseurs et de partenaires susceptibles de valoriser ce bâtiment emblématique. L'objectif est d'y développer des fonctions à haute valeur ajoutée – qu'elles soient économiques, culturelles, éducatives ou de services, – en cohérence avec l'identité innovante et durable du Val Benoît. Ce projet permettra de préserver le patrimoine architectural tout en contribuant au dynamisme économique et social de la ville.



ACTION 121 : Valoriser et densifier le cœur de ville autour de l'axe Croisiers-Prémontrés-Destenay

Avec le déménagement de la bibliothèque des Chiroux et de l'assureur Ethias, la majeure partie de l'îlot compris entre la place du XX-Août et les rue du Méry et des Croisiers est inoccupée. Par ailleurs, le site qui accueillait le complexe des Prémontrés doit être reconverti.

Enfin, plusieurs bâtiments situés rue Destenay ont été récemment acquis par des investisseurs qui envisagent d'y installer diverses fonctions, notamment du logement.

Il s'agira de définir pour ce secteur stratégique du centre-ville, les enjeux, les principes et les mesures d'aménagement qui permettront au quartier d'attirer de nouveaux habitants, de nouveaux emplois et de nombreux visiteurs.

ACTION 122 : Réhabiliter le site de l'ancien Marché couvert d'Amercœur et végétaliser son parvis

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Amercœur, la Ville entend redonner vie à l'ancien Marché couvert et à son parvis. Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment, en conservant et rénovant le bâti existant pour lui attribuer une nouvelle fonction compatible avec les objectifs de revitalisation du quartier. Le parvis sera également végétalisé afin d'améliorer le cadre de vie des riverains du site.

ACTION 123 : Accompagner la réhabilitation du site industriel au début de la rue Vivegnis

La réhabilitation des sites à l'abandon s'inscrit dans une stratégie globale de revitalisation urbaine renforçant l'attractivité des quartiers et répondant aux besoins en logements. Le site des anciens établissements SACRÉ, situé au début de la rue Vivegnis, et reconnu comme site à réaménager (SAR) depuis 2003, reste à ce jour inexploité.

Le site est intégré dans le schéma directeur de Saint-Léonard qui le destine à du logement et des espaces verts. Sa rénovation pourrait être entreprise par un privé, auquel cas, la Ville veillerait à accompagner ce dernier pour garantir la réalisation du projet conformément aux prescrits du schéma directeur. Dans le cas contraire, une première étape de sa réhabilitation consisterait à activer la subvention régionale dédiée aux actes et travaux dans les SAR afin d'engager l'assainissement du site et de poser les bases d'un projet urbain cohérent, durable et bénéfique pour le quartier.



Objectif Stratégique 5

Construire une ville résiliente,
adaptée aux défis de demain



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 5.1. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire communal de 55 % par rapport à 1990



ACTION 124 : Actualiser le Plan Climat-Énergie

Afin de s'assurer de maintenir la trajectoire de réduction de 55 % d'émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990, la Ville effectuera une évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Énergie. Cette évaluation visera à adapter les actions aux nouveaux enjeux actuels et à instaurer un pilotage dynamique des actions, en étroite collaboration avec les parties prenantes locales engagées dans la transition climatique.

Cette action impliquera notamment :

- l'organisation de rencontres dans les quartiers et avec les forces vives pour identifier, avec les habitants et les associations, les actions concrètes que la Ville peut mener avec eux pour diminuer l'empreinte carbone du territoire, protéger et développer la biodiversité ;
- la mise en place d'un label « Partenaire Plan Climat-Énergie » à destination de toute organisation, entreprise ou association qui contribue à la réduction des émissions du territoire. Via ce partenariat, la Ville leur permettra d'agir directement pour le climat en tant que porteur ou partenaire d'actions du plan. Réciproquement, la Ville pourra bénéficier de l'ancrage local d'acteurs forts du territoire et ainsi se doter d'un réseau d'ambassadeurs de la transition climatique.

ACTION 125 : Poursuivre la stratégie de rénovation immobilière globale et à long terme des bâtiments publics

Afin de se conformer aux objectifs de la Ville et de la Région wallonne en termes de réduction des émissions de CO₂, des travaux de rénovation, principalement énergétiques, se poursuivront dans les bâtiments communaux. L'ensemble du bâti sera concerné : les infrastructures sportives, scolaires, culturelles, de la Police, les crèches, ainsi que les bâtiments administratifs et techniques.

Cette dynamique inclura également l'optimisation énergétique du patrimoine immobilier de la Régie foncière notamment via des dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude, des rénovations des toitures, l'amélioration des systèmes d'éclairage, l'installation de panneaux photovoltaïques, le recours à la géothermie...

ACTION 126 : Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public

Depuis 2017, la Ville s'est engagée dans un vaste processus de modernisation de l'éclairage public, remplaçant progressivement les anciennes sources lumineuses par des LED beaucoup moins énergivores. L'objectif fixé par la Région wallonne était un basculement total vers la technologie LED dans un délai de 10 ans.

Actuellement, sur les 20 000 points lumineux que compte le territoire, 85 % sont équipés de LED. La Ville poursuivra le dispositif de modernisation, garant d'une réduction de ses charges énergétiques et respectueux de la biodiversité.

Objectif Opérationnel 5.2. Mettre en œuvre le Projet de Territoire



ACTION 127 : Traduire le Projet de Territoire en un Schéma de Développement Communal

Le Projet de Territoire de Liège a été conçu pour relever l'ensemble des défis urbains auxquels la Ville est confrontée : qualité du cadre de vie, enjeux sociétaux et économiques, habitat, mobilité, ainsi que les nécessaires transitions et adaptations face à l'accélération des changements climatiques.

Fruit d'une démarche innovante, il s'appuie sur des expertises croisées — associant des bureaux d'urbanisme internationaux et liégeois, les forces vives locales — et sur un processus participatif mobilisant largement les acteurs de la vie urbaine : habitants, élus, institutions, associations, experts et entreprises.

Il en résulte un projet clair, solide et ambitieux, porteur d'une dynamique territoriale renouvelée et positive pour l'avenir de Liège.

En 2024, les autorités wallonnes ont adopté le Schéma de Développement Territorial (SDT), axé sur l'optimisation spatiale, ainsi qu'une révision du Code de Développement Territorial (CoDT). Dans ce contexte, la Ville traduira son Projet de Territoire, adopté en février 2024, en Schéma de Développement Communal (SDC).

ACTION 128 : Réviser les directives en matière de permis d'urbanisme

Afin de garantir un développement urbanistique cohérent, durable et de qualité sur le territoire de la Ville, le Collège communal a mis en place un ensemble de directives encadrant l'analyse des demandes de permis d'urbanisme. Ces lignes directrices permettent d'évaluer les projets, non seulement au regard de l'intérêt général, mais aussi en tenant compte des enjeux spécifiques liés à l'aménagement du territoire.

L'action vise à présent à réévaluer l'efficacité de ces directives, à en mesurer les impacts concrets et à les actualiser en s'appuyant notamment sur les recommandations du Projet de Territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue des pratiques urbanistiques et de renforcement de la qualité du cadre de vie.

Un des volets de cette révision consistera en la création d'une « Charte de la qualité et de la créativité architecturales » qui servira de référence pour garantir une architecture harmonieuse, innovante et respectueuse de l'identité de la Ville.

Un autre volet essentiel visera à définir un cadrage pour le développement des différentes formes de logements (co-living, co-location, logement pour étudiant, logement touristique, etc.), en termes de qualité, quantité, localisation, etc.

ACTION 129 : Poursuivre le redéploiement des axes de développement structurants

La Ville va poursuivre le renforcement de ses grands axes de développement pour structurer durablement son territoire et accompagner sa transformation urbaine. Ces projets stratégiques visent à améliorer la cohérence des aménagements, favoriser les mobilités douces, valoriser les espaces publics et soutenir le développement économique et résidentiel. Ils concernent les « secteurs de transformation » identifiés dans le Projet de Territoire :

- axe Droixhe-Wandre-Wérihet : le masterplan de Droixhe a initié une nouvelle dynamique, tirant parti de ses nouvelles infrastructures (le tram, le P+R, Liège Expo, le Marché matinal). Le redéploiement va se poursuivre plus largement dans une logique d'axe économique, intégrant le site Wérihet à Wandre et le pôle d'intensification, la zone industrielle gérée par le Port Autonome de Liège, INBEV, la rue de Visé, et une partie de l'île Monsin ;
- axe MontLégia - Saint-Lambert (Transurbaine nord) : le pôle d'intensification du MontLégia est en cours de consolidation autour de l'hôpital avec des programmes économiques, résidentiels et de services. Il s'agira d'accompagner et d'amplifier le développement par la création d'un pôle d'échanges multimodaux et l'aménagement d'une liaison haut-bas structurante (busway) vers le centre-ville. Il s'agira aussi d'inclure une logique d'axe s'étendant vers Ans et Saint-Nicolas d'un côté, et de l'autre vers la place Saint-Lambert avec les secteurs de Fontainebleau et du Cadran ;
- axe boulevard de l'Automobile-Boliden-Grosses Battes (Transurbaine sud) : la Ville initiera des études de type masterplan autour de cet axe, avec un objectif de prospective et d'anticipation pour engager la reconversion des grands sites, notamment celui de Boliden ;
- axe Chênée-Angleur : suite aux inondations de juillet 2021, des études ont été réalisées pour une reconstruction résiliente de la vallée de la Vesdre. Grâce aux fonds européens et régionaux, des aménagements importants vont être réalisés à Chênée, afin de redéployer cette entrée sud de la Ville. Ce réaménagement va se poursuivre plus largement, sur la rive droite de la Vesdre, au niveau de la confluence Ourthe-Vesdre, et vers Angleur avec l'arrivée du busway et les dynamiques en cours autour du pôle d'intensification d'Angleur.

ACTION 130 : Elaborer et mettre en œuvre un réseau interconnecté des parcs et d'espaces verts à travers le territoire communal

Dans le cadre du Projet de Territoire, la Ville a identifié les concepts de « Chaîne des parcs » sur les plateaux et coteaux, et de « Parc fluvial » dans les vallées, comme un projet d'aménagement prioritaire. L'objectif concret est de créer un réseau de parcs et d'espaces verts connectés par des cheminements en modes doux, offrant aux habitants des lieux de détente et de rencontre à travers tout le territoire communal.

Le concept étant défini, l'action consistera à :

- identifier et cartographier les sites concernés ;
- établir un ordre de priorité pour leur aménagement ;
- définir une charte d'aménagement, garante de la qualité, la cohérence et la durabilité des interventions.

La Ville entend également développer des partenariats afin d'assurer une mise en œuvre efficace et concertée de cette chaîne verte, au service du bien-être des citoyens et de la transition écologique.

ACTION 131 : Soutenir l'ULiège dans le développement d'un « jumeau numérique »

Un jumeau numérique est une réplique virtuelle de la Ville qui permet de simuler et d'analyser différents scénarios avant leur mise en œuvre réelle. Outil polyvalent, il peut servir aussi bien à l'aménagement urbain qu'à la gestion de la mobilité, à l'optimisation de la consommation énergétique ou encore à la planification de la végétalisation.

Dans cette perspective, la Ville fera évoluer le service gestionnaire du Système d'Information Géographique (SIG), en poursuivant la mise en place des nouvelles solutions cartographiques en cours de développement et en renforçant la collaboration avec l'ULiège pour créer un outil de type « jumeau numérique ». Grâce à cette démarche, la Ville se dotera d'outils modernes pour la planification, le monitoring du territoire, l'aide à la décision, la communication et le support pédagogique.

Objectif Opérationnel 5.3.

Soutenir un urbanisme durable qui privilégie la transformation de l'existant et la densification autour de pôles



ACTION 132 : Définir les contours d'une stratégie foncière communale

La Ville mettra en place une stratégie claire pour mieux gérer ses terrains et ses bâtiments, afin d'accompagner son développement urbain. L'idée est de s'appuyer sur ce qui existe déjà, de valoriser les espaces construits et de préserver les zones à protéger, tout en avançant en cohérence avec le Projet de Territoire.

Concrètement, cela passera par plusieurs actions : trouver des leviers pour sanctuariser les espaces de nature à préserver, repérer et utiliser les terrains ou bâtiments qui peuvent être valorisés, saisir les opportunités foncières, et identifier les sites stratégiques. Il s'agira aussi de faciliter la reconversion et redonner vie à des lieux aujourd'hui inutilisés, dégradés ou sous-occupés.

ACTION 133 : Poursuivre la dynamique engagée autour des pôles d'intensification par la réalisation de masterplans

Des dynamiques de redéploiement sont en cours autour des pôles d'intensification définis au Projet de Territoire, tels que ceux de Droixhe, Chênée, Angleur, Guillemains, Longdoz et MontLégia. D'autres sont à amorcer comme les pôles de Rocourt, de Bois-de-Breux ou du Sart Tilman. La Ville soutiendra ces dynamiques et coordonnera les initiatives privées et publiques. Elle poursuivra les réflexions afin d'affiner les besoins en termes de programme et d'identifier le foncier stratégique, notamment par la réalisation de masterplans.

Objectif Opérationnel 5.4. Développer une politique alimentaire durable à l'échelle de la Ville



ACTION 134 : Renforcer la production alimentaire locale en soutenant les producteurs et en préservant les terres agricoles publiques

La Ville de Liège renforcera la production alimentaire locale en protégeant ses terres agricoles et espaces naturels, essentiels à la sécurité alimentaire et à l'adaptation climatique, grâce à son Projet de Territoire adopté en 2024.

La Ville soutient également l'installation de maraîchers via le programme CRE@FARM, lancé en 2018, qui met des terrains publics à leur disposition pour développer une production locale de qualité et des filières courtes, avec déjà trois projets actifs et une volonté d'essaimage dans l'arrondissement. Dans une logique de continuité et d'amplification, la Ville poursuivra cette action, en collaboration avec sa Régie foncière et le CPAS, tous deux propriétaires de parcelles à usage agricole.

Parallèlement, la Ville encourage la création de potagers et vergers collectifs, lieux de production mais aussi de convivialité et de biodiversité implantés dans divers quartiers. La Ville veillera à assurer un meilleur encadrement de ces initiatives grâce à un cadastre, pour mieux accompagner et pérenniser ces projets.



ACTION 135 : Développer des infrastructures de transformation et de distribution permettant le développement des filières « circuit court » à Liège

Pour rendre l'alimentation durable accessible à tous, il est essentiel de créer, renforcer et moderniser les infrastructures nécessaires au développement des circuits courts à Liège. Cela se traduit par la création des chaînons manquants et le développement des infrastructures logistiques nécessaires pour la transformation et la distribution alimentaire.

Dans la continuité du masterplan élaboré pour le quartier de Droixhe, la Ville va engager la mise en œuvre de ses volets économiques. L'étude, menée par l'équipe pluridisciplinaire française « Adéquations », démontre le véritable potentiel de développement économique du Marché matinal de Droixhe. Au-delà de sa fonction actuelle de marché de gros, il peut évoluer pour devenir un véritable pôle agro-alimentaire métropolitain au service de la région liégeoise. Ce site stratégique offre une opportunité unique de renforcer l'ancrage local de l'alimentation, de structurer les filières, et de créer de la valeur ajoutée durablement.

Le développement du Marché matinal de Droixhe représente donc une opportunité majeure pour structurer une économie alimentaire territoriale, durable, et résiliente, au bénéfice des citoyens, des professionnels, et de l'ensemble du tissu agricole régional.

Les actions à entreprendre incluent :

- le développement et l'agrandissement du Marché matinal ;
- la réhabilitation du site des abattoirs ;
- la réhabilitation des parcelles acquises rue de Droixhe ;
- le développement du Pôle de circuit court comprenant la légumerie-conserverie en collaboration avec SPI ;
- le bâtiment logistique à destination des producteurs locaux et des coopératives de distribution.



ACTION 136 : Garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour tous

La Ville poursuivra ses efforts pour garantir à chaque citoyen un accès à une alimentation de qualité, en particulier pour les personnes vulnérables comme les enfants et les personnes âgées. Cela passera notamment par la distribution de repas sains et durables dans les cantines des crèches et des écoles communales fondamentales, en collaboration avec l'intercommunale ISoSL, fournisseur des repas.

En effet, depuis 2018, la Ville s'est engagée à garantir des repas sains, durables et accessibles pour tous les enfants de ses crèches et écoles communales fondamentales. Cet engagement participe d'une ambition plus large : faire de l'alimentation un levier de santé publique, de transition écologique et de soutien aux filières locales.

Cette démarche, qui soutient directement les filières locales, repose sur des marchés publics repensés, des menus équilibrés, des outils numériques de commande des repas et une sensibilisation active des enfants, des équipes éducatives et des familles. La Ville souhaite aussi étudier l'extension de la gratuité des repas scolaires pour les familles précarisées, en explorant des pistes comme une tarification sociale, afin de réduire les inégalités sans fragiliser le système. La Ville entend poursuivre ces efforts dans ses écoles et crèches, moderniser et apaiser les réfectoires pour en faire de vrais lieux d'éducation alimentaire, et professionnaliser l'encadrement du temps de midi afin d'assurer stabilité et qualité.

La Ville pourra partager ses bonnes pratiques de restauration collective durable auprès des institutions publiques et privées qui gèrent des hôpitaux, maisons de repos et soins à domicile. En parallèle, la Ville soutiendra le marché Court-Circuit, en travaillant à attirer de nouveaux producteurs et transformateurs locaux et en renforçant son attractivité, notamment grâce à des animations et du mobilier adapté, dans la limite des budgets disponibles.

Enfin, la Ville veillera à apporter l'aide nécessaire au secteur de l'aide alimentaire (via le CPAS et le Plan de Cohésion Sociale) avec le développement de projets de types épiceries sociales, restaurants solidaires ou ateliers cuisine de quartier qui favorisent autonomie, lien social et inclusion.



ACTION 137 : Sensibiliser et éduquer la population à l'importance d'une alimentation saine et durable avec une attention particulière pour les enfants, les jeunes et les personnes précarisées

La Ville de Liège place la sensibilisation au cœur de sa stratégie alimentaire, afin de promouvoir auprès de tous une alimentation saine, durable et inclusive.

La Maison de l'Alimentation Durable et Inclusive de Liège (MAdiL), créée en 2021, y jouera un rôle central. Celle-ci propose une large gamme d'activités : ateliers culinaires, animations pédagogiques, dégustations, balades thématiques, rencontres avec des producteurs locaux... Ces actions s'adressent à l'ensemble de la population liégeoise, avec une attention particulière portée aux publics scolaires et aux personnes en situation de précarité.

La Ville complètera cette dynamique par un plan de sensibilisation dans ses écoles fondamentales avec une cohérence éducative qui implique élèves, enseignants et familles.

La Ville entend travailler sur la réduction du gaspillage alimentaire. Dans le cadre de son engagement pour une alimentation durable, la Ville est aussi associée au projet européen CIBUS, qui vise à réduire de 50 % les pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2030. Une plateforme locale « CIBUS – Liège, anti-pertes et gaspillages alimentaires » réunira producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, acteurs de la gestion des déchets, chercheurs et enseignants afin de stimuler l'innovation, partager les expériences et diffuser les bonnes pratiques.

En parallèle, la Ville veut faire de ses écoles d'hôtellerie et d'horticulture des centres de référence dans le paysage scolaire, offrant des formations d'excellence qui préparent aux métiers de la restauration, du maraîchage et de la transition écologique, tout en renforçant l'économie locale.

Enfin, sur base des recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, la Ville souhaite agir sur les environnements alimentaires en interdisant la promotion de produits alimentaires néfastes dans l'espace public, en particulier ceux qui ciblent les enfants aux abords des écoles, afin de protéger la santé et favoriser de meilleurs choix alimentaires.

ACTION 138 : Favoriser une gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire

La Ville renforcera son engagement dans une gouvernance alimentaire intégrée en participant activement aux dynamiques locales, nationales et internationales. Elle assurera le suivi du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires urbaines, contribuera aux travaux du Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole et prendra part aux réflexions sur la gouvernance alimentaire aux niveaux régional, fédéral et européen, afin de promouvoir des systèmes alimentaires plus durables, équitables et accessibles à tous.

Objectif Opérationnel 5.5.

Adapter le territoire et préparer les habitants et les entreprises aux changements climatiques avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables et pour celles qui vivent en zones inondables



ACTION 139 : Encourager le développement de projets de toitures végétalisées

Dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques, la végétalisation des toitures représente une solution innovante. Elle permet de renforcer la biodiversité urbaine, de limiter les îlots de chaleur, de gérer les eaux pluviales et d'améliorer l'isolation des bâtiments. La Ville encouragera ces initiatives, particulièrement dans les quartiers peu végétalisés et, dans la mesure de ses possibilités, tâchera d'identifier des sources externes de financement et des partenaires pour les mettre en œuvre. Afin d'inciter le développement de projets privés et de garantir un aménagement de qualité, un vade-mecum d'exploitation des toitures sera élaboré à destination des citoyens et des professionnels.



ACTION 140 : Développer une stratégie de lutte contre la précarité énergétique

Afin d'amplifier ses capacités d'accompagnement des citoyens en situation de mal-logement, la Ville souhaite se doter d'une stratégie intégrée de lutte contre la précarité énergétique. Celle-ci vise à restructurer la chaîne d'intervention en concertation avec ses services, les acteurs publics et associatifs, en lien avec son engagement pour un logement de qualité et une transition énergétique inclusive. Elle se décline en quatre axes d'intervention.

- Curatif : aide directe via le CPAS (Relais Énergie), prise en charge des factures, petits travaux à domicile
- Préventif : conseils par des tuteurs en énergie, ateliers de sensibilisation à l'énergie à la Maison de l'Habitat (consommation, utilisation rationnelle, analyse de fournisseurs...)
- Actif : soutien à la rénovation énergétique (Liège-Énergie ASBL), facilitation de l'accès au logement via le projet « propriétaire solidaire »
- Proactif : exploration des modèles de communautés d'énergie renouvelable pour démocratiser l'accès à une énergie renouvelable

La réalisation de cette action comprendra notamment la mise en place de trois projets pilotes :

- le projet RenoVan, un véritable « repair café » mobile pour effectuer de petites réparations à domicile chez les citoyens en situation de précarité énergétique et organiser des séances d'information et d'accompagnement sur l'énergie dans les quartiers ;
- un train de rénovation, la mise en place d'une rénovation groupée de plusieurs logements via un parcours d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements personnalisé, en collaboration avec l'ASBL Liège-Énergie ;
- le développement d'une communauté autour de l'énergie permettant à des ménages en situation de précarité énergétique d'avoir accès à une énergie renouvelable abordable.



ACTION 141 : Lutter contre les îlots de chaleur en poursuivant la plantation de 24 000 arbres d'ici à 2032 dans le cadre du Plan Canopée

La Ville va poursuivre le déploiement du Plan Canopée, dont l'objectif est de planter 24 000 arbres à l'horizon 2032 sur des terrains publics et privés. La récente règle internationale du 3-30-300 (voir au moins 3 arbres depuis son domicile, avoir 30 % de couverture arborée dans son quartier et vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert) sera mise progressivement en œuvre pour une analyse plus fine du territoire à l'échelle des quartiers. Cela permettra d'allouer les moyens communaux vers les zones de Liège les moins pourvues en espaces arborés afin d'améliorer le bien-être de la population.

Tant dans les espaces publics que privés, il s'agira de saisir chaque projet comme une opportunité concrète de végétaliser le territoire par la plantation d'arbres, en activant notamment l'application de la directive Arbres (délivrance de permis d'urbanisme uniquement si les arbres existants sont conservés ou leur abattage compensé par de nouvelles plantations afin d'augmenter le couvert arboré) et le règlement communal relatif à la conservation de la nature pour le privé.

L'implication de la population liégeoise est d'ailleurs essentielle dans cette stratégie car les terrains privés offrent un potentiel de plantation cinq fois supérieur à celui des espaces publics. Pour favoriser l'engagement des habitants, les actions suivantes se poursuivront :

- la distribution gratuite d'arbres aux citoyens disposant d'un terrain (Semaine de l'Arbre) ;
- la création d'un réseau de citoyens-relais formés à la thématique de l'arbre (Passeurs d'Arbres) ;
- les conseils et formations sur la plantation et la taille.

ACTION 142 : Renforcer la stabilité des collines et la gestion des eaux pour protéger durablement contre les inondations

Pour anticiper et faire face aux risques croissants d'inondations et de glissements de terrain, la Ville prévoit de renforcer la stabilité des versants et d'améliorer la gestion du ruissellement. Cela passe par la réalisation d'études géotechniques et hydrauliques à long terme, ainsi que par la mise en place d'ouvrages de protection ciblés dans les zones les plus exposées, telles que Jupille-Wandre (rue de la Colline, rue Bois-la-Dame, les bassins hydrographiques du ruisseau du Moulin et de ses affluents du Fond-Houlleux et du Fond-de-Coy), Angleur (rue de Tilff), ou Chênée (rue des Haïsses). L'enjeu consiste à prévenir les risques récurrents, protéger les habitants et garantir la pérennité des infrastructures grâce à une approche combinant expertise technique et aménagements adaptés.

Plus globalement, suites aux inondations de juillet 2021, plusieurs études urbanistiques et hydrauliques ont été menées à différentes échelles (quartiers, bassin versant). Il s'agira de traduire ces études en recommandations concrètes sur les manières d'habiter, sur l'adaptation du bâti, sur les manières d'aménager et construire en intégrant les risques naturels ; et avec l'objectif de travailler avec l'eau pour renforcer la qualité du cadre de vie, et pas contre l'eau. Cela concerne les lits majeurs des rivières (Vesdre, Ourthe) et de la Meuse.

ACTION 143 : Préconiser une approche « climat-énergie » dans les projets d'urbanisme

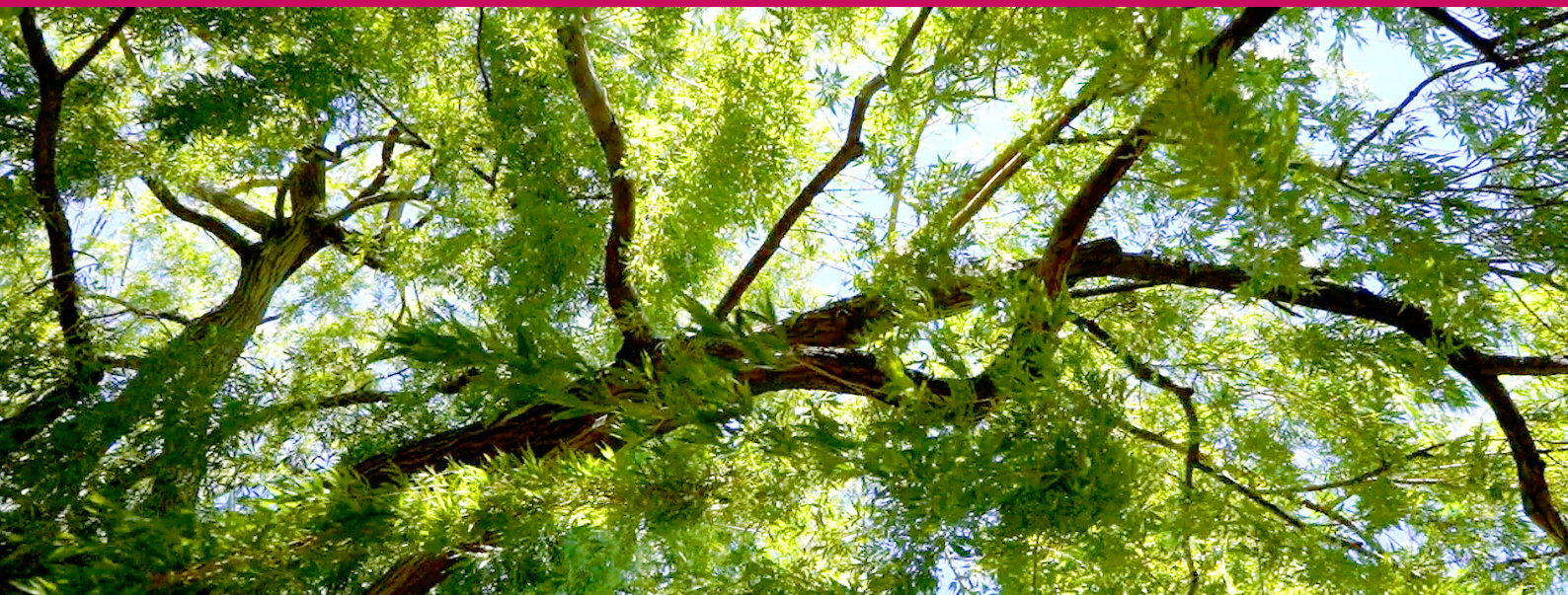
Dans le cadre de la transition énergétique et climatique, il est essentiel de soutenir et d'accompagner les propriétaires ainsi que les copropriétés dans une analyse approfondie de leurs projets sous l'angle « énergie-climat ». Cette approche vise à intégrer, dès la conception du projet, des critères permettant de maximiser les bénéfices environnementaux, économiques et de confort.

La Ville de Liège sensibilisera tout porteur de projet à ces enjeux, et veillera à ce que tout projet privé ou public présente une approche « énergie-climat » globale (économies et production d'énergie, confort thermique, gestion de l'eau, préservation des sols et végétalisation, circularité et qualité des matériaux, etc.) et apporte des réponses concrètes, autant techniques qu'architecturales.

Dans cette dynamique, la Ville étudiera la manière de faire connaître et d'implémenter l'Arrêté du Gouvernement Wallon relatif à l'étude d'opportunité de réseaux d'énergie thermique pour les nouveaux projets de promotion immobilière. L'objectif est de favoriser l'intégration des sources d'énergies renouvelables dans les projets neufs et de rénovation substantielle, en particulier dans les zones à fort potentiel, en s'appuyant sur des outils ou mécanismes appropriés.

Cette approche globale « climat-énergie » vise à renforcer la résilience du territoire et du parc bâti, à réduire son empreinte carbone et à améliorer durablement le confort, la qualité de vie et l'environnement urbain au profit de la collectivité, des habitants et des filières économiques durables et locales.

Objectif Opérationnel 5.6. Préserver, compenser et augmenter notre patrimoine naturel afin de préserver la biodiversité et d'adapter notre territoire aux changements climatiques



ACTION 144 : Développer un projet de forêt urbaine

La Ville poursuivra l'aménagement de projets de forêts urbaines, conçues comme un espace boisé à gestion écologique, favorisant des usages adaptés qui soutiennent et enrichissent la biodiversité végétale et animale.

Les bénéfices sont multiples :

- réduction des îlots de chaleur grâce à l'effet rafraîchissant des arbres ;
- amélioration de la qualité de l'air (jusqu'à 50 % de particules fines en moins) ;
- renforcement de la perméabilité des sols et de la biodiversité souterraine ;
- amélioration du bien-être des habitants et de la qualité de vie en ville.

Dans le cadre du projet de quartier Sainte-Marguerite, une première opération est en cours pour le bois dit « Vandervelde » sur la côte d'Ans, avec la création d'une connexion piétonne entre les rues Émile Vandervelde et Eugène Houdret à travers des parcelles boisées. La Ville poursuivra ce projet en étudiant la connexion piétonne et le potentiel de conservation et de renforcement écologique de 2 100 m² de terrain boisé sur le modèle des forêts urbaines.

Des actions de sensibilisation et de valorisation seront menées en collaboration avec des partenaires scientifiques et environnementaux (ULiège, Maison de l'Environnement, associations...).



ACTION 145 : Embellir les cimetières et en faire des refuges de biodiversité

Au-delà de leur fonction mémorielle, les cimetières peuvent devenir de véritables refuges pour la faune et la flore en milieu urbain. La Ville souhaite embellir ces espaces, tout en y favorisant la biodiversité, en y installant des équipements adaptés tels que nichoirs, hôtels à insectes ou ruches, et en adoptant une gestion différenciée de ces espaces verts.



ACTION 146 : Actualiser le Plan Nature & Biodiversité

Malgré sa densité urbaine, Liège possède une biodiversité remarquable grâce à sa situation au carrefour de la Hesbaye, du Pays de Herve et du Condroz-Ardenne, ainsi qu'à la présence de nombreux cours d'eau et espaces naturels. Terrils, coteaux, vergers anciens, réserves naturelles, parcs, friches ou encore cimetières abritent une diversité d'espèces, certaines rares ou protégées, qui témoignent d'un patrimoine écologique exceptionnel.

La Ville actualisera son Plan Nature & Biodiversité afin de l'intégrer pleinement au Projet de Territoire et au futur Schéma de Développement Communal. Ce plan visera à protéger et restaurer les zones à haute valeur écologique, à développer une gestion plus respectueuse des espaces verts (pâturage, fauchage tardif...), à accroître le nombre de vergers, à lutter contre les espèces invasives, à préserver la faune aquatique et à promouvoir la végétalisation en ville.

Parallèlement, une attention particulière sera accordée à la sensibilisation du grand public, pour encourager l'observation et l'appropriation de la biodiversité de proximité, tout en répondant aux défis climatiques majeurs : lutte contre les îlots de chaleur, gestion des eaux, amélioration de la qualité de l'air et renforcement du réseau écologique à l'échelle métropolitaine.



ACTION 147 : Préserver 2000 hectares de nature sur le territoire communal

La Ville s'est engagée, dans le cadre de son Projet de Territoire, à préserver 2 000 hectares de nature, dont une partie importante se situe aujourd'hui encore en zone urbanisable. Pour garantir cette protection sur le long terme, une concertation sera menée avec la Région wallonne afin d'identifier les terrains à protéger et, le cas échéant, les acquérir pour en assurer la sauvegarde.

Une attention particulière sera portée au site du Ry-Ponet, déjà reconnu comme espace naturel majeur, ainsi qu'au site de la Chartreuse, qui fera l'objet d'une réflexion en faveur d'une gestion concertée et durable.

ACTION 148 : Promouvoir la désimperméabilisation et la renaturation là où cela est possible

Si les versants et plateaux sont dotés d'importants espaces de nature, le territoire des vallées est caractérisé par un fort taux d'urbanisation et d'imperméabilisation lié à leur urbanisation ancienne. Face à l'accélération des changements climatiques, il est urgent de travailler à une désimperméabilisation et une renaturation d'ampleur de ces territoires afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'accroître la résilience du territoire.

La Ville veillera à ce que tout projet privé ou public participe à ces objectifs dans la logique du « Parc fluvial » développé dans le Projet de Territoire. La Ville précisera ces attentes à travers une charte d'aménagement de l'espace public ou encore par un complément apporté à la directive communale « couvert arboré » qui vise à atteindre les objectifs du Plan Canopée. De plus, la Ville pilotera des projets emblématiques de renaturation et de désimperméabilisation. En particulier en vallée de la Vesdre à Chênée où un parc immersible va être aménagé en bord d'eau ou encore à Fontainebleau où une reconfiguration et une renaturation importante des espaces publics seront menées afin d'aménager un nouvel espace de parc au pied de la colline de Xhovémont.



ACTION 149 : Encourager les citoyens à préserver la biodiversité en mettant à leur disposition un guide des bonnes pratiques

De nombreuses espèces dépendent de l'être humain pour trouver refuge et nourriture, que ce soit à l'intérieur des bâtiments, à leurs abords, ou au cœur des espaces urbains.

Par les aménagements et la gestion de ces espaces publics, la Ville préserve mais aussi nourrit la biodiversité au sein de ses espaces, notamment en pratiquant le fauchage tardif, l'éco-pâturage ou en créant des îlots propices aux espèces jouant un rôle écologique important, comme les lucanes cerfs-volants (coléoptères protégés en Belgique). Les citoyens liégeois ont eux aussi un rôle essentiel à jouer : en construisant ou rénovant leurs habitations, chacun peut intégrer des habitats favorables à la faune et à la flore, contribuant ainsi à renforcer et développer le maillage écologique de la Ville.

Le futur guide proposera des solutions concrètes et des aménagements adaptés, visant à augmenter l'impact positif des projets sur la biodiversité et à encourager la végétalisation et la création d'habitats favorables aux espèces locales.

Objectif Opérationnel 5.7. Améliorer la performance énergétique du territoire liégeois



ACTION 150 : Établir une stratégie énergétique de chauffage et de refroidissement à l'échelle du territoire

Dans le cadre de son Plan Climat-Énergie et conformément à la Directive européenne de 2023 portant sur l'efficacité énergétique des villes des plus de 45 000 habitants, la Ville souhaite élaborer un plan local de chaleur et de froid. Cette stratégie visera à identifier les besoins énergétiques du territoire, à cartographier les ressources locales (biomasse, géothermie, chaleur fatale, etc.) et à privilégier des solutions collectives et économes en énergie. L'objectif de la Ville est double : réduire la dépendance aux systèmes individuels et favoriser la transition vers un modèle bas carbone, avec une part croissante d'énergies renouvelables, afin d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Pour y parvenir, la Ville mettra en œuvre plusieurs actions concrètes :

- la réalisation d'un masterplan énergétique pour Bressoux-Droixhe ;
- le soutien à la mise en œuvre du premier réseau wallon de géothermie minière à Glain-Burenville et la participation à son développement ;
- l'intégration d'une composante géothermie à l'îlot « Libération » à Droixhe ;
- les études de l'intégration de solutions géothermiques dans certains projets de logements publics, en particulier dans le cadre de programmes de rénovation urbaine ;
- le soutien au développement de projets portés par des acteurs publics et privés dans des domaines tels que la géothermie, la valorisation de chaleur résiduelle issue des activités industrielles et d'autres formes d'énergies renouvelables ;
- le développement d'un pôle interne d'expertise en énergie.

ACTION 151 : Soutenir le développement de communautés d'énergie

Les communautés d'énergie permettent à des citoyens, des entreprises ou des pouvoirs publics de se regrouper pour produire, consommer, partager et gérer ensemble de l'énergie renouvelable. Elles offrent des bénéfices environnementaux en favorisant la transition énergétique, mais aussi des avantages économiques et sociaux en réduisant les coûts et en renforçant la solidarité locale. La Ville étudiera la possibilité d'intégrer ce modèle à ses propres bâtiments et à d'autres infrastructures publiques, afin d'en faire un levier pour une gestion énergétique plus durable et collective.

Par ailleurs, pour que tous puissent en bénéficier, y compris les ménages les plus fragiles, la Ville développera une stratégie spécifique dans le cadre du projet européen SCEPA (Scaling up the Energy Poverty Approach, soit développer l'approche de la pauvreté énergétique). Cette démarche visera à développer une communauté innovante autour de l'énergie assortie d'un accompagnement et un soutien concret. L'objectif est de permettre aux citoyens d'accéder à une énergie renouvelable locale à prix maîtrisé et ainsi de renforcer leur autonomie énergétique.



Objectif Stratégique 6

Disposer d'un service public de qualité,
proche et accessible



Consultation
citoyenne



Tables rondes
et experts



Objectifs de
Développement Durable



Perspective de
Développement Urbain

Objectif Opérationnel 6.1.

Permettre aux citoyens et aux associations de prendre d'avantage un rôle actif dans les décisions communales, et ce pendant toute la mandature



ACTION 152 : Réaliser des projets participatifs dans les quartiers

La Ville poursuivra la mise en œuvre de projets participatifs dans les quartiers, en collaboration étroite avec les habitants, afin de coconstruire des initiatives locales adaptées aux besoins et aux réalités de chaque territoire.

Concrètement, chaque habitant, association, comité de quartier, etc. peut solliciter l'appui d'un manager de quartier et d'une équipe pluridisciplinaire d'animateurs (jeunesse, sport, intergénérationnel, interculturel). Ensemble, ils développent et promeuvent des projets spécifiques, destinés à être présentés aux autorités publiques et, le cas échéant, à bénéficier d'un financement dans le cadre des « projets participatifs ».

Par ailleurs, la Ville portera une attention particulière aux propositions faites par les Liégeois dans le cadre du processus de participation citoyenne « Liège 2030 ». Ainsi, une méthodologie sera définie afin qu'un suivi concret soit donné et que des projets soient mis en place progressivement dans chacun des quartiers, en impliquant les comités de quartier.

ACTION 153 : Relancer un Conseil communal des enfants et un Conseil communal des jeunes

Dans une volonté de renforcer la participation citoyenne des plus jeunes, la Ville relancera un Conseil communal des enfants et un Conseil communal des jeunes, en s'appuyant sur les enseignements de la consultation « Jeunesse Ardente » et les initiatives antérieures.



ACTION 154 : Consulter régulièrement les citoyens et les associations pour prioriser les actions à mener

La Ville maintiendra et développera des espaces de dialogue et de concertation avec les citoyens et les associations, afin de poursuivre la dynamique de participation initiée dans le cadre du Projet de Ville « Liège 2030 ». Sur base des propositions recueillies, une stratégie participative sera mise en place pour accompagner sa mise en œuvre.

Cette démarche s'appuiera sur la plateforme numérique « Liège 2030 », qui centralise l'ensemble des informations et offre de nombreux outils de participation : questionnaires, appels à idées, cartes interactives, budgets participatifs, votations citoyennes, enquêtes publiques, interpellations, signalements, etc.

La diversité de ces instruments contribuera à renforcer la culture participative. La Ville portera une attention particulière à la coordination des différents processus collaboratifs afin de favoriser un travail transversal, assurant la réalisation de projets communs au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

ACTION 155 : Adhérer à la plateforme Francophone de Volontariat et labelliser Liège comme « Commune volontaire »

Le volontariat contribue à renforcer la cohésion sociale et à soutenir le tissu associatif. En adhérant à la Plateforme Francophone du Volontariat (PFV), la Ville pourra obtenir le label « Commune volontaire », affirmant ainsi son identité de « Ville engagée ». Cette adhésion facilitera le travail des associations en leur permettant de publier leurs offres de volontariat sur une plateforme centralisée, favorisant ainsi la mise en relation avec les citoyens et le développement du bénévolat.

Ce dispositif contribuera à lever de nombreux freins rencontrés par les associations, à renforcer la visibilité de leurs actions, à faciliter la réalisation de projets, et à encourager l'implication citoyenne dans la vie locale.

Objectif Opérationnel 6.2. Garantir l'accessibilité aux services de l'Administration en assurant une égalité de traitement



ACTION 156 : Mettre en place une borne interactive à la Cité administrative

Dans une volonté d'accompagner la modernisation des services rendus à la population, la Ville envisage d'installer une borne interactive à la Cité administrative. Ce dispositif permettra aux citoyens d'accéder facilement à plusieurs services, notamment :

- la délivrance ou la commande de documents administratifs (composition de ménage, certificat de domicile, carte d'accès aux cimetières, permis de conduire via Beldrive, etc.) ;
- la prise de rendez-vous en ligne ;
- une interface d'information, éventuellement dotée d'un assistant IA, pour orienter les usagers vers les services appropriés.



ACTION 157 : Améliorer le maillage des Mairies de quartier et adapter leurs horaires aux réalités des citoyens

La Ville entend renforcer l'accessibilité des services communaux de proximité en repensant l'organisation des Mairies de quartier qui sont des points de contact essentiels dans le parcours administratif de chaque citoyen tout au long de la vie. Cela passe par une optimisation de leur répartition sur le territoire et une adaptation des horaires d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. L'objectif est de permettre à chacun d'accéder plus facilement aux services communaux, notamment en dehors des horaires traditionnels, afin de mieux concilier vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

ACTION 158 : Installer une borne de service de Police accessible aux PSH au sein de la Cité administrative permettant notamment de déposer une plainte

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accueil du public, une borne de service de Police sera installée au sein de la Cité administrative. Accessible aux personnes en situation de handicap et aux usagers non francophones, cette borne permettra de déposer une plainte en toute autonomie, de consulter les ressources en ligne et d'obtenir des informations. Pour les situations nécessitant un accompagnement spécifique, un contact à distance avec un agent de Police sera également proposé.



ACTION 159 : Rendre plus compréhensibles les informations citoyennes

Garantir une information claire et compréhensible est un devoir fondamental de la Ville envers tous les citoyens pour renforcer l'autonomie et l'inclusion. La Ville s'engage à évaluer l'ensemble des documents et informations actuellement mis à disposition du public afin d'en améliorer l'intelligibilité.

Cette démarche consiste à passer en revue les supports existants (documents administratifs, formulaires, communications publiques, informations relatives aux élections...), en adapter les contenus pour les rendre plus accessibles et les accompagner d'explications simples, dans un langage compréhensible par le plus grand nombre.

Le mode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sera utilisé à cette fin. Il s'agit d'une méthode de rédaction (inscrite dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées) qui vise à rendre les documents accessibles à tous, tant aux personnes en situation de handicap intellectuel, qu'aux personnes âgées, peu familiarisées avec le français ou avec les démarches administratives. Il repose sur des phrases simples, des mots du quotidien, une mise en page claire et l'usage éventuel de pictogrammes ou illustrations.

Par ailleurs, la Ville s'engage à proposer systématiquement une alternative non numérique, que ce soit par téléphone, par courrier ou dans les espaces physiques, pour répondre aux personnes qui ne sont pas en mesure ou ne souhaitent pas recourir aux outils numériques.

Enfin, la Ville assurera la promotion des services d'accompagnement et de soutien destinés aux utilisateurs rencontrant des difficultés à utiliser les outils numériques qui sont mis en place par les autres niveaux de pouvoirs, notamment via des centres d'aide en ligne ou des guichets physiques dédiés (« Connectoo », par exemple).

Objectif Opérationnel 6.3. Assurer une politique de ressources humaines de qualité



ACTION 160 : Renforcer les synergies pour optimiser et regrouper les services

Dans une volonté d'amélioration continue de la qualité du service rendu au citoyen, la Ville poursuivra l'analyse de ses processus internes visant le découplage de ses pratiques et la coopération entre les services. Il s'agit de définir des objectifs communs en vue d'améliorer l'organisation globale de l'Administration en favorisant la mise en commun des ressources et/ou la réorganisation de services lorsque cela s'avère pertinent. Elle s'appuiera notamment sur la réalisation de bilans organisationnels annuels permettant de soutenir une culture de travail plus transversale.

ACTION 161 : Veiller au bien-être physique, émotionnel et à la santé des agents

Cette action comprend le renforcement du sentiment d'appartenance et de bien-être au sein de l'Administration et de la politique de prévention des risques psychosociaux au travail. Il s'agit également de mettre en œuvre la réintégration au travail des malades de longue durée conformément aux obligations légales et de poursuivre l'adaptation des postes de travail pour permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions quel que soit leur état de santé.

ACTION 162 : Sensibiliser, accompagner et faciliter le changement

Cette action se décline autour de la mise en place d'un accompagnement organisationnel adéquat dans le cadre de nouveaux projets d'envergure à l'échelle de la Ville ou d'un Département (ex : déménagement, nouveaux outils informatiques, plans d'économies d'énergie, transition numérique...) en vue de favoriser l'adhésion et d'anticiper l'impact sur le terrain. Il s'agira aussi d'accompagner les éventuelles mobilités internes, motivées par les besoins de service, tout en veillant au bien-être des agents. Dans le cadre de ces accompagnements, une attention particulière sera accordée à la concertation avec les partenaires sociaux afin de renforcer la qualité du dialogue social et faciliter une mise en œuvre harmonieuse et durable des changements envisagés.

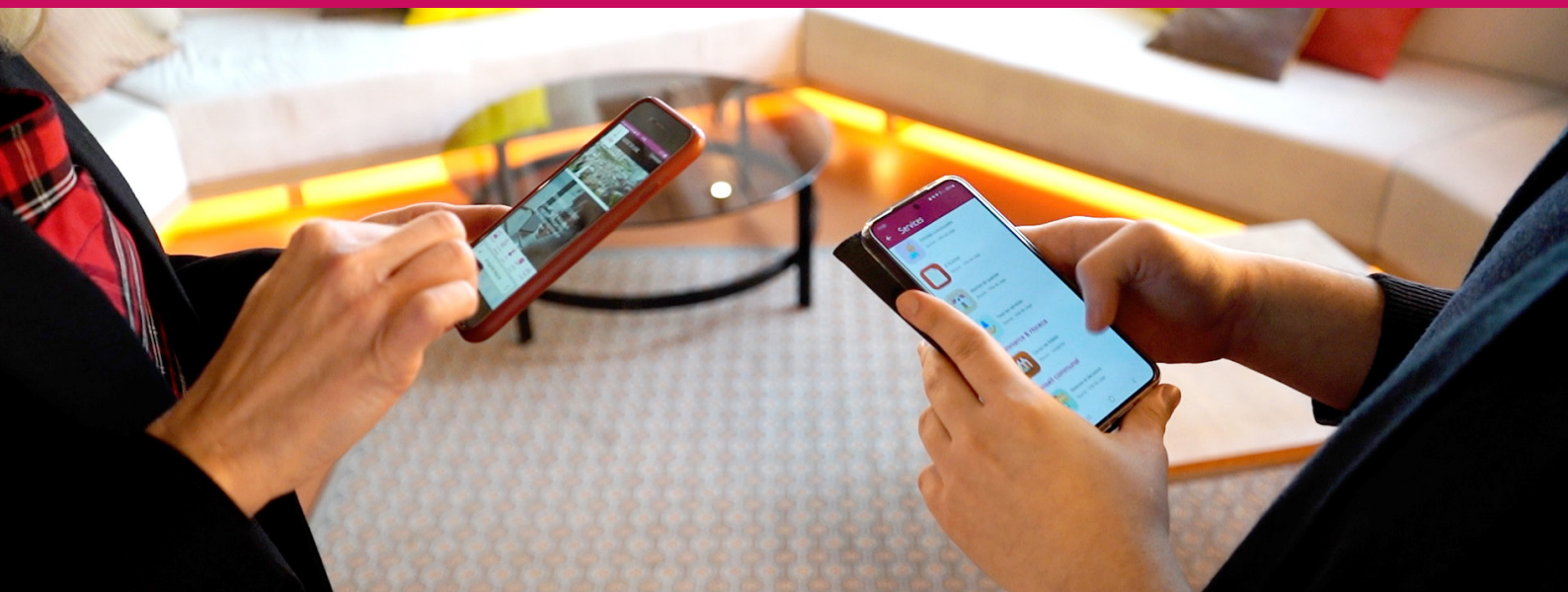
ACTION 163 : Améliorer et poursuivre le développement des outils en vue de garantir une politique RH efficace et efficiente

Cette action comprend la professionnalisation de l'outil de gestion du personnel RH intégrant la dématérialisation de formulaires RH, la mise en place d'une application pour smartphone offrant aux agents de la Ville une gestion simplifiée des pointages, des documents et des demandes de congés, ainsi que le renforcement de la politique en matière de prévention et de gestion de l'absentéisme. Il s'agit également de poursuivre la consolidation de la communication interne avec une attention particulière pour le personnel ouvrier et d'entretien et la nécessaire veille juridique pour garantir la conformité de l'Administration à ses obligations légales.

ACTION 164 : Motiver et donner du sens en valorisant les connaissances et l'expertise des agents afin d'attirer et conserver les talents

Dans un environnement en constante évolution, l'Administration entend maintenir une offre de formation qualitative et attractive à l'attention de l'ensemble du personnel pour lui permettre de s'adapter aux changements, tels que l'évolution des réglementations, l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail. Cette offre de formation continuera de s'appuyer sur l'expertise développée en interne au sein des différents Départements. Une attention particulière sera également accordée à l'accueil et à l'intégration des nouveaux agents pour leur permettre de réaliser leur travail dans les meilleures conditions au service du citoyen.

Objectif Opérationnel 6.4. **Faciliter l'accès aux informations à tous les citoyens en profitant des opportunités offertes par le numérique, en ce compris l'intelligence artificielle**



ACTION 165 : Améliorer l'expérience du citoyen dans ses démarches administratives

L'expérience des citoyens dans leurs démarches administratives se répercute sur leur perception du service public. Elle dépend de plusieurs facteurs dont la facilité d'accès aux informations, la simplicité et la rapidité des procédures.

Pour ce faire, la Ville mettra en place des actions concrètes :

- moderniser la gestion des files d'attente en Mairies de quartier comprenant la possibilité de prendre un ticket aux bornes physiques ou virtuelles via une application mobile ou le web. Un affichage du temps estimé d'attente sera également prévu et un rappel par sms sera possible ;
- rendre possible la déclaration en ligne des mariages, naissances et reconnaissances via une plateforme en ligne sécurisée ;
- permettre au citoyen de connaître l'état d'avancement de son dossier administratif via un outil web ;
- dématérialiser la procédure des permis de location.

ACTION 166 : Dématérialiser au maximum les procédures administratives et renforcer les services disponibles sur l'e-guichet

Dans un monde de plus en plus connecté, il est important que l'Administration permette aux citoyens qui le souhaitent d'avoir accès à de plus en plus de documents administratifs sans qu'ils aient besoin de se déplacer, et ce, sans pour autant réduire la disponibilité des services physiques. Dès lors, afin d'optimiser les services rendus aux citoyens, la Ville va dématérialiser un maximum de procédures, tout en les automatisant, afin de réduire les interventions des agents. Cela a comme avantage de réduire le temps d'attente en Mairies de quartier et de rendre possible l'obtention de documents 24h/24 et sept jours sur sept.

Il est notamment prévu de permettre :

- l'obtention automatique de la totalité des documents tels que les extraits de la population (certificats), les extraits de casier judiciaire et les attestations de l'État civil ;

- l'apposition d'une signature juridiquement valable sur les certificats de population ;
- l'identification de différentes manières : eID, Itsme, Token, etc. ;
- la saisie de formulaires liés aux sépultures et à la population tels les déclarations de changement d'adresse, changement de code PIN&PUK, permis de conduire provisoire, etc.

ACTION 167 : Mettre en place sur le site web communal les questions fréquentes du citoyen et y apporter les réponses, notamment, à l'aide d'un chatbot

Dans une démarche d'amélioration de l'accès à l'information, la Ville mettra en place une rubrique dédiée aux questions fréquentes des citoyens sur son site internet. Ces FAQ permettront de répondre de manière structurée aux demandes les plus courantes. En complément, un chatbot – un assistant virtuel capable de dialoguer en ligne avec les usagers et de leur fournir instantanément des informations – doté de fonctionnalités avancées sera déployé avec l'aide de l'intelligence artificielle. Il s'appuiera sur les contenus disponibles sur le site de la Ville et les FAQ pour fournir des réponses pertinentes et personnalisées aux usagers.

ACTION 168 : Doter les services de la Ville d'applications spécifiques permettant l'accélération, l'optimisation et une meilleure gestion des procédures

Le Plan Stratégique Informatique a déjà permis de simplifier et de dématérialiser de nombreuses démarches administratives. Aujourd'hui, la plupart des services disposent d'une application dédiée qui leur permet de gérer leurs données de manière claire et sécurisée.

Selon les besoins, cette démarche peut prendre différentes formes :

- créer une nouvelle application pour dématérialiser une procédure et la rendre plus efficace ;
- moderniser un système existant en le remplaçant par une application plus adaptée aux besoins actuels ;
- compléter une application déjà en place en y intégrant de nouvelles fonctionnalités, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité globale.

ACTION 169 : Informatiser les procédures transversales améliorant le fonctionnement de l'Administration

L'analyse des processus administratifs révèle que de nombreuses activités similaires sont réalisées au sein des différents départements. Ces procédures transversales, essentielles à la conduite des missions, incluent par exemple la signature électronique de documents, l'envoi massif de courriers, la mise à disposition de documents aux citoyens, le traitement des demandes, l'approche multidimensionnelle d'un dossier, ainsi que la production de rapports et de tableaux de bord.

Il s'agit d'assurer une certaine standardisation de ces activités en mettant en œuvre des solutions informatisées adaptées (e-signature, e-box, e-guichet, outil de flux de gestion, outil de gestion de cas, outil de reporting, chaîne de numérisation...), afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence du fonctionnement de l'Administration.

Objectif Opérationnel 6.5. Optimiser le parc immobilier de la Ville



ACTION 170 : Rationaliser et valoriser le parc immobilier et foncier de la Ville

La stratégie immobilière de la Ville de Liège s'effectue au travers d'une vision globale sur l'intégralité de son parc de bâtiments afin d'en assurer une conduite efficace à moyen et long terme.

Une gestion optimale du patrimoine immobilier communal est un levier essentiel pour renforcer la qualité des services et assurer une utilisation responsable des ressources. La Ville de Liège poursuivra les travaux du Comité Stratégique Immobilier (CSI) en vue de rationaliser son parc immobilier qui compte plus de 400 bâtiments et complexes.

L'objectif est multiple : déterminer les bâtiments à conserver pour répondre aux besoins actuels et futurs, optimiser les occupations dans des infrastructures adaptées ou adaptables, et valoriser les actifs immobiliers non retenus dans une perspective de reconversion.

Chaque bien sera analysé afin d'identifier les opportunités de regroupement, de réaffectation ou de cession. Selon les cas, les ventes pourront se faire par appel à projets/intérêt, de gré à gré ou via des ventes publiques, en fonction de la pertinence et des enjeux spécifiques.

En outre, la Ville mettra en place des processus stimulants pour la vente des biens communaux, pour créer une émulation, l'émergence de projet créatifs et participant à la revalorisation des quartiers et à la mise en œuvre des politiques territoriales.

En termes de biens immobiliers, des appels à intérêt ont été lancés visant la concrétisation de projets immobiliers sur des parcelles appartenant à la Régie foncière et / ou à la Ville (sites de l'ICADI rue de Fragnée, terrain rue Naniot, terrain rue Nagelmackers, etc.), et d'autres sont en préparation. La valorisation par le biais d'appels à intérêt portera également sur le patrimoine foncier dans une optique de préservation des terres naturelles et du paysage liégeois. Ainsi, dans le cadre de la poursuite du Projet de Territoire, une étude spécifique a notamment été menée au Thier-à-Liège, révélant des opportunités qui permettraient de développer les parcours et chemins liants des espaces de parcs (Chaîne des parcs) des versants et plateaux nord du territoire.

Objectif Opérationnel 6.6. Garantir la soutenabilité des finances de la Ville



ACTION 171 : Mettre en œuvre le Plan de gestion

Le Conseil communal a adopté en décembre 2025 la convention relative aux aides régionales « Oxygène ». Cette convention s'accompagne d'une série d'obligations que la Ville doit appliquer et dont les impacts estimés ont été intégrés dans le budget et dans la trajectoire budgétaire.

Il s'agit d'un travail transversal, qui concerne tous les départements et qui fait l'objet d'un suivi rapproché via le Comité de monitoring mis en place par la Région.

En outre, le Collège communal prendra toutes les mesures utiles visant à garantir la soutenabilité des finances communales, tout en continuant à plaider auprès des autres niveaux de pouvoir pour une plus juste prise en compte des phénomènes de centralité qui touchent particulièrement notre ville.

ACTION 172 : Créer une cellule de coordination des subsides européens

L'Union européenne propose de nombreux programmes et appels à projets qui représentent des opportunités précieuses de financement pour les villes et le développement de leurs territoires. Toutefois, y répondre exige une expertise pointue, chaque programme ayant ses propres spécificités et exigences.

Pour maximiser ses chances de réussite, la Ville mettra en place, au sein de la cellule stratégique, une cellule dédiée, composée d'agents spécialement formés à la gestion de projets européens, tant sur le plan administratif que financier.

Au-delà de l'identification d'opportunités de financement, cette cellule aura pour mission d'accompagner les services communaux dans le montage et le suivi de projets, de renforcer les partenariats et de mobiliser les ressources locales. Son action s'inscrira en étroite collaboration avec d'autres acteurs du territoire, tels que l'Université et les institutions partenaires, afin de créer une dynamique collective et d'accroître l'impact des projets soutenus. Véritable levier stratégique, elle permettra à la Ville de transformer les opportunités européennes en initiatives concrètes au service de son développement et de son rayonnement.

Objectif Opérationnel 6.7. Mettre en œuvre le PST de manière efficace et l'utiliser comme outil de gestion



ACTION 173 : Intégrer une évaluation des critères ESG dans le suivi du PST

Cette action vise à enrichir le suivi du Plan Stratégique Transversal par l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), en tant qu'outil d'évaluation et de pilotage des politiques publiques locales.

Les critères ESG permettent d'évaluer les politiques communales selon trois axes : l'environnement, à travers la gestion durable des ressources et l'adaptation au changement climatique ; le social, en tenant compte de l'inclusion, de la qualité de vie et des services publics ; et la gouvernance, en mesurant la transparence, la participation citoyenne et l'efficacité administrative.

L'intégration de ces critères dans le PST permettra :

- d'objectiver les décisions politiques à l'aide d'indicateurs clairs et mesurables ;
- d'améliorer la lisibilité et la cohérence des actions communales, en les alignant avec une logique de durabilité et de responsabilité ;
- de renforcer la gouvernance fondée sur les données, grâce à un tableau de bord stratégique mesurant l'impact sociétal et environnemental des politiques publiques ;
- de valoriser les initiatives durables déjà en place et de faciliter leur communication auprès des citoyens, des partenaires et des investisseurs.

De plus, la Ville veillera à sensibiliser ses agents à ces questions par le biais d'ateliers axés sur le développement durable. Cette approche transversale favorisera une culture de l'évaluation et du progrès continu, tout en consolidant l'image de la Ville comme territoire engagé, attractif et résilient.

ACTION 174 : Mettre en place un Observatoire Stratégique du Territoire

Afin de renforcer l'aide à la décision publique et d'assurer une évaluation régulière des actions engagées, la Ville souhaite mettre en place un Observatoire Stratégique du Territoire. Ce dispositif aura pour vocation de récolter, organiser et analyser de manière structurée et récurrente un ensemble de données clés relatives à l'évolution du territoire.

Les champs couverts seront variés et transversaux : logement, aménagement du territoire, éducation, mobilité, climat, démographie, mais également d'autres thématiques contribuant au développement durable et équilibré de la ville.

L'ensemble des informations collectées sera rassemblé chaque année dans un tableau de bord stratégique. Ce dernier constituera un véritable outil d'aide à la décision, permettant de mesurer les évolutions les plus récentes de la Ville, d'évaluer l'efficacité des politiques locales menées, d'identifier les besoins émergents et les opportunités de développement et d'orienter les choix futurs de manière éclairée.

Au-delà de la dimension locale, ce baromètre territorial permettra également de mieux appréhender le rôle métropolitain joué par Liège et constituera un instrument de référence pour analyser l'effet des décisions prises aux différents niveaux de pouvoir sur le développement de la Ville.

ACTION 175 : Développer un outil de suivi de projet à l'échelle de la Ville

Dans une grande administration communale, la multiplicité des projets rend indispensable un outil centralisé offrant une vision claire et actualisée de leur avancement. En identifiant rapidement retards et difficultés, il soutient la prise de décision et améliore la coordination entre services, Directions et Direction générale.

Ainsi, la Ville mettra en œuvre et généralisera l'utilisation par tous les départements concernés de l'application « iA.Vision ». Il s'agit d'un outil de gestion global qui facilite le pilotage des projets sans alourdir la charge administrative. Un tel outil renforcera la transparence, l'efficacité et la réactivité dans la gestion des ressources et des priorités de la Ville.

Objectif Opérationnel 6.8. Poursuivre et amplifier les synergies entre la Ville et le CPAS



ACTION 176 : Mettre en place une gouvernance intégrée et un pilotage concerté

Afin de renforcer la coordination entre la Ville et le CPAS, un comité de pilotage « Synergies Ville-CPAS » sera mis en place. Ce comité aura pour mission de définir une vision stratégique et organisationnelle des départements à rapprocher, et d'assurer le suivi des projets de synergie.

Il sera composé des quatre grades légaux des deux institutions et associera également les responsables des départements et services concernés. Le comité fera régulièrement rapport au Collège communal et au Bureau permanent, garantissant ainsi une gouvernance partagée et transparente.

L'objectif à terme est de créer des départements intégrés, communs aux deux institutions, avec :

- une ligne hiérarchique unique ;
- des crédits budgétaires croisés, issus à la fois de la Ville et du CPAS.

Un calendrier de travail sera établi pour structurer les étapes de mise en œuvre.

Par ailleurs, il est essentiel de garantir la consultation systématique du CPAS dans les marchés publics conjoints, et réciproquement. Cela inclut le partage des échéanciers afin d'anticiper les opportunités et de favoriser une planification commune.

ACTION 177 : Développer des solutions numériques et des outils partagés

Dans une perspective de modernisation et de mutualisation, plusieurs actions numériques seront menées conjointement par la Ville et le CPAS via :

- le développement et déploiement d'un nouvel intranet. Une plateforme collaborative et accessible à l'ensemble des agents des deux institutions sera mise en place. Elle facilitera la communication interne, le partage d'informations et le travail transversal ;
- l'implémentation d'un outil structuré pour la gestion des demandes informatiques. Une solution de gestion de tickets sera adoptée en synergie. Elle permettra un suivi centralisé des demandes techniques, une meilleure réactivité et une coordination renforcée entre les services informatiques ;
- l'harmonisation des différents programmes utilisés par les services. Les outils tels que ULIS, iA.Délib, Talent Finder et e-Evaluation seront rendus accessibles de manière cohérente aux agents des deux institutions. Cette harmonisation vise à permettre le traitement de dossiers

communs, une intervention interchangeable dans les matières RH et une fluidité accrue des processus entre les entités ;

- le déploiement d'une solution de téléphonie commune. Une infrastructure plus performante sera mise en place, accompagnée d'une rationalisation des éléments informatiques existants (serveurs de fichiers, Active Directory) ;
- l'extension de la solution financière de la Ville au CPAS. A l'issue du marché actuel, le programme de gestion comptable utilisé par la Ville sera adapté et mis en œuvre au sein du CPAS ;
- la définition d'une politique concertée sur l'intelligence artificielle. Une stratégie commune sera élaborée pour encadrer l'intégration, l'usage et le développement de l'IA au sein de l'Administration. Cette politique respectera les principes éthiques et les exigences du RGPD, tout en favorisant l'innovation responsable.

ACTION 178 : Développer des synergies dans la gestion du patrimoine immobilier

Afin d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier, des synergies renforcées seront développées entre la Ville, le CPAS et la Régie foncière.

Ces synergies passeront notamment par :

- l'augmentation des marchés publics conjoints, permettant une mutualisation des ressources, une meilleure coordination des interventions et une rationalisation des coûts ;
- le partage d'outils numériques tels que E-travaux, pour le suivi des interventions techniques et des DI (Demandes d'Intervention), pour la gestion des demandes internes.

ACTION 179 : Élaborer des politiques communes de sécurité et de gestion des risques

Dans une logique de sécurisation et de résilience partagée face aux risques informatiques, plusieurs actions seront menées conjointement par la Ville et le CPAS :

- la formalisation de plans de continuité d'activité. Des plans seront élaborés pour les services indispensables. L'objectif est de rationaliser les moyens et les procédures de travail, afin d'assurer la continuité des missions essentielles en cas de crise ou de dysfonctionnement majeur ;
- la définition d'une stratégie commune en cybersécurité. Une approche coordonnée sera mise en place, incluant un plan-programme partagé, des audits conjoints, des mesures préventives, des actions de formation et de sensibilisation.

Cette stratégie visera à atteindre les niveaux de certification requis par la directive européenne NIS2, tout en renforçant la sécurité des systèmes d'information et la culture numérique au sein des deux institutions.

ACTION 180 : Harmoniser les pratiques RH et de bien-être au travail

Dans une logique d'intégration et de cohérence entre les deux institutions, plusieurs actions seront menées :

- l'uniformisation des politiques et pratiques RH et informatiques sur l'ensemble du cycle de gestion du personnel. Cela inclut le recrutement, les descriptions de fonction, la gestion des évaluations, les plans de formation, la gestion de l'absentéisme, ainsi que la gestion administrative (GA), notamment en matière de traitement et de délibération ;
- le renforcement de la prévention des risques professionnels. Des actions ciblées seront mises en place pour mieux gérer les situations sensibles telles que la violence, le harcèlement, les risques psychosociaux, avec un appui renforcé via les formations SIPPT et EPI ;
- la mise en place d'un plan de formation commun 2025-2027. Ce plan intégrera des modules partagés sur la prévention, la gestion des risques, l'accueil des nouveaux agents et l'évaluation, afin de développer une culture commune et des compétences transversales ;
- la définition d'une politique de mobilité entre services Ville-CPAS. Elle visera à fluidifier la mise à disposition des agents et à faciliter leur adaptation en cas de réorganisation des services, tout en respectant les parcours professionnels ;
- la consolidation de la communication interne et externe. Des publications simultanées et cohérentes seront mises en place entre la Ville et le CPAS. Les bonnes pratiques et les canaux d'information seront mutualisés pour renforcer la lisibilité et l'efficacité de la communication.

Objectif Opérationnel 6.9. Développer une politique interne responsable sur base des critères ESG



ACTION 181 : Instaurer un suivi des émissions de carbone au sein de l'Administration et de ses services

Dans le cadre de son Plan Climat-Énergie, la Ville a un rôle d'exemplarité à jouer. Afin de réduire son impact sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire, celle-ci vise à mettre en place une comptabilité carbone de ses activités. À la gestion des consommations énergétique de son parc immobilier d'environ 550 bâtiments aux typologies diverses viennent s'ajouter d'autres secteurs générateurs d'émissions de CO₂ tels que le parc automobile, les politiques d'achat, les interventions dans l'espace public ou encore la gestion de ses déchets.

En se dotant d'un suivi des émissions carbone exhaustif, la Ville répondra à plusieurs objectifs :

- évaluer son empreinte carbone et ses efforts durant la mandature ;
- valider les points forts actuels et les activités sujettes à amélioration ;
- contribuer au volet environnemental de la stratégie d'évaluation des critères ESG (A 212) ;
- être plus responsable au niveau de l'Administration pour renforcer son engagement climatique.

ACTION 182 : Inscrire l'Administration dans une dynamique d'exemplarité en termes de réduction des déchets, d'économie d'énergie et de développement durable

La Ville poursuivra ses efforts pour ancrer une culture de sobriété énergétique au sein de ses services, via des campagnes de communication interne régulières. En sensibilisant le personnel communal à l'adoption de comportements responsables dans les bâtiments, elle agit concrètement pour réduire ses consommations d'énergie. Ainsi, grâce à son EcoTeam, la Ville met déjà en place des actions concrètes auprès des agents, y compris son personnel enseignant (collecte sélective des déchets, installation de fontaines à eau, numérisation de documents, éclairage des locaux...). L'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics participe également à cette dynamique.

ACTION 183 : Encourager le personnel communal à recourir à la mobilité active dans le cadre de leurs déplacements

La sensibilisation à la mobilité active auprès du personnel communal contribue à des déplacements « domicile / travail » plus durables et plus sains. La Ville poursuivra cette dynamique visant à faciliter l'usage de la marche, du vélo ou des transports en commun. Elle maintiendra les incitants financiers existants, ainsi que l'aménagement de locaux vélos sécurisés dans les bâtiments communaux.

Afin d'optimiser davantage le recours aux vélos de service dans le cadre de missions de service, un pôle de mobilité douce et partagée est désormais opérationnel au sein de la Cité administrative pour les agents Ville et CPAS. Ce pôle est actuellement constitué de sept vélos de service et deux véhicules électriques à faibles émissions, effectuant chacun une moyenne de 25 sorties mensuelles. La Ville travaillera à étendre l'offre à l'ensemble des bâtiments communaux.

ACTION 184 : Rendre les marchés publics en alimentation de la Ville plus durables

Dans une volonté affirmée de transition écologique, la Ville s'engage à rendre plus durables ses marchés publics en alimentation. La démarche repose sur une analyse approfondie des solutions permettant d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics alimentaires, qu'ils soient transversaux ou propres aux différents départements. L'objectif est d'inscrire des clauses de durabilité dans les cahiers des charges afin de favoriser une offre alimentaire respectueuse de l'environnement.

Objectif Opérationnel 6.10. Optimiser et sécuriser le Système d'information



ACTION 185 : Assurer la mise en conformité du Système d'information en regard des nouvelles législations en place

Dans le cadre de l'évolution des lois encadrant les systèmes informatiques, il est nécessaire d'adapter les outils et pratiques de l'Administration pour rester en conformité avec la nouvelle réglementation, notamment la loi NIS2 dont l'objectif est de renforcer les mesures de cybersécurité, de gestion des incidents et de supervision des entités fournissant des services essentiels au maintien d'activités sociales ou économiques critiques.

Cela implique de bien comprendre les nouvelles exigences légales et de les appliquer à l'ensemble des systèmes d'information utilisés. Une analyse de la situation actuelle permettra d'identifier les écarts et de planifier les actions à mener, en les hiérarchisant selon leur urgence et leur impact.

Les principales actions à mettre en œuvre sont :

- renforcer les dispositifs existants, comme l'authentification à plusieurs facteurs (pour sécuriser les accès) et le registre RGPD (pour le suivi des données personnelles) ;
- documenter les actions réalisées, afin d'assurer leur traçabilité et leur compréhension ;
- formaliser les procédures déjà en place, pour qu'elles soient claires et utilisables par tous ;
- élaborer un plan d'urgence, incluant les étapes de relance en cas d'incident ;
- analyser les risques, pour anticiper les vulnérabilités et mieux les prévenir.

ACTION 186 : Augmenter la résilience en cybersécurité du système d'information

L'objectif est de mettre en place de nouvelles solutions informatiques et de faire évoluer les systèmes déjà existants, afin de garantir que le service reste disponible en toutes circonstances et puisse redémarrer rapidement en cas de cyberattaque.

Concrètement, il s'agit de :

- prévoir des doublons (bases de données, réseaux, serveurs...) pour éviter qu'une panne ne bloque tout le système ;
- mettre en place des sauvegardes externes en dehors de l'infrastructure de la Ville ;
- surveiller en continu le fonctionnement des systèmes (monitoring) en sorte de détecter les incidents ;
- sécuriser la gestion des accès pour limiter les risques d'intrusion ;
- former et sensibiliser les utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques de cybersécurité ;
- élaborer un plan global (technique et organisationnel) qui couvre l'ensemble des outils utilisés.

ACTION 187 : Améliorer l'infrastructure et le réseau du Système d'information

Les technologies qui sous-tendent le Système d'information en place au sein de l'Administration sont en perpétuelles évolution (robustesse de l'infrastructure, mise en adéquation du matériel, disponibilité du réseau, modernisation de la téléphonie, rationalisation des espaces de stockage...). Pour faire face à ces évolutions et accroître la disponibilité et l'agilité des ressources, le Système d'information veillera à assurer cette transition numérique et à anticiper les situations d'obsolescence techniques en tenant compte des contraintes budgétaires et des réels besoins du terrain.

ACTION 188 : Renforcer le statut de Ville intelligente en assurant un suivi de l'innovation des technologies

Dans un contexte où les technologies évoluent rapidement, il est essentiel pour l'Administration de suivre les innovations afin d'améliorer ses services et son efficacité.

De nouvelles solutions comme l'intelligence artificielle (IA), les outils de gestion de la relation citoyen (CRM), les systèmes de courrier automatisé ou les plateformes de développement simplifié (Low code) peuvent apporter des gains importants. Cette action vise à explorer ces technologies, à tester leur intégration dans notre environnement, et à évaluer leur pertinence par rapport aux besoins de l'Administration.

Les étapes clés de cette démarche sont :

- tester et analyser les nouvelles solutions pour vérifier si elles peuvent être utilisées efficacement dans les systèmes internes ;
- évaluer leur faisabilité technique et organisationnelle, en collaboration avec les départements concernés ;
- mettre en place les outils jugés pertinents, en les intégrant de manière structurée dans les processus existants ;
- définir des règles de bonnes pratiques pour encadrer leur utilisation ;
- organiser des formations adaptées afin que les équipes puissent les utiliser correctement et en tirer le meilleur parti.

Chapitre 4. Perspective de Développement Urbain

Du Plan Stratégique Transversal à la Perspective de Développement Urbain

Depuis 2018, la Ville de Liège bénéficie du soutien de la Wallonie dans le cadre de la suite du programme « grandes villes » via le subventionnement d'un outil de gouvernance urbaine spécifique appelé « Perspective de Développement Urbain » (PDU). Ce dispositif particulier a pour objectif majeur d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers urbains prioritaires par la réalisation d'actions transversales.

Si le Programme Stratégique Transversal (PST) établit la vision et les objectifs généraux qu'une Ville souhaite développer au cours de la mandature, le dispositif PDU a quant à lui pour ambition d'identifier, de proposer et d'opérationnaliser un certain nombre d'actions concrètes destinées à renforcer le maillage territorial d'une ville, en cohérence avec la vision générale de son PST.

Ce lien entre PST et PDU est à présent concret et affiche sa cohérence puisque chaque action inscrite dans le programme de la PDU 2025-2030 permettra à la Ville de Liège de concrétiser les ambitions et les priorités qu'elle s'est fixée dans son PST au cours de cette mandature.

Chaque projet prévu dans la PDU contribuera en effet à rencontrer un ou plusieurs objectifs stratégiques de développement de la Ville, qu'il soit urbain ou social. En ce qui concerne les actions menées au centre-ville, territoire stratégique, tous les objectifs de la PDU énoncés ci-dessous seront rencontrés. Le centre-ville est un levier qui produira un effet d'entraînement pour l'ensemble des quartiers.

Sur base de l'analyse contextuelle présentée ci-dessus, et au regard des objectifs régionaux repris à l'article L1123-27/1§4 du CDLD, le Collège communal a défini, dans le cadre de l'élaboration de la PDU 2025-2030, quatre priorités stratégiques, à savoir :

- des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la ville sur la ville ;
- des corridors vélos et des infrastructures pour stationner les deux roues en sécurité ;
- des espaces verts et des espaces publics de convivialité ;
- le renforcement du rayonnement et de l'attractivité économique de la ville.

Dans le cadre de ce programme PDU 2025-2030, les ambitions de la Ville de Liège rencontrent parfaitement les six objectifs stratégiques du PST, garantissant ainsi que toutes les initiatives et projets communaux prévus dans les deux programmes soient menés en cohérence, alignés et orientés vers une réalisation commune d'améliorations en termes d'intérêt public.

Chaque action concrète inscrite dans le programme de la PDU 2025-2030 est présentée sous la forme d'une fiche action. Celles-ci doivent permettre de rencontrer un des six objectifs stratégiques du PST :

- permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement ;
- offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible ;
- renforcer le rayonnement et l'attractivité de Liège au-delà de ses frontières ;
- attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux ;
- construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain ;
- disposer d'un service public de qualité, proche et accessible.

Dans le cadre de la PDU, et sur l'ensemble de la mise en œuvre des projets qui la composent, une attention particulière est réservée à la participation citoyenne. Elle est le fil conducteur de tout le programme, et fondatrice de l'initiative des « Projets de quartiers » qui seront mis en œuvre dans tous les quartiers de la Ville, en collaboration, et pour certains en total coconstruction, avec les habitants et les forces vives de ces quartiers.

Les 22 projets présentés dans ce nouveau programme de la PDU ne constituent donc pas un catalogue d'initiatives isolées, mais font partie intégrant d'une stratégie globale. Elles sont pensées et articulées les unes aux autres. De surcroît, elles s'inscrivent dans une dynamique de développement urbain durable, inclusif et attractif.

Chaque action prévue dans le programme de la PDU répond à une logique de complémentarité entre qualité de vie, cohésion sociale, mobilité durable et attractivité économique. Ce qui correspond directement à au moins un des 7 objectifs régionaux que le législateur wallon a définis dans le CDLD aux fins de la bonne mise en œuvre de l'outil de gouvernance urbaine que doit être la Perspective de Développement Urbain.

Les projets de quartiers participatifs mis en œuvre à l'échelle de tout le territoire communal jouent un rôle essentiel dans ce dispositif. Les animateurs de la ville, présents sur le terrain, au plus proche des habitants, en sont les chevilles ouvrières. Ils permettent d'impliquer directement les Liégeois, de renforcer le sentiment d'appartenance, d'encourager et de maintenir la citoyenneté active tout en donnant vie aux espaces publics réhabilités via toutes les animations de proximité qu'ils y mènent. Cette action est dès lors particulièrement transversale puisqu'elle :

- permet à chaque habitant de grandir et de s'épanouir dignement par des initiatives locales et inclusives (objectif stratégique 1 du PST) ;
- favorise un cadre de vie sûr et agréable. L'appropriation collective des espaces urbains étant un gage de sécurité et de convivialité (objectif stratégique 2 du PST) ;
- soutient l'image d'une ville vivante, participative et attractive, qui se distingue par sa capacité à mettre en valeur l'intelligence collective surtout en ces périodes où les villes manquent de moyens (objectif stratégique 3 du PST) ;
- elle illustre une nouvelle manière de penser le service public qui devient le service AU public, plus proche et accessible, qui s'adapte, qui n'est pas figé, mais collaborant. La Ville se refuse d'agir uniquement pour les habitants, car elle n'a de sens que si elle se pense avec eux (objectif stratégique 6 du PST).

Les actions PDU présentées dans ce chapitre du PST sont ambitieuses, car elles sont le reflet des constats citoyens traduits en investissements durables pour la collectivité.

Des projets tels que l'ouverture des cours de récréation des écoles aux citoyens pendant les congés scolaires, la rénovation du hall communautaire de la Constitution ou encore la rénovation d'infrastructures sportives ou la création de plaines de jeux (Bressoux, Cointe, Fontainebleau) ont pour ambition de permettre à chaque citoyen, et en particulier aux jeunes, de s'épanouir au sein de leurs quartiers (objectif stratégique 1 du PST) et de trouver un lieu proche de chez eux qui corresponde à leur identité et leur réalité de vie.

Tout en améliorant le cadre de vie, les 22 actions proposées dans la PDU 2025-2030 renforcent le lien social, la solidarité intergénérationnelle et l'ancrage citoyen.

La rénovation et l'aménagement de lieux publics emblématiques, chers aux Liégeois – (le parc d'Avroy, la place de l'Yser, la place Xavier-Neujean, la dalle de la Cité administrative) – incarnent une volonté de requalifier une partie précieuse et significative du cadre de vie urbain, en le rendant plus sûr, plus accessible et plus agréable (objectif stratégique 2 du PST). Ces investissements d'ampleur renforceront l'identité urbaine et culturelle des habitants et, à plus large échelle, de tout usager du territoire liégeois, et de ce fait, participeront à amplifier son rayonnement économique (objectif stratégique 3 du PST).

Les actions de la PDU en faveur de la « mobilité intelligente » et du stationnement, comme la création d'un parking vélo au centre-ville, poursuivent la démarche initiée lors du précédent programme de la PDU (2018-2024). Il s'agit là d'une volonté assumée d'anticiper les défis climatiques et environnementaux à relever en milieu urbain au cours des prochaines années afin de parvenir à créer une métropole résiliente et adaptée aux mobilités de demain (objectif stratégique 5 du PST).

Quant aux projets inscrits dans le volet logement de la PDU 2025-2030, qu'il s'agisse des actions de réhabilitation d'immeubles inoccupés, de la valorisation de sites qualifiés de « dents creuses », du projet de l'espace Goffin-Bovy (quartier Sainte-Marguerite) ou de la création d'habitats à Saint-Léonard, ils répondent tous à un besoin de proposer des logements abordables de qualité, facteur essentiel de dignité, d'attractivité et de justice sociale (objectifs stratégiques 1 et 4 du PST). La Ville devra pleinement jouer son rôle de service au public en apportant une réponse adaptée et réaliste. C'est-à-dire qu'elle devra garantir à chaque Liégeois l'accès à des habitations abordables de qualité, tout en cohérence avec ses exigences en matière de développement urbain et les besoins sociaux de ses habitants.

Enfin, l'ensemble des initiatives inscrites dans la PDU 2025-2030 est soutenu par une démarche hautement structurante pour tout le territoire communal via la traduction du « Projet de Territoire » de la Ville de Liège en Schéma de Développement Communal (SDC). Cette étape de réflexion urbaine stratégique a pour ambition d'assurer la cohérence entre l'action publique et la proximité d'un service public moderne et accessible à tous (objectif stratégique 6 du PST).

Les 22 projets de la PDU constituent donc un tout dont chaque partie est interdépendante l'une de l'autre, où chaque intervention éclaire mais surtout renforce toutes les autres. Les équipements sportifs et éducatifs soutiennent la cohésion sociale et renforcent l'attractivité solidaire de la ville ; les aménagements urbains valorisent le patrimoine et soutiennent une mobilité souple et durable ; les logements accessibles répondent aux besoins fondamentaux des habitants. Quant à la planification territoriale, elle assure continuité et cohérence. Conjuguées les unes aux autres, ces actions traduisent ainsi l'ambition de Liège en tant que métropole humaine, attractive, durable et solidaire.

L'identification des quartiers prioritaires dans laquelle la PDU 2025-2030 interviendra sur base de l'analyse des constats opérés sur ces périmètres urbains.

Afin de rencontrer les dispositions décrétales du Gouvernement wallon édictées aux fins de l'élaboration du programme d'une PDU, des quartiers prioritaires d'intervention ont été identifiés préalablement à la confection du programme de la PDU 2025-2030. Ces lieux de vie ont été retenus car ils représentent « des quartiers qui nécessitent une intervention prioritaire au regard de leur contexte économique, environnemental urbanistique et social ». Ils sont dès lors définis à Liège, à la fois sur base de l'analyse contextuelle exposées dans le PST, mais aussi au regard des projets programmés et réalisables à moyen terme.

À l'analyse des constats actuels de terrain, les quartiers prioritaires et populaires liégeois retenus dans la programmation 2025-2030 de la PDU sont :

- Outremeuse ;
- le centre-ville ;
- Saint-Léonard / Thier-à-Liège ;
- Sainte-Marguerite / Burenville ;
- Bressoux-Droixhe.

Les actions PDU à mettre en œuvre au cours de la prochaine mandature se concentrent prioritairement sur ces zones. En effet, ce sont elles qui, actuellement, cumulent les défis sociaux, urbains et économiques les plus pressants et recèlent un fort potentiel de transformation et d'innovation sociale. De plus, le Gouvernement wallon préconise que les villes bénéficiaires d'une subvention PDU privilégient la mise œuvre du programme sur ce type de périmètres urbains.

Si ces quartiers possèdent chacun leur propre identité culturelle, économique et sociale, ils présentent néanmoins plusieurs points communs présentés ci-dessous, d'où l'objet de cette priorisation par le Collège.

Une importante densité urbaine, des liens de solidarité et une identité forte

- Quartiers anciens au bâti serré
- Présence de populations aux origines sociales et culturelles diverses (habitants de longue date, migrations successives, jeunes, familles...)
- Une identité locale entretenue et encore présente dans la mémoire (p. ex. mémoire ouvrière)
- Tradition de sociabilité et de solidarité forte (présence d'associations, de nombreux comités de quartier, de fêtes locales (15 Août, les Géants, les festivités du quartier Pierreuse...))
- Une vraie culture de proximité où l'on connaît encore ses voisins, avec de précieux liens intergénérationnels encore présents

Une certaine fragilité sociale et économique

- Présence de précarité (revenus modestes, chômage, logements vétustes)
- Peu de capital symbolique
- Concentration de publics fragilisés : familles monoparentales, migrants récents, personnes âgées isolées

Une position charnière dans l'espace urbain liégeois

- Quartiers proches du centre historique, considérés comme « portes » ou « ceintures » autour du cœur de Liège
- Interconnectés par de grands axes de mobilité (tram, routes, bus, passerelles, ponts)

Le défi partagé du besoin de renouvellement urbain

- Besoin de réhabilitation du bâti ancien
- Nécessité d'aménagements urbains favorisant la convivialité (espaces publics, places, cours d'école, halls sportifs)
- Tension entre gentrification potentielle et maintien des habitants de longue date

Présentation des quartiers prioritaires sur base d'une analyse SWOT

Généralement, le centre d'une ville joue le rôle de vitrine et produit un effet d'entraînement sur l'image et l'attractivité de l'ensemble de la ville. Il s'agit dès lors d'une stratégie assumée de la Ville de Liège de réaliser tous les objectifs stratégiques de la PDU au cœur de son centre-ville. Le souhait est d'y garantir une masse critique d'actions permettant d'obtenir des résultats visibles, mesurables et transférables à terme à d'autres quartiers.

La Ville concentre, dans un premier temps, toutes ses actions sur le quartier du centre-ville car il regroupe à la fois les enjeux majeurs de cohésion sociale et les opportunités de transformation urbaine définies par la PDU. C'est un territoire stratégique : agir ici, c'est renforcer le cœur de la ville, améliorer la qualité de vie des habitants les plus exposés et produire un effet d'entraînement pour l'ensemble des quartiers.

Le centre-ville polarise aussi un certain nombre de critiques liées au sentiment d'insécurité et à la diminution de son attractivité à la suite des travaux du tram (finalisés en avril 2025).

Cela étant précisé, la mise en œuvre opérationnelle de la PDU ne saurait se limiter à ce périmètre restreint. Afin de garantir une cohérence territoriale et de prévenir l'accentuation des disparités, des actions complémentaires sont également développées dans les quartiers périphériques. L'objectif du Collège communal étant de ne pas créer de fractures territoriales, mais bien au contraire, de réconcilier le centre avec sa périphérie.

Cette articulation entre le centre et la périphérie permet ainsi de concilier la focalisation stratégique sur le centre-ville avec une diffusion équilibrée des bénéfices de la PDU sur l'ensemble du tissu urbain.

Analyse SWOT par quartiers spécifiques

1. Le centre-ville

Forces

- Cœur historique de Liège, riche patrimoine culturel et architectural (place Saint-Lambert, Carré, Opéra...)
- Accessibilité maximale (transports, commerces, administrations)
- Offre culturelle importante (musées, théâtres, événements)
- Attractivité commerciale et touristique

Faiblesses

- Sentiment d'insécurité lié à la présence de marginaux et sentiment d'insécurité lié à la vie nocturne de la ville (Carré, hypercentre)
- Dégradation de la qualité du commerce local
- Manque de convivialité résidentielle (centre perçu plus comme lieu de passage que de vie)
- Logements privatifs chers ou vétustes dans certaines rues

Opportunités

- Dynamique de requalification urbaine (piétonnier, rénovation du bâti)
- Développement de projets afin de renforcer l'attractivité commerciale
- Affirmation de l'image du centre-ville comme pôle commercial, culturel, patrimonial et touristique
- Développer l'attractivité résidentielle pour de nouveaux habitants avec des logements réhabilités
- Valoriser l'image de Liège en vue de renforcer son image et la cohésion

Menaces

- Gentrification rapide à la suite de la création d'un bâti de qualité, et exclusion des populations fragilisées
- Désertification résidentielle si le centre concentre « trop » de commerces et de lieux festifs
- Risque de renforcer l'opposition « centre riche » vs « périphéries populaires »

Projets financés dans le cadre de la PDU

- Création de logements dans des immeubles inoccupés rue Gérardrie et rue Souverain-Pont
- Acquisition de 2 immeubles (rue Gérardrie)
- Aménagement du local vélo sécurisé de la rue de l'Université
- Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : place Xavier-Neujean
- Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : rénovation de la dalle de la Cité administrative et de la rue du Pont
- Réaménager le parc d'Avroy et la piste des bus
- Rénover l'infrastructure collective de la plaine de Cointe

2. Outremeuse

Le quartier d'Outremeuse est un quartier populaire, dense, vivant avec une identité forte, où la vie associative et culturelle joue un rôle clé dans la compensation des fragilités sociales et sécuritaires qui y sont présentes. Ce quartier a besoin d'espaces de respiration (sportifs, verts et conviviaux) indispensables au renforcement de la cohésion entre les habitants et pour apporter les réponses adéquates aux enjeux de précarité. Une attention particulière doit être portée au sentiment d'insécurité des habitants qui se cristallise sur la place de l'Yser.

Forces

- Identité forte et reconnue : folklore du 15 Août, figure de Tchantchès, sentiment d'appartenance
- Quartier vivant, animé, avec une vie culturelle et associative dense
- Forte mixité sociale et culturelle : diversité des habitants
- Proximité immédiate du centre-ville, accessibilité à pied et en transports en commun
- Présence de structures associatives et citoyennes actives

Faiblesses

- Habitat ancien et parfois vétuste, manque de rénovation
- Densité forte, peu d'espaces verts ou de respiration
- Manque d'infrastructures sportives accessibles et visibles
- Insécurité perçue : trafics, nuisances nocturnes, consommation d'alcool/drogues
- Précarité socio-économique : chômage, pauvreté, difficultés d'insertion des jeunes

Opportunités

- Potentiel de rénovation urbaine et de valorisation patrimoniale
- Développement d'espaces publics conviviaux (places, terrains, cours d'école ouvertes)
- Le sport et la culture comme leviers d'insertion et de cohésion sociale
- Renforcement des partenariats entre associations, écoles et habitants
- Attirer de nouveaux habitants et activités par une image « quartier créatif et populaire »

Menaces

- Risque de gentrification : hausse des loyers, perte de l'identité populaire
- Dégradation du bâti et du cadre de vie sans investissements
- Sentiment d'abandon pouvant accentuer la méfiance envers les institutions.
- Stigmatisation du quartier liée aux incivilités et à l'insécurité
- Concurrence entre usages de l'espace public (voitures, commerces, habitants, jeunes)

Projets financés dans le cadre de la PDU

- Acquisition d'immeubles et de terrains « dents creuses » en Amercœur
- Rénovation du hall communautaire boulevard de la Constitution
- Mettre en place une opération de développement urbain dans le quartier d'Outremeuse : réaménager la place de l'Yser
- Transformation des anciens ateliers Darbrefontaine dans le quartier du Longdoz en jardin public rue de Mulhouse
- Mettre en place une opération de développement urbain dans le quartier d'Outremeuse : étude pour la création de logements au-dessus des commerces en Outremeuse (rue Puits-en-Sock)

3. Saint-Léonard / Thier-à-Liège

Saint-Léonard est un quartier dense et populaire, il est marqué par une forte identité ouvrière et migratoire, une vie associative active, mais aussi par des fragilités sociales. Son tissu urbanistique est ancien et contraint, les bâtiments d'anciennes usines et industries y sont toujours présents.

Ce quartier a un potentiel fort grâce à son patrimoine, sa proximité avec le centre-ville, les dynamiques de rénovation privées en cours, sa connexion au tram comme aux coteaux (espace vert) ainsi qu'au parc Reine Astrid à Coronmeuse via deux passerelles piétonnes. Il est en liaison directe avec le Thier-à-Liège, quartier résidentiel du nord de la ville, ancien territoire charbonnier marqué par ses terrils et son relief vallonné. Aujourd'hui, Saint-Léonard mêle logements sociaux et zones vertes. C'est pourquoi l'enjeu prioritaire à relever porte sur la mobilité avec la finalisation du corridor vélo, entamée grâce au programme 2018-2024 de la PDU.

Forces

- Quartier à l'identité ouvrière forte, riche mémoire industrielle
- Tissu associatif solide, initiatives citoyennes actives
- Proximité du centre et de la Meuse, accessibilité correcte
- Présence d'écoles, lieux culturels et projets urbains récents (Cité administrative, requalifications)

Faiblesses

- Habitat ancien, parfois insalubre, manque d'espaces verts
- Forte précarité sociale et économique
- Problèmes d'insécurité perçue, trafic de drogues dans certains secteurs
- Isolement de certaines familles migrantes

Opportunités

- Projet de rénovation urbaine en cours et potentiel de reconversion du bâti
- Le sport, la culture et l'économie sociale comme leviers d'insertion
- Quartier en devenir, attractif pour des projets pilotes en cohésion sociale

Menaces

- Risque de marginalisation si les investissements tardent
- Accentuation du sentiment d'insécurité en cas d'absence de réponses rapides
- Départ progressif des classes moyennes, fragilisant davantage le tissu social

Projets financés dans le cadre de la PDU

- Création de 5 logements à Saint-Léonard (rue Morinval)
- Finaliser les aménagements du corridor vélo « Thier-à-Liège »

4. Sainte-Marguerite/Burenville

Sainte-Marguerite est un quartier populaire et dense, situé sur les hauteurs proches du centre, marqué par une forte mixité culturelle et sociale. Il dispose d'un tissu associatif actif et d'une vie commerçante de proximité, mais souffre d'un bâti ancien parfois vétuste, d'un manque d'espaces verts et d'un sentiment d'insécurité.

Les enjeux que la Ville doit relever dans cette zone portent dès lors sur la rénovation du logement, la requalification des espaces publics et le renforcement de la cohésion sociale, tout en s'appuyant sur le dynamisme associatif et la proximité avec le centre-ville.

Burenville est quant à lui un des quartiers voisins marqué historiquement par la présence de logements ouvriers et de cités sociales. Desservi par les axes routiers rapides depuis Sainte-Marguerite, il souffre néanmoins d'un enclavement vis-à-vis du centre et d'un manque d'équipements collectifs et d'espaces conviviaux.

Les enjeux présents sur ce quartier sont donc directement en lien avec l'amélioration du cadre de vie, la dynamisation de la vie associative et citoyenne, ainsi que la revalorisation des espaces publics nécessaires au renforcement de l'identité et de l'attractivité du quartier.

Forces

- Quartier populaire à forte mixité sociale et culturelle
- Vie de quartier dense, présence de petits commerces de proximité
- Forte identité historique et culturelle (églises, places, traditions)
- Dynamique associative vivante

Faiblesses

- Habitat dense et ancien, souvent dégradé
- Peu d'espaces verts et de lieux de respiration
- Problèmes de circulation et de stationnement
- Quartier coupé par une voie rapide
- Précarité socio-économique importante

Opportunités

- Réhabilitation progressive du bâti et des espaces publics
- Développement d'initiatives citoyennes autour de la convivialité et du sport de rue
- Potentiel intergénérationnel fort : jeunes, familles, personnes âgées
- Position stratégique entre le centre et les quartiers périphériques

Menaces

- Persistance de la pauvreté et aggravation des inégalités
- Départ d'habitants vers des quartiers plus attractifs
- Diminution du commerce
- Problèmes d'insécurité
- Risque de stigmatisation du quartier comme « en difficulté »

Projets financés dans le cadre de la PDU

- Création de 9 logements et d'un espace végétalisé place Goffin-Bovy
- Créer une plaine de jeux dans le nouveau parc de Fontainebleau

5. Bressoux-Droixhe

Bressoux-Droixhe est un quartier avec une composante jeune très importante. Il est populaire et multiculturel, doté d'un fort potentiel de solidarité, mais marqué par une grande précarité et une image stigmatisée à la suite d'événements qui ont marqué durablement le quartier. Le sport, la cohésion sociale et la rénovation urbaine sont des leviers essentiels pour en renforcer l'attractivité et le bien-être.

Forces

- Quartier populaire avec une identité forte et une grande diversité culturelle
- Bonne accessibilité (terminus du tram, proximité autoroute, bus)
- Implantation de Liège Expo
- Gros projet de requalification du quartier réalisé
- Forte présence commerciale sur Bressoux
- Tradition de solidarité et forte présence de familles et de jeunes
- Potentiel de grands espaces (zones à réaménager, terrains en friche transformables)

Faiblesses

- Habitat social dense et parfois vétuste
- Précarité économique forte : taux de chômage élevé, pauvreté, familles nombreuses fragilisées
- Insécurité réelle et ressentie : trafics, violences, délinquance juvénile
- Stigmatisation du quartier, image négative dans l'opinion publique
- Isolement des habitants face aux institutions (barrière linguistique, illettrisme, méfiance)
- Maison de jeunes fermée à la suite d'actes de délinquance

Opportunités

- Rénovation importante des logements sociaux et projets de revitalisation urbaine
- Développement du sport comme vecteur d'intégration et de prévention (clubs, éducateurs de rue, activités de cohésion)
- Richesses culturelle et intergénérationnelle pouvant être valorisées (fêtes, initiatives citoyennes)
- Position stratégique : proche du centre, connecté aux axes de mobilité
- Présence d'acteurs sociaux, éducatifs et associatifs mobilisés
- Présence de Liège Expo au cœur du quartier

Menaces

- Perpétuation de la pauvreté et du chômage, avec risques de reproduction sociale
- Départ des familles à revenus moyens renforçant la concentration de publics fragilisés
- Aggravation de l'insécurité et de la stigmatisation si pas d'intervention globale (toxicomanes, sdf...)
- Risque d'enfermement du quartier sur lui-même

Projets financés dans le cadre de la PDU

- Rénover les infrastructures sportives : centre sportif de Bressoux

Fiches action de la Perspective de Développement Urbain 2025–2030

Sommaire

Volet Logement	145
Volet Mobilité	171
Volet Espaces verts et espaces publics de convivialité	183
Volet attractivité économique	211
Volet Transversal	227



VOLET LOGEMENT

6 FICHES ACTION

- 5 PROJETS D'INVESTISSEMENT
- 1 PROJET DE FONCTIONNEMENT

FICHE ACTION 01

Réaménagement de l'espace Goffin-Bovy – Création de logements et d'espaces verts

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de procéder à la transformation d'une dent creuse (terrain utilisé comme parking peu qualitatif) et de deux bâtiments inoccupés et insalubres en un immeuble de neuf logements et en espaces publics végétalisés et arborés. La Ville de Liège est déjà propriétaire de l'ensemble de ces biens. Le projet constitue une des priorités du projet de quartier Sainte-Marguerite 2015-2030 (opération 4 - restructuration de l'îlot Waha/Goffin-Bovy) et est prêt à être exécuté (permis d'urbanisme obtenu et offres à l'analyse pour le marché des travaux).

PRIORISATION : 1 - Opération inscrite dans un périmètre de rénovation urbaine approuvée par la Ville de Liège (2015) et la Région wallonne (2016).

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026 (début des travaux)

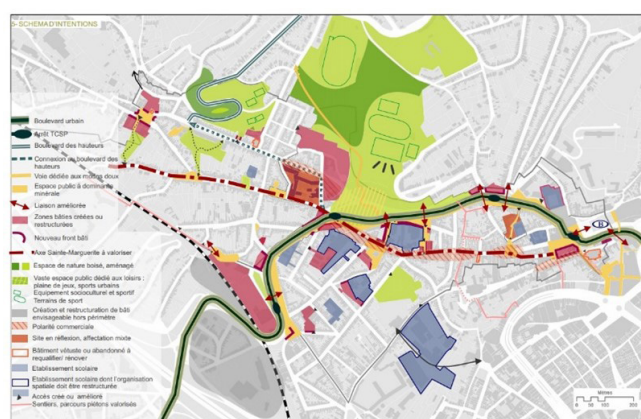
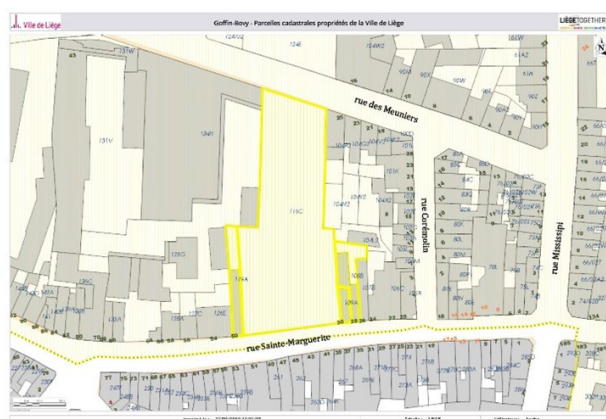
ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2028 (fin des travaux)

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention PDU est demandée pour la réalisation de neuf logements et d'espaces publics végétalisés en lieu et place de l'espace de stationnement dit « Goffin-Bovy », situé au 32-48 rue Sainte-Marguerite, résultant de la démolition dans les années 80 d'ateliers et magasin de mercerie éponymes. Les propriétés situées aux numéros 28 et 30 y sont adjointes : la démolition de ces maisons individuelles en mauvais état permettra de réaliser cette opération.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui



SI OUI, LEQUEL : Sainte-Marguerite

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
- Améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

La dent creuse visée par cette fiche, d'une superficie de 2 600 m², connaît une situation de vacance depuis les années 80, laissant place à un stationnement de voitures (environ 75 places) sans aménagement spécifique. Peu qualitatif et entièrement minéral, le site rencontre par ailleurs des problèmes de délinquances liés à un manque de dispositifs favorisant le contrôle social. Il accueille toutefois depuis les années 2000 une aire de sport urbain de type « agoraspace » fréquentée par les enfants et les jeunes des rues avoisinantes et de la Maison de Jeunes proche du site.

Le réaménagement de l'espace est inscrit depuis 2016 au sein de l'opération 4 de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II (« restructuration de l'îlot Waha/Goffin-Bovy ») tel que reconnu par la Ville de Liège et la Région wallonne. Le site soulève en effet plusieurs enjeux importants pour le quartier. Le projet vise à transformer cet espace très peu qualitatif, en aménageant une place publique arborée avec une identité forte pour le quartier, en déminéralisant la majorité du site et en reconstruisant un nouvel immeuble de quatre niveaux afin de suturer le front bâti se terminant actuellement par un pignon aveugle.

Le plan d'aménagement retenu par le Collège communal, sur base du projet des bureaux Olivier Fourneau et Multiple, est de travailler sur un bâti renouvelé et implanté de façon à conserver un maximum d'espaces ouverts dans cette partie densément construite du quartier.

L'espace public comprendra :

- une place légèrement arborée, permettant la tenue d'activités de quartier (fêtes, brocantes, etc.) et des emplacements pour vélos en lien avec la rue Sainte-Marguerite ;
- un double cheminement (PMR) pour mobilité douce, inséré dans un parc avec des plantations d'arbres hautes et basses tiges ;
- un nouveau parvis d'accès principal à l'école Saint-Joseph jouxtant le site et l'animant en journée.

En cela, ce projet contribue à transformer une friche urbaine minérale en un espace public arboré, polyvalent et attractif, au cœur d'un secteur particulièrement défavorisé et peu pourvu en parcs et lieux de convivialité. Il prévoit également la création de logements qualitatifs (deux à quatre chambres, avec espaces extérieurs) à proximité du centre-ville, dans un cadre apaisé, et s'inscrit dans la dynamique de rénovation urbaine d'un quartier durablement marqué par la dégradation du bâti et l'action de marchands de sommeil.

Cette opération permettra également d'autres initiatives privées et publiques. Elle est accompagnée dans sa zone est par la vente possible d'un immeuble, au numéro 50 rue Sainte-Marguerite, à un autre acteur du logement public et la création d'un nouvel accès principal pour l'école Saint-Joseph voisine. Au nord, la résidence de cinq logements sera réalisée ultérieurement, probablement dans le cadre d'un appel à intérêt ou marché de promotion.

Le projet global s'inscrit dans le cadre du Plan Canopée de la Ville de Liège qui place les arbres urbains au centre de la stratégie d'adaptation de la cité aux changements climatiques et contribue aux objectifs communaux et régionaux de lutte contre l'artificialisation des terres. Il poursuit et complète plus généralement la rénovation urbaine du quartier et est en lien avec les opérations précédentes (parc Sainte-Agathe, îlots Firquet, îlot Agimont/Hocheporte...) et en cours (parc et boulevard urbain Fontainebleau).

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	2 850 000 €
Ville de Liège	1 745 205 €

Montant total	4 595 205 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	62 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	4 595 205 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidee par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

Le projet est développé par le service communal du Logement et la Régie foncière de la Ville de Liège. Le personnel suivant est mis à disposition du projet :

- conseiller en rénovation urbaine, soit 0,1 ETP de 2012 à 2025 (acquisitions, élaboration des dossiers de demande de subsides, information des habitants, suivi de la mission architecturale) ;
- architecte du service du Logement, soit 0,1 ETP de 2021 à 2025 (suivi de la mission architecturale, analyse de l'avant-projet, relecture du CSC et métré, lancement du marché de travaux) ;
- architecte du service du Logement de 2025 à 2028, soit 0,4 ETP (suivi de chantier).

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- États d'avancement du chantier
- Réceptions provisoire et définitive
- Nombre de logements créés et de nouveaux occupants
- m² déminéralisés
- m² d'espace public réaménagés

ANNEXES



Élévation est – Olivier Fourneau Architecte (2023)



Situation existante – Ville de Liège (2025)

FICHE ACTION 02

Création de logements et commerces dans des immeubles inoccupés rue Gérardrie et rue Souverain-Pont

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de réhabiliter des immeubles inoccupés et dégradés des rues piétonnes et commerçantes du cœur historique, de créer des logements à accès indépendant, d'installer des commerces qualitatifs et d'assurer la restauration patrimoniale.



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2029

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention « Grandes Villes » est demandée afin de réhabiliter et de réaffecter prioritairement les immeubles sis rue Gérardrie 11 et 13 ainsi que rue Souverain-Pont 14 en commerces et logements. Cette opération vise à créer des logements aux étages de maisons de commerces, aujourd'hui inoccupés et délabrés, tout en leur créant un accès indépendant. Certains commerces seront préservés et réaménagés afin de soutenir la dynamique commerciale du quartier.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

Un périmètre de rénovation urbaine, compris entre les rues Souverain-Pont, Neuvice, de la Cathédrale et la place du Marché, a par ailleurs été approuvé par le Gouvernement wallon le 27 mars 2014.

Les quatre objectifs principaux définis dans le schéma directeur sont les suivants :

- améliorer la convivialité, le rôle et la qualité des espaces publics ;
- valoriser le tissu ancien (îlots urbains) et le patrimoine ;
- offrir un habitat de qualité adapté à une population diversifiée ;
- développer un quartier du centre-ville multifonctionnel et attractif.

L'étude met l'accent sur la nécessité de travailler à l'échelle des îlots. Ce niveau d'analyse permet de conserver une vision d'ensemble sur leur devenir avant de développer des projets plus spécifiques et singuliers. La rénovation et la valorisation du patrimoine existant constituent un objectif majeur du projet de quartier, afin de développer son attrait touristique, commercial et culturel. Le projet de rénovation urbaine constitue aussi une occasion de renouveler un parc immobilier vieillissant par une opération « levier » permettant l'aménagement de logements adaptés aux modes de vie et aux normes actuels.

Dans le cadre du présent projet, il s'agit de financer les travaux de réhabilitation d'un ensemble d'immeubles fortement dégradés en commerces et logements de qualité, adaptés aux principes du « bien vivre en Ville » actuels. Les études préalables ont été lancées en 2025 sur les immeubles sis rue Gérardrie 13 et rue Souverain-Pont 14 (inventaire amiante, relevés, stabilité). Elles seront étendues aux immeubles à acquérir et une étude architecturale globale, intégrant tous les immeubles, sera lancée fin 2025.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 500 000 €
Régie foncière	500 000 €

Montant total	2 000 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	75 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 500 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- 0,1 ETP attaché spécifique
- 0,2 ETP architecte pour le projet
- 0,4 ETP architecte pour le chantier

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Étude architecturale de requalification et de programmation
- États d'avancement des travaux

FICHE ACTION 03

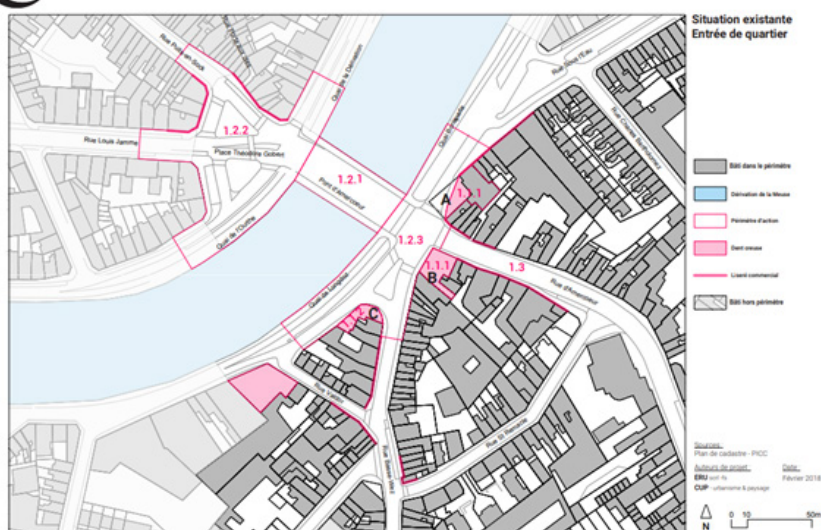
Acquisition d'immeubles et de terrains (reconstruction des dents creuses) en Amercœur

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de reconstruire les « dents creuses », notamment à l'angle des rues Amercœur, Basse-Wez et du quai Bonaparte, de supprimer les chancres urbains occupés par des panneaux publicitaires, et d'améliorer l'entrée ainsi que l'image du quartier.

pôle 1

D'OUTREMEUSE À AMERCOEUR, RÉNOVER L'ENTRÉE DE QUARTIER



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2027

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention « Grandes Villes » est demandée pour financer les acquisitions de plusieurs parcelles, en priorité les immeubles situés rue d'Amercœur 3 et 5, les terrains sis rue d'Amercœur 2 et la partie du terrain sis quai Bonaparte 1 et 2.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL



SI OUI, LEQUEL : Amercœur

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Le quartier d'Amercœur a été reconnu par la Wallonie comme périmètre de rénovation urbaine en septembre 2020 pour une durée de quinze ans.

L'analyse des atouts et des faiblesses du territoire et la rencontre de ses habitants et usagers ont permis de définir quatre objectifs prioritaires. Ils sont déclinés en sous-objectifs.

- **Renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance au quartier :** soutenir la création / le renforcement d'une centralité locale - mettre en valeur le patrimoine historique et architectural - renforcer les dynamiques socio-culturelles - améliorer l'image du quartier en requalifiant ses entrées ;
- **Désenclaver Amercœur :** améliorer les connections inter-quartiers (entrées de quartier) - améliorer les connections intra-quartier (cheminements doux en intérieurs d'îlots) - renforcer le rayonnement du quartier ;
- **Restaurer la continuité du bâti et requalifier les îlots :** valoriser les opportunités foncières / reconstruction des dents creuses - améliorer la qualité du bâti - créer des logements qualitatifs et équilibrer les fonctions - appuyer la reconversion qualitative des commerces en logements - requalifier les intérieurs d'îlots ;
- **Améliorer la qualité des espaces publics :** apaiser la pression automobile et favoriser les cheminements doux - mettre en valeur les espaces publics liés aux bâtiments repères - aménager des espaces de qualité pour un public jeune - renforcer la propreté - créer et requalifier des espaces collectifs - végétaliser les rues et espaces collectifs.

De ces objectifs ont émergé une succession d'opérations, rassemblées en six pôles géographiques et un pôle d'actions ponctuelles. Les opérations et les actions présentent des projets d'espace public, de bâti (construction neuve, réhabilitation, rehausse, etc.) accueillant logements, équipements ou commerces, de revitalisation économique et de cohésion sociale.

Projet : « porte d'entrée » du quartier Amercœur.

Il s'agit de reconstruire des « dents creuses » à l'angle des rues Amercœur, Basse-Wez et quai Bonaparte ; de supprimer les chancres urbains occupés par des panneaux publicitaires et améliorer l'image du quartier.

Comme dans la majorité des milieux urbains denses, de nombreuses « dents creuses » existent sur le territoire liégeois. Certaines d'entre elles dénaturent considérablement le paysage urbain notamment en raison de leur forte visibilité lorsqu'elles sont situées à l'angle de deux rues par exemple. Elles contribuent à une très forte déstructuration du tissu urbain et leur état ou leur occupation sont contraires au bon aménagement des lieux (pignons aveugles, panneaux publicitaires, aménagements « verts » médiocres, dépôts divers, état de friche et de ruine...).

L'action 1.1.1, retenue comme prioritaire dans le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), insiste sur le nécessaire dialogue entre les deux angles : les opérations menées sur ces dents creuses doivent être liées afin de renforcer la cohérence architecturale et urbanistique des constructions en portant une attention particulière aux matériaux.

Le projet doit permettre de rendre son caractère identitaire et d'offrir une qualité paysagère à l'entrée du quartier d'Amercœur. Il met un terme à la présence des panneaux publicitaires et participe à la restructuration du front bâti. La Ville interviendra directement pour la reconstruction ou fera appel à des partenaires publics ou des acteurs privés dans le cadre de marchés de promotion ou d'appels à intérêt. La décision relative au montage de l'opération sera prise, une fois, les acquisitions réalisées. L'aménagement d'un petit square verdurisé est également envisagé.

Il s'agit, en outre, dans le cas présent, comme dans celui de toutes les dents creuses inventoriées, de traduire sur le terrain la volonté de l'autorité communale de « reconstruire la ville sur la ville ». Des opérations de reconstruction par une architecture de qualité devraient également améliorer l'image des quartiers concernés et de la ville en général : dans les sites en question, l'impact visuel d'une reconstruction judicieusement pensée peut être considérable.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	500 000 €

Montant total	500 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	500 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- 0,1 ETP attaché spécifique

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Actes d'acquisition
- Étude de requalification et de programmation

FICHE ACTION 04

Acquisition d'immeubles rue Gérardrie

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit d'acquérir et de réhabiliter des immeubles inoccupés et dégradés dans une rue commerçante du cœur historique, par exemple aux numéros 5 et 11 de la rue Gérardrie, de créer des logements qualitatifs et d'assurer la restauration patrimoniale.



PRIORISATION : 2

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2028

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention « Grandes Villes » est demandée pour financer des acquisitions d'immeubles sis rue Gérardrie, en priorité les n° 5 et 11. Ces deux immeubles complètent l'opération entamée sur les immeubles sis rue Gérardrie 13 et Souverain-Pont 14 visant à réhabiliter et réaffecter ces immeubles en commerces et logements. Le cas échéant, d'autres immeubles dégradés de la rue Gérardrie pourront être acquis s'ils contribuent à l'amélioration du projet de requalification et de redynamisation de la rue.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Léopold

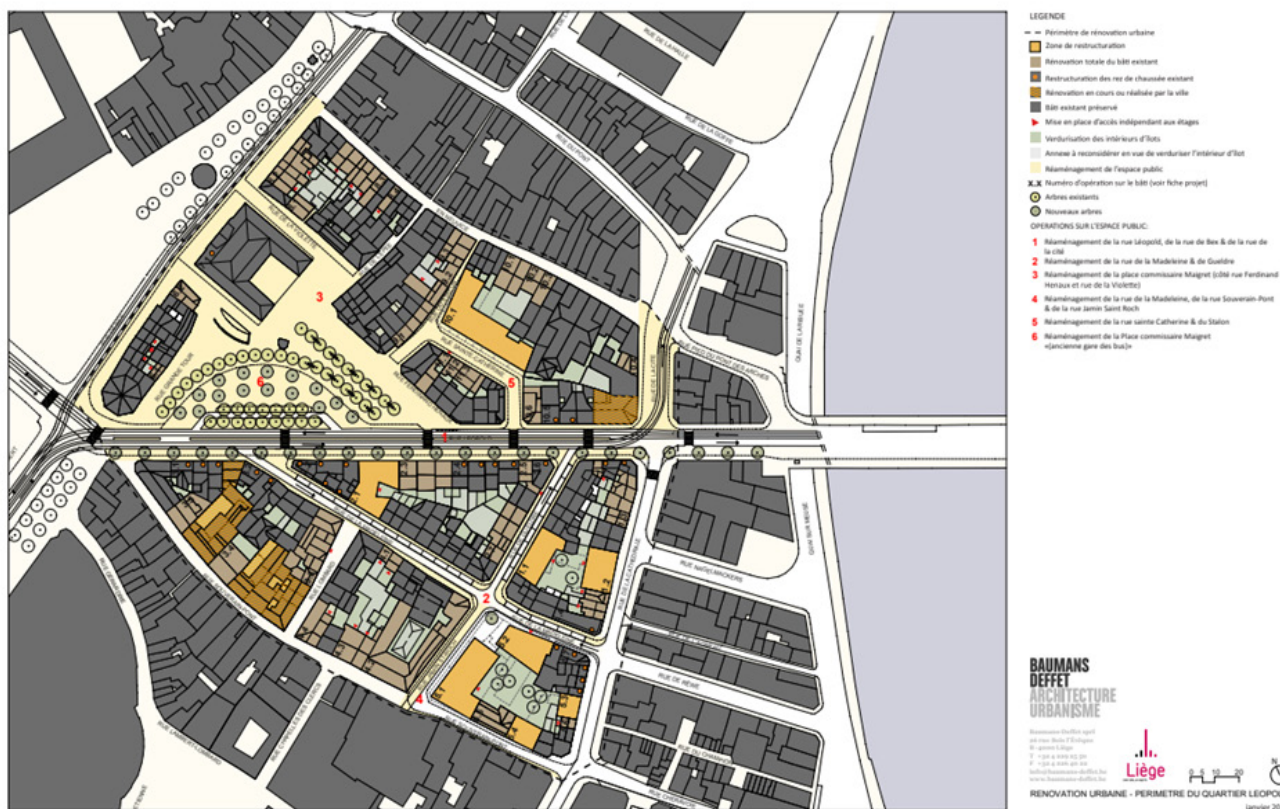
AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

5.2 CARTE DE SYNTHESE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE



ETUDE DE RENOVATION URBAINE POUR LE PERIMETRE RUE LEOPOLD

élaboré par BAUMANS-DEFFET sprl Architecture et Urbanisme - Maître d'Ouvrage : Ville de Liège - FEVRIER 2013

271

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Programme « Vivre au centre » – Rénovation urbaine Léopold

À l'instar de nombreux quartiers centraux des grandes agglomérations, le centre-ville de Liège, et notamment le quartier Léopold, a connu un déclin commercial et une dégradation du bâti ancien. Cette tendance s'est accentuée dans les années 80-90, s'accompagnant de la fuite des habitants, de l'augmentation des bâtiments inoccupés et de la baisse de la qualité des commerces. Le développement des « activités de nuit » et de la prostitution dans plusieurs rues du quartier n'étaient pas étrangères à cette situation. Sur base de différentes études, la Ville de Liège a approuvé en 2006 le programme « Vivre au centre » dont les principaux objectifs consistent à :

- proposer des logements de qualité pour des ménages à revenu moyen dans le centre-ville à proximité des transports en communs et des services (mixité sociale) ;
- réhabiliter des îlots urbains fortement dégradés ;
- réoccuper les logements vides aux étages des immeubles de commerces (et ainsi améliorer la convivialité et le contrôle social, exploiter des ressources inutilisées, lutter contre le sentiment d'insécurité) ;
- sauvegarder et rénover des immeubles de grandes valeurs patrimoniales (classés ou repris à l'inventaire du patrimoine) ;
- redynamiser la structure commerciale, et définir une nouvelle identité du quartier Cathédrale nord en maîtrisant la programmation des fonctions économiques (de type artisanales) à inscrire notamment pour les immeubles acquis par la Ville (projet « Créashop »).

Par la mise en œuvre de cette action, la Ville a souhaité montrer qu'habiter en ville, vivre la ville, et y faire du commerce sont des fonctions complémentaires et absolument nécessaires à un développement urbain durable et intégré.

Un périmètre de rénovation urbaine, compris entre les rues Souverain-Pont, Neuvice, de la Cathédrale et la place du Marché, a par ailleurs été approuvé par le Gouvernement wallon le 27 mars 2014.

Les quatre objectifs principaux définis dans le schéma directeur sont les suivants :

- améliorer la convivialité, le rôle et la qualité des espaces publics ;
- valoriser le tissu ancien (îlots urbains) et le patrimoine ;
- offrir un habitat de qualité adapté à une population diversifiée ;
- développer un quartier du centre-ville multifonctionnel et attractif.

L'étude met l'accent sur la nécessité de travailler à l'échelle des îlots. Ce niveau d'analyse permet de conserver une vision d'ensemble sur leur devenir avant de développer des projets plus spécifiques et singuliers. La rénovation et la valorisation du patrimoine existant constituent un objectif majeur du projet de quartier, afin de développer son attrait touristique, commercial et culturel. Le projet de rénovation urbaine constitue aussi une occasion de renouveler un parc immobilier vieillissant par une opération « levier » permettant l'aménagement de logements adaptés aux modes de vie et aux normes actuels.

Rue Souverain-Pont 14/rue Gérardrie 13

Ces deux maisons de commerce du XVIII^e siècle, ayant été remaniées et réunies dans le passé, ont été acquises en 2024 par la Ville de Liège dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville (PIV). Cet ensemble, inoccupé et insalubre, dont les façades et toitures sont reprises à l'inventaire du patrimoine wallon, fera l'objet d'une réhabilitation avec création de logements aux étages et d'un commerce traversant aux rez-de-chaussée (136 m²). Cette cellule sera affectée, dans le cadre d'un futur appel à projet « Créashop », à une activité artisanale et créative pour poursuivre la redynamisation du quartier et ainsi renforcer sa nouvelle identité. Les étages de l'immeuble situés côté Gérardrie sont actuellement condamnés (absence d'accès indépendant). Les études architecturales débiteront prochainement.

Rue Gérardrie 5 et 11

L'immeuble sis rue Gérardrie 11 jouxte l'immeuble préalablement acquis par la Ville. Cet immeuble permettra d'agrandir le projet tout en réalisant certaines économies liées à la structure des bâtiments. De plus, cette acquisition créera une entrée indépendante mieux configurée.

L'immeuble sis rue Gérardrie 5 constitue une opportunité d'amplifier le projet et d'avoir un impact à plus grande échelle sur l'ensemble de la rue. Ce type d'intervention a été développée dans la rue Souverain-Pont (réhabilitation d'immeubles anciens en logements et commerces) et a démontré, vu les résultats obtenus (dynamisation commerciale, création de logements de qualité, mise en valeur du patrimoine...) toute la pertinence d'une telle opération.

Cette opération permettra également d'autres initiatives privées et publiques. Elle est accompagnée dans sa zone est par la revente possible d'un immeuble, au numéro 50 rue Sainte-Marguerite, à un autre acteur du logement public et la création d'un nouvel accès principal pour l'école Saint-Joseph voisine. Au nord, la résidence de cinq logements sera réalisée ultérieurement, probablement dans le cadre d'un appel à intérêt ou marché de promotion.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	450 000 €
Montant total	450 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	450 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- 0,1 ETP attaché spécifique

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Actes relatifs aux acquisition
- Étude architecturale

FICHE ACTION 05

Création de logements rue Morinval n° 52 à Saint-Léonard

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de réaménager un ancien terrain de la Ville de Liège par la construction de cinq logements unifamiliaux de deux à quatre chambres, comprenant des espaces extérieurs privés et communs, dont un logement accessible aux personnes à mobilité réduite.

PRIORISATION : 2 - Opération inscrite dans un périmètre prioritaire

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026 (lancement du marché de travaux et début des travaux)

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2028 (fin des travaux)

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention PDU est demandée pour la démolition des bâtiments existants (bureaux, entrepôts et locaux techniques) et la construction de cinq logements (dont un PMR) et d'espaces extérieurs privés et communs ainsi que leurs équipements visant à atteindre des critères énergétiques de type très basse énergie (panneaux photovoltaïques, ventilation de type C+).

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : quartier Nord/Saint-Léonard

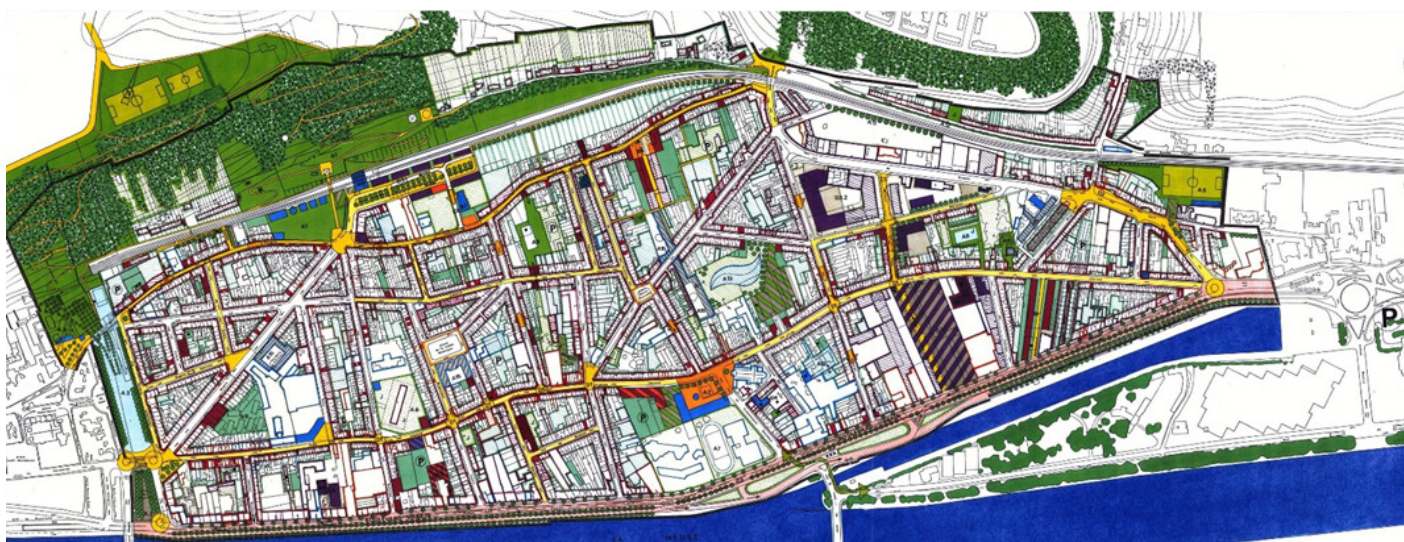


Schéma directeur du quartier Saint-Léonard, Aural 1997

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

L'analyse de la situation du bâti et des caractéristiques sociodémographiques a précédemment conduit la Région wallonne à reconnaître le quartier Nord/Saint-Léonard comme « Zone d'Initiatives Prioritaires-Quartier d'Initiative » et périmètre de rénovation urbaine. Des dizaines de projets ont été identifiés et repris au sein du projet de quartier suites à des consultations de la population. Les subsides liés au périmètre de rénovation urbaine ont toutefois été abrogés par le Gouvernement depuis le 31 août 2019, alors que de nombreux projets n'avaient pas encore été réalisés. Les indicateurs relatifs à l'état du bâti et à l'évolution de la population montrent clairement la nécessité de poursuivre les investissements au sein du quartier.

Des relevés des immeubles vides ont été effectués par les équipes du service du Logement. Ces relevés permettent d'identifier des immeubles très dégradés ou des ruines à acquérir pour améliorer la qualité de vie des habitants, et pour la création des logements de qualité dans une démarche de reconstruction de la ville sur la ville. Suite à ce relevé, la Régie foncière a acquis, pour réserve foncière, un ensemble de bâtiments de bureaux, garages, entrepôts et locaux techniques utilisés anciennement par la brigade propreté de la Ville de Liège en 2016. Cette réserve foncière est disponible à la création de logements publics, permettant de contribuer à la finalisation du projet de quartier. Un terrain de 1 145 m² est occupé depuis les années 60 par des bâtiments utilitaires de la Ville de Liège qui sont inutilisés depuis plusieurs années. La géométrie et la situation de la parcelle la rendent stratégique à la fois en termes de production de logements (proximité du centre-ville, couture des alignements existants, proximité de services, d'écoles et d'un parc, socio-démographie mixte du quartier) et en termes d'espaces extérieurs (déminalisation d'une cour, requalification d'intérieur d'îlot pouvant mener, à terme, à des connexions transversales qualitatives).

Le réaménagement de l'espace est inscrit depuis 1997 au sein de l'opération 8 de rénovation urbaine de Saint-Léonard («Tourettes-Morinval») tel que reconnu par la Ville de Liège et la Région wallonne.

Le plan d'aménagement retenu par le Collège communal, sur base des travaux de l'atelier Alain Richard consiste en une implantation choisie de façon à conserver un maximum d'espaces ouverts dans cette partie densément construite du quartier. Le projet vise à transformer cet espace très peu qualitatif, en aménageant un immeuble de logements publics en front de voirie, reconstituant un alignement qualitatif à rue, et en libérant l'intérieur d'îlot de toute construction par la déminéralisation de la majeure partie de sa surface et la plantation de plusieurs arbres (Plan Canopée). Cette répartition ouvre aussi la voie, pour l'avenir, à des cheminements transversaux de l'îlot, dont une partie a déjà été réaménagé par la Ville de Liège en parc.

En cela, ce projet répond à plusieurs objectifs communaux et régionaux, en augmentant le nombre de logements qualitatifs et accessibles au sein d'un quartier urbain dense proche du centre-ville, de services et des transports en commun. Il poursuit les efforts de rénovation urbaine de ce quartier en contribuant à la finalisation du projet de quartier. Il valorise également un espace de faible qualité à faible densité tout en augmentant la perméabilité des sols et la canopée liégeoise contribuant ainsi à un développement résilient et durable du territoire wallon.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 800 000 €
Montant total	1 800 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 800 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

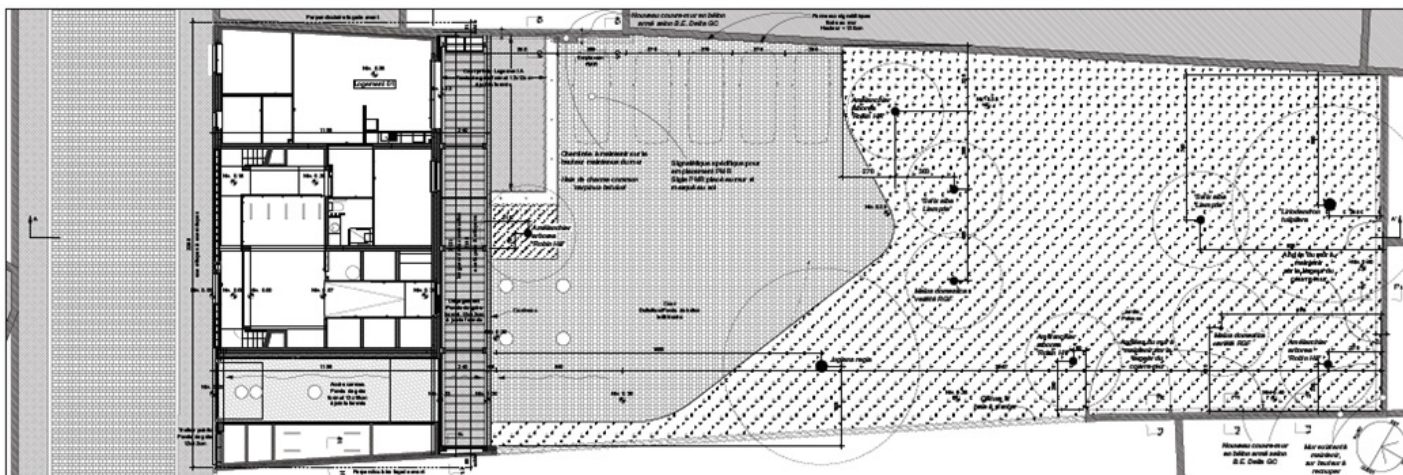
Le projet est développé par le service communal du Logement et la Régie foncière de la Ville de Liège. Le personnel suivant est mis à disposition du projet :

- conseiller en rénovation urbaine, soit 0,1 ETP de 2012 à 2025 (acquisitions, élaboration des dossiers de demande de subsides, information des habitants, suivi de la mission architecturale) ;
- architecte du service du Logement, soit 0,1 ETP de 2021 à 2025 (suivi de la mission architecturale, analyse de l'avant-projet, relecture du CSC et métré, lancement du marché de travaux) ;
- architecte du service du Logement de 2025 à 2028, soit 0,4 ETP (suivi de chantier).

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- États d'avancement du chantier
- Réceptions provisoire et définitive
- Nombre de logements créés et de nouveaux occupants
- m² déminéralisés
- m² d'espace public réaménagés

ANNEXE



Plan d'implantation – Atelier d'architecture Alain Richard (2024)



Élévation à rue – Atelier d'architecture Alain Richard (2024)



Situation existante – Ville de Liège (2022)

FICHE ACTION 06

Étude de développement urbain sur le quartier d'Outremeuse

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

La demande porte sur le financement d'une étude de développement urbain sur le quartier d'Outremeuse au départ du redéveloppement stratégique d'un axe historique central (Puits-en-Sock/Surlet/Chaussée-des-Prés). Cette étude permettra d'établir des opérations prioritaires et des stratégies d'opérationnalisation pour revaloriser de façon cohérente cet axe commercial historique et son environnement direct avec une visée de rayonnement sur le reste du quartier. Cette étude entend mettre en cohérence les différentes opérations publiques et privées, existantes et à venir, au vu des opérations actuelles d'ampleur dans le quartier (développement du site de Bavière, passage du Busway, refonte du plan de stationnement...). L'étude définira le périmètre adéquat en fonction des objectifs spécifiques à atteindre.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2027

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention « Grandes Villes » est demandée pour financer une étude similaire à une étude de rénovation urbaine mais avec des objectifs opérationnels encore plus précis.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Outremeuse

SI NON SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE, JUSTIFIEZ LA PRIORISATION DE CE PROJET :

Le quartier d'Outremeuse est un quartier central de la Ville de Liège en termes géographique, culturel (centre de ressources, musées, salles de spectacle, nombreuses initiatives artistiques et culturelles locales...) patrimonial (matériel et immatériel) et démographique (environ de 9 500 habitants). Il est par ailleurs doté d'une identité forte à Liège, en Wallonie et à l'international, compte tenu du maintien et de la valorisation de son riche folklore et de ses traditions (festivités du 15 Août, rayonnement de l'œuvre de Georges Simenon...) et d'un investissement citoyen et associatif important.

Il souffre cependant de nombreux problèmes structurels, en ce compris un habitat vieillissant et mal adapté au mode de vie contemporain, des espaces publics vétustes et/ou mal valorisés, une mobilité essentiellement structurée par le mode automobile, des cellules commerciales en désuétude et il concentre une population paupérisée. Depuis quelques années, le quartier pâtit également d'une recrudescence de violence urbaine et d'incivilités croissantes.

Outremeuse connaît cependant depuis les années 2000 des initiatives de développement importantes mais isolées issues du secteur privé (rénovation et construction d'immeubles de quais, maison de repos le Balloir), public (aménagement du quai des Tanneurs, réaménagement culturel et scolaire de la caserne Fonck, aménagement de la place de l'Yser, rénovation de l'institut de Zoologie, pôle culturel B3, extension du Campus Barbou) et mixte (développement du site de Bavière). La présente initiative vise à élaborer une stratégie opérationnelle pouvant mettre en cohérence les initiatives présentes et futures et susciter les investissements autour d'un axe stratégique et rayonnant, permettant de répondre de manière structurelle et ciblée aux enjeux du quartier.



AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain
- Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Compte tenu du contexte décrit précédemment, la Ville de Liège sollicite le soutien de la PDU afin de financer l'étude d'un programme d'interventions intégrées de développement urbain. Cette étude permettra d'enclencher un cycle vertueux de réinvestissement dans le quartier qui couvrira tous les objectifs déterminés en concertation avec les représentants politiques, l'administration, les habitants et usagers du quartier. L'enjeu central de cette étude sera d'une part, d'identifier des espaces stratégiques et prioritaires pour opérationnaliser une dynamique de développement urbain en Outremeuse sur base d'investissements publics et privés et, d'autre part, d'établir des stratégies concrètes visant à mettre en place les conditions de développement urbain de ces opérations et leur rayonnement dans le quartier et à Liège.

Cette étude est envisagée comme une forme aménagée d'un contrat d'axe, visant à ancrer les objectifs opérationnels sur une zone restreinte et enclencher un effet boule de neige aux alentours. La zone d'étude envisagée à ce stade est comprise entre les ponts Léopold et Amercœur et inclut les rues Puits-en-Sock/Surlet/Chaussée-des-Prés. Cet axe et les trois espaces publics qui l'articulent (coin Chaussée-des-Prés/Saint-Pholien/place de l'Yser/place Théodore Gobert) s'envisagent comme des points d'ancrage pour fonder des actions d'amélioration, de pacification et d'appropriation des espaces publics disponibles. Ils

concentrent également un grand nombre de propriétés bâties d'intérêt patrimonial et/ou vétustes dont l'identification des potentiels reste à établir.

La zone considérée – dont le périmètre définitif serait à déterminer via ladite étude – est également établie vis-à-vis de sa capacité à relier deux quartiers prioritaires actuellement en rénovation urbaine active, les quartiers Grand Léopold et Amercœur. La création d'un axe fort entre ces deux zones vise ainsi à coordonner et améliorer les dynamiques en cours tout en prolongeant le rayonnement de leur redéveloppement au cœur d'un quartier précarisé.

Cette initiative d'étude permettra également de poser des bases pour opérationnaliser un développement urbain résilient et cohérent au vu des objectifs communaux et régionaux. À titre d'exemple générique, les contrats d'axe et d'îlot tels que définis en Région bruxelloise sont axés sur les objectifs suivants :

- dédensification et désimperméabilisation des intérieurs d'îlots et des axes et mise en place de dispositifs de lutte contre les effets climatiques ;
- requalification du bâti, prioritairement par sa rénovation, puis par des opérations de démolition-reconstruction ou de construction neuve ;
- requalification de l'espace public, pour y intégrer une qualité urbaine et environnementale (fonction de séjour, de rencontre, de récréation, de connecteur de maillages verts et bleus) ;
- intensification des usages de l'axe par l'implémentation de logements, d'équipements publics locaux et d'activités économiques le long de celui-ci, facilitation de l'usage et des accès à l'axe pour les modes actifs et mise en place de dispositifs de lutte contre les effets du réchauffement climatique ;
- meilleure prise en compte de projets citoyens (issus du monde associatif, des quartiers...)

Ces objectifs, dans le cadre de l'étude, seront adaptés, priorisés et opérationnalisés en fonction des réalités du quartier et des priorités communales et régionales. L'accent devra être placé sur les actions rassembleuses, impactantes, requalifiantes pour le quartier, avec des indicateurs de réussite à court, moyen et long termes.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	100 000 €

Montant total	1 00 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	0 €	0 %
Frais de fonctionnement	100 000 €	100 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Conseiller en développement urbain : 0,2 ETP de 2025 à 2027 (suivi de la mission urbanistique, consultation des habitants, élaboration de demandes de subsides et de partenariats)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Commande de l'étude
- Réalisation de l'étude par phase



VOLET MOBILITÉ

3 FICHES ACTION

- **3 PROJETS D'INVESTISSEMENT**

FICHE ACTION 01

Aménagement d'un local vélo sécurisé du centre-ville

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste en l'équipement définitif d'un stationnement vélo actif, sécurisé et multifonctionnel afin d'accueillir 120 stationnements sécurisés, disponibles à la journée ou sur abonnement mensuel.

L'équipement consiste en l'aménagement des 351 m² du rez-de-chaussée et de la partie cave, en ce compris la porte et la vitrine à rue.

La Ville envisagera toutes les possibilités de gestion, en ce compris une concession.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : Mise en service début 2027

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : La volonté est de pérenniser

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE : centre-Ville, rue de l'Université 20

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : centre-ville

Le besoin de proposer du stationnement sécurisé pour cyclistes, répondant aux besoins des cyclistes

Le vélo progresse significativement à Liège. Le réseau adapté aux cyclistes couvre à présent près de 200 km. Ce sont des pistes cyclables mais aussi des sens uniques limités ou des rues cyclables.

Le nombre de cyclistes a triplé en 10 ans. Les vélos ont évolué et le stationnement est un point important à traiter.

Si l'offre de stationnement vélo a été multipliée au fil des ans : 77 box vélos, 600 places dans les gares, 300 places dans les parkings privés, 2 500 arceaux sur l'espace public. La demande reste très importante pour accroître l'offre sécurisée.

Un premier pas avec la PDU 2019

Dans le cadre de la PDU 2019, la Ville de Liège avait obtenu un subside d'un montant de 350 000 € pour l'achat d'un local au centre-ville destiné à être transformé en stationnement vélo sécurisé.

En mars 2021, la Ville de Liège a signé une offre de cession pour l'acquisition d'un rez-de-chaussée commercial rue de l'Université numéro 20 à 4000 Liège d'une superficie de 216 m² + 135 m² de cave. Montant de l'acquisition : 325 000 € (passage des actes fin 2022).

Entre 2022 et 2025, le bâtiment de la rue de l'Université numéro 20 a fait l'objet de profondes rénovations aux étages par le propriétaire afin de proposer de nouveaux logements qualitatifs. Il n'était donc pas possible d'avancer au niveau du rez-de-chaussée. Les travaux des étages supérieurs sont à présent terminés et ont libéré les contraintes sur le rez-de-chaussée.

Une localisation optimale

Le local est idéalement situé, en plein cœur du centre-ville. Il est accessible par une rue à caractère local où le trafic de transit a disparu avec le plan de circulation mis en place avec le tram.

Il est situé au centre de grandes institutions (Université – place du XX-Août/Théâtre de Liège/Opéra Royal/Grand Poste/place de la Cathédrale) pour la plupart dépourvues de stationnements sécurisés pour vélos. Il pourra aussi répondre aux besoins des habitants.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

L'implantation d'un local vélo sécurisé au centre-ville de Liège répond à une double logique : la centralité stratégique du site et la contribution directe aux objectifs de développement urbain durable et de qualité de vie fixés par la Ville.

Le centre-ville de Liège concentre un grand nombre d'activités économiques, culturelles, commerciales et administratives. Il s'agit également d'un carrefour de mobilités avec une densité importante de résidents, de navetteurs et de visiteurs. Aménager un local vélo dans cette zone centrale permet :

- de répondre à une demande réelle et croissante d'infrastructures vélo en milieu urbain ;
- de faciliter l'intermodalité en lien avec les transports en commun (bus, train, tram) ;
- de désengorger les voiries en encourageant un report modal de la voiture vers le vélo.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	200 000 €

Montant total	200 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	200 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Service Mobilité
- Bâtiments communaux
- Éventuel concessionnaire

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Ouverture du stationnement vélo sécurisé
- Nombre de vélos stationnés par période de référence (semaine, Week-end, mois, année) et évolution de ceux-ci
- Monitoring du Plan Communal de Mobilité

FICHE ACTION 02

Poursuivre les investissements dans la « mobilité intelligente » afin de développer des outils de gestion et d'analyse permettant de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Actions envisagées (à titre exemplatif et non exhaustif) :

- La mise à jour des données du mobile mapping
- La connaissance de statistiques d'occupation et de rotation des places de stationnement via scancars
- La mise en œuvre de fonctionnalités permettant de moduler les statuts des places de stationnement dans le temps
- La mise en œuvre de fonctionnalités permettant le contrôle du stationnement illicite sur les passages pour piétons et sur les pistes cyclables
- La mise en œuvre d'applications permettant de gérer les formules de stationnement à la demande pour les visiteurs de riverains
- L'optimisation et l'automatisation des moyens de contrôle des places de stationnement limitées dans le temps par des caméras ANPR
- La collecte ponctuelle de données de mobilité telles que les flux de circulation via des études ou par l'acquisition et/ou la mise en place de compteurs
- L'amplification du contrôle d'accès par caméras ANPR pour des sites, des rues ou des quartiers présentant un enjeu important de contrôle de la circulation
- L'assistance à la prise de décision sur base de modèles prédictifs
- La mise à jour des données du mobile mapping
- Mise en œuvre d'applications permettant de gérer les formules de stationnement à la demande pour les visiteurs de riverains

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : mise en service début 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

L'acquisition de données touche potentiellement l'entièreté du territoire communal. Cela permet d'avoir une vision globale de la situation, indispensable dans une politique de Mobilité.

L'implantation de moyens techniques, de comptages, de contrôles, de régulation ou d'observation sera développée au cas par cas, en fonction des besoins. Il n'y a pas de restriction dans l'espace de mise en œuvre.

L'émergence de la « mobilité intelligente » à Liège

En suivi du Plan Urbain de Mobilité (PUM) adopté par la Wallonie en 2019, la Ville de Liège a actualisé son Plan Communal de Mobilité (PCM) en 2021.

Dans ce cadre, la Ville de Liège a mis en place un monitoring de la mobilité se basant notamment sur des nouvelles formes de collectes de données de différentes natures :

- études exploratoires des données des opérateurs de téléphonie mobile ou de GPS ;
- acquisition de capteurs pour une gestion intelligente du stationnement ;
- diversification des outils de comptages automatisés permettant de disposer d'une image aussi complète que possible de l'évolution des formes de mobilité.

La Ville a mené de 2022 à 2024 un projet de Mobile Mapping sur l'ensemble de son territoire permettant un relevé précis et complet d'un ensemble de données de mobilité, dont celles en lien avec le stationnement. La Ville dispose désormais d'une cartographie du stationnement très précise (à la place individuelle près) de l'entièreté de son territoire qui sert de base non seulement aux scancars pour le contrôle mais aussi à l'Administration pour aider l'Autorité communale dans les choix stratégiques.

Les autres données collectées donnent une vue précise du statut des rues et permettent à la Ville de corriger les manquements sur terrain (notamment en matière de signalisation) et d'identifier les axes qui méritent d'être traités (mise en SUL, suppression du stationnement alterné par quinzaine, mise en zone 30, etc.) pour plus de cohérence et de compréhension pour les utilisateurs.

En 2025, la mise en place d'un contrôle d'accès au cœur historique, désormais desservi par le tram, est un autre axe de travail en cours pour atteindre les objectifs souhaités d'un quartier apaisé et plus sécurisé. L'utilisation de cette technologie est susceptible d'être dupliquée dans d'autres quartiers.

La Ville de Liège a aussi développé une trentaine de jeux de données liées à la mobilité en Open Data. L'ensemble de ces mesures et actions ont permis à la Ville de Liège de développer des compétences dans ce qui est communément appelé la « mobilité intelligente ».

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : l'ensemble du territoire communal

L'acquisition de données et l'implantation de moyens techniques, de comptages, de contrôles, de réglementations ou d'observations touche l'entièreté du territoire communal.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Créer des communes à caractère urbain intelligentes

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Les avantages de la « mobilité intelligente » à Liège

Cette « mobilité intelligente » permet d'assurer une meilleure gestion et allocation des ressources, en mettant la technique au service de l'Administration et des citoyens.

La « mobilité intelligente » permet aussi une évolution rapide vers une meilleure gestion financière, que ce soit vers des investissements avec un retour financier (notamment lié au contrôle des différentes formes de stationnement) ou en soulageant les ressources humaines.

La nécessité de poursuivre les investissements dans la « mobilité intelligente »

Les aménagements de grande ampleur réalisés au sein de l'espace public consécutifs à l'arrivée du tram en 2025 ainsi que ceux encore attendus avec le déploiement progressif des Busway (prévus entre 2026 et 2030) sont de nature à impacter profondément la mobilité à Liège. Le monitoring et l'objectivation des comportements sont nécessaires (monitoring + objectivation) pour mettre en place des mesures d'accompagnement cohérentes et adaptées visant plus de fluidité, de sécurité et d'apaisement.

La Ville de Liège a mis en œuvre en 2024 un nouveau plan de stationnement élaboré en lien avec l'arrivée du tram et visant à protéger les riverains d'une pression de stationnement toujours plus forte générée par le développement croissant de la Ville.

Toutefois, afin de poursuivre les efforts de la Ville en faveur d'une « mobilité intelligente » (Smart mobility / Smart City), il est également nécessaire de moduler les mesures prises en fonction des retours de terrain. Une mesure qui resterait figée et ne remplirait pas l'objectif visé serait un échec stratégique qui contribuerait à ternir l'image de la Ville, son attractivité et sa qualité de vie.

Le maintien des bases de données au plus proche de la réalité et leur mise à jour, la collecte de statistiques d'usage et leur analyse permettent, ensemble, de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement mises en œuvre pour rencontrer au mieux les objectifs recherchés et les comportements attendus, en adaptant les outils concrets mis en place sur le terrain.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 000 000 €

Montant total	1 000 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 000 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Service Mobilité

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Évolution des outils développés pour améliorer la politique de stationnement : nombre des places « intelligentes », modulables dans le temps, contrôlées
- Mise en œuvre d'outils permettant d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers par une mobilité adaptée pour les riverains et les fonctions locales, limitant l'impact indésirable de l'automobile (transit, vitesse, stationnement illicite, ...)
- Monitoring du Plan Communal de Mobilité

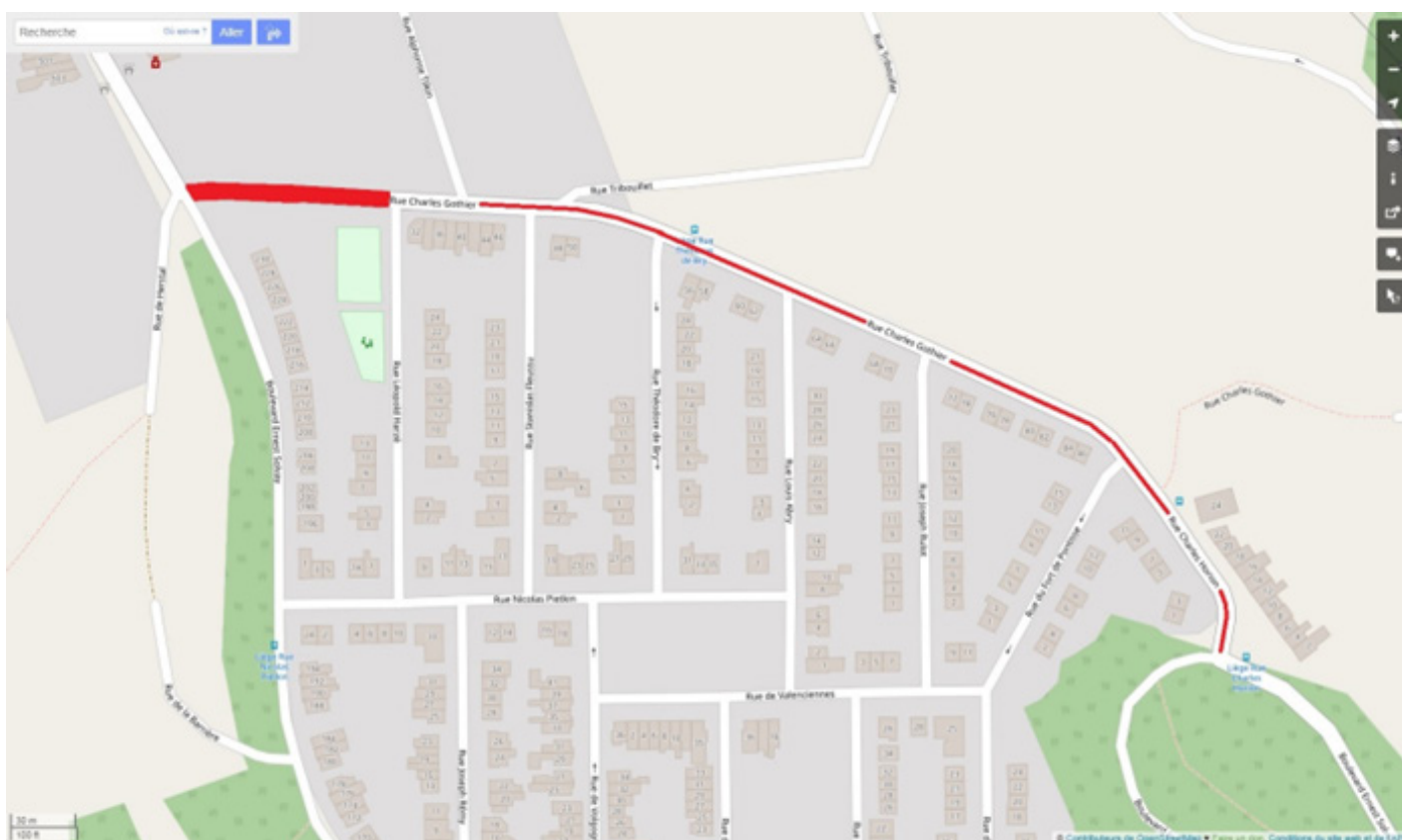
FICHE ACTION 03

Finalisation des aménagements du corridor vélo Thier-à-Liège

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de finaliser un itinéraire cyclo-pédestre structurant de 1,2 km permettant d'accéder aux zones de centralité et aux pôles d'échanges, de sécuriser les déplacements cyclables en multipliant les sites propres et de compléter les chaînons manquants.

Le corridor cyclo-pédestre du Thier-à-Liège s'inscrit dans une stratégie globale (énoncée dans le PUM) d'organiser des itinéraires structurants permettant aux habitants de rejoindre rapidement les pôles d'attractivité du centre-ville.



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026 (marché de travaux en cours pour le tronçon bas)

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2029

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE : toutes les emprises sont publiques (non cadastré).

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Saint-Léonard

L'itinéraire permet de lier le quartier de Saint-Léonard (avec les connexions aux quais de Meuse réhabilités et le tram) via la passerelle Vivegnis, vers le Thier-à-Liège et Vottem ou vers Herstal.

L'itinéraire permet d'accéder au site classé des coteaux de la Citadelle, vaste poumon vert de la Ville de Liège.

La création d'un corridor cyclo-pédestre est également prévue entre le pont des Bayards et le haut du Thier-à-Liège, via le boulevard Ernest Solvay, les rues Charles Horion et Charles Gothier.

Le tronçon situé en partie basse du boulevard Ernest Solvay est en chantier, via un financement de la PDU 2019-2024. Ce marché de travaux comprend une tranche non commandée pour le tronçon suivant des rues Charles Horion et Charles Gothier, jusqu'à la rue Stanislas Fleussu.

La présente fiche concerne dès lors ce tronçon ainsi que la continuité nécessaire sur le haut de la rue Charles Gothier et comprend une opération de piétonnisation entre la rue Léopold Harzé et le boulevard Ernest Solvay en partie haute.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs en favorisant les modes actifs
- Faire des communes à caractère urbain un moteur de redéploiement économique via une mobilité cyclo-pédestre structurante et sécurisée

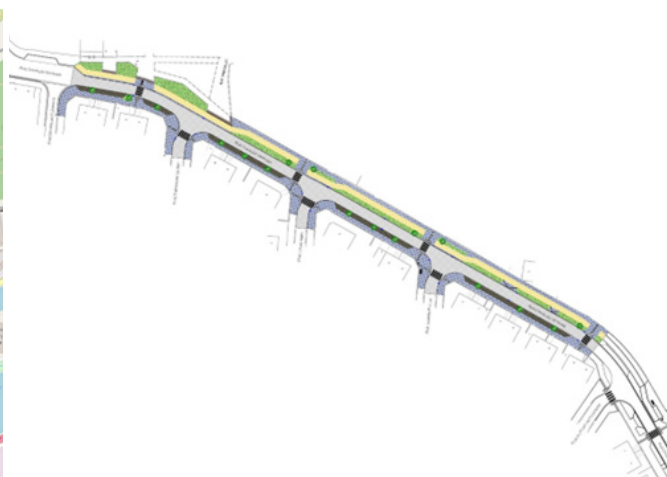
JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Le projet consiste à créer un cheminement cyclo-pédestre le plus autonome et confortable possible entre la passerelle Vivegnis et le centre du quartier Thier-à-Liège.

Actuellement, les rues Charles Horion et Charles Gothier sont utilisées par de nombreux automobilistes comme contournement de la boucle du boulevard Ernest Solvay. Ce trafic conséquent rend ces deux rues peu conviviales pour les riverains, les piétons et les cyclistes.

Le projet prévoit une coupure de ce trafic de contournement par une mise en piétonnier du tronçon de la rue Charles Gothier entre le boulevard Ernest Solvay et la rue Léopold Harzé. Cette coupure dissuadera tout trafic de transit dans le quartier et permettra la mise en zone 30 de toute la poche de quartier.

Les rues Charles Horion et Charles Gothier s'en retrouveront totalement apaisées et seront requalifiées afin d'y créer des itinéraires cyclo-pédestres sécurisés.



En outre, par la piétonnisation du tronçon de la rue Charles Gothier entre le boulevard Ernest Solvay et la rue Léopold Harzé, le reste de la poche de quartier pourra aussi être mis en zone 30 : seront concernées les rues Léopold Harzé, Stanislas Fleussu, Théodore de Bry, Joseph Rulot, du Fort de Pontisse, Nicolas Pietkin, de Valenciennes, Joseph Rémy, de Volgograd, d'Esch-sur-Alsette, de la Solidarité et de la Prévoyance, ainsi que la place Herbert Hoover



SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 000 000 €

Montant total	1 000 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 000 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 0,6 ETP (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres) pendant un an
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,2 ETP (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication) pendant 2 ans
- Agent administratif : 0,05 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,15 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Pourcentage de la surface aménagée et déminéralisée
- État d'avancement
- Réception des travaux



VOLET ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS DE CONVIVIALITÉ

8 FICHES ACTION

- **8 PROJETS D'INVESTISSEMENT**

FICHE ACTION 01

Cours ouvertes, quartiers vivants

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans de nombreux quartiers, les cours d'école restent des espaces fermés en dehors des heures scolaires. Pourtant, elles représentent des lieux sécurisés, proches des habitants, qui pourraient devenir des points de rencontre, de jeu et de vie sociale favorisant les relations interculturelles et intergénérationnelles.

Ce projet a pour ambition de transformer ces espaces en lieux partagés, accessibles aux familles, aux jeunes et aux enfants, tout en les animant ponctuellement, grâce à la présence d'animateurs de la Ville de Liège (cfr. la fiche action « Projets de quartiers » dans le volet transversal de ce programme) et de renforcer l'appropriation de ces lieux par les citoyens.

Cinq écoles, définies comme pilotes, accueilleront cette première initiative.

Des travaux d'aménagement, de sécurisation, de verdurisation seront nécessaires en fonction des sites choisis.

Des animations intitulées les « samedis animés » seront proposées sous forme d'ateliers sportifs (tournois, jeux collectifs), d'activités culturelles et créatives (peinture murale, théâtre, musique...) et d'ateliers intergénérationnels (contes, jardinage, jeux de société coopératifs géants).

Dans sa globalité, l'action doit permettre de développer ou d'amplifier le sentiment d'appartenance et de fierté dans le quartier, de réduire d'éventuelles tensions et d'augmenter la socialisation des jeunes. De plus, de nombreux partenariats pourront être mis en place, entre autres, avec les associations locales et les clubs sportifs.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Dans le cadre d'un projet pilote, cinq écoles localisées dans des quartiers prioritaires bénéficieront du projet.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : l'ensemble du territoire communal

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

La Ville dispose d'un réseau de 63 écoles primaires ordinaires et spécialisées dans ses quartiers. Ces écoles sont massivement fréquentées par des Liégeois (84 %), ce qui fait de Liège une des communes affichant un taux exceptionnel de rétention scolaire. Liège présente aussi une population relativement jeune, interculturelle et certains quartiers comme Bressoux et Outremeuse affichent des densités très élevées. Bien que le territoire comporte une centaine d'aires de jeux et 82 terrains de sports, ceux-ci sont inégalement répartis dans la ville. Dès lors, l'appropriation des cours de récréation des écoles primaires par les habitants et les associations, à des fins ludiques et relationnelles, en dehors des horaires scolaires, permettrait une meilleure utilisation du bâti existant et favoriserait davantage de cohésion sociale.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	250 000 €
Montant total	250 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	250 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Sur le volet transversal (voir fiche projets de quartier)

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Educateurs socio-sportifs 3ETP (insertion sociale et professionnelle via le sport de publics fragilisés)
- animateur accueil temps libre, contact avec les citoyens, les partenaires, maillage citoyen
- Associations locales
- Gardiens de la paix (sécurisation)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre de cours d'écoles ouvertes au public
- Fréquentation moyenne des cours ouvertes (par âge, genre, origine sociale)
- Nombre de jeunes orientés vers des activités associatives ou sportives grâce au projet
- Perception par les habitants d'une amélioration de la convivialité dans le quartier (enquête annuelle)
- Nombre d'associations locales impliquées dans l'animation
- Réduction des besoins en nouveaux locaux pour les activités de quartier
- Taux de participation des habitants dans la co-construction des activités
- Nombre et diversité des activités proposées (sportives, culturelles, créatives)

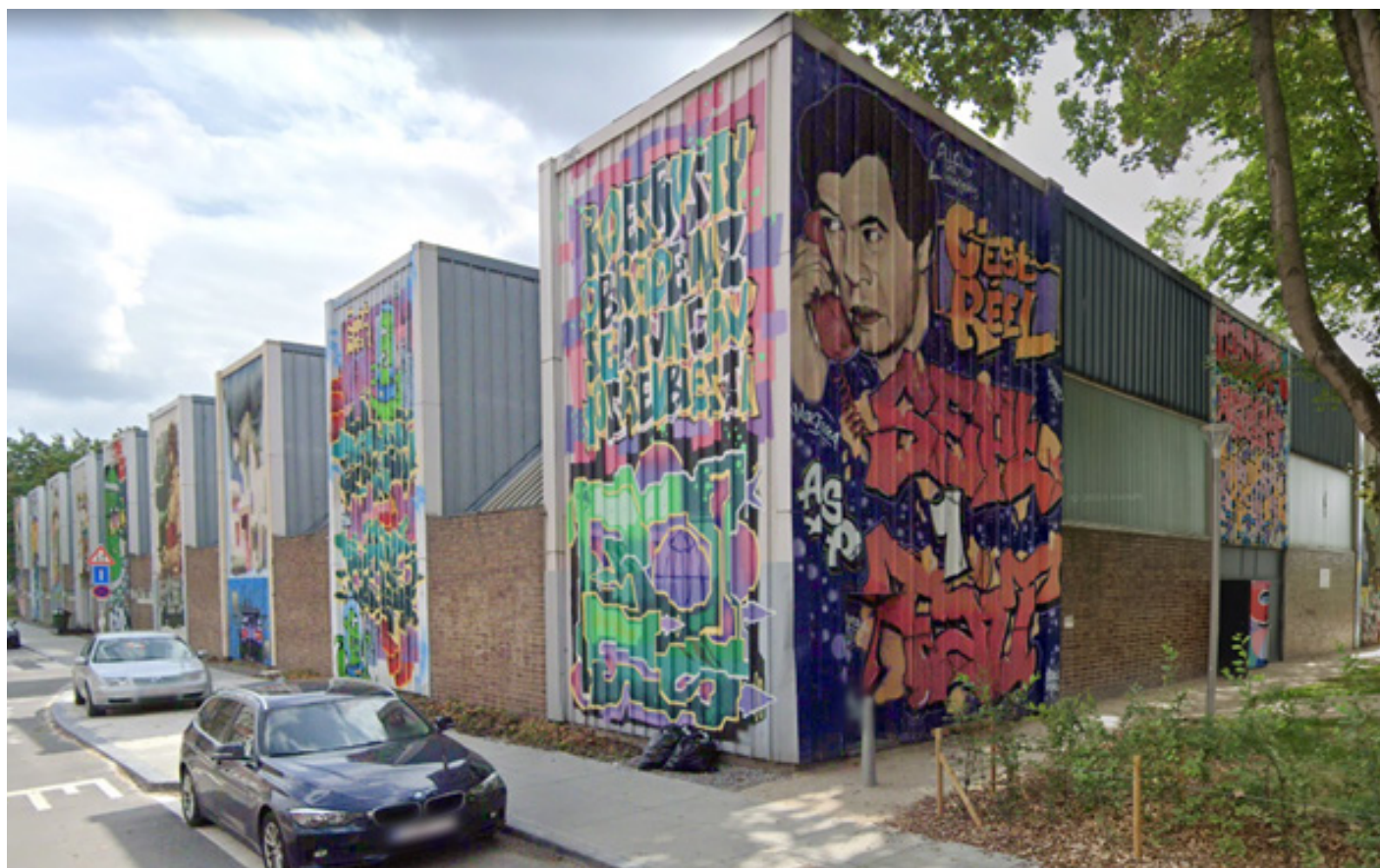
FICHE ACTION 02

Rénovation du hall communautaire de la Constitution

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet consiste à procéder à la rénovation complète de l'étanchéité de la toiture (2 460 m²) du hall communautaire. La rénovation du toit du hall n'est pas qu'une simple intervention technique.

Elle vise en effet au maintien des activités communautaires et sportives dans des conditions optimales de sécurité. Les fuites rendent pour l'instant le sol très glissant.



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

Ce hall est plus qu'une infrastructure sportive. C'est un lieu de vie du quartier où sport, convivialité et solidarité se croisent chaque jour. Il contribue à la qualité de vie, à la sécurité relationnelle et au développement d'un tissu communautaire vivant. Le hall est aussi un support pour des projets citoyens : organisation d'événements, rencontres culturelles, animations collectives. Il valorise les ressources locales et favorise l'implication des habitants dans la vie du quartier.

Espace d'inclusion et de rencontres, ce hall doit sa particularité à son ancrage de quartier et au fait qu'il accueille les activités de citoyens qui ne font partie d'aucune association constituée : des groupes de jeunes, des femmes, des familles qui y trouvent un cadre accessible à la pratique du sport, aux activités familiales (p.ex Challenge Mario Kart) et aux activités inclusives avec des personnes porteuses de handicaps. Chacun peut y venir sans barrière d'appartenance ni contrainte administrative puisque l'égalité d'accès y est prônée.

Il est en outre fréquenté par les enfants des écoles primaires et secondaires du quartier.

Le hall joue aussi un rôle de prévention, car il accueille chaque jour plus d'une centaine de jeunes âgés de 8 ans à 25 ans qui se retrouvent autour de la pratique socialisante de la boxe. Ces jeunes sont encadrés par des animateurs spécialisés, issus du service de prévention socio-sportive dans les quartiers. Au départ de l'activité sportive, des actions d'insertion socio-professionnelles sont mises en place, telles la rédaction de curriculum vitae, l'aide à la recherche d'emplois, l'organisation de cours théoriques de code de la route...

La situation particulière du lieu ouverte sur un parc, une plaine de jeux et des espaces de convivialité comme par exemple des tables de pique-nique, font du hall un pôle de rassemblement intergénérationnel. Il est aussi en connexion directe avec la culture puisqu'il communique directement vers le B3-Centre de Ressources et de Créativité de la Province de Liège. Les frontières entre intérieur et extérieur s'estompent donc : le hall s'inscrit dans une dynamique globale d'animations du quartier.

Les actions développées par le service public sont en lien direct avec d'autres initiatives soutenues par la PDU telles que les projets de quartiers, puisque de nombreux animateurs financés par le subsidie PDU sont chargés de dynamiser cet endroit qui constitue un pilier important de la politique de proximité initiée par la Ville de Liège dans ses quartiers.

Concrètement, le hall dispose d'une salle polyvalente qui accueille différentes activités culturelles, une cafétéria, deux espaces distincts permettant la pratique du mini-foot, du hand-ball, du basket-ball, du volley-ball, du net volley, du tennis de table, du karaté, du Kick-boxing et de divers arts martiaux. Il est entouré de gradins amovibles de 450 places permettant également l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Il comprend deux infrastructures : un plateau sportif et un espace dédié à la pratique de la boxe. Le bâtiment date de la fin des années 1970. Sa toiture présente de nombreux problèmes d'infiltration d'eau lors d'épisodes pluvieux. Ces infiltrations d'eaux augmentent la probabilité d'accidents sur les terrains de sport.

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le centre sportif Constitution se situe boulevard de la Constitution 82 - 4020 Liège (Cadastre : LIEGE 8 DIV / A 0841 A 000 02) dans le quartier d'Outremeuse

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Outremeuse



AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Ce quartier est marqué par une forte densité et un tissu bâti ancien parfois dégradé.

Il crée aussi un sentiment d'insécurité croissant. La rénovation du hall dépasse la seule mise à niveau technique d'un bâtiment. Elle s'inscrit dans une dynamique de renouvellement urbain et social en transformant le hall en équipement structurant du quartier. Repère identifiable au cœur d'Outremeuse, il contribue à l'amélioration du paysage urbain et au renforcement de l'attractivité locale. Son accessibilité facilitée et son ouverture sur les espaces publics environnants en font un lieu de passage et de rencontre, réduisant les zones délaissées et favorisant la convivialité.

En ce sens, la rénovation du hall omnisport constitue une véritable infrastructure de proximité structurante, à la fois outil de revitalisation urbaine et levier d'inclusion sociale.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	500 000 €

Montant total	500 000 € HTVA
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	500 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Sur volet projets de quartier (voir fiche dans la partie « Volet transversal »)
- animateur de quartiers

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Educateurs socio-sportifs 3ETP (insertion sociale et professionnelle via le sport de publics fragilisés)
- animateur intergénérationnel 1ETP, réalisation d'activités socialisantes et conviviales au profit des habitants.
- Gestionnaire de l'infrastructure 1ETP
- Surveillants et agents d'ambiance 2ETP

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Travaux : m² de toiture rénovée
- Nombre de groupes de citoyens occupants
- Nombre d'activités d'insertion socio-professionnelles développées pour les jeunes

FICHE ACTION 03

Place de l'Yser – Aménagement de la « place du village » du quartier d'Outremeuse

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action, comme son nom l'indique, propose d'aménager la place de l'Yser, en Outremeuse, qui est une place minérale sur laquelle se trouve un îlot central de 8 500 m².

Cette place située stratégiquement au cœur du quartier reliant le boulevard de la Constitution (voir fiche n°2 du volet « espaces verts et espaces publics de convivialité » – Rénovation du hall communautaire de la Constitution), le B3 (le centre de ressources et de créativité de la Province de Liège), l'Auberge de Jeunesse Simenon et le centre-ville (via la passerelle).

La configuration de la place actuelle, distribuée en paliers, jalonnées de végétation déconnectée des espaces publics environnants et sous éclairée est identifiée comme un lieu de prédilection pour les trafiquants de drogue, ce qui amplifie évidemment le sentiment d'insécurité des riverains qui souhaitent pourtant réinvestir l'endroit et le dynamiser.

L'ensemble de l'espace représente un beau potentiel, l'îlot central couvre 8 500 m² dont 6 000 m², soit 70 % de la superficie et, à l'abri, s'étendent 38 platanes qui ceignent l'espace.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2028

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2031

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le bien est situé sur une parcelle cadastrée section A, 8^e Div. n° 576/03 appartenant à la Ville de Liège.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Outremeuse



AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie agréable, sûr et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

La place de l'Yser est une place de cœur du quartier historique d'Outremeuse. Inaugurée fin 2017, elle avait été aménagée en préservant en son centre un parking semi-enterré. Une dalle d'environ 2 800 m² émerge au cœur de cet espace public. En périphérie, une plaine de jeux (600 m²) et divers équipements (modules de fitness, mobiliers d'assise, éclairage...) ont en outre été installés.

Un aménagement de plain-pied permettra d'offrir aux habitants d'Outremeuse un lieu apaisé, appropriable et identitaire. Le quartier dispose d'une équipe de quartier présente quotidiennement sur terrain (voir fiche action « projets de quartier ») qui pourra animer le lieu, en collaboration avec les nombreuses associations locales.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 500 000 €

Montant total	1 500 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 500 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Voir fiche projets de quartiers : équipe de quartier composée de 5 ETP animateurs chargés de dynamiser la place avec les associations locales

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 0,6 ETP (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres) pendant deux ans
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,2 ETP (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication) pendant quatre ans
- Agent administratif : 0,05 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,5 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Le pourcentage de la surface aménagée et déminéralisée
- Le processus participatif (comment les habitants ont été impliqués)
- L'avancement technique et administratif (concrétisation du projet)
- La réduction du sentiment d'insécurité (via le questionnaire)

FICHE ACTION 04

Transformation des anciens ateliers Darbrefontaine dans le quartier du Longdoz en un jardin public (rue de Mulhouse)

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le site des anciens ateliers Darbrefontaine, non bâti et situé au cœur du quartier, présente un fort potentiel pour accueillir un jardin public, accessible par les rues Ansiaux, de Mulhouse et de l'Usine. Il est identifié par les habitants et associations locales comme un lieu idéal pour ce type d'aménagement. La Ville souhaite acquérir cette friche industrielle afin de mener des actes de requalification et d'y créer un espace convivial et appropriable par les riverains.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : début 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2029

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Les anciens ateliers Darbrefontaine se trouvent dans le quartier du Longdoz, entre la rue de Mulhouse et la rue Ansiaux. Le projet couvre une superficie de 2 250 m², comprenant plusieurs entrepôts, un bâtiment en ruine ainsi qu'un terrain en friche.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Non

SI NON SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE, JUSTIFIEZ LA PRIORISATION DE CE PROJET :

Depuis l'arrêt des activités dans les années 80, le site s'est progressivement détérioré. Plusieurs projets de reconstruction ont été initiés, sans aboutir. Aujourd'hui le site représente un chancre dévalorisant pour le quartier.

Afin d'engager la requalification des lieux, la Ville de Liège a introduit une demande de reconnaissance d'un périmètre de site à réaménager (SAR) au sens du CoDT. Le site a été reconnu comme SAR en 2023.

Le terrain appartient à un promoteur privé, porteur d'un projet immobilier. Le Département de l'Urbanisme a donc engagé une négociation afin de concilier les deux initiatives : développer un jardin public de taille suffisante, assurer une présence et un contrôle social, tout en intégrant de nouveaux logements en périphérie de l'espace vert.

Ces discussions ont abouti le 6 juin 2025 avec la délivrance, par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, d'un permis d'urbanisme prévoyant :

- la création d'un jardin public de 2 250 m² ;
- l'intégration de ce jardin dans un projet résidentiel comprenant 12 appartements et 3 maisons unifamiliales.

Le promoteur, en accord avec cette démarche, a signé une offre de cession des parcelles concernées pour un prix correspondant à l'estimation de la valeur vénale du bien estimée par un expert immobilier. Enfin, des investigations en matière de dépollution des sols, financées par la PIV-SAR, ont également été menées, préparant l'étude de projet d'aménagement du jardin public.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

En 2017, la Ville de Liège a adopté le programme de redéploiement des espaces publics de qualité (PEPs) visant à améliorer la qualité de vie urbaine en réaffectant certains sites en espaces verts accessibles à tous. Cette étude a mis en évidence un manque d'espaces de détente dans plusieurs quartiers denses, notamment Longdoz et Amercœur.

Le projet énoncé ici répond aux objectifs identifiés ci-dessus et s'inscrit dans le quartier du Longdoz, jugé prioritaire à la lecture de ces documents.

Les quartiers du Longdoz et d'Amercoeur ont été identifiés par l'étude du « PEPs » parmi les quartiers en manque d'espaces verts. De plus, le quartier du Longdoz est situé dans le « coeur métropolitain » identifié par le Projet de Territoire (adopté en février 2024 par le Conseil communal – voir la fiche action 03 « Traduire le Projet de Territoire en Schéma de Développement Communal » dans le volet « Attractivité économique »).

Ce concept vise à considérer le centre-ville comme un périmètre qui s'étend de pied de colline à pied de colline, de part et d'autre de la Meuse. Dès lors, les projets de rénovation et d'aménagement doivent se renforcer en rive droite de la Meuse. Spécifiquement, le « coeur métropolitain » doit, dans ses parties fortement habitées et minéralisées, combler son déficit d'espaces publics de qualité.

Selon le projet de territoire, le quartier du Longdoz, situé dans le périmètre site à réaménager (SAR), revêt un grand potentiel de régénération. Il est intégré dans le secteur historique, hybride et patrimonial. Toute intervention dans ce secteur doit engendrer une amélioration du cadre et des conditions de vie. Le « capital » végétal de ce secteur est également à amplifier pour améliorer l'équilibre écosystémique urbain (rafraîchissement, cycle de l'eau, biodiversité...).

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

- Acquisition : 240 000 € TTC (note : offre de cession déjà signée)
- Démolitions/Dépollution : 500 000 € TTC
- Réaménagement, installation de modules de jeux (180 €/m²) : 420 000 €
- TOTAL : 1 160 000 €

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 160 000 €

Montant total	1 160 000 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 160 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Bureau d'étude sol et suivi de chantier de dépollution

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- 1 agent du Service de l'aménagement du territoire en charge du suivi de l'acquisition, des études de dépollution et des études de projet : 0,2 ETP durant deux ans et demi (2026 à 2028)
- 1 agent du Service de la Gestion des Espaces Publics pour l'étude de projet et le suivi des travaux d'aménagement du jardin public : 0,25 ETP durant deux ans et demi (2027 à 2029)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Signature des actes notariés
- Dépollution d'un terrain de 2 250 m² en cœur de ville
- Création de 2 250 m² d'espaces publics de qualité
- Création de quinze nouveaux logements
- Nombre de nouveaux habitants logés à travers l'opération

FICHE ACTION 05

Rénover les infrastructures sportives : centre sportif de Bressoux

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet consiste en la rénovation énergétique ainsi que la rénovation des vestiaires du centre sportif Ernest Malvoz situé dans le quartier de Bressoux. Au quotidien, c'est au cœur de la vie des quartiers que s'exerce l'action du service public, grâce, entre autres, à la présence d'animatrices et animateurs sportifs qualifiés qui proposent des activités dans les infrastructures publiques de la Ville.

PRIORISATION : 2

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2029





JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le centre sportif Ernest Malvoz se situe Rue Ernest Malvoz 2 à 4020 Bressoux (Cadastre : LIÈGE 21 DIV/ BRESSOUX/ B 0034 F 006) dans le quartier de Bressoux/Droixhe. En matière d'infrastructures sportives, les services de la Ville gèrent au quotidien un ensemble de salles et de complexes sportifs.

Mini-foot, football, basket-ball, tennis de table, escalade, psychomotricité, VTT, base-ball, boxe, natation, badminton, athlétisme, gymnastique, danse, fitness, billard, speedminton, kin-ball, karting, bonker-ball... sont autant de sports au travers desquels la Ville de Liège transmet les valeurs inhérentes au bien vivre ensemble. Parmi ceux-ci, on compte plusieurs halls omnisports répartis sur le territoire de la Ville. Ils représentent de véritables lieux de vie et des éléments centraux de la vie des quartiers.

Les halls omnisports appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'une part, et de garantir la pratique du sport pour tous dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent la réalisation des travaux de rénovation, notamment énergétique. Le centre sportif comprend deux infrastructures : le hall omnisports et la salle polyvalente. Le hall omnisports permet la pratique du mini-foot, du hand-ball, du basket-ball, du volley-ball, du netvolley, du tennis de table, du karaté, du kick-boxing et de divers arts martiaux. Il est entouré de gradins amovibles de 450 places permettant également l'organisation d'événements sportifs d'envergure. La salle polyvalente accueille, quant à elle, diverses activités, comme le chant, la danse africaine, le fitness santé pour les seniors, l'aérobic, le step, la musculation, la relaxation et le karaté.

Le centre sportif s'intègre pleinement dans la vie du quartier et poursuit un objectif de cohésion sociale. Ainsi, dans un souci d'intégration et de valorisation de la vie en communauté, le hall est mis à disposition de la jeunesse locale ou des associations du quartier durant le week-end. En outre, la salle polyvalente accueille les associations de quartier dans leurs diverses activités.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre sportif, les travaux suivants sont prévus :

- afin d'améliorer la performance énergétique globale de l'enveloppe du bâtiment :
 - le remplacement des murs-rideaux en polycarbonate existants (216 m²) situés dans les pignons des façades par de nouveaux murs-rideaux translucides aux performances énergétiques renforcées ;
 - le remplacement de menuiseries extérieures existantes (portes et châssis de fenêtres, 62 m²) par de nouvelles menuiseries extérieures en aluminium aux performances énergétiques renforcées avec vitrage de sécurité ;
 - le remplacement des installations techniques obsolètes dont les chaudières et le placement d'une ventilation hygiénique (système double flux avec récupération à 80 %) ;
 - l'installation des panneaux solaires photovoltaïques sur les plateformes annexes ;
 - l'isolation complémentaire de l'ensemble des toitures (2 570 m²) ;
- afin d'améliorer l'accueil des sportifs, la rénovation des vestiaires (160 m²), y compris les espaces douches ;
- le placement d'une ventilation hygiénique (système double flux avec récupération à 80 %).

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Bressoux/Droixhe

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs



JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Bressoux-Droixhe est un quartier en évolution, avec des dynamiques fortes mais aussi des défis sociaux marqués. Parmi les grands projets structurants développés sur ces quartiers, citons l'arrivée du tram et la création du boulevard urbain, de nouveaux logements et des transformations dans le commerce local. Si ces changements peuvent améliorer le cadre de vie, ils risquent aussi parfois d'amplifier les inégalités si les populations les plus fragiles ne sont pas pleinement incluses dans le développement de leurs espaces de vie. Il s'agit dès lors d'un des enjeux majeurs poursuivis par ce projet de rénovation en cœur de quartier. Le diagnostic social local révèle en outre un besoin spécifique d'inclusion des jeunes, avec comme levier particulier la pratique du sport.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	790 000 €

Montant total	790 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	790 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Pour l'animation et l'occupation sur site, voir la fiche action 01 « Mise en œuvre des projets de quartiers » dans le volet « Transversal »

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Clubs occupants
- Associations partenaires
- animateurs socio-sportifs de la Ville de Liège

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- m² de toiture rénovée
- Nombre de clubs fréquentant le hall
- Nombre d'activités organisées par les équipes d'animateurs sportifs de la Ville

FICHE ACTION 06

Rénover les infrastructures collectives de la Plaine de Cointe

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le Complexe sportif de la Plaine de Cointe dispose d'aires extérieures sportives accessibles en libre-service au grand public, aux écoles et aux clubs sportifs. Cette structure existe depuis 1950 et a la particularité d'être un lieu fédérateur de par sa localisation sur les hauteurs de la ville.

Le projet vise le remplacement du revêtement des aires de sports (piste et terrains), la rénovation de la plaine de jeux et la requalification de cheminements et d'équipements y attenants (gradins, éclairage...). Ces interventions s'inscriront dans une réflexion globale pour assurer leur juste intégration dans un contexte élargi (végétalisation, accessibilité, gestion des accès...).

Ainsi, une piste d'athlétisme d'une longueur de 350 m en cendrée, un terrain de football en gazon naturel agréé pour les compétitions régionales, un terrain de basket, un terrain de volley, un terrain multisports (basket, mini-foot, handball) et deux terrains de tennis, ainsi qu'une aire de jeux multi-âge composent l'ensemble du site.

Tous les terrains multisports ont un revêtement en caoutchouc synthétique (EPDM), détérioré au fil du temps, laissant apparaître de nombreuses zones en hydrocarboné et présentant des aires sportives défaillantes, ne répondant plus aux normes des fédérations sportives.

Outre son revêtement non conforme pour l'organisation de compétitions, la piste d'athlétisme présente également un drainage déficient avec pour conséquences de larges zones inondées par temps de pluie. Malgré son aspect vétuste, le site est malgré tout très fréquenté par un large public.

PRIORISATION : 2

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le bien est situé aux abords immédiats du parc de Cointe, entre le Boulevard Kleyer et la rue de Bourgogne. Il est implanté sur le domaine public de la Ville de Liège aux parcelles cadastrées suivantes :

- LIÈGE 4 DIV, Section C, parcelle n°479/A
- LIÈGE 4 DIV, Section C, parcelle n°481/H
- LIÈGE 4 DIV, Section C, parcelle n°482/A
- LIÈGE 27 DIV/OUGRÉE 1 DIV, Section A, parcelle n°395/B

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Non

SI NON SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE, JUSTIFIEZ LA PRIORISATION DE CE PROJET :

Les revêtements tant de la piste d'athlétisme que des terrains de sport présentent de nombreux défauts. Ce constat vaut également pour la surface en gazon naturel du terrain de football ainsi que les équipements et infrastructures y attenants et devant répondre aux normes des fédérations sportives.

L'aire de jeux implantée sur le site nécessite aussi une requalification en regard de la vétusté de certains de ses équipements, de la qualité défaillante des revêtements et de son intégration générale dans le parc. Les cheminements, les équipements (gradins, bancs, tables, éclairage...) et les interfaces entre les différentes aires de sports et de jeux nécessitent également d'être requalifiés dans une réflexion globale.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

**JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :**

Le site exceptionnel de la plaine des sports de Cointe et l'état général des revêtements et des infrastructures justifient la requalification en profondeur des différentes aires sportives et ludiques dans une réflexion d'ensemble.

Le Projet est en cohérence avec les objectifs de la PDU :

- cohésion sociale : favoriser la rencontre, la mixité et l'inclusion à travers le sport ;
- amélioration du cadre de vie : transformer un espace dégradé en lieu attractif, sûr et convivial ;
- promotion de la santé : encourager l'activité physique accessible à tous ;
- durabilité urbaine : rénovation éco-responsable et valorisation d'un espace vert.

Implanté au centre du quartier de Cointe, dans un vaste parc arboré, le complexe représente un vaste lieu de rencontres et d'échanges pour les citoyens de tous âges, favorisant également l'inclusion sociale. Il a une réelle fonction de maillage urbain et social.

En outre, grâce à un réseau efficient de transports en commun (proximité de la gare des Guillemains et bus fréquents) desservant le site, la présence d'aires extérieures sportives accessibles à tous encourage un mode de vie actif, participant ainsi à une amélioration de la santé physique et mentale (réduction du stress) de chacun.

L'équipement rénové pourra accueillir des événements sportifs, inter-écoles ou inter-quartiers, renforçant le sentiment d'appartenance à la Ville.

En termes de fréquentation du grand public, le site enregistre une fréquentation moyenne journalière d'environ 100 personnes, avec des pics largement supérieurs les jours de beau temps.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 300 000 € TVAC
Montant total	1 300 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

(Le montant annoncé concerne l'ensemble des installations : terrains de sport, piste d'athlétisme, abords et plaine de jeux. Un phasage des interventions est envisageable.)

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 300 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subventionnée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Voir Fiche Projets de quartiers, prise en charge par PDU des animateurs sur site

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 1 ETP pendant un an (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres)
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,4 ETP pendant deux ans (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication)
- Agent administratif : 0,2 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,4 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- m² de toiture rénovée
- Nombre de clubs fréquentant le hall
- Nombre d'activités organisées par les équipes d'animateurs sportifs de la Ville

FICHE ACTION 07

Créer une plaine de jeux et des infrastructures sportives dans le nouveau parc de Fontainebleau

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le quartier Sainte-Marguerite où se trouve le parc de Fontainebleau est dense et en transformation urbaine. Les familles, enfants et jeunes disposent de peu d'espaces sécurisés et adaptés pour jouer et pratiquer une activité sportive libre. Les infrastructures actuelles sont limitées, souvent vieillissantes, et ne répondent pas à la demande croissante d'espaces extérieurs de qualité, sécurisés, accessibles et gratuits.

Le projet s'intègre dans le projet global de requalification de Fontainebleau et vise la création d'aires de jeux et d'infrastructures sportives en différents endroits du parc. Il s'agit de compléter les investissements à réaliser dans le cadre de la programmation FEDER actuelle.

PRIORISATION : 2

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026 (Permis d'urbanisme, lié au projet busway)

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030 (2029 = fin du subside FEDER)

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le projet est mis en œuvre sur 2 parcelles cadastrées section D, 2^e Div. n° 154S et n° 65/02N appartenant au domaine privé de la Ville de Liège.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Sainte-Marguerite

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux
- Offrir un cadre de vie de qualité, sûr et accessible
- Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain
- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs



JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Le quartier Sainte-Marguerite est identifié comme prioritaire par les autorités communales et régionales depuis 1996 et sa reconnaissance en tant que « zones d'initiatives privilégiées – quartier d'initiative » (ZIP-QI)

La mise à jour de son projet de quartier (2015-2030) vise en priorité la cicatrization de la césure occasionnée par la voie rapide de Fontainebleau pour répondre aux enjeux de rénovation urbaine du quartier, tels que repris dans ses axes 1 (opération 2 et 3) et 2 (opération 8). En particulier, l'opération A1-3 « Fontainebleau, création d'un équipement de rayonnement supralocal dédié aux sports et aux loisirs » établit la nécessité de créer une polarité d'activités sportives et récréatives capables de toucher un public large à l'échelle de l'agglomération.

La création d'aires de jeux et d'infrastructures sportives en différents endroits du parc situé à la croisée de différents quartiers (objet de la présente fiche) complètera avantageusement les importantes opérations de réaménagement menées par la Ville de Liège et l'OTW sur base de fonds mixtes (FEDER/SPW-Busway). Ces équipements ludiques et sportifs tels que modules de jeux, terrains multisports, aire de glisse ou street-workout seront intégrés au projet global et permettront d'amplifier l'attrait et le rayonnement de ce parc. Ils seront accompagnés de mobiliers d'assise (bancs, gradins, tables de pique-nique...).

En sus de l'équipement du futur parc, cet investissement intègre une démarche de valorisation artistique et patrimoniale ambitieuse : démarche artistique associée aux revêtements des aires de jeux et de sports créées, valorisation des œuvres et monuments existants ou création d'une œuvre intégrée évoquant les caractères forts du site (anciens charbonnages, histoire ouvrière, du passage de la Légia, colline de Naniot...).

L'ambition vise donc à faire de ce futur parc une polarité équipée, dotée d'un haut niveau d'attractivité par ses infrastructures, tout en contribuant à redonner une image forte et valorisante de Sainte-Marguerite via le réaménagement qualitatif de sa plus grande blessure.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	1 000 000 €
FEDER-Ville	11 147 018 €
Montant total	12 147 018 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	8,2 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	1 000 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Voir la fiche action 01 « Mise en œuvre des projets de quartiers » dans le volet « Transversal »

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 0,6 ETP (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres) pendant deux ans
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,2 ETP (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication) pendant quatre ans
- Agent administratif : 0,05 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,15 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Superficie aménagée (m² de plaine de jeux, zone street-workout, espaces verts valorisés)
- Respect des délais
- Nombre et type d'équipements installés (modules de jeux, agrès sportifs, bancs, zones de repos...)
- Nombre de visiteurs du parc (comptage automatique ou estimations)
- Taux d'utilisation des équipements (heures de fréquentation observées, pics d'usage)
- Perception de sécurité et de bien-être (enquêtes auprès des habitants)

FICHE ACTION 08

Réaménager le parc d'Avroy et la piste des bus

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet vise la rénovation globale du parc dans ses différentes composantes. Le parc d'Avroy constitue un des parcs emblématiques de la Ville de Liège, situé en centre-ville, au cœur du quartier Avroy-Guillemins. Le parc accueille de nombreux événements et manifestations dont la Foire d'octobre. Ces occupations génèrent des dégradations conséquentes et récurrentes au niveau des cheminements et de leurs abords. Ces cheminements doivent être requalifiés pour assurer leur stabilité et leur pérennité, tout en s'intégrant dans ce parc de style paysager. Les cheminements s'accompagnent également d'un éclairage public devenu vétuste et énergivore.

PRIORISATION : 3

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

Le parc est situé en centre-ville et s'étend de Blondin à Charlemagne, entre l'avenue Rogier et le boulevard d'Avroy. Le parc est principalement situé en domaine public de la Ville de Liège (parcelle cadastrée). Il comprend également une parcelle cadastrée propriété de l'État belge (Monument national à la Résistance), un bâtiment dédié à l'Horeca et à la culture ainsi qu'un kiosque.

La bande des bus située en limite ouest du parc est reprise dans l'espace public de la Ville de Liège en parcelle non cadastrée.

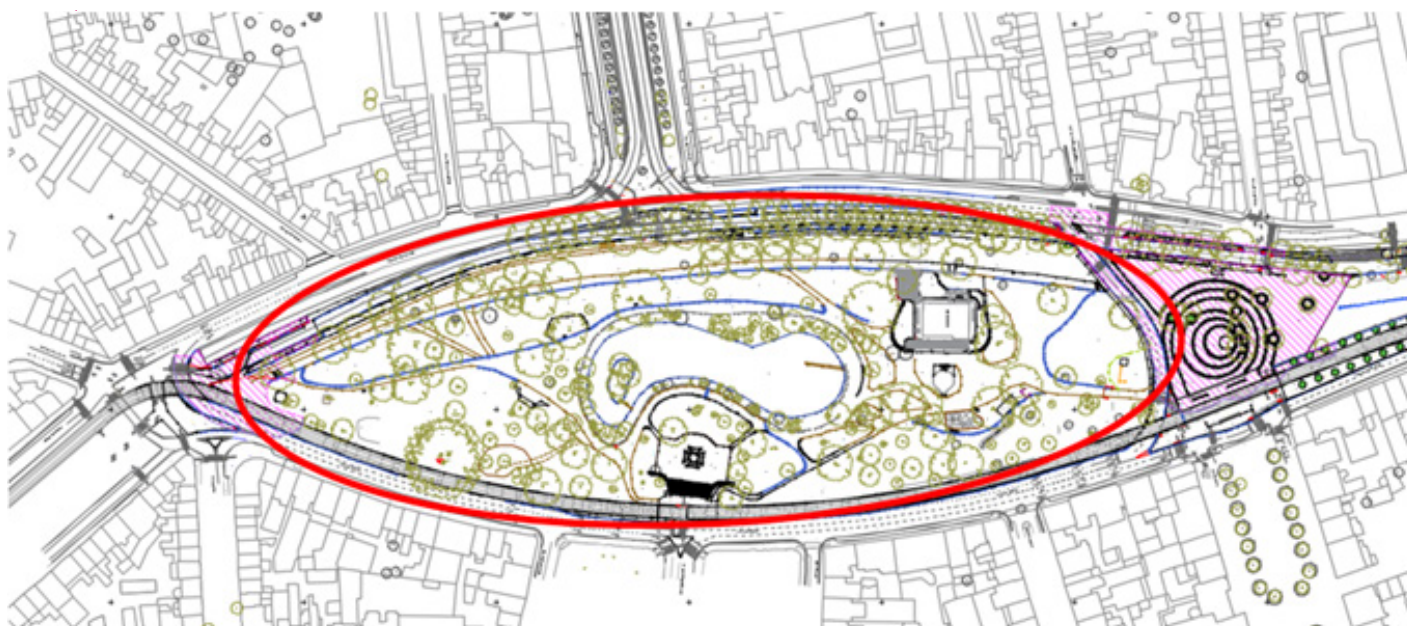
Parcelles cadastrées :

- 5^{ème} Division, Section B, parcelle n°218/02 – Ville de Liège (Parc)
- 5^{ème} Division, Section B, parcelle n° 217/02 – État belge et Régie des Bâtiments (Monument)
- 5^{ème} Division, Section B, parcelle n° 476/04C – Ville de Liège (Musée, commerce)

Le parc, d'une surface d'environ 55 000 m², a été créé suivant le style des parcs paysagers de la fin du 19^{ème} siècle. Implanté en creux entre l'avenue Rogier et le boulevard d'Avroy, il offre de longues promenades sinueuses en bordure du plan d'eau. Dans sa longueur, une large allée piétonne parcourt le parc joignant la gare des Guillemins à l'hyper-centre de Liège. Des cheminements permettent de rejoindre le pont Albert 1^{er} vers Outremeuse ou le quartier du Jardin Botanique vers le Laveu.

La composition végétale se distingue principalement par son cadre arboré implanté en bouquets dans de larges surfaces engazonnées ou en alignements en bordure du parc et de l'allée principale. Le parc compte une vingtaine d'arbres ou de groupes d'arbres remarquables.

Outre l'étang orné d'une rocaille et animé d'un jet d'eau, le parc accueille plusieurs équipements (plaine de jeux, mobilier, éclairage public...), une série de stèles et le Monument national à la Résistance, un kiosque et un bâtiment dédié à la culture et à l'HoReCa.



SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Centre-ville

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

L'arrivée du tram et la réorganisation des lignes de bus sur le territoire de la Ville de Liège ont induit des modifications d'accès au parc. Aux abords du parc d'Avroy, cette réorganisation se concrétise par la suppression de la bande dédiée aux bus côté ouest, libérant une surface à requalifier en vue de son intégration harmonieuse au site.

À l'instar d'autres parcs de la Ville de Liège, le patrimoine arboré subit une rapide dégradation de son état sanitaire. Ce constat s'appuie sur des contrôles réguliers. L'étang, élément paysager central du parc, se couvre de façon récurrente d'algues et de lentilles d'eau indicateurs d'un déséquilibre dans son biotope.

La rénovation complète vise à rendre au site le statut de parc emblématique de la Ville, attractif et accessible pour tous, tout en l'intégrant à la chaîne des parcs tels que le Jardin Botanique et le parc de la Boverie à proximité. La rénovation permettra d'assurer la praticabilité des cheminements (axes traversants et chemins de promenade) en lien avec l'usage du parc, agrémenté sur son parcours nocturne d'un éclairage moderne. Son renouvellement accompagnera la requalification des accès et sa modernisation vise l'intégration des technologies actuelles plus efficaces et adaptées au contexte de parc.

En lien direct avec les cheminements, les accès au parc doivent être reconfigurés pour assurer le bon fonctionnement du parc pour les différents usagers. La gestion des accès doit également permettre de limiter la circulation uniquement aux véhicules de services et aux livraisons. Le projet vise à intégrer l'ancienne bande des bus au parc, comme une continuité de celui-ci tout en mettant l'accent sur la mobilité douce. Il a également pour objectif d'améliorer les éléments existants en intégrant la plaine de

jeux dans son environnement et en requalifiant les abords du kioske et du Trinkhall. L'amélioration de la qualité des eaux de l'étang et la volonté d'assurer la préservation et la régénération du patrimoine arboré en lien avec le Plan Canopée de la Ville de Liège font partie également des objectifs de la fiche.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	2 000 000 €
Montant total	2 000 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	2 000 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

¹% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Voir la fiche Projets de quartiers. Animation de cet espace par des animateurs financés par la PDU

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 1,5 ETP pendant 2 ans (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres)
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,6 ETP pendant 4 ans (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication)
- Agent administratif : 0,4 ETP pendant 2 ans (Elaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,5 ETP pendant 2 ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Pourcentage de la surface aménagée et déminéralisée
- Etat d'avancement
- Réception des travaux



VOLET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

3 FICHES ACTION

- **3 PROJETS D'INVESTISSEMENT**

FICHE ACTION 01

Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : place Xavier-Neujean

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Réaménagement de la place, depuis le boulevard de la Sauvenière, jusqu'à la rue Hamal.

La place deviendra entièrement piétonne, l'objectif étant de développer un cœur de ville vert, animé, multifonctionnel et apaisé.



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La place est située en plein centre-ville de Liège, entre la place de la Cathédrale et la place de l'Opéra.

Elle se situe en zone d'habitat au plan de secteur de Liège, adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional wallon, en date du 26 novembre 1987.

La presque totalité de la place est située en domaine public non cadastré et appartient à la Ville de Liège. Toutefois, quatre petites parcelles appartiennent à la Cité Miroir, au Cinéma Sauvenière et à la banque BNP qu'il est nécessaire de réaménager pour une cohérence d'ensemble (gestion des niveaux et continuité des matériaux).

Parcelle 1	Liège	3 DIV	A	1047G	Cité Miroir
Parcelle 2	Liège	3 DIV	A	1046T	Cinéma Sauvenière
Parcelle 3	Liège	3 DIV	A	1043R	Banque BNP
Parcelle 4	Liège	3 DIV	A	1041K	Banque BNP

La place se situe dans un périmètre de protection (église Saint-Jean et ensemble de tilleuls sur la place).

La superficie totale de la place est d' environ 6 740 m²

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Centre-ville

Ce projet a été étudié en lien étroit avec le pourtour de l'Opéra jointif.

Végétalisation du cœur de ville

Un des objectifs principaux du projet est de déminéraliser une grande partie du sol grâce à la disposition de grandes zones plantées (parterres / tour d'arbres) tout en conservant la part la part de minéralité nécessaire à ces espaces de l'hypercentre.

Extension du piétonnier

Ce projet est une opportunité unique d'étendre le périmètre du piétonnier du centre-ville et de donner à ces espaces publics une certaine cohérence d'ensemble (uniformisation des matériaux, des types de plantations, du mobilier urbain ...). Ces transformations permettront des usages multiples : places, parvis, drèves, terrasses, aires de jeux, salons urbains, événements...

La place est dédiée aux piétons, aux modes doux et aux différentes utilisations de l'espace urbain.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Actuellement, la place Xavier-NeuJean fonctionne essentiellement comme un axe reliant le boulevard de la Sauvenière au pourtour de l'Opéra, emprunté par les véhicules.

L'espace de la place s'ouvre sur un carré délimité par des tilleuls, en face du complexe de la Cité Miroir/ Reflektor et de l'église Saint-Jean. Il est occupé par quelques bancs et d'autres équipements urbains, implantés sans grande cohérence d'ensemble.

Les abords de ce quadrilatère sont occupés par quelques places de parkings en pied d'immeuble ou encore quelques terrasses HoReCa.

Aujourd'hui, des événements musicaux et divers marchés locaux se déroulent sur la place. Malgré le peu d'aménagements qualitatifs, elle offre de nombreux atouts, dont il faut tirer profit.

L'objectif du projet est de rendre l'espace complètement piéton, de végétaliser le cœur de ville et de créer des espaces de qualité, appropriables par tous.

LA PLACE XAVIER-NEUJEAN – Singularité et quotidien

Un espace dedans et en dehors : l'espace défini par la place et la rue Xavier est un lieu spécifique dans la ville, entre le Carré et le boulevard de la Sauvenière, entre la place Saint-Lambert et le quartier de Jonfosse.

Un espace multiple : quiétude en journée à l'abri des vieux tilleuls, au pied de la Collégiale et de la Cité Miroir, animation en soirée assurée par les restaurants, salles de concert et de cinéma, vie de quartier développée par les commerces de proximité et l'école Saint-Jean.

Un espace habité au quotidien : l'espace NeuJean est un lieu habité dans l'hypercentre. L'enjeu de la cohabitation est de proposer des espaces et des lieux destinés aux habitants – en particulier des espaces verts de fraîcheur – tout en permettant le déploiement de la vie urbaine à ses justes échelles.

Les équipements culturels et la vie nocturne : la répartition des équipements métropolitains, urbains et de quartier dans l'espace permet d'envisager un séquençage et un enchaînement de parvis dédiés aux activités culturelles, éducatives et commerciales.

La proximité du Carré doit être intégrée en termes de gestion en proposant des espaces et matériaux robustes et faciles d'entretien. Par ailleurs, le fait que le quartier soit habité permet d'assurer un certain contrôle social.

Avec le Projet NeuJean, il s'agit aussi de compléter le projet infrastructurel de mobilité du tram dans le centre-ville par des espaces publics flexibles, multiples, conviviaux, plantés, déminéralisés et ombragés afin de répondre aux objectifs sociaux et climatiques de notre époque.

Le projet a également intégré un large volet de participation citoyenne, menée par Citytools, avec des rencontres des organismes riverains, une grande enquête en ligne, une exposition interactive sur site...

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? OUI

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	3 600 000 €
Montant total	3 600 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	3 600 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidee par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- 1 auteur de projet externe (Bureau Baumans & Deffet Architecture et Urbanisme et Bureau d'Etudes Greisch) : 1 ETP de 2025 à 2030

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 0,2 ETP pendant deux ans (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres)
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,2 ETP pendant cinq ans (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication)
- Agent administratif : 0,05 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,5 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Pourcentage de la surface aménagée et déminéralisée
- État d'avancement
- Réception des travaux

FICHE ACTION 02

Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : rénovation de la dalle de la Cité administrative et de la rue du Pont

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit d'aménager une esplanade de qualité, en lieu et place de la partie hors sol du parking de la Cité administrative. La nouvelle esplanade sera bordée de rues piétonnisées. L'ensemble sera végétalisé, selon les contraintes existantes, et aménagé afin de devenir un nouvel espace urbain appropriable par tous.



PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2028

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

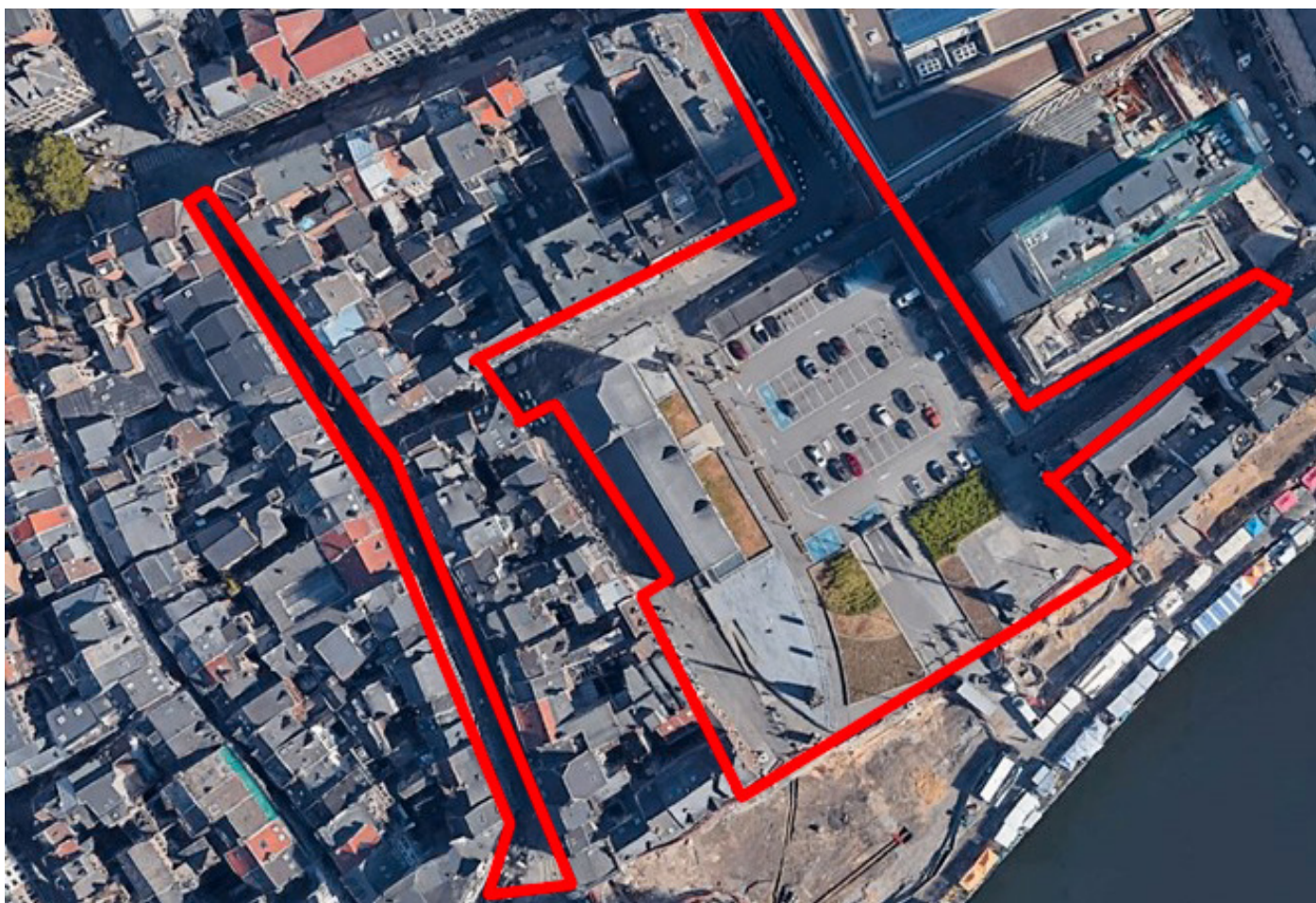
ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

le site occupe une position centrale et stratégique : en bord de Meuse – face au quartier d'Outremeuse (autre quartier prioritaire) – à l'articulation de l'hypercentre commerçant de la place de la Cathédrale, de la place Saint-Lambert et du pôle historique et culturel de Féronstrée.

Il se compose d'espaces en domaine public (Potiérue, rue de la Boucherie, rue de la Halle, rue de la Goffe), et d'une parcelle cadastrée, appartenant à la Ville de Liège (dalle existante du parking : Liège Division 10, section C, n°1024/02).

Le site est un pôle de centralité pour les citoyens car il jouxte la Cité administrative et tous ses services fréquentés par les Liégeois.

La rue du Pont, jointive du site, est ajoutée à l'étude, dans un objectif de prolongation du piétonnier. L'ensemble est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Liège, adopté par Arrêté du Gouvernement wallon, en date du 26 novembre 1987.



Gestion des niveaux et continuité des matériaux.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : Centre-ville

Le réaménagement de ce site implique de nombreux défis :

- reconnecter le site avec les coteaux et le fleuve ;
- asseoir son rayonnement et créer les conditions de désenclavement de ce morceau de territoire aujourd'hui isolé : recréer des itinéraires piétons agréables, fonctionnels et sécurisants à travers le quartier pour relier les pôles commerciaux des places de la Cathédrale et Saint-Lambert, la gare des bus, le quartier des musées, le parc Saint-Léonard et Outremeuse ;
- revoir en profondeur les abords de la Cité, le tram initie la restauration du partage de l'espace public entre usagers multiples : l'automobiliste, le transport en commun, le cycliste et le piéton ;
- mettre en évidence et tisser des liens entre la force et la singularité du projet moderniste du bâtiment de la Cité, fraîchement rénové, et les couches antérieures de l'histoire urbaine de la ville de Liège ;
- végétaliser et désimperméabiliser partiellement la dalle de la Cité administrative dans un quartier peu fourni en espaces verts.

L'enjeu est la réalisation d'un espace public de qualité sur la dalle du parking et au sein d'un périmètre élargi.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Bien que les abords immédiats de la Cité administrative aient été requalifiés, des discontinuités urbaines fortes existent encore aujourd'hui. Pour ancrer la Cité Administrative dans le tissu urbain et assurer sa bonne accessibilité, il est nécessaire d'aménager les espaces publics adjacents :

- libérer la dalle supérieure de l'automobile, afin d'y créer une esplanade ;
- repenser et rationaliser les accès au parking souterrain et au tracé du tram afin d'atténuer la césure vers la Meuse ;
- revoir la configuration des rues adjacentes, en ce compris la rue du Pont, afin d'étendre le piétonnier et d'améliorer la qualité de l'espace-rue dans le quartier ;
- revoir les abords à l'avant du bâtiment de la Halle aux Viandes qui bloquent les flux piétons ;
- l'esplanade doit devenir un lieu connecté, attractif et de qualité ; un espace privilégié accessible à un public élargi.

Cette étude de la reconfiguration en surface est menée conjointement avec le réaménagement des parkings en sous-sol, à charge d'Interparking.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? OUI

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	3 750 000 € TVAC

Montant total	3 750 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	3 750 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Un auteur de projet externe (Bureau Baumans & Deffet Architecture et Urbanisme, Bureau d'Architecture Canevas et Bureau d'Etudes Greisch) : 1 ETP de 2025 à 2030

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Agent technique en chef (bureau d'études) : 0,2 ETP pendant deux ans (réalisation des études, plans, métrés, cahier des charges, analyse des offres)
- Attaché spécifique (bureau d'études) : 0,2 ETP pendant cinq ans (supervision des études et contrôle des documents d'adjudication)
- Agent administratif : 0,05 ETP pendant deux ans (élaboration des clauses administratives, mise en adjudication et suivi des marchés publics, suivi comptable des chantiers)
- Agent technique en chef (surveillant de chantier) : 0,5 ETP pendant deux ans (contrôle d'exécution sur site, analyse des fiches techniques, aspect sécurité, contacts avec les riverains, contrôle des états d'avancement, réceptions)

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Pourcentage de la surface aménagée et déminéralisée
- État d'avancement
- Réception des travaux

FICHE ACTION 03

Traduire le « Projet de Territoire » en Schéma de Développement Communal (SDC)

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Élaboration du Schéma de Développement Communal à partir du Projet de Territoire.

En 2024, en Wallonie, l'aménagement du territoire a connu de grandes réformes dites « d'optimisation spatiale », comprenant la réforme du CoDT et l'adoption du SDT « optimisation spatiale ». La Région wallonne invite à présent les Villes et Communes à réaliser d'ici 2030 leur propre schéma de développement communal afin de préciser et d'affiner les prescriptions wallonnes avant 2030.

PRIORISATION : 2

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2026 – passation des marchés

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : fin 2029 – avant la fin de la mandature communale

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

La subvention est demandée pour la réalisation du Projet de SDC accompagné de son RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales) tels que prescrits par le CoDT et portant sur l'ensemble du territoire communal.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : L'ensemble du territoire communal

Le Schéma de Développement Communal permettra :

- d'assurer la continuité entre les attentes régionales en matière d'outil d'aménagement du territoire et le travail conséquent déjà engagé par la Ville. Le SDC permettra de définir un cadre réglementaire fixant le contour précis des centralités ainsi que les normes d'urbanisation, de production de logements, de protection et de développement d'espaces verts, d'activités visant à renforcer l'attractivité et l'habitabilité du territoire ;
- d'apporter des évolutions essentielles en développant les thématiques transversales comme la mobilité et l'espace public, le développement du commerce ainsi que le développement de la nature et de la biodiversité ;
- d'innover en étudiant sur l'ensemble du territoire la question du développement économique d'un point de vue territorial, de l'énergie et de la résilience climatique

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Offrir un réseau d'espaces publics et d'espaces verts
- Créer des communes à caractère urbain intelligentes

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Le SDC est un outil structurant et mobilisateur pour l'action communale et l'ensemble des forces vives qui mènent des actions ou des investissements sur le territoire communal. Ce document fournit une vision de développement mais également un cadre d'analyse transversal et partagé, pour orienter et guider les projets sur le territoire, ainsi qu'un outil de mise en œuvre des politiques communales.

Entre 2020 et 2024, la Ville a lancé d'initiative un travail conséquent autour d'un document cadre intitulé « Projet de territoire ». Ce document, co-construit avec la population, a été adopté en février 2024 par le Conseil communal. Il offre une vision d'aménagement et de développement cohérente autour de 3 options fortes :

- « Liège ville fertile » qui préconise la préservation de 2 000 ha de nature et la création d'une chaîne des parcs afin renforcer la qualité de vie, l'attractivité et la résilience du territoire communal ;
- « Liège, ville des courtes distances » qui préconise d'accueillir les investissements dans les lieux les plus propices, bien desservis en transport en commun et dans une logique de reconstruction de la ville sur la ville ;
- « Liège, ville fleuve » qui met les vallées au cœur de la réflexion stratégique comme lieux propices pour les futurs développements mais aussi lieux d'intervention prioritaires afin de renforcer l'habitabilité et la résilience de ces morceaux de territoire.

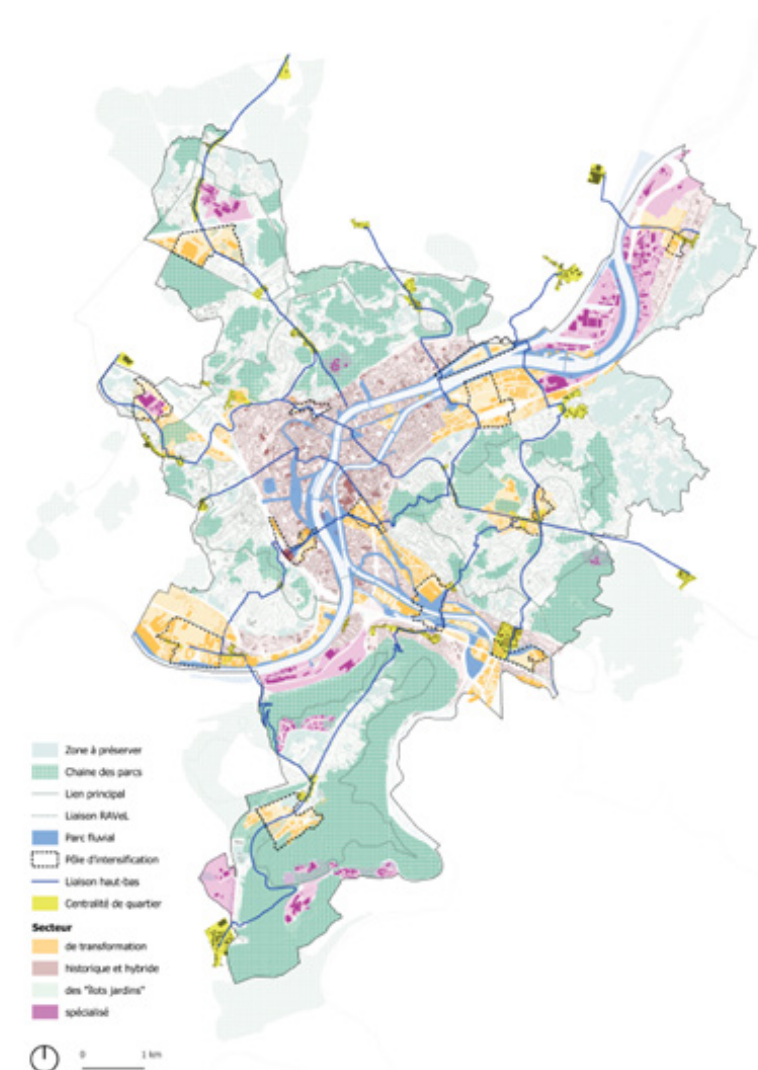
Le Projet de territoire doit à présent être complété et traduit dans la version préconisée par le CoDT afin de devenir un Schéma de Développement Communal tel qu'attendu par la Région.

Le SDC participe d'une gestion intelligente et intégrée du territoire communal. Il permettra d'accompagner les porteurs de projets et d'aider les autorités en cadrant les analyses et la prise de décision grâce à une vision spatialisée et multi-sectorielle du développement urbain. C'est un catalyseur de développement urbain et de régénération urbaine. Dans ce cadre, il doit être largement partagé avec l'ensemble des acteurs de la ville. C'est pourquoi, un moment spécifique sera consacré à la présentation des résultats lors de l'enquête publique.

Enfin, l'élaboration du SDC de Liège sera facilitée, et réalisée à coût limité, grâce au Projet de Territoire existant :

- qui détermine déjà les grandes orientations et objectifs territoriaux ;
- qui a permis à l'administration communale de développer des connaissances et des compétences utiles ; les services communaux seront donc contributeurs et acteurs pour l'élaboration du document ;
- qui s'appuie sur les attentes et besoins exprimés par les citoyens et les acteurs de la Fabrique de la ville.

Comme défini dans le CoDT, l'élaboration d'un SDC nécessite le recours à un auteur de projet agréé et l'élaboration d'un rapport d'incidences environnementales.



La structure territoriale du Projet de territoire de Liège : carte de synthèse
©Ville de Liège

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? OUI

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	100 000 €
Ville de Liège (fond propres)	
Subsides régionaux	91 000 €

Montant total	191 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	100 000 €	100 %
Frais de fonctionnement	0 €	0 %
Frais de personnel	0 €	0 %

% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Attachés spécifiques (1,5 ETP) de 2026 à 2029 : réalisation des documents sous la supervision du bureau expert
- Agent technique (0,5 ETP) de 2026 à 2029 : réalisation des supports cartographiques et des données nécessaires

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Réception d'une analyse contextuelle multithématique du territoire et identification des enjeux ;
- Réception d'une structure territoriale devant guider l'urbanisation et reconnue par le CoDT ;
- Réception d'une carte de mise en œuvre précisant les recommandations guidant les projets sur l'ensemble des thématiques ;
- Organisation d'un moment participatif autour des résultats et dans le cadre de l'enquête publique ;
- Réception du RIE.

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE DE LIÈGE



Liège ville fertile

1. La sanctuarisation de nos terres agricoles ou naturelles
2. La création d'une chaîne de parcs à l'échelle de la ville
3. La transformation de l'existant : un urbanisme de la ressource



Liège ville des courtes distances

4. L'intensification urbaine autour des «hubs de centralités»
5. L'aménagement de «versants climatiques», entre vallées et plateaux
6. La mise en place d'un maillage d'espaces publics de proximité



Liège ville fleuve

7. Le développement de l'offre nouvelle dans les vallées
8. La réduction de l'emprise dédiée à la voiture sur les berges
9. La désimperméabilisation et la renaturation de notre sol

EXPOSITION « VIVRE LIÈGE DEMAIN » DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE



« Vivre Liège demain », une exposition conçue et réalisée par Atelier Blink – NN Studio ©Ville de Liège, 2023





VOLET TRANVERSAL

2 FICHES ACTION

- **2 PROJETS DE FONCTIONNEMENT**

FICHE ACTION 01

Mise en œuvre des projets de quartiers

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre des projets participatifs de quartiers réalisés en collaboration et en coproduction avec les habitants. Cette action est transversale avec chaque fiche action de la PDU.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE : l'ensemble du territoire communal.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : Oui

SI OUI, LEQUEL : L'ensemble du territoire communal

Cette initiative particulière est basée sur la collaboration et la coconstruction avec les habitants et les forces vives et est réalisée à l'échelle globale de la Ville de Liège, comme cela a été le cas pour « Liège 2030 ».

Les habitants des quartiers, via leurs comités ainsi que les forces vives, ont la possibilité de solliciter des agents de développement locaux (ADL) afin de promouvoir des projets spécifiques qui peuvent être portés à la connaissance de l'autorité publique et, le cas échéant, de voir leurs projets réalisés en collaboration avec les animateurs. En outre, une attention particulière est portée sur certains quartiers définis comme prioritaires par l'autorité fédérale.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible
- Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Si le PST et « Liège 2030 » présentent une action « macro-globale » sur le territoire communal, les projets de quartiers en sont une version « micro » puisque depuis 2002, grâce à la Politique des Grandes Villes, ce sont plus de 1 000 projets qui ont été réalisés dans les quartiers. C'est sur base d'un diagnostic social local que ces actions sont menées par des équipes de terrain, en coconstruction avec les habitants et les forces vives. Une méthodologie spécifique et identique est appliquée dans tous les quartiers et cinq thématiques transversales privilégiées ont été définies sur base des objectifs de la Région wallonne :

- Insertion socio professionnelle
- Droit des personnes : éducation permanente
- Vivre ensemble/cohésion sociale
- Solidarité et aide alimentaire
- Accès au logement pour tous

Une application informatique spécifique a de plus été créée dans le cadre des actions de la PDU. L'application E-Proximité a désormais pour but d'aider les agents à gérer l'organisation des activités du service. Cette aide consiste en un support à la rédaction du projet d'activité, ce suivant un canevas relatant d'items prédéfinis tels que : un calendrier d'activités, un état des lieux des ressources nécessaires à leur réalisation (demande de matériel, planning des agents...), un suivi des tâches...

Enfin, une attention particulière est réservée à l'utilisation des espaces publics, par les habitants, en lien avec ceux définis dans les fiches actions - mais aussi aux nouveaux sites d'occupation potentiels.

La prise en charge du salaire des animateurs composant les équipes de quartiers est aussi sollicitée dans le cadre de cette fiche.

Plusieurs quartiers de Liège réclament une attention et une intervention spécifiques du pouvoir communal parce qu'ils présentent, à l'analyse des diagnostics sociaux locaux, des difficultés socio-économiques particulières. Il s'agit de l'hyper-centre, Outremeuse, Amercœur, Bressoux-Droixhe, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard et Burenville. De nombreuses interventions sont dès lors sollicitées via la Perspective de Développement Urbain, au sein du présent programme pluriannuel.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDs SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? Oui

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	8 031 614 €

Montant total	8 031 614 € HTVA
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	0 €	0 %
Frais de fonctionnement	581 614 €	8 %
Frais de personnel	7 450 000 €	92 %

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- 1 ETP chef de bureau
- 15 ETP gradués spécifiques animateurs de quartiers (16 unités de 2025 à 2030)

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Un directeur, coordinateur, général du dispositif PDU
- Un comptable périphérique « Politique des Grandes Villes »

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- la Déclaration de Politique communale ;
- les projets plébiscités par les citoyens dans le cadre de la consultation « Liège 2030 » menée de juin à juillet 2025 et traduits en actions dans le PST de la législature 2024-2030 ;
- le nombre d'actions réalisées chaque année depuis le financement « Grandes Villes » ;
- les rapports hebdomadaires et les diagnostics locaux réalisés et actualisés par les agents de terrain
- les enquêtes menées périodiquement auprès des habitants et forces vives avec lesquels les agents (dont le salaire est financé par la subvention PDU) rentrent en contact direct et quotidien, du fait de leur présence dans les quartiers (identifiés comme prioritaires dans le présent programme de la PDU) ;
- le nombre de participants à toutes les activités proposées par les agents de terrain.

FICHE ACTION 02

Mise en œuvre de « Liège 2030 » et budget participatif

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste en la mise en œuvre d'une démarche stratégique de consultation citoyenne et de suivi de celle-ci à l'échelle du territoire, par le biais d'une plateforme digitale offrant différents outils de participation : appels à idées, questions-réponses, signalement citoyens, questionnaires ou encore votations citoyennes. L'objectif est d'associer les habitants à une série de réflexions, de diagnostics et de prospectives à l'échelle du territoire. Il s'agit également d'offrir un cadre sécurisé, propice aux échanges bienveillants, pour mobiliser l'expertise citoyenne en amont de l'élaboration des projets. La plateforme « Liège 2030 » constituera un outil central, intégré et transversal à l'Administration.

Par ailleurs, la plateforme permet aussi la mise en place d'un dispositif de budget participatif. Il s'agit d'un processus de participation personnalisable, qui se déroule en plusieurs phases dont : une phase de dépôt des projets, une phase d'analyse et de chiffrage, une phase de vote et une phase de réalisation des projets. Cette action, initiée à l'occasion de la rédaction du Plan stratégique « Liège 2030 », se poursuivra jusqu'en 2030, dans le but d'associer les citoyens aux projets menés sur le territoire et dans les quartiers.

PRIORISATION : 1

ANNÉE DE DÉBUT ESTIMÉE : 2025

ANNÉE DE FIN ESTIMÉE : 2030

JUSTIFICATION

ESPACE DE MISE EN ŒUVRE :

la subvention « Grandes Villes » est demandée pour financer l'achat d'une plateforme digitale et la mise en œuvre de projets, co-construits avec les citoyens, dans différents quartiers de la Ville grâce à un dispositif de budget participatif.

SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE : oui

Le projet se déploiera sur l'ensemble du territoire communal.

Les quartiers prioritaires identifiés dans la PDU seront notamment ciblés dans le sens où la plateforme digitale « Liège 2030 » sera utilisée pour associer les citoyens dans la mise en œuvre des projets du présent plan d'action, notamment en matière d'espaces publics et de cohésion sociale.

Par ses multiples fonctionnalités, la plateforme permettra également d'engager un dialogue constructif et structuré avec les citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets visant l'ensemble du territoire.

AMBITION(S) CONCERNÉE(S) :

- Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
- Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible

OBJECTIF(S) GW CONCERNÉ(S) :

- Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
- Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts

JUSTIFICATION SUR BASE DE CONSTATS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE ET PAR RAPPORT AUX AMBITIONS ET OBJECTIFS DU GW CIBLÉS :

Dans un contexte urbain marqué par une forte densité, des zones largement minéralisées et des réalités sociales contrastées, il est essentiel de renforcer la proximité et la participation citoyenne pour améliorer le cadre de vie des habitants. La mise en place de la plateforme de participation citoyenne répond directement à ce besoin en permettant aux citoyens de s'exprimer, de proposer des idées et de s'impliquer concrètement dans la vie de leur commune.

La plateforme permettra de renforcer le lien entre la Ville et ses habitants en facilitant l'émergence d'initiatives locales. Elle contribuera à rendre la ville plus accueillante et solidaire, tout en mettant en lumière les besoins concrets en matière d'aménagement, de services et d'espaces publics.

En particulier, la plateforme constituera un levier pour identifier et co-construire des projets adaptés aux besoins réels des habitants, notamment dans les quartiers où la densité, la minéralisation et les difficultés sociales réduisent l'accès à des espaces de détente et de convivialité. Elle permettra également de mobiliser une population jeune, majoritaire dans les communes urbaines, en les impliquant activement dans la transformation de leur cadre de vie.

Le projet de budget participatif qui l'accompagne donnera une concrétisation financière à ces initiatives citoyennes, garantissant que les idées émergentes de la plateforme puissent se traduire en actions tangibles, contribuant ainsi à créer des espaces publics accueillants et des services renforçant la cohésion sociale et le mieux-vivre ensemble.

SOURCE DE FINANCEMENT

LE FINANCEMENT UTILISE-T-IL DES FONDS SUBVENTIONS « GRANDES VILLES » ? OUI

FINANCEMENT

SOURCE(S) DE FINANCEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS :

Source de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	250 000 €
Montant total	250 000 €
% Montant total en subside « Grandes Villes »	100 %

TYPES DE DÉPENSES POUR LE SUBSIDE « GRANDES VILLES » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	0 €	0 %
Frais de fonctionnement	250 000 €	100 %
Frais de personnel	0 €	0 %

% = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

MOYENS HUMAINS

FINANCÉS PAR LA SUBVENTION « GRANDES VILLES »

- Aucun

AUTRES (SERVICES COMMUNAUX, PARTENAIRES, ETC.)

- Directeur de la participation citoyenne
- Chef de projet PST

INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre de citoyens inscrits sur la plateforme
- Nombre de démarches participatives initiées et suivies grâce à la plateforme
- Projets réalisés sur base d'un budget participatif

Tableaux récapitulatifs

Actions par priorité

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

1. VOLET LOGEMENT : 5 projets

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES (correspondent aux OS du PST)
1	Sainte-Marguerite	Création de 9 logements et d'un espace végétalisé place Goffin Bovy	2 850 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Centre	Création de logements dans des immeubles inoccupés rue Gérardrie et rue Souverain-Pont	1 500 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Outremeuse	Acquisition d'immeubles et de terrains (dents creuses) en Amercoeur	500 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
2	Centre	Acquisition de 2 immeubles (rue Gérardrie)	450 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
2	Saint-Léonard	Création de 5 logements à Saint-Léonard (Rue Morinval)	1 800 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
			7 100 000	

2. VOLET MOBILITE DOUCE : 3 projets

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	Centre	Aménagement du local vélo sécurisé de la Rue de l'Université	200 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	L'ensemble du territoire communal	Poursuivre la « mobilité intelligente » afin de développer des outils de gestion et d'analyse permettant de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement	1 000 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Thier-à-Liège	Finaliser les aménagements du corridor vélo « Thier-à-Liège »	1 000 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
			2 200 000	

3. VOLET ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS DE CONVIVIALITE : 8 projets

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	L'ensemble du territoire communal	Cours ouvertes, quartiers vivants	250 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Outremeuse	Rénovation du hall communautaire boulevard de la Constitution	500 000	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
1	Outremeuse	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: réaménager la place de l'Yser	1 500 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Outremeuse	Transformation des anciens ateliers Darbrefontaine dans le quartier du Longdoz en un jardin public	1 160 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
2	Bressoux	Rénover les infrastructures sportives: centre sportif de Bressoux	790 000	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
2	Centre	Rénover les infrastructures collectives de la plaine de Cointe	1 300 000	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement
2	Burenville	Créer une plaine de jeux dans le nouveau parc de Fontainebleau	1 000 000	O.S. 4. Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux
3	Centre	Réaménager le parc d'Avroy et la piste des bus	2 000 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
			8 500 000	

4. VOLET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE : 3 projets

PRIORITÉ	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	Centre	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville: Place Xavier-Neujean	3 600 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
1	Centre	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville: rénovation de la dalle de la Cité administrative et de la rue du Pont	3 750 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
2	L'ensemble du territoire communal	Traduire le « Projet de Territoire en un schéma de développement communal »	100 000	O.S.5. Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain
			7 450 000	

**TOTAL INVEST
2025-2030****25 250 000 €****DÉPENSES DE PERSONNEL****5. VOLET PROJETS DE QUARTIERS : 1 projet**

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	L'ensemble du territoire communal	Réalisations des Projets de Quartiers de 2025 à 2030 (prise en charge des salaires de XX ETP)	7 450 000	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible

**TOTAL PERSONNEL
2025-2030****7 450 000 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1. VOLET LOGEMENT : 1 projet**

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	Outremeuse	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: étude pour création de logements au-dessus des commerces en Outremeuse (Rue Puits-en-Sock)	100 000	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible
			100 000	

5. VOLET TRANSVERSAL : 2 projets

PRIORITE	QUARTIER PRIORITAIRE	NOM DE L'ACTION	DEMANDE SUBSIDE GRANDE VILLE (en €)	AMBITIONS CONCERNÉES
1	L'ensemble du territoire communal	Réalisations des Projets de Quartiers de 2025 à 2030	581 614	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible
1	L'ensemble du territoire communal	Suivi du PST « Liège 2030 » et budget participatif	250 000	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible
			831.614	

**TOTAL FONCTIONNEMENT
2025-2030**
931 614 €

TOTAUX GÉNÉRAUX PAR POSTES	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025-2030	25 250 000 €
	DÉPENSES DE PERSONNEL 2025-2030	7 450 000 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025-2030	931 614 €

Répartition des actions PDU 2025-2030 par quartier

Sainte Marguerite	Création de 9 logements et d'un espace végétalisé place Goffin Bovy	Volet logement
Centre	Création de logements dans des immeubles inoccupés rue Gérardrie et rue Souverain-Pont	Volet logement
	Acquisition de 2 immeubles (rue Gérardrie)	Volet logement
	Aménagement d'un local vélo sécurisé du centre-ville	Volet mobilité
	Rénover les infrastructures collectives de la plaine de Cointe	Volet espaces verts et publics
	Réaménager le parc d'Avroy et la piste des bus	Volet espaces verts et publics
	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville: Place Xavier-NeuJean	Volet attractivité éco
	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville: rénovation de la dalle de la Cité administrative et de la rue du Pont	Volet attractivité éco
Outremeuse	Acquisition d'immeubles et de terrains (dents creuses) en Amercoeur	Volet logement
	Rénovation du hall communautaire boulevard de la Constitution	Volet espaces verts et publics
	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: Réaménager la place de l'Yser	Volet espaces verts et publics
	Transformation des anciens ateliers Darbrefontaine dans le quartier du Longdoz en un jardin public rue de Mulhouse)	Volet espaces verts et publics
	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: Etude pour création de logements au-dessus des commerces en Outremeuse (Rue Puits-en-Sock)	Volet logement
Saint-Léonard	Création de 5 logements à Saint-Léonard (Rue Morinval)	Volet logement
Thier-à-Liège	Finaliser les aménagements du corridor vélo « Thier-à-Liège »	Volet mobilité
Bressoux	Rénover les infrastructures sportives: Centre sportif de Bressoux	Volet espaces verts et publics
Burenville	Créer une plaine de jeux dans le nouveau parc de Fontainebleau	Volet espaces verts et publics

L'ensemble du territoire communal	Cours ouvertes, quartiers vivants	Volet espaces verts et publics
	Poursuivre la « mobilité intelligente » afin de développer des outils de gestion et d'analyse permettant de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement	Volet mobilié
	Traduire le « Projet de Territoire » en un schéma de développement communal	Volet transversal
	Réalisations des Projets de Quartiers de 2025 à 2030 (prise en charge des salaires de XX ETP)	Volet transversal
	Suivi du PST « Liège 2030 » et budget participatif	Volet transversal

Actions du PST subsidiées par la PDU 2025-2030

Montant du droit de tirage PDU 2025-2030 : 16.815.807 €						
	INVESTISSEMENTS	Budget inscrit dans la PDU 2025-2030	N° de l'action dans le PST	Dept	Objectif stratégique PST	Priorité
Thématique	Nom de l'action PST					
Espaces et équipements publics	« Faire des écoles de quartier des supports de la cohésion sociale en ouvrant les cours de récréation pendant les congés scolaires »	250 000 €	A 072	Batiments	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Espaces et équipements publics	Rénover les infrastructures sportives: Centre sportif de Bressoux	790 000 €	A 043	Batiments	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement	2
Espaces et équipements publics	Rénover le Hall communautaire de la Constitution	500 000 €	A 043	Batiments	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement	1

	INVESTISSEMENTS	Budget inscrit dans la PDU 2025-2030	N° de l'action dans le PST	Dept	Objectif stratégique PST	Priorité
Espaces et équipements publics	Rénover les infrastructures sportives : la plaine de Cointe	1 300 000 €	A 043	GEP	O.S. 1. Permettre à chaque citoyen de grandir, s'épanouir et vivre dignement	2
Espaces et équipements publics	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : Place Xavier-NeuJean	3 600 000 €	A 084	GEP	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Espaces et équipements publics	Poursuivre la piétonnisation du centre-ville : rénovation de la dalle de la Cité administrative et de la Rue du Pont	3 750 000 €	A084	GEP	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Espaces et équipements publics	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: réaménager la place de l'Yser	1 500 000 €	A 069	GEP	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Espaces et équipements publics	Créer une plaine de jeux et des infrastructures sportives dans le nouveau parc de Fontainebleau	1 000 000 €	A131	GEP	O.S. 4. Attirer les investisseurs grâce à un développement ambitieux et harmonieux	2
Espaces et équipements publics	Réaménager le parc d'Avroy et la piste des bus	2 000 000 €	A 086 et A 268	GEP	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	3
Espaces et équipements publics	Transformation des anciens ateliers Darbrefontaine dans le quartier du Longdoz en un jardin public	1 160 000 €	A 241	Urba	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Mobilité	Poursuivre les investissements dans la « mobilité intelligente » afin de développer des outils de gestion et d'analyse permettant de faire évoluer les politiques de mobilité et de stationnement	1 000 000 €	A 244	Mobilité	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1

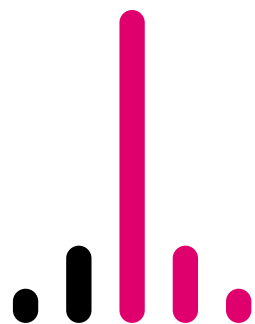
	INVESTISSEMENTS	Budget inscrit dans la PDU 2025-2030	N° de l'action dans le PST	Dept	Objectif stratégique PST	Priorité
Mobilité	Finaliser les aménagements du corridor Thier-à-Liège	1 000 000 €	A 086	GEP	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Logement	Créer du logement abordable: projet Goffin Bovy	2 850 000 €	A 096	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
Logement	Acquisition d'immeubles et de terrains (dents creuses) en Amercoeur	500 000 €	A 096	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	3
Logement	Création de logements dans des immeubles inoccupés Rue Gérardrie	1 500 000 €	A 096	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	2
Logement	Acquisition de 2 immeubles (Rue Gérardrie)	450 000 €	A 096	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	3
Logement	Création de 5 logements à St-Leonard (Rue Morinval)	1 800 000 €	A 096	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	3
Transversal	Traduire le Projet de territoire en un Schéma de Développement communal	100 000 €	A 149	Urba	O.S. 5. Construire une ville résiliente, adaptée aux défis de demain	1
Mobilité	Aménagement d'un local vélo sécurisé du centre-ville	200 000 €	A 087		O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
	Sous-total	25 250 000 €				

	FONCTIONNEMENT	Budget inscrit dans la PDU 2025-2030	N° de l'action dans le PST	Dept	Objectif stratégique PST	Priorité
Transversal	Projets participatifs dans les quartiers (fonctionnement)	581 614 €	A 172	Proximité	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible	1
Transversal	Suivi du PST « Liège 2030 » et Budget participatif	250 000 €	A 169 + A 172	Stratégie	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible	1
Logement	Mettre en place une opération de Développement Urbain dans le quartier d'Outremeuse: étude pour création de logements au-dessus des commerces en Outremeuse (Rue Puits-en-Sock)	100 000 €	A 069	Logement	O.S. 2. Offrir un cadre de vie sûr, agréable et accessible	1
	Sous-total	931 614 €				

	PERSONNEL	Budget inscrit dans la PDU 2025-2030	N° de l'action dans le PST	Dept	Objectif stratégique PST	Priorité
Transversal	Projets participatifs dans les quartiers (personnel)	7 450 000 €	A 172	Proximité	O.S. 6. Disposer d'un service public de qualité, proche et accessible	1
	TOTAL	33 631 614 €				

Synthèse budgétaire par volet

		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES DE PERSONNEL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL PAR VOLET
VOLET 1	LOGEMENT	7 100 000 €	-	100 000 €	7 200 000 €
VOLET 2	MOBILITÉ DOUCE	2 200 000 €	-	-	2 200 000 €
VOLET 3	ESPACES VERTS	8 500 000 €	-	-	8 500 000 €
VOLET 4	ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	7 450 000 €	-	-	7 450 000 €
VOLET 5	TRANSVERSAL : PROJETS DE QUARTIERS	-	7 450 000 €	831 614 €	8 281 614 €
TOTAL PROPOSITIONS P.D.U. LIÈGE 2025-2030		25 250 000 €	7 450 000 €	931 614 €	33 631 614 €
TOTAL EN % DU DROIT DE TIRAGE		150%	44%	6%	200%



Liège

Une ville, un esprit.

www.liege.be



23 septembre 2025